



BUDGET 2024

VILLE

Et

LOCATION IMMEUBLE NU

A – La Ville

Comme pour l'exercice 2023, de nombreuses incertitudes pèsent sur le budget 2024. Cela nous conduit à présenter un budget de prudence, construit sur la base de la protection du pouvoir d'achat des Caudebécais, la protection des services publics et la protection de l'avenir.

En attendant la stabilisation de l'inflation, le budget que nous vous proposons s'équilibre à **12 648 366 €** en fonctionnement et **2 476 727 €** en investissement.

Il sera probablement adapté dans le courant de l'année 2024, à l'occasion du vote d'un Budget Supplémentaire, au regard de l'évolution des données économiques.

Notre budget est basé sur la nécessité de continuer à faire des économies de fonctionnement afin de poursuivre le rétablissement des finances communales lourdement impactées par les crises successives. Il est important de maintenir notre capacité d'investissement par une maîtrise des dépenses, **sans alourdir la pression fiscale**.

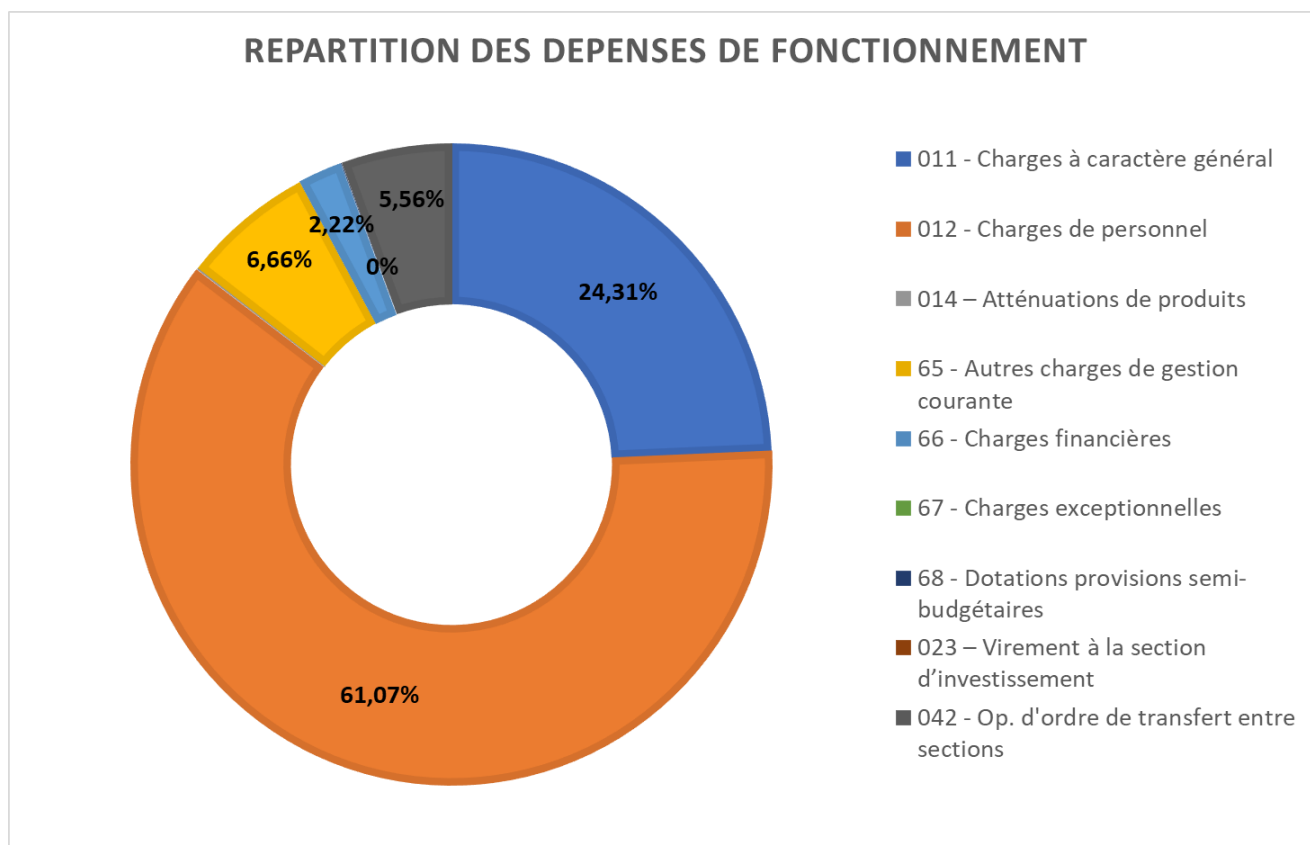
Nous allons poursuivre l'effort de rationalisation des dépenses déjà entrepris ainsi que les mutualisations avec la Métropole et les autres communes afin de limiter l'impact de l'inflation tout en maintenant la qualité du service rendu.

Malgré un contexte difficile, notre volonté et notre choix sont de ne pas augmenter les impôts des Caudebécaises et Caudebécais, **pour la quinzième année consécutive**, tout en continuant à adapter et améliorer la qualité de service rendu au public.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023 – 2024

Dépenses				
Chapitres	BP 2023	BP 2024	Variation	Ecart
011 - Charges à caractère général	2 988 901 €	3 074 980 €	2,88%	86 079 €
012 - Charges de personnel	7 572 140 €	7 724 919 €	2,02%	152 779 €
014 – Atténuations de produits	15 000 €	15 000 €	0,00%	0 €
65 - Autres charges de gestion courante	849 782 €	842 850 €	-0,82%	-6 932 €
66 - Charges financières	396 247 €	280 267 €	-29,27%	-115 980 €
67 - Charges exceptionnelles	11 190 €	2 180 €	-80,52%	-9 010 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	10 000 €	5 000 €	-50,00%	-5 000 €
023 – Virement à la section d'investissement	0 €	0 €	0,00%	0 €
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	753 170 €	703 170 €	-6,64%	-50 000 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 596 430 €	12 648 366 €	0,41%	51 936 €
Recettes				
Chapitres	BP 2023	BP 2024	Variation	Ecart
013 - Atténuations de charges	37 500 €	41 500 €	10,67%	4 000 €
70 - Produits des services	504 255 €	514 441 €	2,02%	10 186 €
73 - Impôts et taxes	8 437 868 €	8 777 594 €	4,03%	339 726 €
74 - Dotations, participations	3 279 349 €	2 979 877 €	-9,13%	-299 472 €
75 - Autres produits de gestion courante	317 966 €	318 462 €	0,16%	496 €
76 - Produits financiers	11 492 €	11 492 €	0,00%	0 €
77 - Produits exceptionnels	3 000 €	0 €	-100,00%	-3 000 €
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	5 000 €	5 000 €	0,00%	0 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 596 430 €	12 648 366 €	0,41%	51 936 €

En dépenses :



1) Les Services Généraux

3 789 308 € en fonctionnement et **340 752 €** en investissement, dont notamment :

- Les dépenses de fonctionnement des services administratifs, des services techniques, la maintenance des bâtiments, la mise à jour du réseau informatique et téléphonique
- Renouvellement et gros entretien des chaufferies pour **83 190 €**
- Relevé de concession au sein du cimetière et aménagement (achat de colombariums, bancs et jardinières) pour **43 452 €**
- Réaménagement de locaux administratifs (agrandissement et cloisonnement de 2 services) pour **31 820 €**
- Poursuite du remplacement des éclairages actuels des bâtiments par des pavés LED moins énergivores et plus respectueuses de l'environnement pour **30 000 €**

2) La Sécurité

319 961 € en fonctionnement et **22 165 €** en investissement, dont notamment :

- Maintien d'un service de police de proximité et maintenance des équipements de vidéoprotection

- Mise en place d'une nouvelle caméra de vidéoprotection pour **14 000 €**
- Remplacement d'une caméra en fin de vie pour **3 825 €**
- Fixations mobiles pour les caméras piétons des agents de la Police Municipale pour **4 215 €**
- Poursuite de la prise en charge des animaux errants

3) L'Enseignement, la Formation Professionnelle et l'Apprentissage

2 543 791 € en section de fonctionnement et **122 531 €** en investissement, avec notamment :

- **L'Éducation :**

- Les travaux d'installation et de rénovation dans les écoles (**70 672 €**)
- Le financement des créneaux de natation pour les élèves (**41 250 €**)
- Une classe de découverte en faveur des élèves de l'école Sévigné (**17 200 €**)
- L'achat de mobilier et de matériel pour aménager les écoles et équiper les agents (**51 859 €**)
- L'enveloppe projets en faveur des écoles (**4 000 €**)

4) La Culture, la Vie Sociale, la Jeunesse, les Sports et les loisirs

2 657 326 € en fonctionnement et **123 502 €** en investissement, pour notamment :

- **La Jeunesse, le Sport et la Vie Associative :**

- Des activités de qualité lors des temps périscolaires et extrascolaires sur les différents lieux d'accueil (**44 050 €**)
- Organisation de mini-camps d'été à destination de tous (**20 300 €**)
- Subventions de fonctionnement à destination des associations (**166 845 €**)
- Sécurisation de la fosse de gymnastique dans la salle Picard
- Fourniture et pose d'un éclairage pour un court de tennis extérieur

- **La Culture :**

- De nombreuses activités en faveur des seniors, notamment pour les plus modestes et isolés (**94 000 €**)
- Poursuite de l'offre et de l'accès à la culture pour tous grâce au travail de la Médiathèque Boris Vian et de l'espace Bourvil et de sa programmation culturelle.

- Fête de la ville exceptionnelle sur le thème du « 80^{ème} anniversaire du Débarquement »
(65 000 €)

5) La Santé et l'Action Sociale :

894 388 € en fonctionnement et **24 410 €** en investissement, dont notamment :

- **Le CCAS :**

La subvention communale représente **444 205 €** en 2024.

Dans le cadre des missions du CCAS, les interventions sociales visent notamment à :

- Favoriser l'accès des enfants à la restauration scolaire et aux centres de loisirs
- Assurer un service d'aide à domicile pour les personnes âgées
- La gestion de la résidence autonomie Maurice Ladam
- Venir en aide aux familles en difficulté
- Lutter contre l'isolement des familles les plus défavorisées grâce au « projet loisirs famille »

- **La Halte-Garderie :**

La commune offre un service public de qualité auprès des familles, dont notamment :

- Poursuite de l'éveil des enfants au travers de jeux éducatifs, de matériel pédagogique et de séances de baby-gym
- Continuer de réaliser des animations transversales avec le relais assistantes maternelles

6) L'Aménagement des Territoires et l'Habitat

804 718 € en fonctionnement et **91 946 €** en investissement, dont notamment :

- Fleurissement et entretien des espaces verts (145 590 €)
- Réfection de l'impasse Gasse et Canthelou (45 545 €)
- Reconstitution des subventions pour la rénovation des façades (3 000 €)

7) L'Action Économique

37 528 € en fonctionnement et **355 832 €** en investissement, dont notamment :

- Poursuite des études et début de la construction de la halle couverte sur la place Jean Jaurès (350 832 €)

8) L'Environnement

559 909 € en fonctionnement et 11 640 € en investissement, dont notamment :

- **La Propreté Urbaine :**

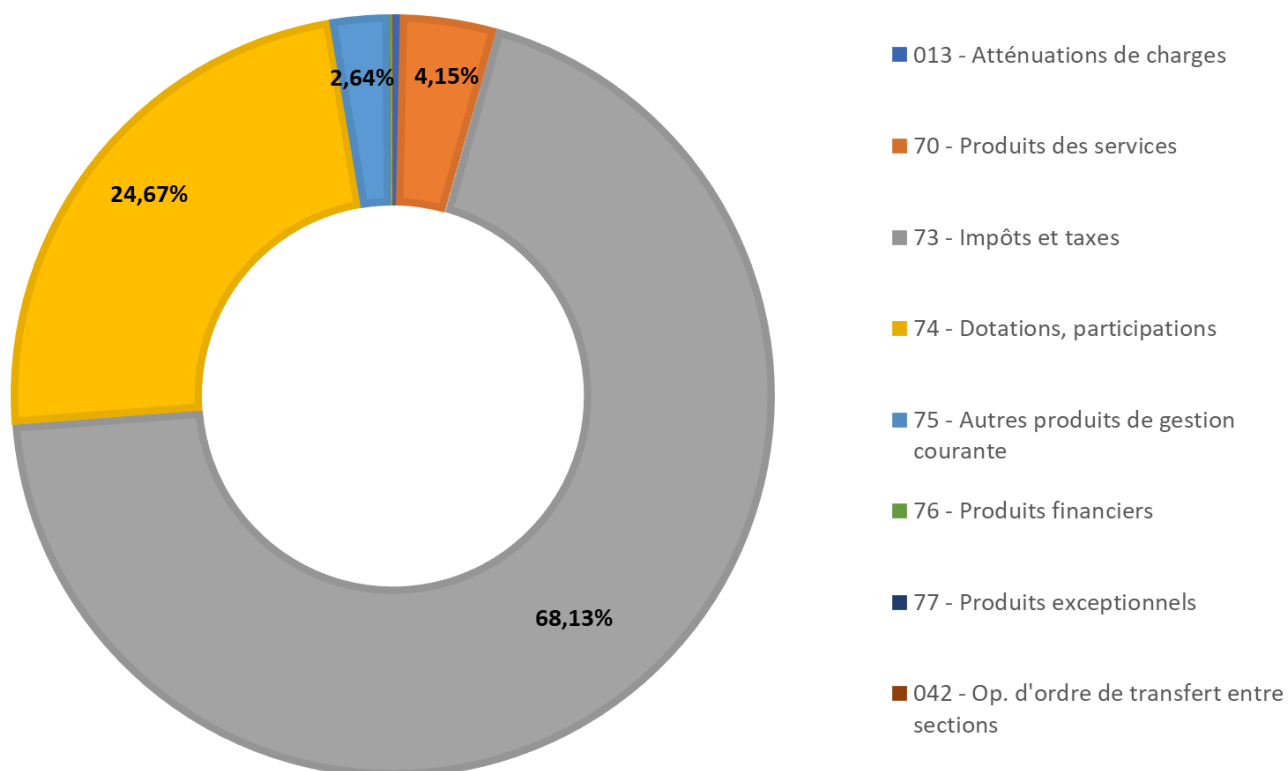
- Prestation de nettoyage mécanique des voiries pour **27 100 €**
- Location de bennes à déchets pour **31 500 €**
- Achat de fournitures et de petits équipements pour **10 560 €**

- **L'Environnement :**

- Concours des maisons fleuries pour **3 000 €**
- Adhésions à des organismes œuvrant en faveur de l'environnement et l'écologie pour **2 950 €**
- Le matériel et les prestations nécessaires pour les missions quotidiennes du service (hors masse salariale) pour **41 439 €**
- Renouvellement de l'outillage technique pour **11 000 €**

En recettes :

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



1) Les produits des services : 514 441 €

Les principaux tarifs s'appliquant aux familles et notamment ceux des centres de loisirs et du périscolaire ainsi que les tarifs culturels ont été réévalués au 1^{er} septembre 2023 après dix années sans hausse.

Les montants principaux sont notamment :

- La restauration scolaire, les accueils périscolaires et les classes de découverte : **285 160 €**
- La halte-garderie, les centres de loisirs, les accueils périscolaires et les séjours : **127 701 €**
- Les recettes des activités culturelles : **56 680 €**

2) Fiscalité locale : 5 750 685 €

Notamment :

- Les recettes des impôts locaux sont prévues à hauteur de **5 375 211 €**.

Pour la 15e année consécutive les taux des impôts votés par la Ville n'augmenteront pas en 2024.

- La taxe sur l'électricité se chiffre à **162 574 €**
- Les taxes sur les droits de mutation sont évaluées à **180 000 €** au regard du marché immobilier actuel
- Les taxes locales sur la publicité extérieure sont estimées à **20 000 €**
- Les droits de place sont évalués à **12 400 €**

3) Impôts et Taxes (hors fiscalité locale) : 3 026 909 €

Ce chapitre répertorie principalement les concours de la Métropole Rouen Normandie qui sont évalués à **2 757 911 €** et se décomposent comme suit :

- L'attribution de compensation est fixée à **2 428 885 €**
- La Dotation de Solidarité Communautaire s'élève à **167 828 €**
- Le Fonds National de Péréquation Communal et Intercommunal (FPIC) est estimé à **161 198 €**

4) Dotations et participations : 2 979 877 €

Notamment :

- Le concours financier de l'Etat via la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est estimé à **2 156 772 €** et se décompose comme suit :
 - La Dotation Forfaitaire des Communes sera de **1 354 239 €**
 - La Dotation de Solidarité Urbaine est évaluée à **746 734 €**
 - La Dotation Nationale de Péréquation est estimée à **55 799 €**
- La participation de la CAF pour la petite enfance, l'éducation et la jeunesse est estimée à **327 216 €**
- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle se chiffre à **131 205 €**
- Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est évalué à **94 533 €**
- Les autres compensations de l'Etat pour les impôts locaux sont estimées à **183 701 €**

5) Les autres produits de gestion courante : 318 462 €

Notamment :

- Principalement les locations des cases commerciales et des logements communaux pour **302 462 €**.

6) Les recettes d'investissement : 2 864 758 €

Notamment :

- Le FCTVA est évalué à **320 000 €**
- Les cessions d'immobilisations sont estimées à **210 000 €**
- Les amortissements : **700 000 €**
- Emprunt nouveau : **1 188 557 €** en inscription budgétaire, bien inférieur aux années précédentes.

Toutes les demandes de subventions d'équipement seront effectuées auprès de l'État, de la Région, du Département et de la Métropole en fonction des projets inscrits au budget 2024, dont **710 313 €** pour la construction de la Halle Couverte.

Celles-ci seront ajoutées en décision modificative budgétaire uniquement lorsque la commune aura été notifiée de leur obtention.

B – Location Immeuble Nu

Ce budget concerne l'immeuble loué par le GRETA. Ce budget devrait s'équilibrer à **65 223 €** en fonctionnement et **62 923 €** en investissement.

Ce budget est principalement composé d'écritures d'ordre.

Néanmoins **3 930 €** sont prévus en fonctionnement pour les contrôles obligatoires, les réparations, les frais de télécommunication et les fournitures diverses ainsi que **34 408 €** en investissement pour effectuer des travaux de conservation en bon état du bâtiment.

Ce budget s'autofinance et aucune subvention d'équilibre n'est versée.

La volonté de la Municipalité est de poursuivre une politique d'investissement attractive pour ses habitants avec le début de la construction de la halle couverte. Nous agissons au quotidien pour transformer la Ville et pour améliorer le bien-être de nos habitants dont le nombre continue d'augmenter chaque année.

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2024- 076028- 303- 00- 01- -2023/12/5-11:00:03
CAUDEBEC-LES-ELBEUF- VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF- 2024- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Pavé d'information(s) :

Information : Vous pouvez utiliser un plan de compte et une présentation de l'exercice précédent pour voter votre budget, dès lors que celui-ci a été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique.

1 information

REPUBLIQUE FRANÇAISE

: CAUDEBEC-LES-ELBEUF (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21760165700018

POSTE COMPTABLE : SGC MESNIL-ESNARD - GRAND-QUEVILLY

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	41
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	43
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	46
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	50

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	53
A1.01 - Opérations non ventilables	56
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	57
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	60
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	61
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	62
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	65
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	68
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	71
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	72
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	75
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	77
A1.908 - Fonction 8 - Transports	80
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	84
A2.01 - Opérations non ventilables	86
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	87
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	93
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	94
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	95
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	98
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	101
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	104
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	105
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	106
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	109
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	111
A2.938 - Fonction 8 - Transports	114

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	118
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	119
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	123
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	124

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	125
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	127
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	128
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	129
B3.1 - Etat des provisions constituées	130
B3.2 - Etalement des provisions	132
B4 - Etat des charges transférées	133
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	134
B6 - Prêts	135
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	136
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	137
B7.3 - Etat des emprunts garantis	138
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	139
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	140
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	141
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	142
B7.8 - Autres engagements donnés	143
B7.9 - Autres engagements reçus	144
B8 - Subventions versées	145
B9 - Etat du personnel	146
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	148
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	149
B11.2 - Liste des établissements publics créés	150
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	151
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	152
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	153
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	155
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	156
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	157
D3 - Décisions en matière de taux	159
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	160
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	161
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	163
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	164
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	165

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 476 727,00	2 476 727,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 476 727,00	2 476 727,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	12 648 366,00	12 648 366,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		12 648 366,00	12 648 366,00
TOTAL DU BUDGET (4)		15 125 093,00	15 125 093,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0.00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	58 032,00	58 032,00	58 032,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	1 029 746,00	1 029 746,00	1 029 746,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	1 092 778,00	1 092 778,00	1 092 778,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	127 446,00	127 446,00	127 446,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	1 201 503,00	1 201 503,00	1 201 503,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	1 328 949,00	1 328 949,00	1 328 949,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	2 421 727,00	2 421 727,00	2 421 727,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		55 000,00	55 000,00	55 000,00

TOTAL	0,00	0,00	2 476 727,00	2 476 727,00	2 476 727,00
--------------	-------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 476 727,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	1 188 557,00	1 188 557,00	1 188 557,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	1 188 557,00	1 188 557,00	1 188 557,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	320 000,00	320 000,00	320 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	535 000,00	535 000,00	535 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	1 723 557,00	1 723 557,00	1 723 557,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		703 170,00	703 170,00	703 170,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		753 170,00	753 170,00	753 170,00

TOTAL	0,00	0,00	2 476 727,00	2 476 727,00	2 476 727,00
--------------	-------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 476 727,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	698 170,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	3 074 980,00	3 074 980,00	3 074 980,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	7 724 919,00	7 724 919,00	7 724 919,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	842 850,00	842 850,00	842 850,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	11 657 749,00	11 657 749,00	11 657 749,00
66	Charges financières	0,00	0,00	280 267,00	280 267,00	280 267,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	2 180,00	2 180,00	2 180,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	11 945 196,00	11 945 196,00	11 945 196,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		703 170,00	703 170,00	703 170,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		703 170,00	703 170,00	703 170,00

TOTAL	0,00	0,00	12 648 366,00	12 648 366,00	12 648 366,00
--------------	-------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 648 366,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	41 500,00	41 500,00	41 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	514 441,00	514 441,00	514 441,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	3 026 909,00	3 026 909,00	3 026 909,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	5 750 685,00	5 750 685,00	5 750 685,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	2 979 877,00	2 979 877,00	2 979 877,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	318 462,00	318 462,00	318 462,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	12 631 874,00	12 631 874,00	12 631 874,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	11 492,00	11 492,00	11 492,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	12 643 366,00	12 643 366,00	12 643 366,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00

TOTAL	0,00	0,00	12 648 366,00	12 648 366,00	12 648 366,00
--------------	-------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 648 366,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	698 170,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	127 446,00	0,00	127 446,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	5 000,00	5 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 201 503,00	0,00	1 201 503,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 087 778,00		1 087 778,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	5 000,00	0,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 421 727,00	55 000,00	2 476 727,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 476 727,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	3 074 980,00		3 074 980,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	7 724 919,00		7 724 919,00
014	Atténuations de produits	15 000,00		15 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	842 850,00	0,00	842 850,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	280 267,00	0,00	280 267,00
67	Charges spécifiques (9)	2 180,00	0,00	2 180,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	5 000,00	703 170,00	708 170,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		11 945 196,00	703 170,00	12 648 366,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 648 366,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	320 000,00	0,00	320 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 193 557,00	0,00	1 193 557,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	50 000,00	50 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		700 000,00	700 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		3 170,00	3 170,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	210 000,00		210 000,00
Recettes d'investissement – Total		1 723 557,00	753 170,00	2 476 727,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 476 727,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	41 500,00		41 500,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	514 441,00		514 441,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 026 909,00		3 026 909,00
731	Fiscalité locale	5 750 685,00		5 750 685,00
74	Dotations et participations (8)	2 979 877,00		2 979 877,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	318 462,00	0,00	318 462,00
76	Produits financiers	11 492,00	0,00	11 492,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		12 643 366,00	5 000,00	12 648 366,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 648 366,00
--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	2 476 727,00	2 476 727,00	0,00	2 476 727,00	2 476 727,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	1 087 778,00	1 087 778,00	0,00	1 087 778,00	1 087 778,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	1 092 778,00	1 092 778,00	0,00	1 092 778,00	1 092 778,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		127 446,00	127 446,00		127 446,00	127 446,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		1 201 503,00	1 201 503,00		1 201 503,00	1 201 503,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	1 328 949,00	1 328 949,00	0,00	1 328 949,00	1 328 949,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	2 421 727,00	2 421 727,00	0,00	2 421 727,00	2 421 727,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			55 000,00	55 000,00		55 000,00	55 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	2 476 727,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	2 476 727,00	2 476 727,00	2 476 727,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	1 188 557,00	1 188 557,00	1 188 557,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	1 188 557,00	1 188 557,00	1 188 557,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	320 000,00	320 000,00	320 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	535 000,00	535 000,00	535 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	1 723 557,00	1 723 557,00	1 723 557,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		703 170,00	703 170,00	703 170,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes d'ordre		0,00		753 170,00	753 170,00	753 170,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	2 476 727,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	2 476 727,00	2 476 727,00	0,00	2 476 727,00	2 476 727,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	1 087 778,00	1 087 778,00	0,00	1 087 778,00	1 087 778,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	1 092 778,00	1 092 778,00	0,00	1 092 778,00	1 092 778,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	127 446,00	127 446,00	0,00	127 446,00	127 446,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	127 446,00	127 446,00	0,00	127 446,00	127 446,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	1 201 503,00	1 201 503,00	0,00	1 201 503,00	1 201 503,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	1 196 503,00	1 196 503,00	0,00	1 196 503,00	1 196 503,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	1 328 949,00	1 328 949,00	0,00	1 328 949,00	1 328 949,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	2 421 727,00	2 421 727,00	0,00	2 421 727,00	2 421 727,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
13913	Subv. transf. Départements	0,00			700,00	700,00		700,00	700,00
139151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00			300,00	300,00		300,00	300,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	0,00			700,00	700,00		700,00	700,00
139361	Dotation équip.territoires ruraux transf	0,00			300,00	300,00		300,00	300,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
2138	Autres constructions	0,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			55 000,00	55 000,00		55 000,00	55 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
0013	PLAN D ACTION FONCIER		1 987 150,43	0,00	1 661,00	1 661,00	0,00	1 661,00
0037	COMPLEXE SPORTIF		1 894 023,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100001	PROG INVESTISSEMENT		26 329,80	0,00	231 991,00	231 991,00	0,00	231 991,00
100002	CONSERVATION DU PATRIMOINE		0,00	0,00	410 599,00	410 599,00	0,00	410 599,00
100005	AMENAGEMENT DE TERRA		0,00	0,00	34 000,00	34 000,00	0,00	34 000,00
100042	MISE EN ACCESSIBILIT MISE EN ACCESSIBILITE		2 160 000,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100043	ESPACES PUBLICS ET AMENAGEMENTS		410 614,48	0,00	48 695,00	48 695,00	0,00	48 695,00
100044	TISSAGE DE GRAVIGNY		2 941 585,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100045	ESPACE BOURVIL PLACE SUCHETET		479 386,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100046	MARE AUX BOEUFS		1 047 903,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100047	CONSTRUCTION STM CLOS ALLARD		653 321,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100048	HALLE COUVERTE		97 320,99	0,00	350 832,00	350 832,00	0,00	350 832,00
100050	TERRAIN FOOTBALL SYNTHETIQUE		3 381 264,83	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
TOTAL			11 660 309,93	0,00	1 087 778,00	1 087 778,00	0,00	1 087 778,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0013
LIBELLE : PLAN D ACTION FONCIER
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 987 150,43	a	1 661,00	b
			0,00	1 661,00	1 661,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 987 150,43	0,00	1 661,00	1 661,00
2118	Autres terrains	1 800 333,81	0,00	1 661,00	1 661,00
2138	Autres constructions	186 816,62	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 661,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0037
LIBELLE : COMPLEXE SPORTIF
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 894 023,44	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	874 757,40	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	874 757,40	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 019 266,04	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	1 019 266,04	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10001
LIBELLE : PROG INVESTISSEMENT
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		26 329,80	a	231 991,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 329,80	0,00	19 056,00	19 056,00
2031	Frais d'études	26 329,80	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	19 056,00	19 056,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	212 935,00	212 935,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	3 630,00	3 630,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	25 952,00	25 952,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	22 410,00	22 410,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	29 444,00	29 444,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	18 329,00	18 329,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	11 770,00	11 770,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	6 015,00	6 015,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	95 385,00	95 385,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-231 991,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10002
LIBELLE : CONSERVATION DU PATRIMOINE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
			0,00	410 599,00	410 599,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	28 976,00	28 976,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	28 976,00	28 976,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	381 623,00	381 623,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	43 452,00	43 452,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	324 971,00	324 971,00
21352	Bâtiments privés	0,00	0,00	13 200,00	13 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-410 599,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10005
LIBELLE : AMENAGEMENT DE TERRA
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
			0,00	34 000,00	34 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	34 000,00	34 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-34 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10043
LIBELLE : ESPACES PUBLICS ET AMENAGEMENTS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		410 614,48	a	48 695,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	410 614,48	0,00	48 695,00	48 695,00
2128	Autres agencements et aménagements	331 652,72	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	78 961,76	0,00	45 545,00	45 545,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	3 150,00	3 150,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-48 695,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10044
LIBELLE : TISSAGE DE GRAVIGNY
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 052 418,51	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	270 786,63	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	270 786,63	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 781 631,88	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	94 934,70	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	1 680 451,18	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 246,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10045
LIBELLE : ESPACE BOURVIL PLACE SUCHETET ESPACE BOURVIL PLACE SUCHETET
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		114 653,64	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	41 713,44	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	41 713,44	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	72 940,20	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	72 940,20	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10046
LIBELLE : MARE AUX BOEUF
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 043 211,96	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 600,41	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	2 600,41	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 040 611,55	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	1 040 611,55	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10047
LIBELLE : CONSTRUCTION STM CLOS ALLARD
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		653 321,85	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	140 932,40	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	140 932,40	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	512 389,45	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	137 069,66	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	375 319,79	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10048
LIBELLE : HALLE COUVERTE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		97 320,99	a 0,00	350 832,00	b 350 832,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	34 792,09	0,00	10 000,00	10 000,00
2031	Frais d'études	34 792,09	0,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	62 528,90	0,00	340 832,00	340 832,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	62 528,90	0,00	340 832,00	340 832,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-350 832,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10050
LIBELLE : TERRAIN FOOTBALL SYNTHETIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		3 381 264,83	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	181 087,23	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	181 087,23	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 153 497,28	0,00	10 000,00	10 000,00
21351	Bâtiments publics	1 132,80	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	3 152 364,48	0,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	46 680,32	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	46 680,32	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-10 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	2 476 727,00	2 476 727,00	2 476 727,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	1 188 557,00	1 188 557,00	1 188 557,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	1 188 557,00	1 188 557,00	1 188 557,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	1 188 557,00	1 188 557,00	1 188 557,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	320 000,00	320 000,00	320 000,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	320 000,00	320 000,00	320 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	535 000,00	535 000,00	535 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	1 723 557,00	1 723 557,00	1 723 557,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		703 170,00	703 170,00	703 170,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	0,00		1 400,00	1 400,00	1 400,00
28031	Frais d'études	0,00		71 867,00	71 867,00	71 867,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00		2 333,00	2 333,00	2 333,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00		4 573,00	4 573,00	4 573,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00		36 400,00	36 400,00	36 400,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00		933,00	933,00	933,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00		13 067,00	13 067,00	13 067,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00		19 600,00	19 600,00	19 600,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	0,00		18 667,00	18 667,00	18 667,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		48 533,00	48 533,00	48 533,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		1 400,00	1 400,00	1 400,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00		63 467,00	63 467,00	63 467,00
281321	Immeubles de rapport	0,00		1 400,00	1 400,00	1 400,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
281351	Bâtiments publics	0,00		182 933,00	182 933,00	182 933,00
28152	Installations de voirie	0,00		1 120,00	1 120,00	1 120,00
281538	Autres réseaux	0,00		1 400,00	1 400,00	1 400,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		1 774,00	1 774,00	1 774,00
2815731	Matériel roulant	0,00		1 400,00	1 400,00	1 400,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		1 400,00	1 400,00	1 400,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00		22 400,00	22 400,00	22 400,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00		1 400,00	1 400,00	1 400,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		62 533,00	62 533,00	62 533,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		42 000,00	42 000,00	42 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		23 333,00	23 333,00	23 333,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		74 667,00	74 667,00	74 667,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	0,00		3 170,00	3 170,00	3 170,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes d'ordre		0,00		753 170,00	753 170,00	753 170,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	12 648 366,00	12 648 366,00	0,00	12 648 366,00	12 648 366,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	3 074 980,00	3 074 980,00	0,00	3 074 980,00	3 074 980,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		7 724 919,00	7 724 919,00		7 724 919,00	7 724 919,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	842 850,00	842 850,00	0,00	842 850,00	842 850,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	11 657 749,00	11 657 749,00	0,00	11 657 749,00	11 657 749,00
66	Charges financières	0,00	0,00		280 267,00	280 267,00		280 267,00	280 267,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		2 180,00	2 180,00		2 180,00	2 180,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	287 447,00	287 447,00		287 447,00	287 447,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	11 945 196,00	11 945 196,00	0,00	11 945 196,00	11 945 196,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			703 170,00	703 170,00		703 170,00	703 170,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			703 170,00	703 170,00		703 170,00	703 170,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	12 648 366,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	12 648 366,00	12 648 366,00	12 648 366,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	41 500,00	41 500,00	41 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	514 441,00	514 441,00	514 441,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	3 026 909,00	3 026 909,00	3 026 909,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	5 750 685,00	5 750 685,00	5 750 685,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	2 979 877,00	2 979 877,00	2 979 877,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	318 462,00	318 462,00	318 462,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	12 631 874,00	12 631 874,00	12 631 874,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	11 492,00	11 492,00	11 492,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	11 492,00	11 492,00	11 492,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	12 643 366,00	12 643 366,00	12 643 366,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	12 648 366,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	12 648 366,00	12 648 366,00	0,00	12 648 366,00	12 648 366,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	3 074 980,00	3 074 980,00	0,00	3 074 980,00	3 074 980,00
60228	Autres fournitures consommables	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00		47 000,00	47 000,00	0,00	47 000,00	47 000,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00		658 795,00	658 795,00	0,00	658 795,00	658 795,00
60621	Combustibles	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60622	Carburants	0,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
60623	Alimentation	0,00	0,00		27 270,00	27 270,00	0,00	27 270,00	27 270,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		105 235,00	105 235,00	0,00	105 235,00	105 235,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00		31 550,00	31 550,00	0,00	31 550,00	31 550,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00		123 201,00	123 201,00	0,00	123 201,00	123 201,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00		6 200,00	6 200,00	0,00	6 200,00	6 200,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00		16 300,00	16 300,00	0,00	16 300,00	16 300,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00		16 050,00	16 050,00	0,00	16 050,00	16 050,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00		25 980,00	25 980,00	0,00	25 980,00	25 980,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00		43 325,00	43 325,00	0,00	43 325,00	43 325,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00		22 250,00	22 250,00	0,00	22 250,00	22 250,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00		319 545,00	319 545,00	0,00	319 545,00	319 545,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		7 400,00	7 400,00	0,00	7 400,00	7 400,00
61358	Autres	0,00	0,00		6 860,00	6 860,00	0,00	6 860,00	6 860,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00		9 800,00	9 800,00	0,00	9 800,00	9 800,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00		114 770,00	114 770,00	0,00	114 770,00	114 770,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00		83 500,00	83 500,00	0,00	83 500,00	83 500,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00		21 950,00	21 950,00	0,00	21 950,00	21 950,00
6156	Maintenance	0,00	0,00		213 839,00	213 839,00	0,00	213 839,00	213 839,00
6161	Multirisques	0,00	0,00		122 215,00	122 215,00	0,00	122 215,00	122 215,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00		9 936,00	9 936,00	0,00	9 936,00	9 936,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		36 220,00	36 220,00	0,00	36 220,00	36 220,00
6228	Divers	0,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00		11 980,00	11 980,00	0,00	11 980,00	11 980,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00		274 000,00	274 000,00	0,00	274 000,00	274 000,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		19 027,00	19 027,00	0,00	19 027,00	19 027,00
6238	Divers	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00		21 700,00	21 700,00	0,00	21 700,00	21 700,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00		11 466,00	11 466,00	0,00	11 466,00	11 466,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00		68 804,00	68 804,00	0,00	68 804,00	68 804,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		6 060,00	6 060,00	0,00	6 060,00	6 060,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00		7 770,00	7 770,00	0,00	7 770,00	7 770,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00		9 001,00	9 001,00	0,00	9 001,00	9 001,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		327 987,00	327 987,00	0,00	327 987,00	327 987,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00		78 844,00	78 844,00	0,00	78 844,00	78 844,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		7 724 919,00	7 724 919,00		7 724 919,00	7 724 919,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		93 498,00	93 498,00		93 498,00	93 498,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00		83 997,00	83 997,00		83 997,00	83 997,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00		3 006 999,00	3 006 999,00		3 006 999,00	3 006 999,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		35 001,00	35 001,00		35 001,00	35 001,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		672 000,00	672 000,00		672 000,00	672 000,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		1 353 549,00	1 353 549,00		1 353 549,00	1 353 549,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		235 551,00	235 551,00		235 551,00	235 551,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00		1 920,00	1 920,00		1 920,00	1 920,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		28 500,00	28 500,00		28 500,00	28 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00		1 011 501,00	1 011 501,00		1 011 501,00	1 011 501,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		1 077 001,00	1 077 001,00		1 077 001,00	1 077 001,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00		65 498,00	65 498,00		65 498,00	65 498,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		3 501,00	3 501,00		3 501,00	3 501,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00		38 500,00	38 500,00		38 500,00	38 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00		17 600,00	17 600,00		17 600,00	17 600,00
6488	Autres	0,00	0,00		303,00	303,00		303,00	303,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	842 850,00	842 850,00	0,00	842 850,00	842 850,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00		181 500,00	181 500,00	0,00	181 500,00	181 500,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00		11 300,00	11 300,00	0,00	11 300,00	11 300,00
65315	Formation	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65316	Frais de représentation du maire	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00		444 205,00	444 205,00	0,00	444 205,00	444 205,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00		330,00	330,00	0,00	330,00	330,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00		165 615,00	165 615,00	0,00	165 615,00	165 615,00
65888	Autres	0,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	11 657 749,00	11 657 749,00	0,00	11 657 749,00	11 657 749,00
66	Charges financières	0,00	0,00		280 267,00	280 267,00		280 267,00	280 267,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00		276 245,00	276 245,00		276 245,00	276 245,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		3 022,00	3 022,00		3 022,00	3 022,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		2 180,00	2 180,00		2 180,00	2 180,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00		2 180,00	2 180,00		2 180,00	2 180,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	287 447,00	287 447,00		287 447,00	287 447,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	11 945 196,00	11 945 196,00	0,00	11 945 196,00	11 945 196,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			703 170,00	703 170,00		703 170,00	703 170,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00			700 000,00	700 000,00		700 000,00	700 000,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	0,00			3 170,00	3 170,00		3 170,00	3 170,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			703 170,00	703 170,00		703 170,00	703 170,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	3 022,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	12 648 366,00	12 648 366,00	12 648 366,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	41 500,00	41 500,00	41 500,00
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	514 441,00	514 441,00	514 441,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
70312	Redevances funéraires	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	56 680,00	56 680,00	56 680,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	800,00	800,00	800,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	127 701,00	127 701,00	127 701,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	285 160,00	285 160,00	285 160,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	3 026 909,00	3 026 909,00	3 026 909,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	2 428 885,00	2 428 885,00	2 428 885,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	0,00	0,00	167 828,00	167 828,00	167 828,00
73221	FNGIR	0,00	0,00	268 998,00	268 998,00	268 998,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	161 198,00	161 198,00	161 198,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	5 750 685,00	5 750 685,00	5 750 685,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	5 375 211,00	5 375 211,00	5 375 211,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	0,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	0,00	0,00	162 574,00	162 574,00	162 574,00
73154	Droits de place	0,00	0,00	12 400,00	12 400,00	12 400,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7318	Autres	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	2 979 877,00	2 979 877,00	2 979 877,00
74111	Dotations forfaitaire des communes	0,00	0,00	1 354 239,00	1 354 239,00	1 354 239,00
741123	DSU des communes	0,00	0,00	746 734,00	746 734,00	746 734,00
741127	DNP des communes	0,00	0,00	55 799,00	55 799,00	55 799,00
744	FCTVA	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	10 275,00	10 275,00	10 275,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	26 600,00	26 600,00	26 600,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	600,00	600,00	600,00
747888	Autres	0,00	0,00	327 216,00	327 216,00	327 216,00
748312	D.C.R.T.P.	0,00	0,00	131 205,00	131 205,00	131 205,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	0,00	183 701,00	183 701,00	183 701,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	0,00	0,00	94 533,00	94 533,00	94 533,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	1 975,00	1 975,00	1 975,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	318 462,00	318 462,00	318 462,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	302 462,00	302 462,00	302 462,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
75888	Autres	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	12 631 874,00	12 631 874,00	12 631 874,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	11 492,00	11 492,00	11 492,00
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	0,00	0,00	11 492,00	11 492,00	11 492,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	12 643 366,00	12 643 366,00	12 643 366,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		1 328 949,00	358 577,00	0,00	4 340,00	122 531,00	123 502,00	24 410,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	127 446,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 201 503,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	36 837,00	0,00	125,00	0,00	385,00	3 685,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	321 740,00	0,00	4 215,00	122 531,00	123 117,00	20 725,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 723 557,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 193 557,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		91 946,00	355 832,00	11 640,00	0,00		2 421 727,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		127 446,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 201 503,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 000,00	10 000,00	0,00	0,00		58 032,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	5 000,00	0,00	0,00		5 000,00
21	Immobilisations corporelles	84 946,00	340 832,00	11 640,00	0,00		1 029 746,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		1 723 557,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		210 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		320 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 193 557,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		1 328 949,00
106	Réserves	127 446,00
164	Emprunts auprès des états financiers	1 196 503,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00
RECETTES		1 723 557,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	210 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	320 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	1 188 557,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		312 815,00	0,00	2 310,00	0,00	0,00	43 452,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	21 976,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	12 551,00	0,00	2 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 452,00	0,00	0,00
213	Constructions	164 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	18 582,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	95 116,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	358 577,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 976,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 861,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 452,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 590,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 582,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 116,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	4 340,00	0,00	0,00	0,00	4 340,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	125,00	0,00	0,00	0,00	125,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	4 215,00	0,00	0,00	0,00	4 215,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211	212	213	221	222	223
			Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES		320,00	33 499,00	78 932,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	12 505,00	50 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	320,00	20 994,00	28 265,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	9 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 531,00
213	Constructions	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 672,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 859,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		3 750,00	18 127,00	0,00	1 065,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	385,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	12 044,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	3 750,00	5 698,00	0,00	1 065,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		23 540,00	24 615,00	0,00	0,00	29 605,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00	0,00
213	Constructions	21 420,00	24 615,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 120,00	0,00	0,00	0,00	5 405,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		20 210,00	2 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 502,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	385,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00
213	Constructions	14 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 799,00
218	Autres immobilisations corporelles	5 490,00	2 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 118,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		3 685,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 525,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	3 685,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 170,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 355,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	5 200,00	0,00	0,00	0,00	24 410,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 685,00
213	Constructions	0,00	0,00	5 200,00	0,00	0,00	0,00	16 370,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 355,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	1 460,00	3 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 136,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 661,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
213	Constructions	0,00	1 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 280,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 695,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 946,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 661,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 800,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 740,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 695,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	350 832,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
211	Terrains	0,00	340 832,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	355 832,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340 832,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoieement
DEPENSES		5 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	4 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00	
218	Autres immobilisations corporelles	640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 640,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	640,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		338 267,00	3 789 308,00	0,00	319 961,00	2 543 791,00	2 657 326,00	894 388,00	0,00
011	Charges à caractère général	20 000,00	1 088 539,00	0,00	44 928,00	790 181,00	673 668,00	20 764,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 460 855,00	0,00	274 033,00	1 746 480,00	1 885 828,00	402 468,00	0,00
014	Atténuations de produits	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	17 000,00	239 914,00	0,00	0,00	7 030,00	97 750,00	471 156,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	280 267,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	100,00	80,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		11 403 897,00	227 579,00	0,00	10 500,00	345 973,00	322 005,00	199 542,00	0,00
013	Atténuations de charges	20 000,00	21 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	30 000,00	47 550,00	0,00	500,00	290 660,00	114 731,00	31 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	3 026 909,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 738 285,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 575 211,00	26 950,00	0,00	0,00	7 300,00	201 874,00	168 542,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	131 579,00	0,00	10 000,00	48 013,00	5 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	11 492,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	804 718,00	37 528,00	559 909,00	0,00		11 945 196,00
011	Charges à caractère général	0,00	282 709,00	28 528,00	125 663,00	0,00		3 074 980,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	522 009,00	0,00	433 246,00	0,00		7 724 919,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		15 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	9 000,00	1 000,00	0,00		842 850,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		280 267,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 180,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
RECETTES		0,00	0,00	133 870,00	0,00	0,00		12 643 366,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		41 500,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		514 441,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 026 909,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00		5 750 685,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 979 877,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	121 870,00	0,00	0,00		318 462,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		11 492,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		338 267,00
603	Variation des stocks	20 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	17 000,00
661	Charges d'intérêts	280 267,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	5 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	15 000,00
RECETTES		11 403 897,00
603	Variation des stocks	20 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	30 000,00
731	Fiscalité locale	5 738 285,00
732	Fiscalité reversée	3 026 909,00
741	D.G.F.	2 156 772,00
744	FCTVA	9 000,00
748	Autres attributions et participations	409 439,00
758	Produits divers de gestion courante	2 000,00
762	Produits autres immo. financières	11 492,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		3 168 835,00	0,00	180 380,00	155 551,00	28 614,00	45 728,00	400,00	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnement	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	262 520,00	0,00	0,00	12 351,00	0,00	9 111,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	6 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	190 806,00	0,00	6 424,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	119 685,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	42 636,00	0,00	950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	12 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	8 100,00	0,00	21 327,00	143 200,00	0,00	0,00	200,00	0,00
625	Déplacements et missions	10 676,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	54 874,00	0,00	1 095,00	0,00	0,00	222,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	72 751,00	0,00	1 545,00	0,00	0,00	92,00	200,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	51 163,00	0,00	3 132,00	0,00	0,00	796,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	78 844,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 563 302,00	0,00	107 965,00	0,00	0,00	23 411,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	606 645,00	0,00	37 942,00	0,00	0,00	10 096,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	56 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	303,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	2 000,00	0,00	0,00	0,00	28 614,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
RECETTES		179 054,00	0,00	0,00	39 450,00	0,00	8 100,00	975,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 100,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	39 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	975,00	0,00
748	Autres attributions et participations	23 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	128 079,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		209 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	199 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 789 308,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	283 982,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 610,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 230,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 685,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 586,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 020,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 827,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 676,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 191,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 588,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 091,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 844,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 694 678,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	654 683,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 100,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	303,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 800,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 614,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	227 579,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 100,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 450,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 975,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 975,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 079,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	318 511,00	0,00	1 450,00	0,00	319 961,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	10 965,00	0,00	0,00	0,00	10 965,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
613	Locations	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	3 144,00	0,00	0,00	0,00	3 144,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 890,00	0,00	0,00	0,00	2 890,00
628	Divers	0,00	14 629,00	0,00	1 450,00	0,00	16 079,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	5 639,00	0,00	0,00	0,00	5 639,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	350,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	196 343,00	0,00	0,00	0,00	196 343,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	72 051,00	0,00	0,00	0,00	72 051,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RÉCETTES		0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
708	Autres produits	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211	212	213	221	222	223
			Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES		766 319,00	720 875,00	397 120,00	0,00	330,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	45 358,00	89 261,00	178 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	9 530,00	9 575,00	14 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	390,00	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	7 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	3 723,00	4 595,00	7 158,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	41 596,00	9 354,00	8 745,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	14 968,00	14 501,00	4 434,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	448 636,00	416 406,00	128 524,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	188 308,00	176 793,00	54 459,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	5 800,00	0,00	0,00	0,00	330,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		48 013,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	48 013,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		637 028,00	0,00	19,00	21 200,00	0,00	0,00	2 543 791,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	13 565,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	331 004,00
611	Contrats de prestations de services	318 245,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	318 245,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
615	Entretien et réparations	3 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 055,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 040,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 700,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	223,00	0,00	19,00	0,00	0,00	0,00	15 718,00
628	Divers	1 824,00	0,00	0,00	17 200,00	0,00	0,00	78 719,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	7 139,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 042,00
641	Rémunérations du personnel	206 043,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 199 609,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	86 269,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	505 829,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 030,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
RECETTES		292 800,00	0,00	0,00	5 160,00	0,00	0,00	345 973,00
706	Prestations de services	280 000,00	0,00	0,00	5 160,00	0,00	0,00	285 160,00
708	Autres produits	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
747	Participations	7 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 300,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 013,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		373 646,00	403 018,00	3 334,00	373 625,00	0,00	0,00	1 077,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	16 690,00	37 674,00	0,00	45 257,00	0,00	0,00	165,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	6 680,00	6 185,00	2 920,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 700,00	116 450,00	0,00	8 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	5 380,00	2 915,00	0,00	2 635,00	0,00	0,00	684,00	0,00	0,00
628	Divers	3 804,00	2 643,00	414,00	915,00	0,00	0,00	228,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 394,00	5 161,00	0,00	6 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	170 610,00	165 905,00	0,00	212 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	68 698,00	66 085,00	0,00	89 048,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	93 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	80,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 000,00	39 700,00	0,00	1 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	17 200,00	0,00	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	19 600,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	2 000,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		180 987,00	59 707,00	0,00	0,00	3 504,00	5 350,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	148 070,00	44 293,00	0,00	0,00	462,00	50,00
615	Entretien et réparations	23 409,00	11 875,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 950,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 366,00	444,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	8 142,00	3 095,00	0,00	0,00	42,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 350,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉCETTES		23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		1 226 704,00	20 300,00	6 074,00	0,00	0,00	0,00	2 657 326,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	91 022,00	3 300,00	800,00	0,00	0,00	0,00	387 783,00
615	Entretien et réparations	14 821,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 490,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 980,00
624	Transports biens, transports collectifs	6 000,00	6 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	790,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	2 928,00	0,00	74,00	0,00	0,00	0,00	16 426,00
628	Divers	16 416,00	11 000,00	700,00	0,00	0,00	0,00	47 399,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	27 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 045,00
641	Rémunérations du personnel	756 314,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 305 249,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	311 703,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	535 534,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 250,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80,00
RECETTES		251 375,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 005,00
706	Prestations de services	92 701,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 731,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
747	Participations	158 674,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201 874,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		471 156,00	0,00	0,00	0,00	0,00	423 232,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 107,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 805,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 151,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 131,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 817,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 405,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 246,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	471 156,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 542,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 542,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	894 388,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 107,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 805,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 151,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 131,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 817,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 405,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 246,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	471 156,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 542,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 542,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	269 753,00	480 823,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 142,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	500,00	80 782,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 341,00
613	Locations	0,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	13 620,00	92 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 975,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 530,00
618	Divers	0,00	1 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	1 443,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	10 092,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 296,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	4 794,00	7 241,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	157 597,00	203 292,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	63 749,00	85 336,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	804 718,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 623,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 275,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 530,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 443,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 388,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 035,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 889,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 085,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	28 528,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	2 228,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	22 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00
RECETTES		0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	121 870,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 870,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 528,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 228,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 300,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 870,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 870,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		127 093,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	432 816,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	16 271,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 193,00	
615	Entretien et réparations	2 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
623	Pub., publications, relations publiques	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	2 985,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	23 354,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 800,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 727,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 099,00	
641	Rémunérations du personnel	54 571,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	244 776,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	22 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 948,00	
657	Charges intervent ^e cpt prop. - Subvent ^e	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	559 909,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 464,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 060,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 985,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 154,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 826,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	299 347,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 073,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500,00 €		31/12/2001
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	AMORTISSABLE	5	
L	DOCUMENTS URBANISME 202	5	
L	ETUDES ET INSERTIONS 203	5	
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	15	
L	LOGICIELS BREVETS ET LICENCES 205	2	

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	12 643 366,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (1)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (2)	Dont part nette (3) I			
TOTAL				0			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N.

(2) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N.

(3) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 343-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 328 949,00	I 1 328 949,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 196 503,00	1 196 503,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 196 503,00	1 196 503,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		132 446,00	132 446,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	127 446,00	127 446,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	5 000,00	5 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 328 949,00	0,00	0,00	1 328 949,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 233 170,00	III 1 233 170,00
Ressources propres externes de l'année (a)		320 000,00	320 000,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	320 000,00	320 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		913 170,00	913 170,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	1 400,00	1 400,00
28031	<i>Frais d'études</i>	71 867,00	71 867,00
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	2 333,00	2 333,00
28041412	<i>Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations</i>	4 573,00	4 573,00
28041512	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	36 400,00	36 400,00
2804181	<i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	933,00	933,00
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	13 067,00	13 067,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	19 600,00	19 600,00
2804422	<i>Sub nat privé - Bât. et installations</i>	18 667,00	18 667,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	48 533,00	48 533,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	1 400,00	1 400,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	63 467,00	63 467,00
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	1 400,00	1 400,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	182 933,00	182 933,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	1 120,00	1 120,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	1 400,00	1 400,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	1 774,00	1 774,00
2815731	<i>Matériel roulant</i>	1 400,00	1 400,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	1 400,00	1 400,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	22 400,00	22 400,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	1 400,00	1 400,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	62 533,00	62 533,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	42 000,00	42 000,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	23 333,00	23 333,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	74 667,00	74 667,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
4817	<i>Indemnités de renégociation de la dette</i>	3 170,00	3 170,00
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	210 000,00	210 000,00

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 233 170,00	0,00	0,00	0,00	1 233 170,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 328 949,00
Ressources propres disponibles	IV	1 233 170,00
Solde	V = IV - II (8)	-95 779,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0.00	Sous-total Fonctionnement		0.00
				(B)	

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0.00	Effort propre de la Région (A – B)		0.00
				(C)	

TOTAL DEPENSES	(A)	0.00	TOTAL RECETTES (B + C)	0.00
-----------------------	-----	-------------	-------------------------------	-------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	<i>0,00</i>
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	<i>0,00</i>
	<i>Total des recettes d'ordre</i>	<i>0,00</i>
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2024- 076028- 204- 00- 01- -2023/12/11-9:39:40
CAUDEBEC-LES-ELBEUF- Location immeuble nu- 2024- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Pavé d'information(s) :

Information : Vous pouvez utiliser un plan de compte et une présentation de l'exercice précédent pour voter votre budget, dès lors que celui-ci a été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique.

1 information

REPUBLIQUE FRANÇAISE

: CAUDEBEC-LES-ELBEUF (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF (2)

Numéro SIRET : 21760165700133

POSTE COMPTABLE : SGC MESNIL-ESNARD - GRAND-QUEVILLY

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Location immeuble nu (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	42
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	43
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	46
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	47
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	48
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	51
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	54
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	57
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	58
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	61
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	63
A1.908 - Fonction 8 - Transports	66
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	70
A2.01 - Opérations non ventilables	72
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	73
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	76
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	77
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	78
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	81
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	84
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	87
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	88
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	89
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	92
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	94
A2.938 - Fonction 8 - Transports	97

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	101
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	102
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	106
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	107

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	108
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	110
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	111
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	112
B3.1 - Etat des provisions constituées	113
B3.2 - Etalement des provisions	115
B4 - Etat des charges transférées	116
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	117
B6 - Prêts	118
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	119
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	120
B7.3 - Etat des emprunts garantis	121
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	122
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	123
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	124
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	125
B7.8 - Autres engagements donnés	126
B7.9 - Autres engagements reçus	127
B8 - Subventions versées	128
B9 - Etat du personnel	129
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	131
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	132
B11.2 - Liste des établissements publics créés	133
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	134
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	135
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	136
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	138
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	139
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	140
D3 - Décisions en matière de taux	142
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	143
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	144
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	146
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	147
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	148

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes			Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00		B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00		B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00		B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	62 923,00	62 923,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		62 923,00	62 923,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	65 223,00	65 223,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		65 223,00	65 223,00
TOTAL DU BUDGET (4)		128 146,00	128 146,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		
Numéro	Libellé	Chapitre(s)
		Montant
TOTAL		0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020
		0,00
TOTAL GENERAL		0.00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	19 073,00	19 073,00	19 073,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	19 073,00	19 073,00	19 073,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	19 073,00	19 073,00	19 073,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		43 850,00	43 850,00	43 850,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		43 850,00	43 850,00	43 850,00

TOTAL	0,00	0,00	62 923,00	62 923,00	62 923,00
--------------	-------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	62 923,00
---	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		62 923,00	62 923,00	62 923,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		62 923,00	62 923,00	62 923,00

TOTAL	0,00	0,00	62 923,00	62 923,00	62 923,00
--------------	-------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	62 923,00
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	19 073,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		62 923,00	62 923,00	62 923,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		62 923,00	62 923,00	62 923,00

TOTAL	0,00	0,00	65 223,00	65 223,00	65 223,00
--------------	-------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	65 223,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	21 373,00	21 373,00	21 373,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	21 373,00	21 373,00	21 373,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	21 373,00	21 373,00	21 373,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	43 850,00	43 850,00	43 850,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	43 850,00	43 850,00	43 850,00

TOTAL	0,00	0,00	65 223,00	65 223,00	65 223,00
--------------	-------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	65 223,00
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	19 073,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	43 850,00	43 850,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	19 073,00	0,00	19 073,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		19 073,00	43 850,00	62 923,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	62 923,00
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	2 300,00		2 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	62 923,00	62 923,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 300,00	62 923,00	65 223,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	65 223,00
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2024

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		9 400,00	9 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		53 523,00	53 523,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	62 923,00	62 923,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	62 923,00
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	21 373,00	0,00	21 373,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	43 850,00	43 850,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		21 373,00	43 850,00	65 223,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	65 223,00
--	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	62 923,00	62 923,00	0,00	62 923,00	62 923,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	19 073,00	19 073,00	0,00	19 073,00	19 073,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	19 073,00	19 073,00	0,00	19 073,00	19 073,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	19 073,00	19 073,00	0,00	19 073,00	19 073,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			43 850,00	43 850,00		43 850,00	43 850,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			43 850,00	43 850,00		43 850,00	43 850,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	62 923,00
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	62 923,00	62 923,00	62 923,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		62 923,00	62 923,00	62 923,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		62 923,00	62 923,00	62 923,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	62 923,00
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	62 923,00	62 923,00	0,00	62 923,00	62 923,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	19 073,00	19 073,00	0,00	19 073,00	19 073,00
21352	Bâtiments privés	0,00	0,00	0,00	18 923,00	18 923,00	0,00	18 923,00	18 923,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	19 073,00	19 073,00	0,00	19 073,00	19 073,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	19 073,00	19 073,00	0,00	19 073,00	19 073,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	43 850,00	43 850,00	0,00	43 850,00	43 850,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<i>Reprise sur autofinancement antérieur</i>	0,00			43 850,00	43 850,00		43 850,00	43 850,00
13911	<i>Subv. transf. Etat et établ. nationaux</i>	0,00			3 549,00	3 549,00		3 549,00	3 549,00
13912	<i>Subv. transf. Régions</i>	0,00			4 223,00	4 223,00		4 223,00	4 223,00
139151	<i>Subv. transf. GFP de rattachement</i>	0,00			2 541,00	2 541,00		2 541,00	2 541,00
139178	<i>Autres fonds européens</i>	0,00			17 731,00	17 731,00		17 731,00	17 731,00
13918	<i>Autres subventions d'équipement transf.</i>	0,00			15 806,00	15 806,00		15 806,00	15 806,00
	<i>Charges transférées (7)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			43 850,00	43 850,00		43 850,00	43 850,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	62 923,00	62 923,00	62 923,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	0,00		62 923,00	62 923,00	62 923,00
15722	<i>Prov.gros entretien ou grandes révisions</i>	0,00		9 400,00	9 400,00	9 400,00
281328	<i>Autres bâtiments privés</i>	0,00		50 668,00	50 668,00	50 668,00
281352	<i>Bâtiments privés</i>	0,00		2 720,00	2 720,00	2 720,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	0,00		135,00	135,00	135,00
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		62 923,00	62 923,00	62 923,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	65 223,00	65 223,00	0,00	65 223,00	65 223,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	2 300,00	2 300,00	0,00	2 300,00	2 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	2 300,00	2 300,00	0,00	2 300,00	2 300,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	2 300,00	2 300,00	0,00	2 300,00	2 300,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			62 923,00	62 923,00		62 923,00	62 923,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			62 923,00	62 923,00		62 923,00	62 923,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	65 223,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	65 223,00	65 223,00	65 223,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	21 373,00	21 373,00	21 373,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	21 373,00	21 373,00	21 373,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	21 373,00	21 373,00	21 373,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	43 850,00	43 850,00	43 850,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	43 850,00	43 850,00	43 850,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	65 223,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	65 223,00	65 223,00	0,00	65 223,00	65 223,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	2 300,00	2 300,00	0,00	2 300,00	2 300,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	2 300,00	2 300,00	0,00	2 300,00	2 300,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	2 300,00	2 300,00	0,00	2 300,00	2 300,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			62 923,00	62 923,00		62 923,00	62 923,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00			53 523,00	53 523,00		53 523,00	53 523,00
68128	Dot. Amort. charges exception. différées	0,00			9 400,00	9 400,00		9 400,00	9 400,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'ordre		0,00			62 923,00	62 923,00		62 923,00	62 923,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	65 223,00	65 223,00	65 223,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	21 373,00	21 373,00	21 373,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	21 373,00	21 373,00	21 373,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	21 373,00	21 373,00	21 373,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	21 373,00	21 373,00	21 373,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	43 850,00	43 850,00	43 850,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	0,00	0,00	43 850,00	43 850,00	43 850,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	43 850,00	43 850,00	43 850,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2024

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	19 073,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	19 073,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		19 073,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		19 073,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
	DEPENSES		0,00
	RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211	212	213	221	222	223
			Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES		19 073,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	18 923,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 073,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 923,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	21 373,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	21 373,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 300,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		21 373,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		21 373,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
	DEPENSES		0,00
	RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211	212	213	221	222	223
			Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES		2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		21 373,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	21 373,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 373,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 373,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2024

- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500,00 €		31/12/2001
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	IMMEUBLE DE RAPPORT	30	
L	INSTALLATIONS GENERALES	15	

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	21 373,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (1)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (2)	Dont part nette (3) I			
TOTAL				0			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N.

(2) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N.

(3) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		INVESTISSEMENT (total)			0,00
		FONCTIONNEMENT (total)			0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326-352 - Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 343-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		43 850,00	I 43 850,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		43 850,00	43 850,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	43 850,00	43 850,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépendances de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	43 850,00	0,00	0,00	43 850,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		62 923,00	III 62 923,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		62 923,00	62 923,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
15722	<i>Prov.gros entretien ou grandes révisions</i>	9 400,00	9 400,00
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
281328	<i>Autres bâtiments privés</i>	50 668,00	50 668,00
281352	<i>Bâtiments privés</i>	2 720,00	2 720,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	135,00	135,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	62 923,00	0,00	0,00	0,00	62 923,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	43 850,00
Ressources propres disponibles	IV	62 923,00
Solde	V = IV – II (8)	19 073,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2024

- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
- (6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0.00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0.00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0.00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0.00

TOTAL DEPENSES	(A)	0.00	TOTAL RECETTES (B + C)	0.00
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS							D3
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)	
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part communale des ressources							
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00	

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	<i>0,00</i>
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	<i>0,00</i>
	<i>Total des recettes d'ordre</i>	<i>0,00</i>
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

CONVENTION FINANCIERE

Entre :

La Ville de Caudebec-lès-Elbeuf, représentée par son Maire, Laurent BONNATERRE, dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2023,

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale de Caudebec-lès-Elbeuf, représenté par sa Vice-Présidente, dûment habilitée par la décision du Conseil d'Administration en date du 21 décembre 2023 ;

Article 1 : Objet et nature de la subvention

La présente convention a pour objet l'attribution d'une subvention d'équilibre fixée annuellement par la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf afin de permettre au CCAS de Caudebec-lès-Elbeuf d'exercer pleinement les missions qui lui ont été confiées.

Article 2 : Montant et modalités de versement

Le montant maximum de la subvention d'équilibre pour l'année 2024 est fixé 444 205 € et sera versé par acomptes au CCAS de Caudebec-lès-Elbeuf.

Article 3 : Obligation de l'organisme bénéficiaire

Le compte administratif du CCAS de Caudebec-lès-Elbeuf est voté chaque année au plus tard le 30 juin N+1. Il rend alors compte de l'utilisation des fonds versés par la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf.

Le CCAS s'engage également à fournir à la Ville tout élément complémentaire d'information sur l'affectation de cette subvention.

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention engage les parties durant l'exécution du budget 2024.

A Caudebec-lès-Elbeuf le 21 décembre 2023,

Le Maire de Caudebec-lès-Elbeuf,

La Vice-Présidente du CCAS,

Laurent BONNATERRE

Patricia PERICA



eau
métropole
ROUENNORMANDIE

RAPPORT ANNUEL 2022
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



métropole
ROUENNORMANDIE

Sommaire

I. PRESENTATION GENERALE EAU DE LA METROPOLE-ROUEN-NORMANDIE	3
1 - Les Chiffres Clés et Faits Marquants	3
2 - Mode de gestion et d'organisation des services de l'Eau de la Métropole-Rouen-Normandie au 1^{er} janvier 2022	6
3 - Indicateurs financiers de la Métropole-Rouen-Normandie en 2022	9
1 - Structure budgétaire	9
2 - Recettes et charges du service	9
3 - Indicateurs financiers	10
4 - Facturation et Prix de l'Eau	10
4 - Ressources en eau - Production et zones de distribution	11
1 - Les ressources	11
2 - Qualité des eaux distribuées	16
3 - Préservation de la ressource - Études	17
5 - Exploitation - Caractéristiques techniques	25
1 - Indicateurs techniques	25
2 - Patrimoine	29
6 - Gestion clientèle abonnés	32
1 - Abonnés	32
2 - Volumes consommés	32
3 - Indicateurs de performances	33
7 - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la Métropole en 2022	35
II. PRESENTATION PAR SERVICE	37
1 - Service exploité directement par la Métropole - Secteur Rouen-Elbeuf	37
1 - Présentation du service	37
2 - Indicateurs techniques	38
3 - Données clientèle - abonnés	40
4 - Qualité de l'eau	40
5 - Indicateurs de performance	43
2 - Contrat d'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Nord-Ouest 2021	44
1 - Présentation du service	44
2 - Indicateurs techniques	45
3 - Données clientèle - abonnés	47
4 - Qualité de l'eau	47
5 - Indicateurs de performance	50
6 - Indicateurs financiers	51

Annexe 1 : Synthèse des données 2022 par commune	53
Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Agence Régionale de Santé (ARS)	58
Régie secteur Rouen : Rouen La Jatte	58
Régie secteur Rouen : Rouen Grand Mare Châtelet	59
Régie secteur Rouen : Rouen Bas de ville	60
Régie secteur Rouen : Darnétal	61
Régie secteur Rouen : Fontaine-sous-Préaux	62
Régie secteur Rouen : Montmain	63
Régie secteur Rouen : Plateau Est Franqueville	64
Régie secteur Rouen : Plateau Est Neuville	65
Régie secteur Rouen : Roncherolles sur le Vivier	66
Régie secteur Rouen : St Aubin-Épinay BS	67
Régie secteur Rouen : St Jacques-sur-Darnétal Épinay HS	68
Régie secteur Rouen : St Léger du Bourg Denis	69
Régie secteur Rouen : St Martin du Vivier	70
Régie secteur Rouen : Grand-Quevilly	71
Régie secteur Rouen : Oissel	72
Régie secteur Rouen : Banlieue Sud de Rouen	73
Régie secteur Rouen : Grand Couronne - Moulineaux	74
Régie secteur Rouen : La Maison Brulée	75
Régie secteur Elbeuf : Caudebec-lès-Elbeuf	76
Régie secteur Elbeuf : Elbeuf Buquet	77
Régie secteur Elbeuf : Elbeuf Est	78
Régie secteur Elbeuf : Elbeuf Ouest	79
Régie secteur Elbeuf : Freneuse	80
Régie secteur Elbeuf : Orival	81
Régie secteur Elbeuf : St Aubin-lès-Elbeuf	82
Régie secteur Elbeuf : St Pierre-lès-Elbeuf	83
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : St Martin de Boscherville	84
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Sahurs	85
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Bardouville	86
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Yville sur Seine	87
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Le Trait	88
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Jumièges	89
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Saint Paër	90
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Duclair	91
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Yainville	92
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Déville lès Rouen	93
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Maromme Mélange	94
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Maromme Usine de traitement	95
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Houpeville	96
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Malaunay - Le Houlme	97
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Hénouville Métropole	98
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Isneauville	99

Annexe 3 : Délibérations et Programme de travaux sur le territoire de la Métropole en 2023	100
---	------------

Annexe 4 : Glossaire	107
-----------------------------	------------

Présentation Générale EAU de la Métropole-Rouen-Normandie

1 - Les Chiffres Clés et Faits Marquants

❖ Chiffres Clés

Nombre d'abonnés : 208 145 pour 503 849 habitants (estimation sur la base des données population totale INSEE 2020), y compris les habitants desservis par EAU de la Métropole Rouen Normandie résidant sur la commune de Quincampoix (hameau de la Muette).

Volumes consommés autorisés : 25 593 070 m³/an, soit 70 119 m³/jour en diminution de 1,7%

Volumes distribués : 31 047 707 m³/an soit 85 062 m³/jour en diminution de 1,4%

27 ressources (champ captant) pour une capacité totale théorique de production de 215 520 m³/jour dont 7 usines de traitement

92 réservoirs pour une capacité globale de 124 160 m³, et 9 cuves d'eaux traitées en sortie usine d'une capacité globale de 11 720 m³

2 932,3 km de réseau en service (hors branchements)

Rendement du réseau 82,76% en diminution de 0,3 points

Indice linéaire de perte ILP : 5,10 m³/km/jour en progrès de 0,3%

Qualité des eaux distribuées en 2022 :

- Paramètres bactériologiques : 100% des prélèvements conformes
- Paramètres physico-chimiques : 99,64% des prélèvements conformes

❖ Faits Marquants

- Refonte de l'intégralité des armoires de commande-télécommunication intersites des sites de production, (programmation chantier 2022/2026)
- Poursuite de l'étude de recensement des conduites en PVC et établissement d'un programme de contrôle CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) pour priorisation des renouvellements canalisation PVC (PolyChlorure de Vinyle).
 - Réalisation de 11 opérations en 2022, soit 4.5 km de réseaux renouvelés.
 - Levée de la restriction d'usage pour 32 abonnés-usagers sur la commune de St Pierre de Manneville – chemin de Talbot, chaussée de Caumont, suite aux travaux engagés sur le réseau.
- Travaux de renouvellement de réseau : 61 opérations (y compris celles spécifiques au CVM – voir ci-dessus) soit 16 km. A ces travaux s'ajoutent 1,5 km de rationalisation de réseau, et 1,5 km d'extension créé pour sécuriser la distribution ou suite à l'urbanisation du territoire.
- Travaux de réhabilitation (génie civil, y compris renforcement structurel – Etanchéité et isolation dôme de couverture – Etanchéité intérieure de la cuve extérieure) du réservoir de Saint Jacques sur Darnétal.
- Poursuite de la réhabilitation des filtres bicouches de l'UTEP de Maromme avec la réhabilitation du filtre n°2.
- Réalisation des travaux de sécurisation de la façade du réservoir Léon Salva à Sotteville lès Rouen
- Attribution du marché de travaux de renforcement du forage de Yainville pour la phase 2 de l'interconnexion Yainville-Duclair.

- Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre pour la mise à niveau de l'usine d'eau potable de Carville à Darnétal.
- Démarrage des études d'exécution des travaux de création d'un poste de stockage et d'injection de CAP à l'usine d'eau potable de la Jatte à Rouen.
- Démarrage des études de Maîtrise d'œuvre (EP et AVP) pour la mise à niveau de l'usine d'eau potable du Mont Duvé à Elbeuf.
- Démarrage des études d'exécution des travaux de réhabilitation du réservoir Paul Doumer à Saint-Aubin-lès-Elbeuf.
- Démarrage des études de Maîtrise d'œuvre pour la création de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) T5. MOE externe intégrée au projet T5.
- Poursuite des études de Maîtrise d'œuvre interne pour le renouvellement des refoulements de sortie de l'usine de Maromme.
- Réalisation des diagnostics génie civil et équipements des ouvrages suivants par un prestataire externe, suite aux diagnostics internes :
 - Réservoir de Saint Jacques sur Darnétal
 - Réservoir des Canadiens à Bihorel
 - Réservoir sur tour de Yainville
 - Réservoir sur tour de Léon Salva (Diagnostic à poursuivre)
 Et réalisation, en interne, des diagnostics génie civil et équipements :
 - Bâches d'eau traitée de l'usine de la CHAPELLE
 - Réservoir Maryse Bastié
- Dépôt du dossier d'enquête publique pour la DUP du captage de Carville (enquête publique en mars 2023).
- Dépôt des dossiers de consultations interservices pour la révision de la DUP des captages d'Orival et d'Elbeuf.
- Démarrage d'une étude technico-économique particulière dans le cadre de la révision de la DUP du captage de Bardouville.
- Enquête publique (mai-juin 2022), et passage au CODERST (déc. 2022 et fév. 2023) du projet de nouvelle DUP pour Fontaine sous Préaux.
- Finalisation de l'étude BAC des captages de Quevillon et de Oissel.
- Négociation pour l'acquisition des parcelles du PPIS (Périmètres de Protection Immédiat Satellite) de Darnétal.
- Traçages de bétouilles sur l'AAC Carville au printemps 2022.
- Poursuite de la convention de partenariat technico-financier avec le syndicat des bassins versants Cailly Aubette Robec, en particulier :
 - Elaboration d'un programme d'actions agricoles pour l'AAC Quevillon et démarrage de l'animation territoriale
 - Révision du programme d'actions agricoles de l'AAC Fontaine-sous-Préaux
 - Déploiement d'un PSE sur l'AAC Fontaine-sous-Préaux
 - Mise en œuvre du programme d'actions agricoles à la suite de la délimitation de la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation du Captage de Jumièges (ZPAAC) par arrêté préfectoral du 20/12/2019 ; construction d'un projet de Paiement pour Service Environnemental
- Poursuite d'une étude de stratégie foncière du grand cycle de l'eau dont la protection de la ressource en eau.
- Poursuite du suivi complémentaire de la qualité des eaux brutes captées à Quevillon, Elbeuf et Carville.
- Poursuite de la convention de partenariat technico-financier avec le Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau Neubourg (SERPN) dans le cadre de la stratégie de protection des ressources de Moulineaux, Elbeuf et Orival, en particulier :

- Révision du programme d'actions agricoles de l'AAC Moulineaux
 - Initiation de l'élaboration du programme d'actions agricoles de l'AAC Elbeuf
 - Projet de recherche et développement PRIAME l'AAC Moulineaux Varras (PRIorisation des Aménagements de bétaires et Modélisation des impacts sur la ressource en Eau potable)
- Convention de recherche et développement partagés relative au modèle mathématique de gestion des ressources en eau de l'hydro-système Seine-Craie-Alluvion sur les territoires de la Métropole Rouen Normandie et du Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec
- Phase terminée (collecte de données et d'investigations géologiques)
 - Phase 2 – signature juillet 2019 – démarrage au 15 février 2020
 - La phase 2 couvre les volets construction d'un modèle géologique 3D, construction et calage du modèle hydrodynamique et simulations de scénarii
 - Elaboration du model en 2022 avec le complément des éléments de connaissance obtenu par les forages d'essai de la recherche en eau. Comité de pilotage programmé le 6 mars 2023
- Convention de recherche et développement partagés relative à la recherche de ressources alternatives en EAU potable pour l'alimentation de la Métropole Rouen Normandie.
- PHASE 2 – signature juillet 2019 – démarrage au 15 février 2020 - La durée prévisionnelle de réalisation : 3 ans
 - Travaux de forages d'essai de septembre 2021 à mai 2022. Les résultats montrent une très bonne productivité et une bonne qualité globale de l'eau mais la présence de perfluorés fait craindre d'autres polluants sur le long terme.
 - Etude terminée, un COPIL se tiendra le 6 mars 2023.
 - La connaissance apportée par cette de prospection de ressources en eau entrera dans la réflexion du Schéma Directeur Général et du Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire à entreprendre à partir de 2023.



Unité d'ultrafiltration – Usine de la Jatte ROUEN

2 - Mode de gestion et d'organisation des services de l'Eau de la Métropole-Rouen-Normandie au 1^{er} janvier 2022

Au 1^{er} janvier 2015, la Métropole-Rouen-Normandie – MRN – succède à la CREA.

Créée au 1^{er} janvier 2010, la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe – CREA – est née du regroupement de 4 communautés : la Communauté d'Agglomération d'Elbeuf Boucles de Seine (CAEBS) constituée de 10 communes, la Communauté d'Agglomération Rouennaise (CAR) constituée de 45 communes, la Communauté de Communes Seine-Austreberthe constituée de 14 communes et la Communauté de Communes du Trait-Yainville constituée de 2 communes.

Ces quatre communautés d'origine étaient constituées de 13 services AEP - Alimentation en Eau Potable - gérés selon différents modes d'exploitation. Certains de ces services ont été intégralement transférés à la CREA. C'est le cas pour les Syndicats dont toutes les communes d'origine sont membres de celle-ci. Les Syndicats dont seule une partie des communes a adhéré à la CREA ont été scindés.

En application de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, portant notamment sur l'organisation des Communautés d'Agglomération, les contrats de délégation conclus par toutes ces collectivités ont été transférés à la CREA, ils se sont poursuivis jusqu'à leur terme.

❖ Depuis janvier 2021, l'organisation des services est la suivante :

- 1 service Régie exploité directement par la Métropole – Service Rouen-Elbeuf (40 communes)
- 1 service exploité en Régie sous contrat de Prestation de Service (31 communes)
 - PS Nord-Ouest 2021 - titulaire Veolia Eau

Cette organisation est synthétisée dans le tableau et la carte ci-après

DIRECTION de l'EAU ROUEN-ELBEUF (Couperin)	
Régie Rouen-Elbeuf	PS Sect. Nord-Ouest 2021
	Veolia Eau
Amfreville-la-Mivoie	Moulineux
Belbeuf	Oisiel
Bonssecours	Orival
Boscs	Petit-Couronne
Caudebec-lès-Elbeuf	Petit-Quevilly
Cléon	Quèreville-la-Poterie
Darnétal	Roncherolles-sur-le-Vivier
Elbeuf-sur-Seine	Rouen
Fontaine-sous-Préaux	Sotteville-lès-Rouen
Franqueville-St-Pierre	Sotteville-sous-le-Val
Freneuse	St-Aubin-Celloville
Gouy	St-Aubin-Epinay
Grand-Couronne	St-Aubin-lès-Elbeuf
Grand-Quevilly	St-Etienne-du-Rouvray
La-Bouille	St-Jacques-sur-Darnétal
La-Londe	St-Léger-du-Bourg-Denis
La-Neuville-Chant-d'Oisiel	St-Martin-du-Vivier
Le-Mesnil-Esnard	St-Pierre-lès-Elbeuf
Les-Authieux-sur-le-Port-St-Ouen	Touville-la-Rivière
Montmain	Ymare
	Anneville-Ambourville
	Bardouville
	Berville-sur-Seine
	Bihorel
	Bois-Guillaume
	Carteleu
	Déville-lès-Rouen
	Duclair
	Epinay-sur-Duclair
	Hautôt-sur-Seine
	Hénouville
	Houpeville
	Isneauville
	Jumièges
	Le-Houlme
	Le-Mesnil-sous-Jumièges
	Le-Trait
	Malaunay
	Maromme
	Mont-Saint-Aignan
	Notre-Dame-de-Bondeville
	Quevillon
	Quincampoix (ham. de la Muette)
	Sahurs
	St-Martin-de-Boscherville
	St-Martin-du-V. (ham. Mont Perreux)
	Saint-Paër
	St-Pierre-de-Manneville
	St-Pierre-de-Varengeville
	Ste-Marguerite-sur-Duclair
	Val-de-la-Haye
	Yainville
	Yville-sur-Seine

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

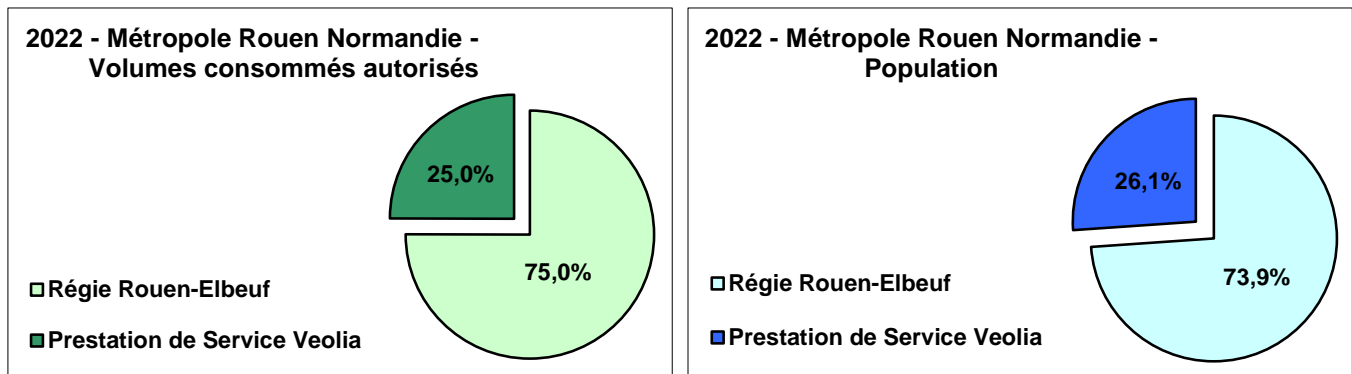
GESTION DE L'EAU au 1er Janvier 2022



- REGIE ROUEN-ELBEUF EXPLOITEE DIRECTEMENT PAR LA METROPOLE
- REGIE AVEC MARCHÉ DE PRESTATION VEOLIA EAU (échéance : 31/12/2028)



En 2022 la régie Rouen-Elbeuf, exploité directement par la Métropole, assure l'alimentation de 73,9% de la population et 75% des volumes consommés autorisés. Si on intègre la prestation de service, l'ensemble de la population, bénéficie des services et des prix fixés par délibération de la collectivité.



❖ Organisation de la Régie Rouen-Elbeuf, exploitée directement par la Métropole

La Direction Régies Eau-Assainissement de la Métropole Rouen Normandie est composée de 5 Directions Adjointes : Finances, Marchés, Administration ; Travaux neufs eau-assainissement ; Relation aux usagers, Ressources humaines de proximité ; Exploitation assainissement ; Exploitation eau potable.

La direction adjointe chargée de la Relation aux usagers, ressources humaines de proximité, assure notamment l'administration commerciale des usagers-abonnés depuis l'abonnement au service jusqu'à la facturation, y compris la gestion des compteurs et relevé d'index. Le recouvrement des factures est du ressort du comptable public.

La direction adjointe chargée de l'Exploitation eau potable est composée :

- D'un service production qui assure le captage, le traitement de potabilisation de l'eau et son acheminement jusqu'aux réservoirs de stockage.
- D'un service distribution qui assure l'entretien du réseau et la desserte des usagers, y compris la réalisation des branchements.
- D'un service magasin en charge de la gestion des stocks et achats de pièces.

La direction adjointe chargée des Travaux neufs eau-assainissement est composée, entre autres d'un service Études et Maîtrise d'œuvre qui gère les projets Eau et Assainissement. Son périmètre d'action couvre les 71 communes de la Métropole.

La Maîtrise d'ouvrage est assurée par la Direction Cycle de l'Eau qui pilote entre autres la gestion patrimoniale, dont les documents graphiques et réponses DT-DICT, les programmes d'investissement (usines et réseaux), ainsi que les études (BAC, DUP, Recherche en eau...).

Le contrôle de la bonne exécution du contrat de Prestation de Service (titulaire Veolia Eau) est assuré par les directions adjointes chargées de la Relation aux usagers et la direction adjointe chargée de l'Exploitation eau potable, suivant leur domaine de compétences.

3 - Indicateurs financiers de la Métropole-Rouen-Normandie en 2022

Les factures type 120m³ sont présentées dans la note liminaire.

1 - Structure budgétaire

Le budget de l'Eau regroupe les deux types de fonctions de la Régie Autonome de l'Eau de la Métropole :

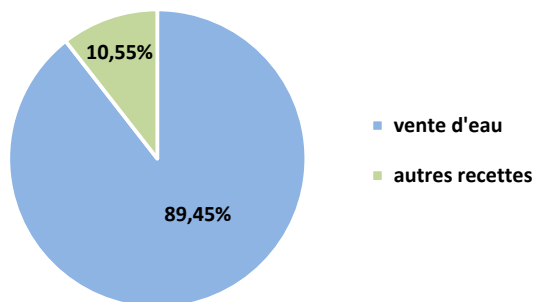
- La fonction de maître d'ouvrage, dont l'objet essentiel est le maintien et le développement du patrimoine de l'ensemble des services, qu'ils soient en régie directement exploités par la Métropole ou contrôlés (prestation de service).
- La fonction d'exploitant qui inclut l'exploitation du service - la production et la distribution de l'eau, la facturation et la gestion clientèle, l'entretien courant des ouvrages et équipements (les charges et les recettes s'y rapportant figurent dans la section de fonctionnement du budget) - et enfin le renouvellement des équipements électromécaniques, des compteurs et des branchements à l'instar des délégataires de services d'eau (les charges correspondantes sont portées en section d'investissement).

Les graphiques ci-après distinguent, par grandes masses, les dépenses et les recettes de l'exercice 2022 et leur répartition par fonction. Les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (préservation de la ressource et pollution) et qui lui sont reversées, ont été extraites des comptes tant en recettes qu'en dépenses.

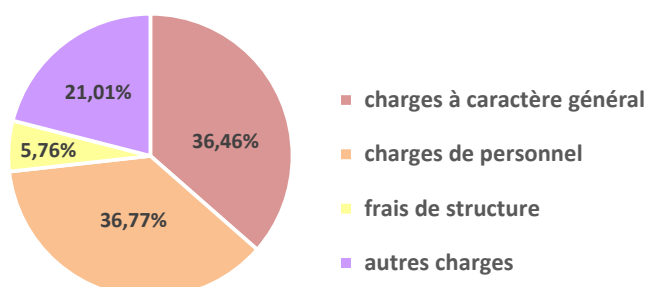
2 - Recettes et charges du service

Eau de la MRN (montants en €HT)	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1 en (%)
Recettes de fonctionnement	39 452 547	41 576 799	43 967 475	45 636 371	46 547 961	2,0%
vente d'eau	35 396 650	38 133 254	39 900 133	40 655 073	41 636 663	2,4%
autres recettes	4 055 897	3 443 545	4 067 342	4 981 298	4 911 298	-1,4%
Dépenses de fonctionnement	25 026 974	25 628 651	25 779 115	27 890 511	31 515 661	13,0%
charges à caractère général	9 258 797	10 142 689	9 782 005	8 883 682	11 490 308	29,3%
charges de personnel	10 655 793	11 062 717	11 055 378	11 083 451	11 589 664	4,6%
frais de structure	1 026 514	1 093 846	1 090 144	1 661 950	1 815 096	9,2%
autres charges	4 085 870	3 329 400	3 851 588	6 261 428	6 620 594	5,7%
Charges de la dette (intérêt)	288 610	386 135	399 107	377 143	357 433	-5,2%
Dépenses d'investissement (hors dette)	16 407 295	13 249 787	13 980 603	16 592 246	15 168 664	-8,6%
Charges de la dette (capital)	3 989 219	4 203 217	4 464 100	4 513 145	4 581 568	1,5%
Recettes d'investissement	697 033	976 764	718 204	1 852 721	1 087 112	-41,3%
Subventions et autres recettes	543 233	944 340	713 514	1 794 405	1 080 021	-39,8%
Cession	153 800	32 424	4 690	58 316	7 091	-87,8%
Emprunt	7 500 000	7 335 987	822 033	-	-	0,0%

Répartition des recettes de fonctionnement



Répartition des dépenses de fonctionnement



3 - Indicateurs financiers

Dettes de la collectivité :

❖ Durée d'extinction de la dette, indicateur de performance P153.2 : 2,15 années.

Eau de la MRN (montants en €HT)	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1 en (%)
Durée d'extinction de la dette (en années)	2,51	2,76	2,17	2,14	2,15	0,5%
Encours de la dette 31/12/N	41 458 234	44 591 004	40 948 937	36 435 792	31 854 224	-12,6%
Montant remboursé durant l'exercice	4 277 828	4 589 353	4 863 208	4 890 288	4 939 001	1,0%
dont en capital	3 989 218	4 203 217	4 464 100	4 513 145	4 581 568	1,5%
dont en intérêt	288 610	386 135	399 107	377 143	357 433	-5,2%

Montant des amortissements en €HT :

Eau de la MRN (montants en €HT)	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1 en (%)
Montant des amortissements	6 104 162	7 060 344	6 398 884	6 604 537	6 785 287	2,7%

Montant global de subventions perçu en €HT :

Eau de la MRN (montants en €HT)	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1 en (%)
Montant global de subvention (Investissement) perçu - Agence de l'Eau	312 986	529 821	352 641	750 971	765 551	1,9%
Montant global de subvention (Investissement) perçu - Conseil Départemental 76	-	-	-	-	-	

Mission coopération décentralisée en €HT :

Eau de la MRN (montants en €HT)	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1 en (%)
Mission coopération décentralisée	44 500	35 500	25 000	60 000	48 935	-18,4%

Epargne brute en €HT :

Eau de la MRN (montants en €HT)	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1 en (%)
Epargne brute	16 541 287	16 143 854	18 865 890	17 028 144	14 815 079	-13,0%

4 - Facturation et Prix de l'Eau

Les usagers-abonnés de la Régie Rouen-Elbeuf et de la Prestation de Service Secteur « Nord-Ouest 2021 » reçoivent 1 facture par an. Les factures type 120 m³ sont présentées dans la note liminaire.

Le prix de l'eau 2022 sur le territoire en Régie (régie Rouen-Elbeuf et prestation de service Nord-Ouest) a été adopté par délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2021.

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût du service de l'eau (fonctionnement et investissement).

4 - Ressources en eau - Production et zones de distribution

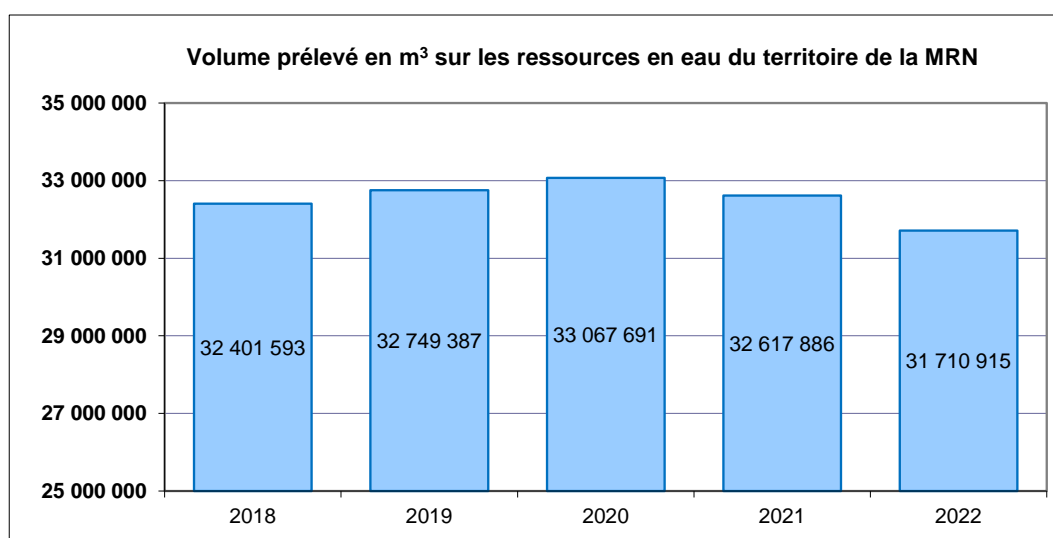
1 - Les ressources

Les ressources en eau de la Métropole proviennent de forages ou de sources situés soit sur le territoire même de la Métropole soit en périphérie. Du fait de son étendue la Métropole est ainsi alimentée par 27 ressources (champ captant) sous maîtrise d'ouvrage Métropole, dont les capacités sont fortement variables de 600 à 50 000 m³/jour, et 7 ressources externes (achat d'eau aux syndicats ou intercommunalités périphériques).

Production

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des volumes prélevés sur les ressources de la Métropole.

Territoire Eau de la MRN	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1	N/an 2018
Volume prélevé en m ³	32 401 593	32 749 387	33 067 691	32 617 886	31 710 915	-2,8%	-2,13%



Ces volumes sont à la baisse, gain de 690 678 m³ par an en moyenne sur les 5 dernières années, soit -2,13%, (légère augmentation en 2020), ils sont corrélés par les tendances observées suivantes :

- ✓ Amélioration du rendement de réseau : +0,67%, (soit un gain de +0,55 points) et amélioration de l'indice linéaire de perte : -3,38% ; sur 5 ans.
- ✓ Une relative stabilité des volumes consommés comptabilisés sur l'année 2022 : -1,4% vis-à-vis de 2021 et +0,17% sur 5 ans.

Par ailleurs et afin de satisfaire l'ensemble des besoins et en fonction des structures historiques particulières, la Métropole importe et ou exporte de l'eau vers les collectivités voisines.

Importation en provenance :

- Du SERPN pour les communes de Yville-sur-Seine (bourg), La Londe, la partie ouest de la commune d'Elbeuf-Le-Buquet, le hameau de la Maison-Brulée à Moulineaux et La Bouille.
- Du Syndicat de Préaux pour la commune de Roncherolles, sécurisation de l'alimentation.
- Du SIAEPA de Montville pour les communes de Malaunay, Le-Houlme, Saint-Pierre-de-Varengueville et Hénouville.
- Du Syndicat de l'Austreberthe pour les hameaux du Pont des Vieux et du Paulu, communes de Saint-Pierre-de-Varengueville et Saint-Paër.
- Du SIAEP de l'Andelle et ses Plateaux pour la commune de Montmain.

Exportation vers les collectivités suivantes :

- SIAEPA de Montville.
- CCVS St Wandrille Rançon - hameaux de Gauville, des Yaux et du Beauquenay.

Les importations représentent 2,95% des volumes distribués, les exportations représentent 1,92% des volumes produits.

Caractéristiques des points de production

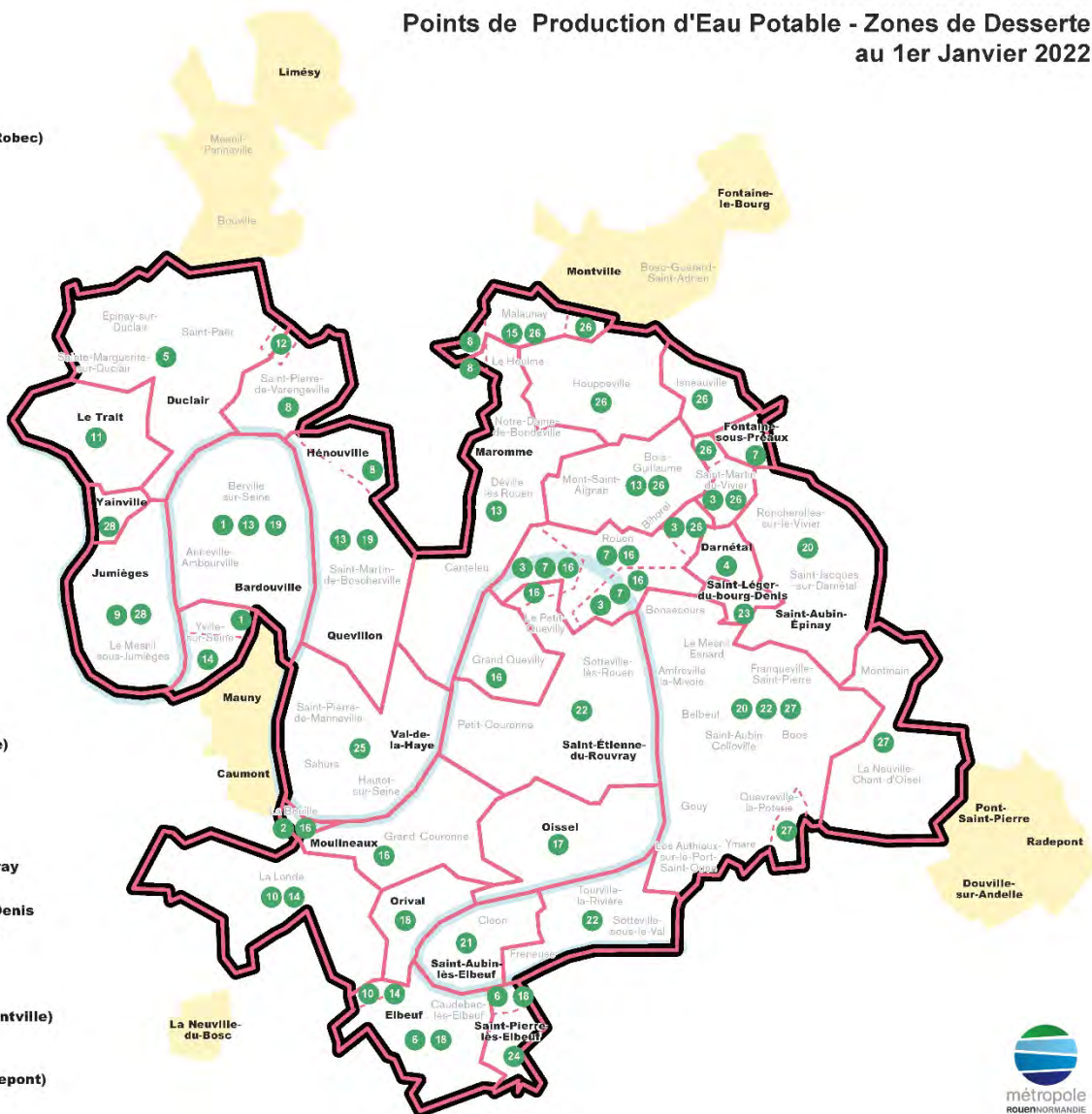
Suivant leurs caractéristiques, les eaux suivent un traitement de filtration et de désinfection, ou seulement une désinfection au chlore gazeux, avant refoulement dans les réservoirs de stockage et distribution.

Eau de la Métropole Rouen Normandie Service / Commune / Ressource Ouvrage		Capacité technique de production en m ³ /jour (base 20h)	DUP (quantité max autorisée)			Volume en 2022		
			Date	Q m ³ /j	Q m ³ /h	en m ³ /j	en m ³ /an	
Régie ROUEN - Elbeuf (40 communes)	Damétal - Carville (2 sources)	8 000	15/11/04	8 000	400	2 526	922 072	
	Damétal (Village)	2 000	21/07/15	2 000		1 325	483 460	
	Douville - Grande Aulnaie	4 000	15/09/94	2 000	200	1 483	541 170	
	Fontaine sous Préaux (Jatte) (3 sources)	24 000	29/12/21	25 000		14 232	5 194 710	
	Fontaine sous Préaux (Village)					73	26 570	
	Moulineaux (2 puits)	28 500	23/09/87	44 000	1 800	12 297	4 488 390	
	Oissel - Forage Le Catelier	1 400	21/08/00	1 500	80	669	244 040	
	Oissel - Forage La Perreuse	1 800	01/07/91	2 000	105	1 220	445 430	
	Radepont - Château	4 800	15/09/94	4 200	210	355	129 750	
	Radepont - Petite Aulnaie	4 000	31/03/05	2 800	200	439	160 230	
	St Aubin Epinay - Longues Raies	7 000	27/03/95	4 500		212	77 200	
	St Aubin Epinay - (Puits) Serv. Bas	560	03/08/93	1 400	70	344	125 460	
	St Jacques sur Darnétal - (Forage) Serv. Haut	900				603	220 000	
	St Léger du BD. - Forage du Vieux Château	1 500	29/09/00	1 000	160	519	189 340	
	St Etienne du Rouvray - La Chapelle (3 forages)	50 000	15/11/85	75 000		20 102	7 337 280	
	Elbeuf - Forage des Ecameaux (Mont Duve)	6 000	11/10/94	12 000	600	184	67 080	
	Orival - Forage du Nouveau Monde F1	3 000	28/03/91	9 600		140	4 375	1 596 830
	Orival - Forage du Nouveau Monde F2	5 000				260		
	St Aubin lès Elbeuf - Forage F1 (1925)	2 800	22/11/84	4 000		100	1 687	615 900
	St Aubin lès Elbeuf - Forage F2 (1949)	2 800				100		
St Pierre lès E. - Forage de l'Oison ('Saint Cyr)	2 200	14/08/86	2 200	110	713	260 340		
St Pierre lès E. - Forage du Vallon de La Fieffe	1 000	24/04/87	2 000	100	270	98 590		
PS Nord-Ouest 2021 (Maromme-Malaunay-Duclair)	Forage de Quevillon	1 800	08/12/14	2 000	100	284	103 781	
	Val de la Haye - La Commanderie	1 280	19/12/12	800	65	439	160 133	
	Forage de Bardouville	600	10/07/09	500	30	97	35 322	
	Le Trait - Forage de La Neuville	2 000	19/09/00	1 200	100	979	357 275	
	Captage de Jumièges	600	27/03/08	580	25	109	39 766	
	Forage de Duclair - Le Chinois (commun aux 2 services)	1 000	22/11/05	2 000	185	632	230 817	
		1 280				533	194 454	
	Yainville - Forage de 1948		14/01/85	960	40	0	0	
	Yainville - Forage de 2003	800	10/12/03	2 000	100	793	289 590	
	Saint Germain sur C. - Cailly F3; F4 et F5	Forages de réserve					0	
	Claville Motteville - Cailly F6	Forage de réserve					0	
	Fontaine le Bourg - Cailly F7	6 000	22/10/18	29 000		14 623	5 337 241	
	Fontaine le Bourg - Cailly F8	3 000						
	Fontaine le Bourg - Cailly F10	1 760						
	Fontaine le Bourg - Cailly F11	4 200						
	Fontaine le Bourg - Cailly F12	1 860						
	Fontaine le Bourg - Cailly F13	4 680						
	Fontaine le Bourg - Cailly F14; F14bis et F15	Forages de réserve						
	Maromme champ captant (5 sources)	12 000	22/10/18	21 600		4 764	1 738 694	
	Maromme - Forage F1	4 000						
Maromme - Forage F2	4 400							
Maromme - Forage F3	3 000							
Capacité technique TOTALE de production d'eau potable de la Métropole Rouen Normandie		215 520		312 880		86 879	31 710 915	

Points de Production d'Eau Potable - Zones de Desserte au 1er Janvier 2022

- 1 Bardouville
- 2 Caumont
- 3 Darnétal (Carville)
- 4 Darnétal (Forage)
- 5 Duclair
- 6 Elbeuf (Les Ecameaux)
- 7 Fontaine-sous-Préaux (Robec)
- 8 Hérouville
- 9 Jumièges
- 10 La Neuville-du-Bosc
- 11 Le Trait
- 12 Limésy
- 13 Maromme
- 14 Mauny

- 15 Montville
- 16 Moulineaux
- 17 Oissel
- 18 Orival (Nouveau Monde)
- 19 Quevillon
- 20 Saint-Aubin-Epinay
- 21 Saint-Aubin-lès-Elbeuf
- 22 Saint-Etienne-du-Rouvray (La Chapelle)
- 23 Saint-Léger-du-Bourg-Denis
- 24 Saint-Pierre-lès-Elbeuf
- 25 Val-de-la-Haye
- 26 Vallée du Cailly (Fontaine-le-Bourg, Montville)
- 27 Vallée de l'Andelle (Douville-sur-Andelle, Pont-Saint-Pierre, Radepont)
- 28 Yainville



Patrimoine production

Le patrimoine production est constitué de 7 usines de traitement et 30 forages.

Eau de la Métropole Rouen Normandie Commune / Ouvrage			Type de Filière de traitement	Capacité nominale de production en m ³ /jour
Régie ROUEN (30 communes)	Darnétal	Carville	Traitement sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, et désinfection au chlore.	8 000
	Fontaine sous Préaux	Village	Ultrafiltration	
	Moulineaux	Moulineaux	Depuis fin décembre 2008, le traitement est réalisé au travers d'une unité d'ultrafiltration membranaire, suivi d'un affinage sur charbon actif avant stérilisation au chlore.	28 500
	Rouen	Jatte	Depuis 2001, le traitement de l'eau est réalisé par la technique de l'ultrafiltration et désinfection au chlore.	20 000
	St Aubin Epinay	Longues Raies	Traitement sur filtration sable, ozonation, collage au sulfate d'aluminium et désinfection au chlore gazeux.	4 500
	St Etienne du Rouvray	La Chapelle	Traitement de préozonation, filtration bi-couche charbon actif / sable et désinfection au chlore gazeux.	50 000
Régie Elbeuf	Elbeuf	Mont Duvé	Traitement sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, et désinfection au chlore.	6 000
PS Nord-Ouest Prestation de Service Nord-Ouest (Maromme)	Maromme	Maromme	Le traitement comprend un pré-traitement par coagulation (chlorure ferrique), un étage de filtration sur filtres bicouches (pierre ponce et sable), une stérilisation à l'ozone, une filtration sur charbon actif en grains et une désinfection finale au chlore gazeux. En période de forte turbidité, la filtration est précédée d'un prétraitement supplémentaire la floculation.	20 000

Bâches usines		Capacité en m ³
Elbeuf	Elbeuf - Usine du Mont-Duve	60
Le Grand-Quevilly	Grand-Quevilly - Calvaire	3 000
Rouen	Rouen - Moulineaux	560
Rouen	Rouen - Carville	400
St Aubin Epinay	St Aubin Epinay - Longues Raies	200
St Etienne du Rouvray	St Etienne du Rouvray - La Chapelle (2 x 1250)	2 500
Maromme	Maromme 1 (Service Haut)	2 500
Maromme	Maromme 2 (Service Bas)	2 500
Capacité globale de stockage d'eau potable des bâches d'usines de l'Eau de La Métropole-Rouen-Normandie		11 720

Avant distribution l'eau est stockée dans des réservoirs qui outre le rôle de stockage assurent la pression.

Réservoirs de distribution (hors bâches usines)		Capacité en m ³
Amfreville la Mivoie	Service Bas - Buissonnets	300
Amfreville la Mivoie	Service Haut (moyen) - Mutuels	300
Anneville-Ambourville	Ambourville	450
Bardouville	Bardouville	150
Belbeuf	Service Bas - Becquet	100
Bois-Guillaume	Sente Sainte Venise	1 500
Canteleu	Canteleu - Sente aux Lapins	2 000
Caudebec lès Elbeuf	Service Bas - Chêne Fourchu	3 000
Caudebec lès Elbeuf	Service Haut - Chêne Fourchu	500
Darnétal	Mont aux Asniers	1 140
Darnétal	Branly Bas	570
Darnétal	Branly Haut	300
Darnétal	Table de Pierre - "Cimetière"	300
Darnétal	Bois du Roule	300
Déville lès Rouen	Fontenelle 1 / Déville lès Rouen	1 200
Déville lès Rouen	Fontenelle 2 / Déville lès Rouen	1 200
Duclair	Le Maupas / Duclair	150
Duclair	Le Chinois / Duclair	1 000
Elbeuf sur Seine	Bourgtheroulde	3 000
Elbeuf sur Seine	Le Neubourg	1 000
Elbeuf sur Seine	Les Mésliers	500
Elbeuf sur Seine	Saint-Cyr	300
Elbeuf sur Seine	Chêne à la Vierge	200

Réservoirs de distribution (hors bâches usines) suite		Capacité en m ³
Fontaine sous Préaux	Ruette aux Cailloux	400
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - La Lorie	800
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - Les Vaubeuges 2014	3 300
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - RN14	600
Freneuse	Route des Crêtes	HS
Gouy	Réservoir de Gouy - Les Fries	500
Grand Couronne	Service Bas	1 000
Grand Couronne	Service Moyen	850
Grand Couronne	Service Moyen - Les Bouttières	500
Grand Couronne	Service Haut - Les Essarts	500
Hautôt sur Seine	Hautôt sur Seine (Val de La Haye)	350
Hénouville	La Cabotterie	200
Houpeville	Bâche surpresseur - Les Gaudines	500
Isneauville	Ventelette 1 - 2 et 3 (Quincampoix)	4 000
Jumièges	Jumièges	350
La Londe	La Londe	350
La Neuville Chant d'Oisel	La Neuville Chant d'Oisel	600
Le Houlme	Bois Planté	300
Le Houlme	Domaine aux Loups	200
Le Trait	Archimède / Le Trait	250
Le Trait	Caudebec / Le Trait	450
Le Trait	Duclair / Le Trait	450
Malaunay	Service Bas - Route de Barentin	150
Maromme	Maromme - Garstedt	1 200
Mesnil sous Jumièges	Mesnil sous Jumièges	250
Mont Saint Aignan	Boucicaut	2 000
Mont Saint Aignan	Galliéni 1	300
Mont Saint Aignan	Galliéni 2	200
Moulineaux	Moulineaux	350
Notre Dame de Bondeville	Notre Dame de Bondeville - Forêt Verte	300
Oissel	Oissel - Le Diguët	3 000
Orival	Orival - Les Roches	150
Quevillon	Service Bas	500
Quèzeville la Poterie	Quèzeville la Poterie	500
Roncherolles sur le Vivier	Roncherolles	300
ROUEN	Champ de Courses (St Etienne du Rouvray)	13 000
ROUEN	Sainte Marie	6 000
ROUEN	Moïse	6 000
ROUEN	Jatte	6 000
ROUEN	Saint Hilaire	3 000
ROUEN	Ernemont	2 000
ROUEN	Bel Air (Mont St Aignan)	1 000
ROUEN	Mont Gargan	1 000
ROUEN	Canadiens (Bihorel)	1 500
ROUEN	Châtelet	4 500
ROUEN	Grand Mare - Couperin	2 250
Sotheville lès Rouen	Léon Salva - Service Bas	10 400
Sotheville lès Rouen	Léon Salva - Service moyen	7 400
Sotheville sous le Val	Sotheville sous le Val	500
St Aubin Epinay	St Aubin Epinay - Bois des Chartreux	300
St Aubin lès Elbeuf	Service Bas - Parc Saint Rémy	2 000
St Aubin lès Elbeuf	Service Haut - Paul Doumer	1 200
St Etienne du Rouvray	Maryse Bastié	3 500
St Jacques sur Damétal	St Jacques sur Damétal	300
St Léger du Bourg Denis	Cantony	150
St Léger du Bourg Denis	La Lande	200
St Léger du Bourg Denis	Waddington	50
St Martin de Boscherville	Le Genetey	100
St Martin du Vivier	Mesnil Grémichon	150
St Paër	Saint-Paër	350
St Pierre de Varengeville	Saint Pierre de Varengeville	150
St Pierre lès Elbeuf	Service Bas enterré - Route de St Didier des Bois	1 500
St Pierre lès Elbeuf	Service Bas semi-enterré - Route de St Didier des Bois	1 200
St Pierre lès Elbeuf	Bosc-Tard	150
Tourville la Rivière	Casanova	200
Tourville la Rivière	Bois St Christophe	2 000
Yainville	Tour 1950	300
Yainville	Semi-enterré 1976	500
Yville-sur-Seine	Yville sur Seine - Le Mauny	200
Capacité globale de stockage d'eau potable des réservoirs de distribution de l'Eau de la Métropole-Rouen-Normandie		124 160

2 - Qualité des eaux distribuées

La surveillance des eaux distribuées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) donne les résultats suivants :

- ❖ [100 % de conformité sur les paramètres microbiologiques, indicateur de performance P101.1](#)
- ❖ [99,64 % de conformité sur les paramètres physico-chimiques, indicateur de performance P102.1](#)

Territoire Eau de la MRN	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité P101.1	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité P102.1
Année 2022						
Contrôles Réglementaires ARS BILAN 2022	1 165	0	100%	2 219	8	99,64%

NB : Suite à l'incendie des sites de LUBRIZOL et de Normandie Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués, jusqu'en juin 2020, selon les recommandations de l'ANSES. Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.

Le détail des résultats analytiques et conclusion et approche qualitative de l'Agence Régional de Santé (ARS) est présenté au chapitre II.1.4 pour le périmètre en régie et II.2.4 pour le périmètre en prestation de service.

Chlorure de Vinyle Monomère - CVM

La Métropole a engagé une démarche au niveau du territoire, visant à référencer puis résorber tous les secteurs avec relargage possible de CVM dans les canalisations en PVC ancien (antérieur à 1980).

En pratique, la présence de ce composé est très variable et dépend du temps de séjour de l'eau dans la canalisation (linéaire important pour un petit nombre d'usagers d'où une faible consommation) et se produit principalement lorsque l'eau est la plus chaude, notamment en période estivale.

La Métropole, après identification des tronçons (PVC antérieur à 1980, PVC non datés et matériau non renseigné), a donc priorisé la recherche en tenant compte du temps de séjour avec campagne de mesure en période froide et estivale.

L'avancement du linéaire investigué représente 51,5%

Année	Temps de séjour	Nombre de tronçons contrôlés	Linéaires contrôlés en km	Nombre de non-conformité	% de conformité
2019	> à 4 jours	35	35,18	11	68,6%
2020	entre 4 et 2 jours	24	19,98	8	66,7%
2021	entre 48 et 30h	49	17,08	5	89,8%
2022	entre 30 et 24h	33	11,54	6	81,8%
2023	entre 24 et 19h				
TOTAL	.	141	83,8	30,0	78,7%

Les tronçons identifiés comme impactés par des non-conformités, sont traités par la mise en œuvre de purges permanentes afin d'accroître la consommation, minimiser le temps de séjour et assurer le respect des normes, avant renouvellement à terme de la canalisation (cf.5.2).

En 2021/2022, les secteurs chemin de Halage, chemin du Marais et chemin de Talbot sur la commune de Saint-Pierre-de-Manneville, malgré les purges mise en œuvre, ont été déclarés non-conformes entraînant une restriction d'usage (eau de boisson).

Conformément aux obligations réglementaires, les 32 foyers concernés ont été informés, et une eau de substitution – distribution d'eau embouteillée – a été entreprise par la Métropole.

Les travaux entrepris (renouvellement des canalisations) ont permis de rétablir la distribution en mai (pour 22 foyers), et en octobre (pour 10 foyers) après la phase de contrôle analytique. Il n'y a donc plus de restriction d'usage.

La campagne de contrôle 2023, outre l'accompagnement des travaux de voiries, concerne les tronçons dont le temps de séjour et compris entre 24 et 19 heures.

Qualité d'eau : Dérogations

Concernant les non-conformités observées en pesticides, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) rend des avis relatifs à la détermination de valeurs sanitaires maximales (VMax) de pesticides ou métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine. Ainsi l'ANSES propose pour les pesticides caractérisés par des effets toxiques à seuil, ayant une Valeur Toxicologique de Référence (VTR) chronique, de déterminer une Valeur Sanitaire Maximale (VMax).

➤ **UDI Saint-Martin-de-Boscherville et Bardouville : dérogation pour l'Atrazine déséthyl-déisopropyl**

Pour l'Atrazine déséthyl-déisopropyl : la VMax est de 60 µg/l, en deçà de cette valeur, cette eau ne constitue pas un danger potentiel pour la santé des personnes.

Les valeurs mesurées en Atrazine déséthyl-déisopropyl, sur le réseau sont largement inférieures à la VMax définie par l'ANSES, rapport de 1 à 300.

Une dérogation concernant les paramètres Triazines (dont Atrazine déséthyl et Atrazine déséthyl-déisopropyl) a été accordée sur les secteurs UDI Saint-Martin-de-Boscherville et UDI Bardouville.

- Arrêté de dérogation pris le 5 juillet 2019, pour une période de 3 ans, la limite de qualité est portée à 2 µg/l.
 - Le programme d'action concerne la poursuite des actions préventives menées au sein des bassins d'alimentation des captages de Bardouville et Quevillon, ainsi que la réalisation d'une interconnexion réseau avec l'unité de potabilisation située à Maromme.
- ✓ **Les UDI Saint-Martin-de-Boscherville et Bardouville, sont depuis le 23 février 2022 interconnectées avec l'UDI de Maromme, les analyses réalisées depuis cette date sont toutes conformes. La dérogation est donc levée.**

3 - Préservation de la ressource - Études

❖ Indice d'avancement de protection de la ressource, indicateur de performance P108.3

Cet indice définit le taux d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources (points de prélèvement dans le milieu naturel).

La valeur de l'indicateur déterminée par l'ARS, est fixée comme suit :

0% aucune action

20% Étude environnementale et hydrogéologique en cours

40% Avis d'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

L'indice global d'avancement de protection de la ressource consolidé, calculé en prorata des volumes prélevés, est de 60,10%.

Nom du Captage	Année	2018 : Indice 108.3 ARS en %	2019 : Indice 108.3 ARS en %	2020 : Indice 108.3 ARS en %	2021 : Indice 108.3 ARS en %	2022 : Indice 108.3 ARS en %
Darnétal Carville (2 sources)		60%	60%	60%	60%	60%
Darnétal (village)		60%	60%	60%	60%	60%
Douville - Grande Aulnaie		60%	60%	60%	60%	60%
Fontaine (Jatte)		60%	60%	60%	60%	60%
Fontaine (Village)		60%	60%	60%	60%	60%
Moulineaux		60%	60%	60%	60%	60%
Oissel - Catelier		60%	60%	60%	60%	60%
Oissel - Perreuse		60%	60%	60%	60%	60%
Radepont - Château		60%	60%	60%	60%	60%
Radepont - Petite Aulnaie		80%	80%	80%	80%	80%
St Aubin Ep. - Longues Raies		60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin Ep. (Puits) Serv. Bas		60%	60%	60%	60%	60%
St Jacques (Forage) Serv. Haut		60%	60%	60%	60%	60%
St Léger BD - Vieux Chateau		60%	60%	60%	60%	60%
SER - Forage de La Chapelle		60%	60%	60%	60%	60%
Elbeuf - (Mont Duve) Forage Les Ecameaux		60%	60%	60%	60%	60%
Orival - 2 Forages du Nouveau Monde		60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages		60%	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - Forage de l'Oison ('St Cyr')		60%	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - Forage Vallon de La Fieffe		60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Quevillon		60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Val de la Haye		60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Bardouville		60%	60%	60%	60%	60%
Forage de La Neuville Le Trait		60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Jumèges		60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Duclair		60%	60%	60%	60%	60%
Forage Yainville 1948		60%	60%	60%	60%	60%
Forage Yainville 2003		60%	60%	60%	60%	60%
Forages Vallée du Cailly		60%	60%	60%	60%	60%
Sources de Maromme		60%	60%	60%	60%	60%
Indice consolidé d'avancement de protection de la ressource P108.3		60,39%	60,21%	60,09%	60,11%	60,10%

Stratégies de préservation des ressources en eau potable (eaux brutes)

- **Stratégie de protection des ressources en eau potable exploitées par la Métropole Rouen Normandie**
 - Finalisation de l'état des lieux et du diagnostic en 2022.
 - Définition des stratégies de protection en 2023.
- **Stratégie foncière de la Métropole Rouen Normandie pour la protection de la ressource en eau, la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques**
 - Démarrage de l'étude second semestre 2021.
 - Phase 1 - Hiérarchisation des enjeux : année 2022 – présentation en COPIL le 06/02/2023.
 - Phase 2 – analyse des outils juridiques et administratifs disponibles et existants pour maîtriser le foncier et l'usage des sols dans le domaine de l'eau : 2^e semestre 2022 - présentation en COPIL le 06/02/2023.
 - Phase 3 - Evaluer les possibilités d'intervention foncière à court, moyen et long terme : démarrage le 27/03/2023 - en cours.
 - Phase 4 - Etablir des scénarios de stratégie en fonction du contexte local : 2nd semestre 2023.

Études DUP

- **DUP Darnétal : Arrêté de prorogation (en date du 2 juillet 2020) de l'arrêté d'utilité publique du captage de Darnétal (en date du 21 juillet 2015).**
 - Procédure d'acquisition du PPIs des biens communs situé à Préaux en cours
- **DUP Carville (révision) :**
 - Étude environnementale finalisée en mai 2016
 - Avis de l'hydrogéologue agréé rendu en novembre 2016
 - Dossier de consultation des services de l'État - Initiation phase administrative en 2019
 - Dépôt du dossier d'enquête publique au second semestre 2022 après mise à jour de l'état parcellaire
- **DUP Fontaine sous Préaux (révision) :**
 - Avis définitif hydrogéologue agréé, définition des périmètres de protection et périmètres satellites, juin 2015
 - Acquisition de la bétairie de la Triboudaine à Quincampoix
 - Dossier de consultation des services de l'État déposé en avril 2016
 - Avis des services : demande de complément rendu en avril 2018
 - Dépôt enquête publique à l'Agence Régionale de Santé, 13 février 2019
 - Etude d'impact de l'augmentation des prélèvements à intégrer au dossier d'enquête publique, réalisée en 2020 à la demande de la DDTM
 - Mise à jour étude d'environnement et notice explicative (2021)
 - Mise à jour des états et plans parcellaires (2021)
 - Dépôt du dossier d'enquête publique mis à jour et complété (été 2021)
 - Arrêté préfectoral du 21 décembre 2021 autorisant la poursuite du prélèvement permanent issu des captages de Fontaine-sous-Préaux
 - Réunions d'information du public préalables à l'ouverture de l'enquête publique en mai 2022
 - Enquête publique du 18 mai au 17 juin 2022
 - Nouvelle DUP en date du 7 juin 2023
- **DUP Moulineaux (révision) :**
 - Étude complémentaire d'incidence sur le niveau du ruisseau des Moulins 2014
 - Avis de l'hydrogéologue agréé rendu en novembre 2016
 - Étude de modélisation des travaux hydrauliques (réduction de l'impact des pompages au niveau des sources ruisseau de Moulineaux) finalisée en mars 2017
 - Finalisation de l'étude d'incidences en septembre 2019 et présentation de l'ensemble de la démarche « Eviter-Réduire-Compenser » engagée depuis 2014 aux services de l'Etat (DDTM Direction Départementale des Territoires et de la Mer – AFB Agence Française de la Biodiversité) en octobre 2019
 - Complément d'avis hydrogéologue agréé sollicité suite traçages positifs de bétairies en 2018-2019 (contexte BAC Varras-Moulineaux) rendu en décembre 2019
 - Mise à jour de l'étude environnementale préalable à la révision de la DUP (2020)
 - Avis définitif de l'hydrogéologue agréé (avril 2022)
 - Mise à jour du chiffrage des coûts des prescriptions associées aux périmètres de protection du captage (été 2021 – printemps 2022)
 - Dépôt du dossier de consultation des services de l'État au second semestre 2022
 - Cadrage du porté à connaissance de l'incidence des travaux compensatoires aux prélèvements de Moulineaux (été 2021)
- **DUP des Ecameaux à Elbeuf et du Nouveau Monde à Orival (révision) :**
 - Réunion de relance de la procédure en septembre 2016
 - Présentation de l'avis de l'hydrogéologue agréé début janvier 2020
 - Dépôt du dossier de consultation des services de l'État au second semestre 2022
- **DUP Bardouville (révision) :**
 - Étude environnementale finalisée en mars 2017
 - Avis hydrogéologue agréé - juillet 2019
 - Chiffrage du coût de la protection finalisé en septembre 2019
 - Lancement de la phase administrative en 2020

- Retour de la consultation des services - printemps 2021
- Préparation du dossier d'enquête publique second semestre 2021
- Lancement d'une étude pour évaluer l'impact économique des prescriptions sur une exploitation agricole préalablement à l'enquête publique (2022)

Études BAC et révision DUP : Études de Bassin d'Alimentation des Captages

• BAC de Carville

- Lancement étude : février 2015.
- Traçage bétoires : avril 2015.
- Phase étude environnementale : octobre 2015.
- Avis hydrogéologue rendu en novembre 2016.
- Animation agricole globalisée sur les AAC de Saint-Aubin-Epinay, les Longues Raies, Darnétal, les Sources du Robec, Carville et Blainville-Crevon (mêmes exploitants agricoles).
- Etude SAFEGE pour préciser le karst d'introduction sur l'AAC de Carville (reconnaitances de terrain), afin de cibler au mieux l'animation agricole sur l'AAC de Carville et protéger au mieux la ressource, (en collaboration avec le Syndicat de Bassin Versant Cailly-Aubette-Robec) – (novembre 2020).
- Mise en place d'un suivi complémentaire de la qualité des eaux brutes captées depuis 2021.
- Traçages de bétoires (printemps 2022).
- Construction d'un programme d'actions agricoles (SBV CAR) en 2023

• BAC de Fontaine-sous-Préaux

- Arrêtés préfectoraux du 5 novembre 2012 délimitant l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) et du 17 décembre 2013 fixant le programme d'actions agricoles pour 3 ans : 2014/2017.
- Arrêté préfectoral du 14 juin 2017 fixant le 2nd programme d'actions agricoles pour 3 ans : 2017/2020.
- Dans le cadre de la protection de l'Aire d'Alimentation du Captage des sources du Robec, le Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec (SBV CAR) porte une animation de proximité auprès des agriculteurs, des gestionnaires de voiries (DIRNO), des collectivités et des particuliers.
- Les actions agricoles concernent principalement l'adaptation des systèmes de production, la réduction d'intrants et l'aménagement du paysage.
- Les actions non agricoles concernent principalement l'accompagnement de :
 - ✓ La Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest (DIRNO) pour la réhabilitation des bassins de gestion des eaux de plateforme de l'A28.
 - ✓ Les communes pour l'arrêt d'usage des pesticides (y compris sur les espaces où les usages sont encore autorisés).
 - ✓ Les particuliers pour l'arrêt d'usage des pesticides.
- Expérimentation d'un dispositif de Paiements pour Service Environnementaux (PSE) pour le maintien et la remise en prairies sur l'AAC de Fontaine-sous-Préaux, porté par le SBV CAR et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie – démarrage dernier trimestre 2021.
- Révision du programme d'actions agricoles en 2022 (SBV CAR/MRN).

• BAC de Oissel (la Perreuse et le Catelier)

- Délibération du 30 septembre 2019 pour lancement de l'étude de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) de Oissel (la Perreuse et le Catelier).
- Mise en place d'un suivi complémentaire de la qualité des eaux brutes captées – forage du Catelier (2020).
- Inspection télévisée et diagraphie des 2 forages (juin 2021).
- Etude BAC finalisée en 2022.

• BAC de Moulineaux et des Varras

- Arrêté inter-préfectoral (Seine-Maritime et Eure) le 19 août 2013 délimitant l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC).
- Animation portée par le Syndicat des Eaux du Roumois et Plateau du Neubourg (SERPN) – convention entre la Métropole et le SERPN, cette dernière inclue les captages des VARRAS (SERPN), MOULINEAUX, NOUVEAU MONDE et ECAMEAUX (MRN).
- Programme d'action agricole : 2ème programme d'action - 2018/2021 - durée 3 ans.

- Poursuite de la mise en œuvre du programme d'action de protection du captage de Moulineaux, dans le cadre d'une convention avec le Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau Neubourg (67 000€TTC), dont aménagement de la bêteoire de la Louveterie (2021) et lancement du programme de recherche et développement PRIAME (PRIorisation des Aménagements de bêteoires et Modélisation des impacts sur la ressource en Eau potable).
 - Révision du programme d'actions agricoles en 2022 (SERPN/MRN).
 - ✓ Le travail du sol et les pratiques agricoles ;
 - ✓ La gestion des intrants, notamment les fertilisants et les produits phytosanitaires ;
 - ✓ Le développement des cultures à bas niveau d'intrants ;
 - ✓ La diversification des cultures et des rotations culturales ;
 - ✓ La couverture végétale du sol, permanente ou temporaire ;
 - ✓ La protection du territoire et des zones d'écoulement préférentiel, notamment vis-à-vis des risques de transferts rapides vers la nappe.
 - Traçages visant à préciser le karst d'introduction (printemps 2023).
- **BAC des Ecameaux à Elbeuf et du Nouveau Monde à Orival**
 - Convention entre le SERPN (Syndicat des Eaux du Roumois et du Plateau du Neubourg) et la MRN.
 - Le diagnostic et l'animation agricole sont communs sur les périmètres des captages des VARRAS (SERPN), MOULINEAUX et NOUVEAU MONDE (MRN).
 - Démarrage d'un suivi complémentaire de la qualité des eaux brutes du forage des Ecameaux (2nd semestre 2021). Poursuite en 2022 et 2023.
 - Construction d'un programme d'actions agricoles en 2022 – 2023 de lutte contre les transferts rapides.
- **BAC de Bardouville**
 - Etude BAC finalisée en mai 2016.
 - Convention entre le Parc des Boucles de la Seine Normande, la commune de Bardouville et la MRN.
 - Étude sur le devenir agricole des terres après exploitation de la carrière.
 - Acquisition de parcelles par la Métropole-Rouen-Normandie de 120 ha pour la gestion des milieux silicicoles dont environ 50 ha sur l'Aire d'Alimentation du Captage : mise en œuvre d'exploitants agricoles avec application d'un cahier des charges : 0 phytosanitaire.
 - Animation agricole portée par le Syndicat de Bassin Versant Cailly-Aubette-Robec (convention de partenariat).
- **BAC de Jumièges**
 - Etude BAC finalisée en février 2017.
 - Phase étude environnementale finalisée en février 2017.
 - Avis d'hydrogéologue agréé ne rendant pas nécessaire la révision de la DUP en mai 2017.
 - Arrêté préfectoral du 20 décembre 2019 portant délimitation de la zone de protection de l'Aire d'Alimentation du Captage de Jumièges.
 - Animation agricole portée par le Syndicat de Bassin Versant Cailly-Aubette-Robec (convention de partenariat).
 - Arrêté préfectoral du 12 mai 2021 approuvant le programme d'actions à mettre en œuvre au droit de la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation du Captage de Jumièges (ZPAAC).
 - Construction d'un Paiement pour Service Environnemental expérimental sur l'AAC Jumièges en 2022-2023 (SBV CAR / MRN).
- **BAC de Quevillon**
 - Mise en place d'un suivi complémentaire de la qualité des eaux brutes captées depuis 2021.
 - Inspection télévisée et diagraphie du forage (juin 2021).
 - Etude BAC finalisée en 2022. (Délimitation de l'AAC, analyse de la vulnérabilité, analyse des risques).
 - Diagnostics agricoles et élaboration du programme d'actions en 2022-2023 (réalisation SBV CAR).
- **BAC des champs captants de Maromme et du Haut-Cailly**
 - Lancement de l'étude BAC par le SBV CAR en 2023.

Étude pollution au solvant chloré - Vallée du Cailly

Suite à la mise en évidence d'une pollution au Poly-Chloro-Éthylène (PCE), une étude historique a été réalisée en partenariat entre le syndicat mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) (devenu SBV CAR) et l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) sur la Vallée du Cailly, pour identifier les sources potentielles de pollution puis définir un protocole de caractérisation du panache de pollution. Cette étude a permis de mettre en évidence la présence de 93 sources potentielles de pollution des eaux souterraines aux Composés Organiques Halogénés Volatils (COHV).

Une seconde étude incluant la réalisation de qualitomètres a eu pour objectif de caractériser la concentration en solvants chlorés et appréhender l'étendue du panache de pollution dans la vallée du Cailly. Cette seconde phase a été restreinte au secteur de Montville et s'est articulée comme suit (elle pourra être poursuivie sur l'aval (Maromme) à l'issue du diagnostic sur le secteur de Montville) :

- Réalisation de 8 qualitomètres à Montville et 1^{ère} campagne d'analyses en 2018.
- Présentation en mars 2019 des résultats de la 1^{ère} campagne d'analyses et du protocole envisagé pour la 2nde campagne d'analyses.
- Réalisation de 6 qualitomètres au cours de l'été 2019 et 2nde campagne d'analyses à l'automne 2019.
- Restitution des résultats de l'étude en mars 2020. Mise en évidence d'une dégradation des eaux souterraines par les COHV (origine multiple) sur un axe d'écoulement parallèle à la vallée dans le secteur de Montville.
- Les modalités de surveillance des concentrations en COHV dans les eaux souterraines en amont du champ captant de Maromme sont discutées dans le cadre de la stratégie de protection des ressources en eau de la Métropole.

Fiabilisation des mesures de débits des sources captées

• Fontaine-sous-Préaux

- Diagnostic initial : janvier 2023.
- Modélisation pour définition de l'emplacement des dispositifs de mesures : 2nd semestre 2023

• Carville

- Diagnostic initial : avril 2023.
- Modélisation pour définition de l'emplacement des dispositifs de mesures : 2nd semestre 2023

• Maromme

- Diagnostic initial : 2nd semestre 2023

Champ Captant de La Chapelle - Étude de diagnostic de la qualité de l'eau brute et traitée, des performances de traitement de la station et définition de moyens de protection hydro géotechniques de la qualité des eaux brutes

La constatation d'une présence d'ammonium élevée dans l'eau brute de deux forages sur les trois du champ captant a conduit à réaliser une étude en partenariat avec des industriels, l'Agence de l'Eau et la DREAL sur les risques et l'hydro-géotechnique de l'alimentation des captages.

Les études menées en 2015 – diagnostic, recherche de polluants, modélisation hydrogéologique – ont démontré qu'une protection des captages peut être réalisée efficacement par la mise en place d'une barrière hydro-géotechnique pouvant isoler la fraction d'eau de nappe transitant sur le secteur industriel, afin de ne pas polluer les eaux brutes alimentant le champ captant. Ces forages doivent fonctionner le temps de la dépollution.

La réalisation et mise en service de 6 forages – barrière hydraulique – sur la parcelle cadastrée « Oissel AD42 » est effective depuis 2019. La protection est efficace et conforme aux prévisions. Une révision des fonctionnements des forages industriels fonctionnant pour cette protection pourrait être demandés compte tenu de la baisse des concentrations en éléments azotés observée et de la fin des travaux de déconstruction.

En prévision de l'Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine applicable au 1er janvier 2023, intégrant en particulier, les molécules Perfluorés, une campagne d'analyses sur le champ captant et l'usine ainsi que sur l'optimisation et la performance du traitement a été menée avec le concours l'ARS et l'ANSES. Ces optimisations

concernent l'ajustement du traitement par l'ozone, la fréquence de régénération des filtres de charbon actif en grain et une modulation du débit.

Le potentiel de production sur cette station qui ne souffre pas des variations de qualité d'eau (turbidité, pesticides, etc...) lors des fortes pluies ou de réduction de quantité lors des périodes de sécheresse, doit être préservé. Le projet de créer une protection de la qualité de l'eau brute par la création d'une barrière hydraulique est renforcé à la fois par les nouveaux seuils de qualité, les besoins de secours en cas de sécheresse ou forte pluie, ou d'autres dégradations de qualité des ressources karstiques.

Recherche en eau

Soucieuse de pouvoir continuer à fournir un service de qualité à ses abonnés et de satisfaire leurs besoins en eau potable à long terme ; face aux pressions qui croissent liées notamment aux inondations, aux pollutions industrielles anciennes, aux pollutions agricoles et à l'urbanisation, la Direction de l'Eau de la Métropole Rouen Normandie a lancé en 2015 une étude préliminaire qui visait, dans un premier temps, à faire un recensement des ressources potentielles susceptibles a priori d'être encore disponibles avec toutes les qualités idéales au sein de son territoire ou dans son proche voisinage.

Cette étude préliminaire confiée au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), présentée le 7 octobre 2015 en présence de l'AESN, avait pour objectif de viser un débit de l'ordre de 50 000 m³/jour tout en respectant des critères de base : une productivité intéressante sans conflit d'usage, origine bicarbonaté calcique équilibrée, souterraine, non vulnérable à la sécheresse, de qualité constante même en cas de pluviométrie passagère importante, et proche des canalisations de transfert tout en nécessitant un traitement minimal ainsi qu'une protection maximale.

Cette étude préliminaire avait alors permis de mettre en exergue environ 13 à 14 secteurs hors vallée de la Seine, susceptibles de pouvoir répondre partiellement aux attentes de la Métropole, et quatre zones dans la vallée du fleuve, avec un potentiel a priori suffisant pour pouvoir espérer atteindre l'objectif des 50 000 m³/jour par site. À ce stade, sur un plan strictement hydrodynamique, en dehors de toutes considérations liées à la qualité des eaux et aux risques d'entraînement d'une pollution – (cf. rapport BRGM/RP-65139-FR).

La quasi-totalité des sites présentent un certain nombre de risques, notamment liés à la présence de sources potentielles de pollution et de conduits karstiques, mais interfèrent aussi avec des enjeux économiques. Cette étude a proposé de retenir plus particulièrement six secteurs, dont trois dans la vallée de la Seine, pour mener des recherches plus approfondies. Ces six secteurs représentent en effet le meilleur compromis notamment entre le débit recherché, le risque existant a priori d'entraînement d'une pollution et l'état de sollicitation quantitatif de la ressource.

En partenariat avec le BRGM et l'Agence de l'Eau, une convention de recherche et de développement partagés visant à définir un champ captant d'une capacité de production complémentaire de l'ordre de 50 000 m³/jour a été signée en 2017.

L'objectif du programme est donc de pouvoir, en cas de besoin, disposer à terme (horizon 10-15 ans en considérant les autorisations et les travaux) d'une nouvelle ressource en eau sécurisée.

Les études historiques des activités industrielles, des stockages de polluants et des influences potentielles est terminée. Les études géologiques sont également terminées et permettent de mieux connaître entre autres, les épaisseurs de craie, la position de la faille de Rouen, les influences et les zones de bonne productivité.

Les investigations géologiques et les essais de pompage permettant de déterminer les capacités de production et les qualités d'eau se sont terminés en juin 2022. L'interprétation des résultats a donné lieu à un COPIL qui s'est tenu le 6 mars 2023. Les résultats montrent une très bonne productivité des forages et une quantité importante disponible mais la qualité d'eau montre des influences sensibles par des polluants historiques tels que des composés perfluorés. Dans l'hypothèse d'une exploitation, un traitement relativement poussé serait nécessaire relativisant l'attractivité et le développement d'un nouveau champ captant distant des installations actuelles. Ces données seront prises en compte dans le schéma directeur, la stratégie de production et le plan gestion de la sécurité sanitaire de l'eau qui sera développé au cours des années 2023 à 2026.

Constitution d'un modèle mathématique de l'hydro-système Seine-craie-alluvions sur les territoires de la Métropole Rouen Normandie et du Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec

Pour faire face aux différentes pressions quantitatives et qualitatives qui s'exercent sur les ressources du territoire de la Métropole Rouen Normandie, un comité de pilotage s'est constitué avec l'Agence de l'Eau, les services de l'État, le BRGM, le syndicat mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec et la Métropole.

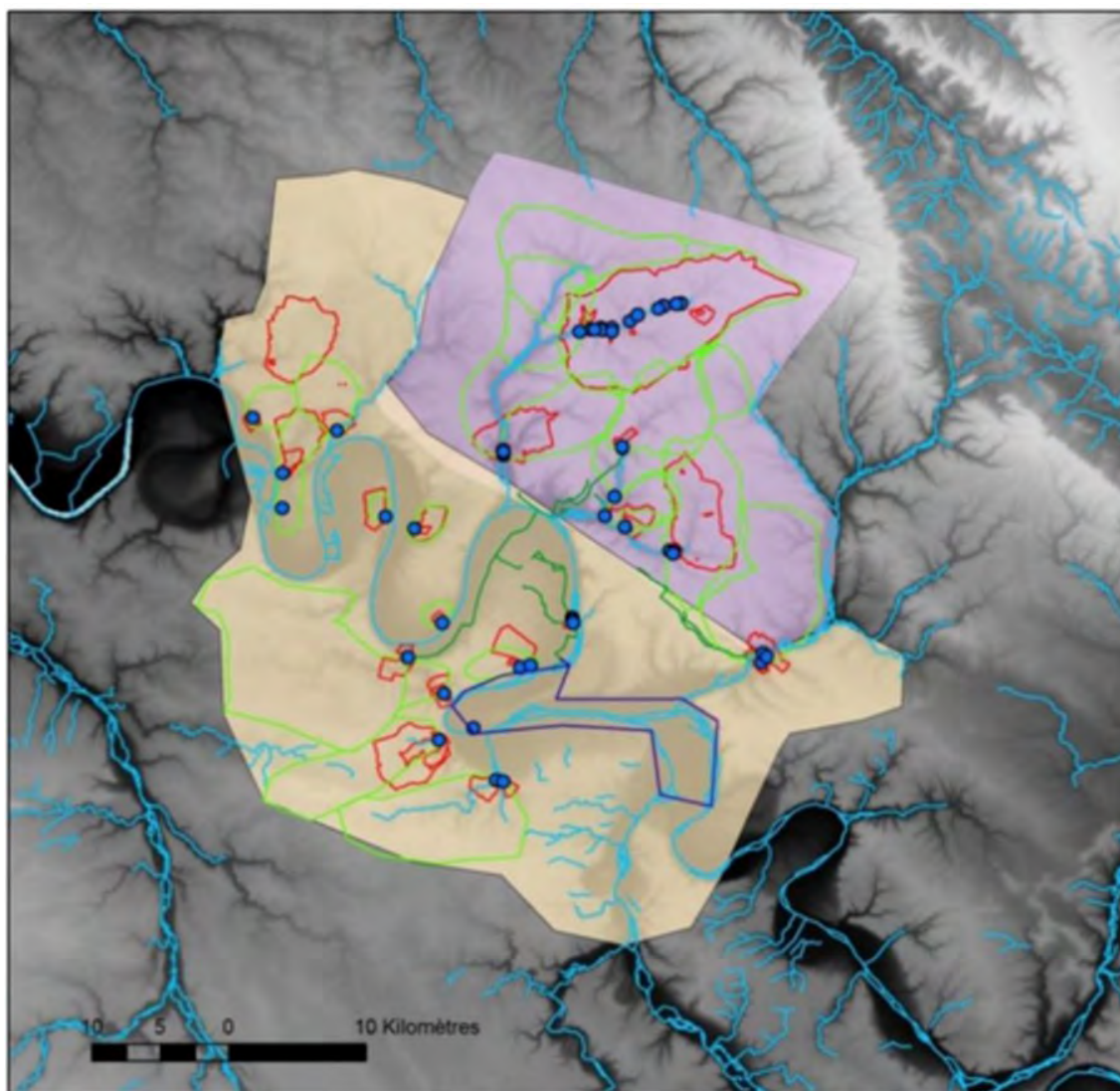
Ce groupe a décidé de créer un partenariat de recherche et de développement partagé afin de mieux appréhender les flux d'eaux souterraines, nappes, hydro-système de la craie et les relations avec les rivières.

Ainsi, parallèlement à la recherche d'une capacité de production d'eau complémentaire de qualité, une modélisation hydro-géotechnique de l'ensemble des captages de la Métropole et du Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec est engagée.

Cet outil prédictif et d'amélioration des connaissances du patrimoine hydrogéologique, permettra d'une part, de mieux cerner les ressources potentielles de qualité et d'autre part, d'aider à la protection des ressources existantes et la gestion éventuelle de crise. Le modèle calé est attendu pour 2023.

Les caractérisations géologiques plus précises ont été réalisées. La géologie du secteur d'étude est connue de façon beaucoup plus précise. Les deux campagnes de mesures permettant le calage de la modélisation ont pu être réalisées en tenant compte des conditions de recharge de nappe.

L'avancée du sujet a été présentée lors du COPIL du 6 mars 2023. Les scénarios de modélisation qui seront testés en 2023 permettront de tester plusieurs situations.



Surface couverte par la modélisation

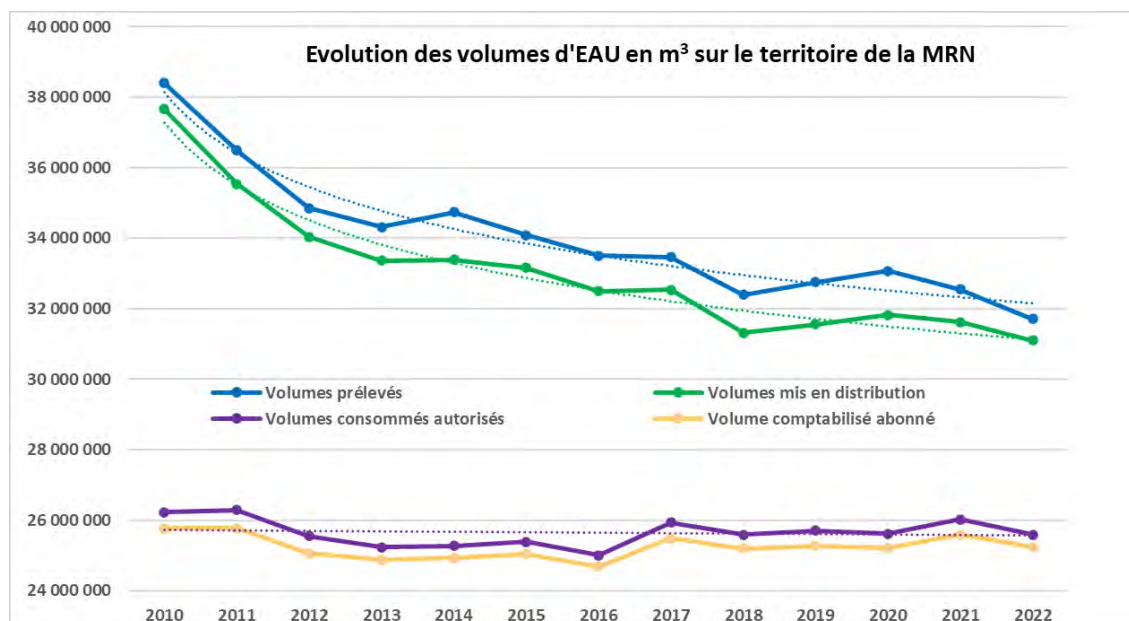
5 - Exploitation - Caractéristiques techniques

1 - Indicateurs techniques

Volumes en m³

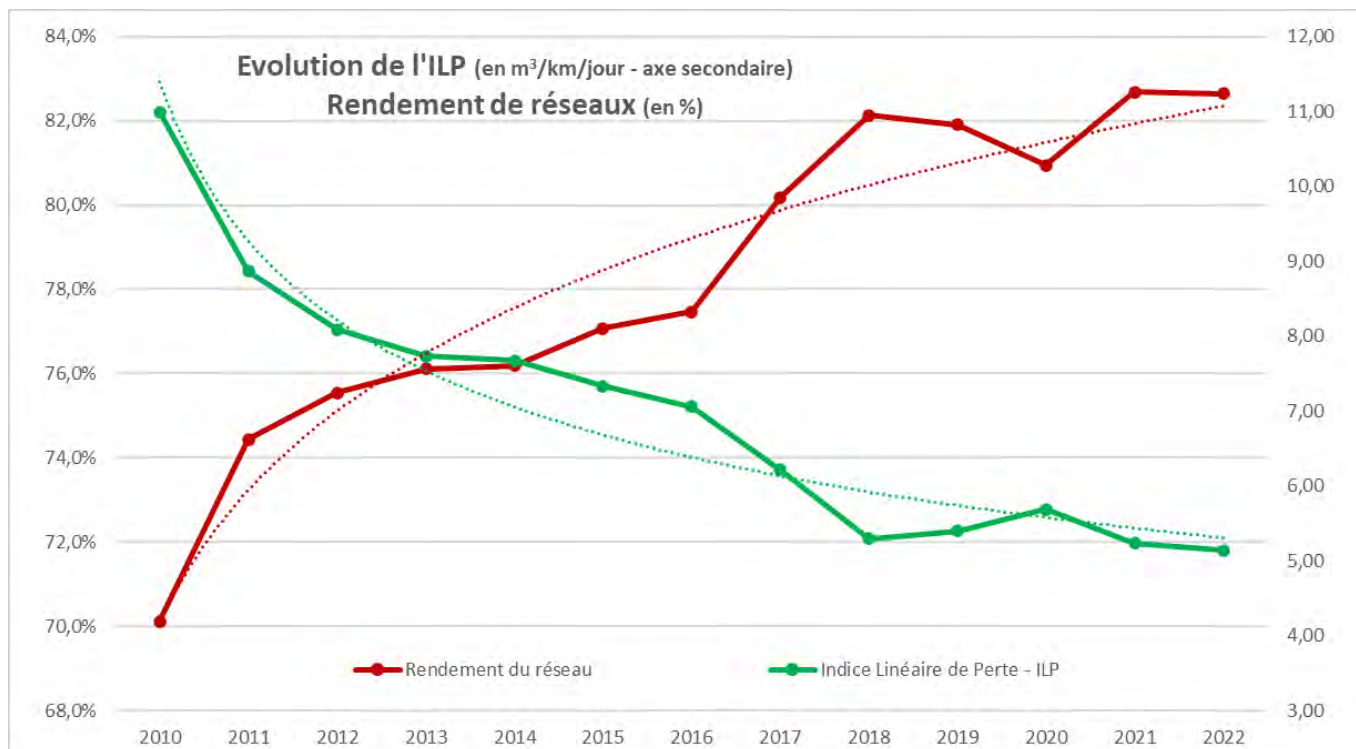
Les principaux indicateurs techniques concernant les volumes, prélevés, produits, mis en distribution et consommés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Services AEP de la MRN	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1	N/an 2018
V1 Volumes prélevés	32 401 593	32 749 387	33 067 691	32 617 886	31 710 915	-2,8%	-2,13%
V2 Volumes de service utilisés dans le processus de production	1 356 901	1 360 339	1 374 626	1 277 478	991 575	-22,4%	-26,92%
Volumes produits sur la Métropole Rouen Normandie : V3 = V1 - V2	31 044 692	31 389 048	31 693 065	31 340 408	30 719 340	-2,0%	-1,05%
V4 Volumes importés en gros (1) (provenant des syndicats hors de la Métropole Rouen Normandie)	995 416	973 463	863 600	828 631	917 403	10,7%	-7,84%
V5 Volumes exportés en gros (2) (Exports d'eau hors de la Métropole Rouen Normandie)	745 672	732 544	782 074	682 268	589 036	-13,7%	-21,01%
Volumes mis en distribution sur la Métropole Rouen Normandie : V6 = V3 + V4 - V5	31 294 436	31 629 967	31 774 591	31 486 771	31 047 707	-1,4%	-0,79%
V7 Volumes de service du réseau	160 138	167 763	153 637	185 454	201 267	8,5%	25,68%
V8 Volumes comptabilisés	25 191 543	25 277 078	25 211 157	25 593 576	25 234 399	-1,4%	0,17%
V9 Volumes autorisés non comptés	242 028	259 518	249 553	248 259	157 404	-36,6%	-34,96%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9	25 593 709	25 704 359	25 614 347	26 027 289	25 593 070	-1,7%	0,00%
Rendement du réseau : $R = (V10 + V5) / (V3 + V4)$	82,21%	81,69%	81,08%	83,03%	82,76%	-0,3%	0,67%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km	2 961	2 968	2 989	2 927	2 932	0,2%	-0,96%
Indice Linéaire des volumes non comptés : en m ³ /km/jour $ILVnc = (V6 - V8) / L / 365$	5,65	5,86	6,02	5,52	5,43	-1,5%	-3,82%
Indice Linéaire de pertes en réseau : en m ³ /km/jour $ILP = (V6 - V10) / L / 365$	5,27	5,47	5,65	5,11	5,10	-0,3%	-3,38%
Indice Linéaire des volumes consommés : $ILC = (V10+V5) / L / 365$	24,37	24,40	24,19	25,00	24,46	-2,1%	0,37%
Nombre d'abonnés : N	195 643	198 232	200 550	206 378	208 145	0,9%	6,39%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : $R = N / L$	66,08	66,78	67,09	70,51	70,98	0,7%	7,43%



Indicateurs de performances

Indicateurs Techniques des Services AEP de l'Eau de la MRN	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1	N/an 2018
Rendement du réseau AEP - P104.3	82,21%	81,69%	81,08%	83,03%	82,76%	-0,3%	0,7%
Indice Linéaire des Volumes non comptés : ILVnc (m ³ /km/jour) - P105.3	5,65	5,86	6,02	5,52	5,43	-1,5%	-3,8%
Indice Linéaire de Perte en Réseaux : ILP (m ³ /km/jour) - P106.3	5,27	5,47	5,65	5,11	5,10	-0,3%	-3,4%
Indice Linéaire des volumes Consommés : ILC (m ³ /km/jour)	24,37	24,40	24,19	25,00	24,46	-2,1%	0,4%



Le **rendement du réseau** de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau. Il s'établit pour l'année 2022 à **82,76%**

L'amélioration du rendement de réseau se confirme. Sur les **5 dernières années**, on observe un gain de **0,7%**, (soit 0,55 points).

Le Décret n°2012-97 du 27 janvier 2012, relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable, précise dans son article 2 : les modalités d'application de la majoration du taux de redevance pour l'usage « alimentation en eau potable ».

L'une des conditions d'application de cette majoration serait : « lorsque le rendement de réseau est inférieur à 85% ou lorsque cette valeur n'est pas atteinte au résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'indice linéaire de consommation (...). Si les prélèvements réalisés sur des ressources faisant état de règle de répartition sont supérieurs à 2 millions de m³/an, la valeur du terme fixe est égale à 70. »

Ainsi pour l'Eau de la MRN, le rendement est de 82,76%, les volumes prélevés sont supérieurs à 2 millions de m³/an ; la somme « S » à prendre en compte est donc de :

$$S = 70 + 1/5 (ILC) = 70 + 4,893 = 74,893$$

Cette somme est inférieure au rendement de la MRN.

En parallèle l'amélioration observée sur l'**Indice Linéaire de Perte (ILP)** pour la période 2018/2022 est de **3,4%**. Ce dernier s'établit pour l'année 2022 à **5,10 m³/km/jour**.

L'indice linéaire de perte (ILP) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement des réseaux qui vise à lutter contre les pertes, et d'autre part les actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez l'abonné.

L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVnc) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraisons des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau. Il s'établit à **5,43 m³/km/jour**. Sur les **5 dernières années** cet indicateur est en amélioration de **+3,8%**.

L'indice linéaire de consommation (ILC) de **24,46 m³/km/jour**, est compris entre 10 et 30 m³/km/jour, à ce titre est conformément au standard de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le réseau peut être qualifié d'intermédiaire, ni urbain ILC >30, ni rural ILC <10. Sur les **5 dernières années** cet indicateur est en progression de **0,4%**.

Cette notion regroupe des réalités très différentes entre les différentes zones de desserte. La Métropole a donc été divisé en 5 secteurs suivant les secteurs techniques homogènes.

- Secteur Régie centre : Caudebec-lès-Elbeuf, Darnétal, Elbeuf-sur-Seine, Grand-Couronne, La-Londe, Grand-Quevilly, Le-Petit-Quevilly, Oissel, Orival, Petit-Couronne, Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen.
- Secteur Régie périphérique : Amfreville-la-Mivoie, Belbeuf, Bonsecours, Boos, Franqueville-St-Pierre, La-Bouille, Le-Mesnil-Esnard, Moulineaux, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Saint-Martin-du-Vivier, Cléon, Freneuse, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Sotteville-sous-le-Val, Tourville-la-Rivière.
- Secteur Régie rural : Fontaine-sous-Préaux, Gouy, La-Neuville-Chant-d'Oisel, Les-Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Montmain, Quévreville-la-Poterie, Roncherolles-sur-le-Vivier, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Aubin-Epinay, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Ymare.
- Secteur PSNO périphérique : Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Déville-lès-Rouen, Houpeville, Isneauville, Le-Houlme, Malaunay, Maromme, Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Bondeville, et pour partie sur les communes de Saint-Martin-du-Vivier - hameaux du Mont Perreux - ZAC de la Ronce et Quincampoix - hameau de la Muette.
- Secteur PSNO rural : Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine, Duclair, Epinay-sur-Duclair, Hautôt-sur-Seine, Hénouville, Jumièges, Le-Mesnil-sous-Jumièges, Le-Trait, Quevillon, Sahurs, Saint-Martin-de-Boscherville, Saint-Paër, Saint-Pierre-de-Manneville, Saint-Pierre-de-Varengeville, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Val-de-la-Haye, Yainville et Yville-sur-Seine.

L'Agence de l'Eau définit des critères d'appréciation des ILP, pour donner suite à la qualification des réseaux (rural, intermédiaire et urbain) en fonction de l'indice linéaire de consommation.

Type de réseaux (indices exprimés en m ³ /km/jour)			
ILC	<10	de 10 à 30	>30
Type de réseaux	Rural	Intermédiaire	Urbain
Bon si ILP	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable si ILP	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
Médiocre si ILP	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais si ILP	> 4	> 8	> 15

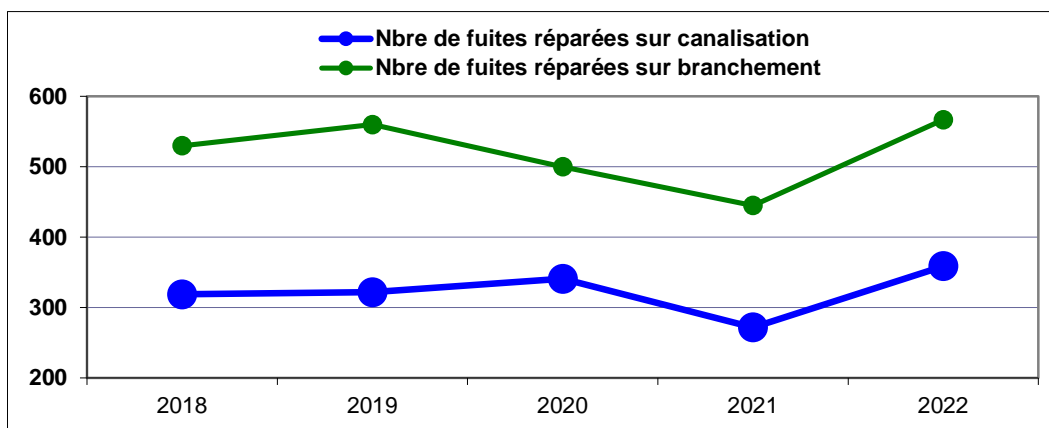
Détail des résultats obtenus pour ces 5 zones de distributions :

Zone de desserte	ILC	Classement	ILP	Appréciation
Régie centre	35,58	Urbain	7,44	Acceptable
Régie périphérique	18,01	Intermédiaire	2,19	Bon
Régie rurale	7,21	Rural	1,87	Acceptable
PSNO périphérique	31,08	Urbain	4,7	Bon
PSNO rurale	9,74	Rural	2,57	Médiocre

Le résultat « médiocre » observé sur la zone rurale de la PSNO, est malgré tout en forte progression, il passe de 3,31 m³/jour/km en 2021 à 2,57m³/jour/km, soit une amélioration de 22%.

Fuites

Territoire Eau de la MRN	2018	2019	2020	2021	2022
Nbre de fuites réparées sur branchement	530	560	500	445	567
Nbre de fuites réparées sur canalisation	319	322	341	272	359
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	878	1 033	870	927	974
Nombre TOTAL de fuites réparées	1 727	1 915	1 711	1 644	1 900



L'indice linéaire de réparation (ILR) permet de caractériser l'état général du réseau, de même pour l'indice de réparation des branchements. L'évolution de ces indices (à périmètre constant) reflète les tendances observées sur le nombre de fuites.

Territoire Eau de la MRN	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisation en km	2 961	2 968	2 989	2 927	2 932
Nbre de fuites réparées sur canalisation	319	322	341	272	359
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,11	0,11	0,11	0,09	0,12

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Territoire Eau de la MRN	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de branchements	130 805	131 264	131 741	132 203	132 627
Nbre de fuites réparées sur branchement	530	560	500	445	567
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,41	0,43	0,38	0,34	0,43

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

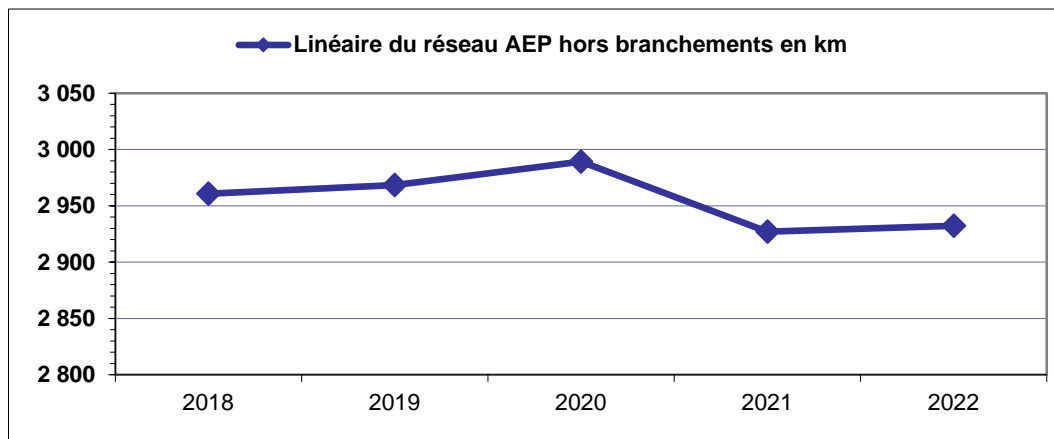
❖ Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées, indicateur de performance P151.1

La consolidation de cet indicateur sur le périmètre de la MRN en 2022 est de **2,10 pour 1000 abonnés**.

Territoire Eau de la MRN	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées : T = Ni / Nbre milliers d'abonnés	1,57	1,20	1,28	1,20	2,10

Réseau

Territoire Eau de la MRN	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1	N/an 2018
Linéaire du réseau AEP hors branchements en km	2 961	2 968	2 989	2 927	2 932	0,2%	-1,0%



En 2021, on observe une baisse de 62 km de réseau. Cette baisse est la résultante de la non prise en compte, (depuis 2021), des linéaires de réseau abandonné. De fait, même si ces derniers sont maintenus dans la base SIG (la Métropole en restant responsable), ils ne participent pas à la desserte réelle, et ne doivent pas être comptabilisés dans les calculs d'indicateurs, ILC, ILP, taux de renouvellement etc...

❖ Taux moyen de renouvellement de réseau, indicateur de performance P107.2

Il est calculé sur la moyenne du linéaire de réseau renouvelé sur les 5 dernières années, il s'élève à **0,77%**.

Le renouvellement annuel de réseau est passé, en 5 ans, de 0,74% à 0,77%.

Territoire Eau de la MRN	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1	N/an 2018
Taux de renouvellement annuel du linéaire de réseau	0,93%	0,90%	0,83%	0,59%	0,56%	-6,1%	-40,3%
Taux moyen de renouvellement du linéaire sur 5 ans - P107.2	0,74%	0,79%	0,84%	0,82%	0,77%	-6,6%	4,40%

Dans le cadre du budget investissement canalisation, un effort est fait afin de rationaliser le réseau (suppression des canalisations en doublon, simplification des maillages...), sur l'année 2022, cet effort a porté sur 0,980 km, il participe à la pérennisation du réseau et à la diminution de l'âge moyen de ce dernier.

La programmation du renouvellement d'une canalisation est priorisée en fonction de sa vétusté (âge, matériaux, analyse de la fréquence et nombre de fuites), des besoins nouveaux (urbanisation, renforcement) mais également en fonction des travaux de voirie engagés par les communes ou les autres concessionnaires.

❖ Renouvellement de réseau lié au CVM

Dans le contexte de l'identification des canalisations susceptibles de relarguer du CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) cf. chapitre 5.2., la Métropole engage des actions de renouvellement préventives et curatives.

Ces travaux de renouvellement des canalisations « CVM », sont priorisés en fonctions des impacts sanitaires, environnementaux (purges) et opportunité programme de voirie.

Territoire Eau de la MRN	2019	2020	2021	2022
Linéaire canalisations PVC renouvelé en km	5,895	6,856	3,695	4,589
% de linéaire PVC renouvelé / linéaire renouvelé total	22,0%	27,8%	21,3%	28,2%
Nombre d'opérations	19	15	15	11

❖ [Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau AEP, indicateur de performance P103.2b](#)

Cet indice est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013, il annule le précédent indice défini dans l'annexe I de l'arrêté du 2 mai 2007.

Sa valeur est comprise entre 0 à 120 suivant l'existence de : plans (10 points), procédure de mise à jour (5 points), la connaissance des diamètres, nature et âges (30 points).

Dès qu'un minimum de 40 points est obtenu, les points supplémentaires peuvent être acquis en fonction de la localisation des équipements annexes, d'un inventaire des équipements électromécaniques, la localisation des branchements, une synthèse de la recherche et réparation de fuites, la localisation des autres interventions (purges...), programme pluriannuel de renouvellement de canalisation, et une modélisation du réseau (75 points).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable de la MRN, résulte de la consolidation des indices des différents services au prorata du linéaire de réseau et s'élève à **111,3**.

Branchements

Territoire Eau de la MRN	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1	N/an 2018
Nombre TOTAL de branchements	130 852	131 264	131 741	132 203	132 627	0,32%	1,36%
Nombre de branchements Neufs	510	510	564	503	475	-5,57%	-6,86%
Nombre de branchements Supprimés	63	98	87	41	51	24,39%	-19,05%
<i>dont branchement plomb supprimés</i>	<i>5</i>	<i>9</i>	<i>20</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>50,00%</i>	<i>-40,00%</i>
Nombre de branchements Renouvelés	1 702	1 371	1 108	1 014	656	-35,31%	-61,46%
<i>dont branchement plomb renouvelés</i>	<i>705</i>	<i>345</i>	<i>255</i>	<i>181</i>	<i>107</i>	<i>-40,88%</i>	<i>-84,82%</i>
Solde branchement plomb estimé*	975	621	346	163	53	-67,48%	-94,56%
<i>Pourcentage branchement plomb</i>	<i>0,75%</i>	<i>0,47%</i>	<i>0,26%</i>	<i>0,12%</i>	<i>0,04%</i>		

* A fin 2022 le solde de branchement plomb est estimé à 53 unités (situés dans la rue du Gros Horloge à Rouen), Leur renouvellement (autre qu'individualisé) ne pourra être entrepris que lors d'un chantier voirie incluant l'ensemble des concessionnaires.

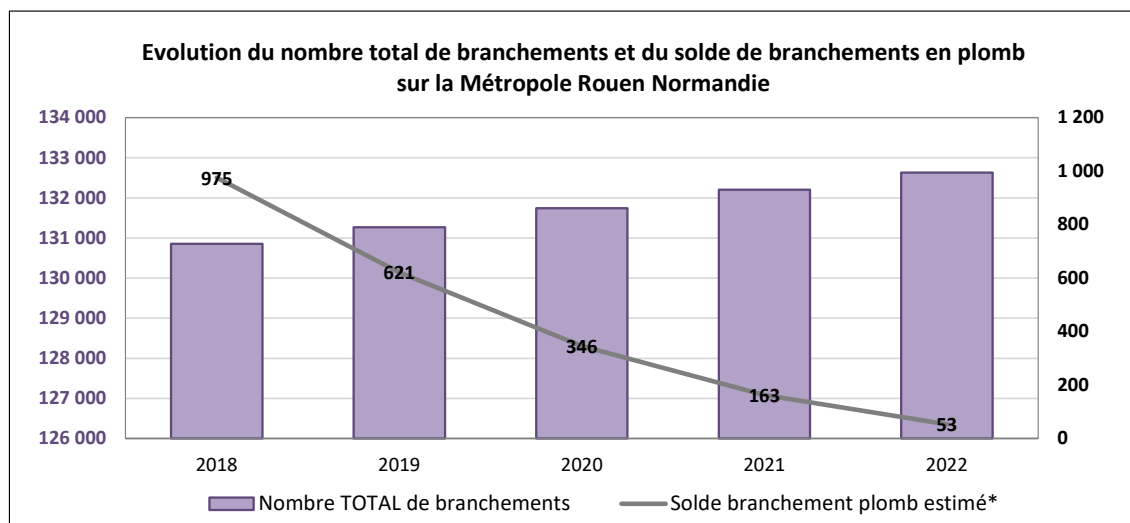
En dehors de cette rue, il n'y a plus de branchements plomb référencés, néanmoins l'existence de quelques branchements plomb « disséminés » est probable, ils sont renouvelés dès détection.

Les soldes plomb antérieurs ont été corrigés en tenant compte du nombre de branchements plomb supprimés et renouvelés au cours de l'année N.

À fin 2022, le nombre de branchements est de 132 627 unités.

Le nombre de branchements neufs réalisés dans le cadre de l'exploitation des réseaux (hors lotissements privés) est de 475 unités, en parallèle 51 branchements ont été supprimés dont 3 branchements plomb.

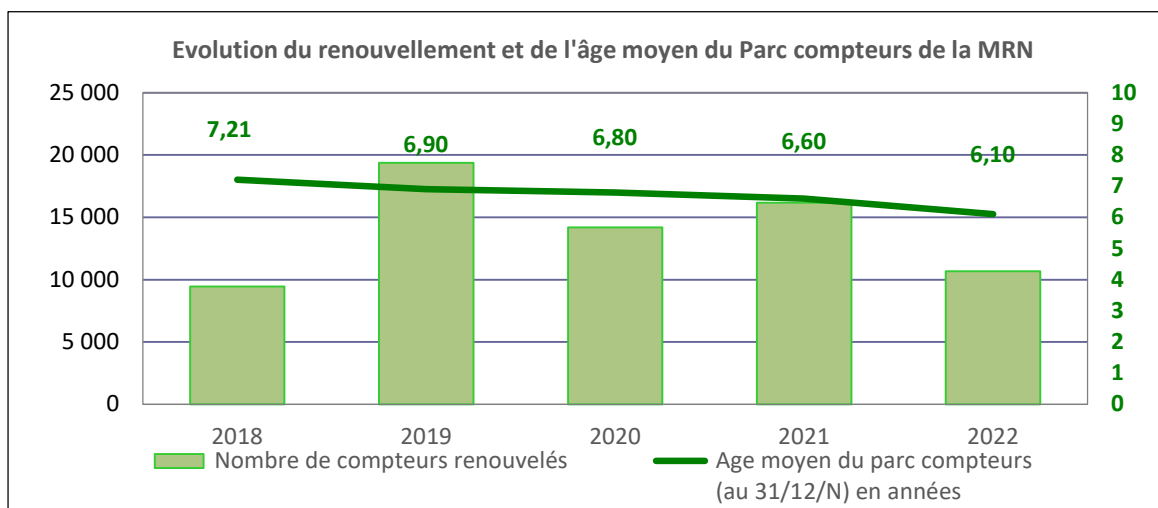
Le nombre de branchements renouvelés en 2022 est de 656, dont 107 en plomb.



Compteurs

Territoire Eau de la MRN	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1	N/an 2018
Nombre TOTAL de compteurs	202 575	205 438	206 644	208 682	212 001	1,59%	4,65%
Nombre de compteurs renouvelés	9 440	19 364	14 188	16 162	10 670	-33,98%	13,03%
Taux de renouvellement	4,66%	9,43%	6,87%	7,74%	5,03%	-35,01%	8,00%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	7,21	6,90	6,80	6,60	6,10	-7,53%	

Le nombre de compteurs est en augmentation. Il correspond d'une part aux nouveaux branchements, et d'autre part à l'individualisation des consommations dans les immeubles collectifs (compteurs divisionnaires).



L'accélération du nombre de compteurs renouvelés sur 2019-2021, est le résultat de la volonté de passage de relevé d'index visuel à des relevés par radio. Dans ce contexte un marché spécifique de renouvellement compteurs équipés tête radio a été passé sur le périmètre de la Régie (2019-2022).

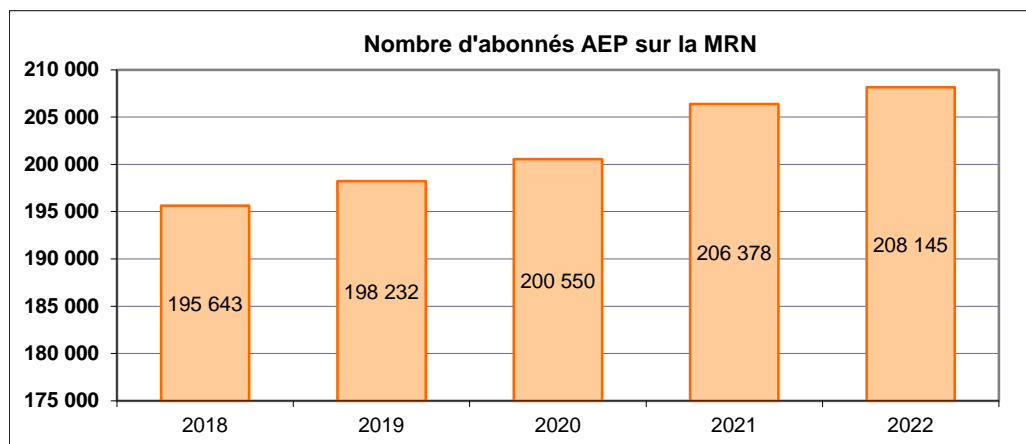
Le nombre global de compteurs équipés radio en 2022 est de 194 026 unités, la couverture est de 91,5% du parc.

Cette technologie radio permet de s'affranchir de la présence de l'utilisateur lors du relevé d'index.

6 - Gestion clientèle abonnés

1 - Abonnés

Territoire Eau de la MRN	2018	2019	2020	2021	2022	NN-1	N / an 2018
Nombre d'Abonnés Domestiques	195 505	198 028	200 387	206 163	207 939	0,9%	
Nombre d'Abonnés Non Domestiques	138	204	163	215	206	-4,2%	
Nombre TOTAL d'abonnés AEP	195 643	198 232	200 550	206 378	208 145	0,9%	6,4%



On observe une augmentation de 0,9% du nombre d'abonnés en 2022, la tendance observée sur les 5 dernières années est une hausse de 6,4%.

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'Agence de l'Eau.

Les abonnés non domestiques, sont donc les abonnés pour lesquels l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service, ne recouvre pas la redevance due au titre de la pollution domestique.

Le nombre moyen d'habitant par abonné domestique est de 2,42.

2 - Volumes consommés

Territoire Eau de la MRN	2018	2019	2020	2021	2022	NN-1	N / an 2018
TOTAL des volumes consommés en m³	25 191 543	25 277 078	25 211 157	25 593 576	25 234 399	-1,4%	0,2%

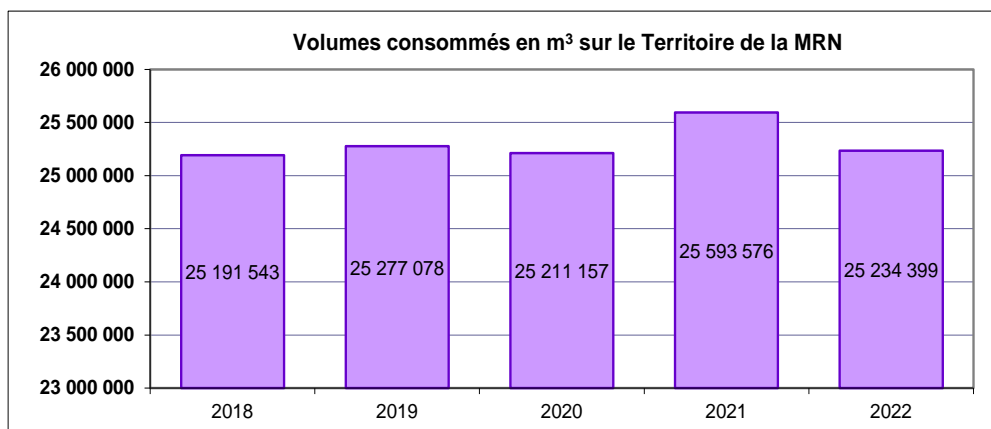
95,7% des volumes consommés sont qualifiés de domestiques contre 4,3% de non domestiques (cf. définition domestique-non domestique ci-dessus).

La consommation domestique moyenne par abonné est de 116,2 m³/an.

Métropole Rouen Normandie	2018	2019	2020	2021	2022	NN-1	N / an 2018
Consommation moyenne par abonné domestique - (en m ³ /an)	125,0	121,2	119,9	118,5	116,2	-2,0%	-7,0%

La consommation globale par habitant est de 137,2 litres/jour (base 365 jours).

Métropole Rouen Normandie	2018	2019	2020	2021	2022	NN-1	N / an 2018
Consommation globale moyenne rapporté à l'habitant (en litre/jour)	138,2	139,3	138,2	139,8	137,2	-1,9%	-0,7%



3 - Indicateurs de performances

❖ Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, indicateur de performance P152.1

L'ensemble des services de la MRN, ont un délai d'ouverture de 48h00.

Ce délai s'applique aux branchements neufs (hors délai de réalisation) et aux remises en service de branchements existants et fonctionnels. Dans le cas où il n'y a pas de coupure d'eau entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs, on considère que la remise en eau est immédiate et que le délai d'ouverture du branchement est respecté. Ce point explique un taux de **100%**.

Territoire Eau de la MRN	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre d'interventions pour ouverture	9 878	10 724	9 261	12 058	10 976	-9,0%
Nombre d'interventions n'ayant pas respecté le délai d'ouverture	0	0	0	0	0	
Taux de respect du délai d'ouverture P152.1	100%	100%	100%	100%	100%	

❖ Taux de réclamations, indicateur de performance P155.1

Cet indicateur comptabilise les réclamations écrites (courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service.

Ces réclamations peuvent porter notamment sur la qualité de l'eau, la qualité du service, la facturation à l'exception du niveau de prix.

Territoire Eau de la MRN	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre de réclamations écrites	518	343	211	197	1 006	410,7%
Taux de réclamations pour 1000 abonnés P155.1	2,65	1,73	1,05	0,95	4,83	

Le taux de réclamations consolidé à l'échelle de la MRN en 2022 est de **4,83 pour 1000 abonnés**.

La forte augmentation observée entre 2021 et 2022, est consécutive, à la prise en compte dans les réclamations du « motifs divers : 395 annulations pour erreur service en 2022 » sur le service Régie.

❖ Taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année précédente, indicateur de performance P154.0

Cet indicateur mesure le montant des impayés TTC au titre de l'année N-1 comptabilisé au 31/12 de l'année N, divisé par le chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12 de l'année N.

Cet indicateur doit prendre en compte uniquement les parts liées à la facture EAU POTABLE (hors assainissement), il s'agit donc :

- ✓ Part EAU exploitant (opérateur éventuel)
- ✓ Part EAU de la collectivité – part investissement
- ✓ Redevance prélèvement Agence de l'Eau
- ✓ Redevance pollution Agence de l'Eau (comptabilisée sur le chapitre EAU de la facture)
- ✓ Taxe Voies Navigables de France
- ✓ TVA

A noter que le taux d'impayés est commun aux secteurs Régie Rouen-Elbeuf et PS Nord-Ouest 2021.

Pour la MRN le taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année précédente est de **3,79%**

Territoire Eau de la MRN	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'impayés de l'année - P154.0	3,26%	4,11%	4,32%	4,28%	3,79%

❖ Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité, indicateur de performance P109.0

Ce montant comptabilise les abandons de créances à caractère social : votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité et les abandons de créances réalisés par l'opérateur (notamment ceux liés au fond de solidarité logement) ; ainsi que les versements effectués par la collectivité au profit d'un fond créé en application de l'article L.261-4 du code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté (fond de solidarité logement).

La Métropole a signé une convention avec le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour la gestion du Fonds de Solidarité Logement. Dans ce cadre, les montants versés pour 2022 s'élèvent à 105 000 €. Ce fonds est directement géré par le Conseil Départemental de Seine-Maritime.

La règle de calcul est : montant en euros hors taxes / volumes facturés, soit **0,0043 €/m³**.

Métropole Rouen Normandie	2018	2019	2020	2021	2022
Taux du montant des abandons de créances - P109.0	0,0046	0,0046	0,0042	0,0044	0,0043

Remises pour fuite

Territoire Eau de la MRN				
Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service	Part EAU		Part ASSAINISSEMENT	
	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
TOTAL Remises pour Fuites Année 2018	99 703	141 005,81 €	124 252	142 765,55 €
TOTAL Remises pour Fuites Année 2019	105 738	163 967,50 €	146 037	184 129,56 €
TOTAL Remises pour Fuites Année 2020	105 512	166 915,30 €	128 153	169 704,32 €
TOTAL Remises pour Fuites Année 2021	95 873	183 582,17 €	133 383	184 468,27 €
TOTAL Remises pour Fuites Année 2022	182 833	305 650,00 €	282 914	371 919,81 €

7 - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la Métropole en 2022

Investissements Travaux	2018	2019	2020	2021	2022
Montant global engagé en €HT	16 305 376,25	13 249 786,76	13 979 751,83	16 595 245,97	15 167 744 ,76

La donnée – année N 2022 - sera consolidée lors du RPQS N+1

S'agissant d'engagements financiers en termes d'investissement, certains travaux peuvent être achevés sur 2023

Travaux sur le réseau

Commune	Rue	Nature - Objet des travaux	Linéaire renouvelé	Linéaire rationalisé	Linéaire étendu	Brchts repris	Brchts renouvelés
Berville-sur-Seine	Gravelle Basse (rue de la)	Renouvellement	285	0	0	2	11
Bihorel	Gibert (rue)	Renouvellement et renforcement	295	0	0	11	0
Bois-Guillaume	Danguy (rue)	Renouvellement et renforcement	225	0	0	22	0
Bonsecours	Armand Requier (rue)	Renouvellement et renforcement	185	0	85	1	4
Bonsecours	José Maria de Heredia (rue)	Renouvellement	235	0	0	0	12
Bonsecours	Léon Devaux (rue)	Renouvellement et rationalisation	165	75	0	3	2
Canteleu	Rocher (rue du) et Bouton Feuillu (impasse du)	Rationalisation	0	360	0	18	0
Caudebec-lès-Elbeuf	Jean Moulin (rue)	Renouvellement	75	0	0	2	0
Darnétal	Famette (rue)	Renouvellement	75	0	0	2	2
Darnétal	Longpaon (rue de)	Renouvellement	325	0	0	0	16
Elbeuf	Gremont (rue)	Renouvellement	125	0	0		
Elbeuf	Théodore Chennevière (rue)	Renouvellement et renforcement	110	0	0	0	5
Épinay-sur-Duclair	Dampont (Plaine de)	Renouvellement	10	0	0	0	0
Franqueville-Saint-Pierre	Belbeuf (rue de)	Renouvellement, renforcement et rationalisation	475	155	0	6	11
Franqueville-Saint-Pierre	Mouchel (rue du)	Renouvellement	375	0	100		
Franqueville-Saint-Pierre	Pasteur (rue)	Renouvellement et renforcement	485	0	0	0	35
Houpeville	Domaine aux Loups	Renouvellement et renforcement	1310	0	0	0	1
Houpeville	Domaine aux Loups	Renouvellement, renforcement et extension	240	0	335	0	0
Jumièges	Mainberte (rue)	Renouvellement et renforcement	360	0	0	0	17
Jumièges	Val Portier (chemin du)	Extension	0	0	185	0	0
Le Grand-Quevilly	Québec (place du)	Renouvellement	95	0	0	1	6
Le Houllme	Cimetière (chemin du)	Renouvellement	60	0	0	2	0
Le Petit-Quevilly	Etienne Dolet (rue)	Renouvellement et renforcement	260	0	0	3	3
Le Petit-Quevilly	Rouget de l'Isle (rue)	Renouvellement	195	0	0	0	21
Le Petit-Quevilly	Sud III	Sécurisation	0	0	0	0	0
Le Trait	Edouard Branly (rue)	Renouvellement	40	0	0	0	0
Le Trait	Gay Lussac (rue)	Renouvellement	95	0	0	0	0
Le Trait	Jean Bart (rue)	Renouvellement et renforcement	645	0	0	22	11
Le Trait	Jean Bart (rue)	Renouvellement et renforcement	155	0	0	6	27
Le Trait	Lavoisier (rue)	Renouvellement	350	0	0	0	0
Le Trait	Verdun (rue de)	Renouvellement	100	0	0	0	4
Malaunay	du Pré du Grand Père (impasse du)	Renouvellement et renforcement	75	0	0	1	4
Mont-Saint-Aignan	Mont aux Malades (avenue du)	Renouvellement	180	140	0	0	1
Mont-Saint-Aignan	Raffetot (rue)	Renouvellement et renforcement	230	0	0	0	0
Moulineaux	Louis Moguen (rue)	Renouvellement et renforcement	380	0	0	4	25
Oissel	Edouard Vaillant (rue)	Renouvellement	180	0	0	0	0
Oissel	Saint Julien (rue)	Renouvellement	310	0	0	0	0

Commune	Rue	Nature - Objet des travaux	Linéaire renouvelé	Linéaire rationalisé	Linéaire étendu	Brchts repris	Brchts renouvelés
Rouen	Albert Roussel (rue)	Renouvellement et rationalisation	300	300	0	65	0
Rouen	Chasselièvre (rue)	Renouvellement	135	0	0		
Rouen	Dargent (rue)	Extension	0	0	60	0	0
Rouen	Desseaux (rue)	Renouvellement	155	0	0	4	0
Rouen	Faulx (rue des)	Renouvellement	305	170	0	27	5
Rouen	Industrie (rue de l')	Renouvellement	225	0	0	8	0
Rouen	Manoir Queval (rue du)	Renouvellement, renforcement et extension	65	0	100	1	0
Rouen	Parking CHU	Renouvellement et dévoiement	185	0	0	0	0
Rouen	Saint Maur (rue)	Renouvellement et rationalisation	465	280	0	36	2
Rouen	Zurich (rue de)	Renouvellement	400	0	0	11	18
Saint-Aubin-Épinay	Parc Languet (route du)	Renouvellement	430	0	0	0	0
Saint-Aubin-Épinay	Parc Languet (route du)	Renouvellement	1 000	0	0	0	1
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	Lilas (rue des)	Renouvellement et renforcement	90	0	0	0	2
Sainte-Marguerite-sur-Duclair	Gentillierie (rue de la)	Renouvellement	40	0	0	0	2
Sainte-Marguerite-sur-Duclair	Hamel (route du)	Renouvellement et renforcement	350	0	270	0	2
Saint-Étienne-du-Rouvray	Paris (rue de)	Dévoiement	10	0	0	0	0
Saint-Léger-du-Bourg-Denis	Iffs (rue des)	Renouvellement	100	0	0	0	5
Saint-Martin-du-Vivier	Hêtraie (avenue de la)	Renouvellement	1100	0	195	0	0
Saint-Martin-du-Vivier	Mont Perreux (rue du) et Cat Rouge (impasse du)	Renouvellement	992	0	0	15	12
Saint-Martin-du-Vivier	Voute (impasse de la) et Mesnil Gremichon (avenue du)	Renouvellement et extension	325	0	200	0	7
Sotteville-lès-Rouen	Bugnot (rue)	Renouvellement et renforcement	225	0	0	0	26
Sotteville-lès-Rouen	Halage (chemin du)	Renouvellement	330	0	0	4	8
Sotteville-lès-Rouen	Laboureur (rue)	Renouvellement	160	0	0	24	0
Yainville	Portes Mainberthe (rues des)	Renouvellement	205	0	0	0	16

Présentation par service

1 - Service exploité directement par la Métropole - Secteur Rouen-Elbeuf

1 - Présentation du service

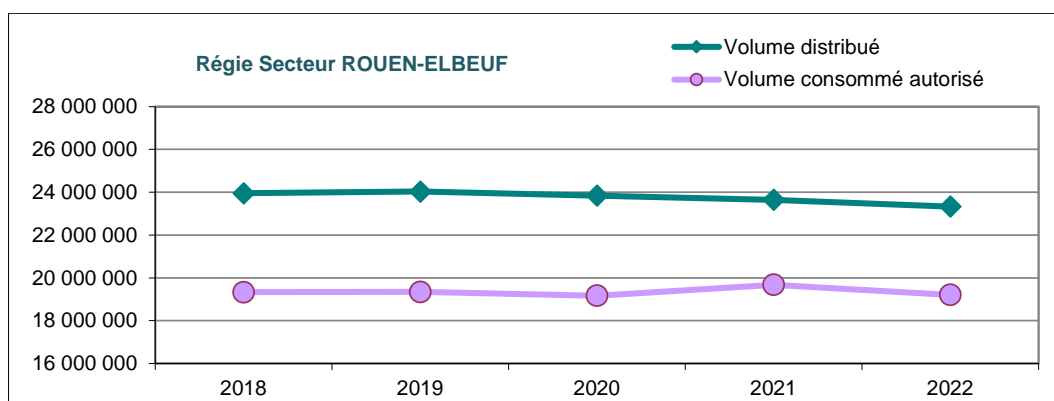
Depuis le 1^{er} janvier 2015, le service exploité directement par la Métropole - Secteur Rouen-Elbeuf, regroupe les services de production, distribution et gestion clientèle des 40 communes suivantes :

- Amfreville-la-Mivoie
- Belbeuf
- Bonsecours
- Boos
- Caudebec-lès-Elbeuf
- Cléon
- Darnétal
- Elbeuf-sur-Seine
- Fontaine-sous-Préaux
- Franqueville-Saint-Pierre
- Freneuse
- Gouy
- Grand-Couronne
- La Bouille
- La Londe
- La Neuville-Chant-d'Oisel
- Le Grand-Quevilly
- Le Mesnil-Esnard
- Le Petit-Quevilly
- Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen
- Montmain
- Moulineaux
- Oissel
- Orival
- Petit-Couronne
- Quèvreuille-la-Poterie
- Roncherolles-sur-le-Vivier
- Rouen
- Saint-Aubin-Celloville
- Saint-Aubin-Épinay
- Saint-Aubin-lès-Elbeuf
- Saint-Etienne-du-Rouvray
- Saint-Jacques-sur-Darnétal
- Saint-Léger-du-Bourg-Denis
- Saint-Martin-du-Vivier
- Saint-Pierre-lès-Elbeuf
- Sotteville-lès-Rouen
- Sotteville-sous-le-Val
- Tourville-la-Rivière
- Ymare

Ce service distribue 75,0% des volumes consommés autorisés de la Métropole, il alimente 372 342 habitants (selon recensement INSEE population totale 2020) soit 73,9% de la population.

2 - Indicateurs techniques

Régie Secteur Rouen-Elbeuf		2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Darnétal - Carville	698 200	798 935	940 126	1 001 290	922 072	-7,9%
	Darnétal (Village)	469 520	434 686	557 220	457 470	483 460	5,7%
	Douville - Grande Aulnaie	661 990	683 767	683 957	632 340	541 170	-14,4%
	Fontaine sous Préaux - Jatte	5 808 460	5 260 931	5 301 453	4 642 340	5 194 710	11,9%
	Fontaine sous Préaux (Village)	32 100	31 287	31 246	25 190	26 570	5,5%
	Moulineaux	4 393 600	5 021 356	4 584 538	4 491 510	4 488 390	-0,1%
	Oissel - Catelier	245 630	242 206	255 087	261 370	244 040	-6,6%
	Oissel - Ferreuse	422 350	404 280	427 030	465 520	445 430	-4,3%
	Radepont - Château	288 030	178 009	163 521	124 900	129 750	3,9%
	Radepont - Petite Aulnaie	627 600	343 535	155 878	181 240	160 230	-11,6%
	St Aubin Epinay - Longues Raies	332 015	276 104	71 731	68 500	77 200	12,7%
	St Aubin Epinay - Puits Bas Service	59 495	64 286	114 399	94 649	125 460	32,6%
	St Jacques sur D. - Forage Haut Service	219 660	219 633	216 029	199 210	220 000	10,4%
	St Léger du BD - Vieux Château	184 330	180 571	7 536	153 550	189 340	23,3%
	St Etienne du Rouvray - La Chapelle	7 028 810	7 515 726	7 845 827	7 938 340	7 337 280	-7,6%
	Elbeuf - Station du Mont-Duve 'Les Ecameaux'	210 590	56 570	40 435	36 190	67 080	85,4%
	Orival - 2 Forages du Nouveau Monde	1 437 350	1 420 374	1 576 465	1 547 310	1 596 830	3,2%
	St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	681 830	832 210	793 349	811 660	615 900	-24,1%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage de l'Oison ('St Cyr')	269 270	261 771	289 678	263 360	260 340	-1,1%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage Vallon de La Fieffe	102 030	100 637	110 887	100 570	98 590	-2,0%
TOTAL : V1	24 172 860	24 326 874	24 166 392	23 496 509	23 223 842	-1,2%	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	TOTAL : V2	1 116 396	1 158 790	1 136 156	1 067 785	769 872	-27,9%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		23 056 464	23 168 084	23 030 236	22 428 724	22 453 970	0,1%
Volumes importés en gros (1)	En provenance PS NO (► Rouen Bel Air)	96 675	125 048	121 095	116 504	114 672	-1,6%
	En provenance PS NO (► Rouen Chatelet)	490 536	394 028	342 078	757 207	430 455	-43,2%
	En provenance PS NO (► Rouen Ouest)				9 000	9 320	3,6%
	En provenance du SERPN (► Elbeuf NO+La Londe)	231 992	248 364	274 154	242 144	241 402	-0,3%
	En provenance du SERPN (► La Bouille)	21 477	18 872	9 810	20 634	10 030	-51,4%
	En provenance du SIAEPAP (ex-SIAEP 276) (► Montmain)	54 581	78 462	68 122	68 504	67 585	-1,3%
	En provenance du Syndicat de Préaux (► Roncherolles)	567	1 473	2 872	2 500	5 558	122,3%
	TOTAL : V4	895 828	866 247	818 131	1 216 493	879 022	-27,7%
Volumes exportés en gros (2)	Vers PS NO (> Fond du Val - Mont Saint Aignan)	2 182	2 115	5 429	2 673	1 386	-48,1%
	Vers SIAEPAP (ex-SIAEP 276)	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL : V5	2 182	2 115	5 429	2 673	1 386	-48,1%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		23 950 110	24 032 216	23 842 938	23 642 544	23 331 606	-1,3%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	146 986	150 041	136 457	141 563	143 212	1,2%
Volumes comptabilisés : V8		18 965 105	18 959 194	18 818 629	19 323 216	18 933 928	-2,0%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	218 711	235 411	211 211	211 638	128 534	-39,3%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		19 330 801	19 344 646	19 166 297	19 676 417	19 205 674	-2,4%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		80,71%	80,50%	80,39%	83,23%	82,32%	-1,09%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		2 003,342	2 012,639	2 034,062	1 970,528	1 972,745	0,1%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		6,82	6,91	6,77	6,01	6,11	1,7%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		6,32	6,38	6,30	5,51	5,73	3,9%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10+V5) / L / 365		26,44	26,34	25,82	27,36	26,67	-2,5%
Nombre d'abonnés : N		140 977	142 788	144 150	150 320	152 193	1,2%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		70,37	70,95	70,87	76,28	77,15	1,1%



Réseau

Régie Secteur Rouen-Elbeuf	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Linéaire de réseau en km hors branchements	2 003,342	2 012,639	2 034,062	1 970,531	1 972,745	0,112%
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	2 462,452	2 473,024	2 499,267	2 435,736	2 437,950	0,091%

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

On observe en 2021 une baisse de 63,5 km de réseau. Cette baisse est la résultante de la non prise en compte, à partir de 2021, des linéaires de réseau abandonnés. De fait, même si ces derniers sont maintenus dans la base SIG (la Métropole en restant responsable), ils ne participent pas à la desserte réelle, et ne doivent pas être comptabilisés dans les calculs d'indicateurs, ILC, ILP, taux de renouvellement etc...

Branchements

Régie Secteur Rouen-Elbeuf	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Nombre TOTAL de branchements	91 822	92 077	93 041	92 745	93 041	0,32%
Nombre de branchements Neufs	360	336	396	388	342	-11,86%
Nombre de branchements Supprimés	49	81	76	40	46	15,00%
Nombre de branchements Renouvelés	1 280	813	815	899	537	-40,27%
dont branchement plomb supprimés	5	9	20	2	3	50,00%
dont branchement plomb renouvelés	698	340	253	166	107	-35,54%
Solde branchement plomb estimé*	953	604	331	163	53	-67,48%
Pourcentage branchement plomb	1,04%	0,66%	0,36%	0,08%	0,06%	-29,56%

* A fin 2022 le solde de branchement plomb est estimé à 53 unités (situés dans la rue du Gros Horloge à Rouen), Leur renouvellement (autre qu'individualisé) ne pourra être entrepris que lors d'un chantier voirie incluant l'ensemble des concessionnaires.

En dehors de cette rue, il n'y a plus de branchements plomb référencés, néanmoins l'existence de quelques branchements plomb « disséminés » est probable, ils sont renouvelés dès détection.

Les soldes plomb antérieurs ont été corrigés en tenant compte du nombre de branchements plomb supprimés et renouvelés.

Compteurs

Régie Secteur Rouen-Elbeuf	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Nombre TOTAL de compteurs	144 568	146 711	147 764	149 218	151 827	1,75%
Nombre de compteurs renouvelés	8 733	18 729	13 396	13 377	9 223	-31,05%
Taux de renouvellement	6,04%	12,77%	9,07%	8,96%	6,07%	-32,24%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	7,77	7,05	6,65	6,20	5,26	-15,07%

En 2022, la couverture en compteurs équipés radio est de 89,14%

Fuites

Régie Secteur Rouen-Elbeuf	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Nbre de fuites réparées sur canalisation	225	165	189	200	231	15,50%
Nbre de fuites réparées sur branchement	363	409	344	323	368	13,93%
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	637	749	565	607	537	-11,53%
Nombre TOTAL de fuites réparées	1 225	1 323	1 098	1 130	1 136	0,53%

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Régie Secteur Rouen-Elbeuf	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Nombre de fuites réparées sur canalisation	225	165	189	200	231	15,50%
Linéaire de canalisation en km	2 003,342	2 012,639	2 034,062	1 970,531	1 972,745	0,11%
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,112	0,082	0,093	0,101	0,117	15,37%

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Régie Secteur Rouen-Elbeuf	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Nombre de fuites réparées sur branchement	363	409	344	323	368	13,93%
Nombre de branchements	91 822	92 077	92 397	92 745	93 041	0,32%
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,395	0,444	0,372	0,348	0,396	13,57%

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Régie Secteur Rouen-Elbeuf	TOTAL 2018	TOTAL 2019	TOTAL 2020	TOTAL 2021	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2022	Evolution N/N-1
Nombre d'abonnés	140 977	142 788	144 150	150 320	152 024	169	152 193	1,25%

Répartition des volumes consommés

Régie Secteur Rouen-Elbeuf	TOTAL 2018	TOTAL 2019	TOTAL 2020	TOTAL 2021	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2022	Evolution N/N-1
Volumes consommés	18 965 105	18 959 194	18 818 629	18 818 629	18 069 957	863 971	18 933 928	0,61%

4 - Qualité de l'eau

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1) - (contrôle réglementaire effectué par l'ARS).

Régie Secteur Rouen-Elbeuf	Paramètres microbiologiques - P101.1			Paramètres physico-chimiques - P102.1		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2022	816	0	100%	1320	5	99,62%

Unité de Gestion		Unité de distribution	Conclusion ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2022
ROUEN	0167	UDI 383 ROUEN - Bas de ville	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
	0167	UDI 386 ROUEN - Châtelet Grand Mar	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
	0167	UDI 387 ROUEN - Jatte	La présence d'un pesticide dans la ressource a entraîné un dépassement ponctuel de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.
Grand-Quevilly	0171	UDI 353 Gd Quevilly	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
Darnétal	0169	UDI 329 Darnétal	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
Fontaine sous Préaux	0354	UDI 531 Fontaine	La présence d'un pesticide dans la ressource a entraîné un dépassement ponctuel de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.
Plateau Est	0337	UDI 420 Plateau Est Franqueville	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
	0337	UDI 2319 Plateau Est La Neuville	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
	0337	UDI 3742 Montmain	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
St Aubin Epinay	0145	UDI 504 St Aubin Epinay BS	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
	0145	UDI 505 St Jacques sur D. Epinay HS	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
Roncherolles sur le Vivier	0333	UDI 2314 Roncherolles	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
Gd Couronne Moulineaux	0383	UDI 376 Gd Couronne Moulineaux	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
Saint Léger du B. D.	0123	UDI 392 St Léger BD	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
Banlieue Sud Rouen	0114	UDI 545 Banlieue SUD Rouen	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
Oissel	0084	UDI 379 Oissel	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
Maison Brulée	0029	UDI 2788 Maison Brulée	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
Elbeuf CAEBS	0236	UDI 326 Caudebec	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
		UDI 338 Elbeuf Ouest	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
		UDI 380 Orival	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
		UDI 391 St Aubin	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
		UDI 394 St Pierre	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
		UDI 544 Freneuse	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
		UDI 1498 Elbeuf Est	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
		UDI 2012 Elbeuf Buquet	La présence de produits de dégradation de pesticide dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Unité de Gestion	Unité de distribution	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
		Nombre de prélèvements	Nombre de NC	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de NC	Taux de conformité	
ROUEN	0167	UDI 383 ROUEN - Bas de ville	108	0	100%	113	1	99,1%
	0167	UDI 386 ROUEN - Châtelet Grand Mar	31	0	100%	223	0	100%
	0167	UDI 387 ROUEN - Jatte	102	0	100%	289	1	99,7%
Grand-Quevilly	0171	UDI 353 Gd Quevilly	61	0	100%	61	0	100%
Darnétal	0169	UDI 329 Darnétal	26	0	100%	26	0	100%
Fontaine sous Préaux	0354	UDI 531 Fontaine	26	0	100%	26	1	96,2%
Plateau Est	0337	UDI 420 Plateau Est Franqueville	59	0	100%	67	0	100%
	0337	UDI 2319 Plateau Est La Neuville	17	0	100%	21	0	100%
	0337	UDI 3742 Montmain	2	0	100%	20	0	100%
St Aubin Epinay	0145	UDI 504 St Aubin Epinay BS	9	0	100%	9	0	100%
	0145	UDI 505 St Jacques sur D. Epinay HS	13	0	100%	13	0	100%
Roncherolles sur le Vivier	0333	UDI 2314 Roncherolles	7	0	100%	25	0	100%
Gd Couronne Moulineaux	0383	UDI 376 Gd Couronne Moulineaux	44	0	100%	44	0	100%
Saint Léger du B. D.	0123	UDI 392 St Léger BD	13	0	100%	13	0	100%
Banlieue Sud Rouen	0114	UDI 545 Banlieue SUD Rouen	132	0	100%	132	0	100%
Oissel	0084	UDI 379 Oissel	25	0	100%	27	0	100%
Maison Brulée	0029	UDI 2788 Maison Brulée	1	0	100%	58	0	100%
Elbeuf CAEBS	0236	UDI 326 Caudebec	26	0	100%	26	0	100%
		UDI 338 Elbeuf Ouest	39	0	100%	41	0	100%
		UDI 380 Orival	13	0	100%	13	0	100%
		UDI 391 St Aubin	32	0	100%	32	0	100%
		UDI 394 St Pierre	23	0	100%	27	0	100%
		UDI 544 Freneuse	30	0	100%	30	0	100%
		UDI 1498 Elbeuf Est	19	0	100%	19	0	100%
		UDI 2012 Elbeuf Buquet	36	0	100%	73	4	94,5%
BILAN 2022			816	0	100,00%	1 320	5	99,62%

Remarque : le nombre de prélèvements non-conformes est égal à 5, bien que la somme algébrique donne 7, un prélèvement NC (11/01/2022) est commun aux 3 UDI : 383 ROUEN - Bas de ville, 387 ROUEN – Jatte et 531 Fontaine

Liste des dépassements des limites de qualité en 2022 : 5 prélèvements

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limite de qualité
TTP Neuville au Bosc = UDI BUQUET 2012	CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	07/09/2022	0,308 µg/l	0,1 µg/l
TTP Neuville au Bosc = UDI BUQUET 2012	CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	15/09/2022	0,285 µg/l	0,1 µg/l
TTP Neuville au Bosc = UDI BUQUET 2012	CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	17/11/2022	0,536 µg/l	0,1 µg/l
TTP Neuville au Bosc = UDI BUQUET 2012	CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	01/12/2022	0,360 µg/l	0,1 µg/l
TTP Neuville au Bosc = UDI BUQUET 2012	CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	07/09/2022	0,110 µg/l	0,1 µg/l
TTP Neuville au Bosc = UDI BUQUET 2012	CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	15/09/2022	0,104 µg/l	0,1 µg/l
TTP Neuville au Bosc = UDI BUQUET 2012	CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	17/11/2022	0,143 µg/l	0,1 µg/l
TTP Neuville au Bosc = UDI BUQUET 2012	CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	01/12/2022	0,131 µg/l	0,1 µg/l
TTP : Rouen Aqueduc la Jatte = UDI Rouen Bas de ville (383) + Rouen La Jatte (387) + Fontaine sous Préaux (531)	CHLORTOLURON	11/01/2022	0,21 µg/l	0,1 µg/l

Liste des dépassements des limites de qualité sur le réseau de distribution, non représentatifs de la zone de distribution

La qualité de l'eau n'y est pas représentative de l'ensemble de l'unité de distribution, mais seulement du point de prélèvement. Il s'agit en général d'une dégradation de la qualité de l'eau liée à la nature des matériaux des canalisations ou du robinet de prélèvement, et / ou d'un temps de séjour de l'eau trop important dans les canalisations.

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limite de qualité
St PIERRE Les Elbeuf UDI 394	Nickel	03/08/2022	50,7 µg/l	20 µg/l
St PIERRE Les Elbeuf UDI 394	Nickel	17/08/2022	47,4 µg/l	20 µg/l
St PIERRE Les Elbeuf UDI 394	Nickel	03/08/2022	46,2 µg/l	20 µg/l
PLATEAU EST Franquev	Plomb	01/09/2022	13,2 µg/l	10 µg/l

Dans le cadre des NC plomb, la nature du matériaux branchement avant compteur est investigué. Dès lors que ce dernier est en plomb, le renouvellement du branchement est engagé.

Voir les synthèses de l'Agence Régionale de Santé jointes en annexe.

5 - Indicateurs de performance

Le calcul de ce taux d'impayés s'appuie sur les données fournies directement par les services comptables de la Métropole pour le calcul du CA EAU, et ceux de la TPM pour le montant des impayés.

Régie Secteur Rouen-Elbeuf		Code indicateur	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100,00%	99,87%	100,00%	100,00%	100,00%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	99,65%	99,31%	99,76%	99,59%	99,62%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Darnétal Carville	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	Darnétal (village)		60%	60%	60%	60%	60%
	Douville - Grande Aulnaie		60%	60%	60%	60%	60%
	Fontaine (Jatte)		60%	60%	60%	60%	60%
	Moulineaux		60%	60%	60%	60%	60%
	Oissel - Catelier		60%	60%	60%	60%	60%
	Oissel - Perreuse		60%	60%	60%	60%	60%
	Radepont - Château		60%	60%	60%	60%	60%
	Radepont - Petite Aulnaie		80%	80%	80%	80%	80%
	St Aubin Ep. - Longues Raies		60%	60%	60%	60%	60%
	St Aubin Ep. - Puits Serv. Bas		60%	60%	60%	60%	60%
	St Jacques - Forage Serv. Haut		60%	60%	60%	60%	60%
	St Léger BD - Vieux Chateau		60%	60%	60%	60%	60%
	St Etienne du R. - La Chapelle		60%	60%	60%	60%	60%
	Vallée du Cailly		60%	60%	60%	60%	60%
	Elbeuf - (Mont Duve) For. Les Ecameaux		60%	60%	60%	60%	60%
	Orival - 2 For. du Nouveau Monde		60%	60%	60%	60%	60%
	St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages		60%	60%	60%	60%	60%
	St Pierre lès Elbeuf - For. de l'Oison ('St Cyr')		60%	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - For. Vallon de La Fieffe	60%	60%	60%	60%	60%		
Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indices consolidés / UGE	UGE 084 Oissel	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
	UGE 114 Sect. Sud	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
	UGE 123 St Léger du B.D.	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
	UGE 145 Sect. St Jacques	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
	UGE 167 ROUEN	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
	UGE 169 Darnétal	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
	UGE 337 Sect. Plateau Est	66,6%	64,6%	62,9%	63,6%	62,3%	
	UGE 236 CREA CAEBS	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
	Indice consolidé Régies Rouen & Elbeuf	60,5%	60,3%	60,1%	60,2%	60,1%	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable sur 120pts	P 103.2b	110	110	110	108,6	108,7	
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 104.3	80,71%	80,50%	80,39%	83,23%	82,32%	
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)	P 105.3	6,82	6,91	6,77	6,01	6,11	
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)	P 106.3	6,32	6,38	6,30	5,51	5,73	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 107.2	0,73%	0,70%	0,71%	0,73%	0,64%	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 151.1	1,60	1,16	1,31	1,33	1,52	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%	
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 155.1	2,26	1,04	0,51	0,25	4,86	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %) REGIE GLOBALE	P 154.0	3,27%	4,13%	4,33%	4,28%	3,79%	

2 - Contrat d'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Nord-Ouest 2021

1 - Présentation du service

Le service du Secteur Nord-Ouest est exploité en prestation de service par **VEOLIA**.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le service exploité en prestation de service - Secteur Nord-Ouest, regroupe les services de production, distribution et gestion clientèle des 31 communes suivantes :

- Anneville-Ambourville
- Bardouville
- Berville-sur-Seine
- Bihorel
- Bois-Guillaume
- Canteleu
- Déville-lès-Rouen
- Duclair
- Epinay-sur-Duclair
- Hautôt-sur-Seine
- Hénouville
- Houppesville
- Isneauville
- Jumièges
- Le Houlme
- Le Mesnil-sous-Jumièges
- Le Trait
- Malaunay
- Maromme
- Mont-Saint-Aignan
- Notre-Dame-de-Bondeville
- Quevillon
- Sahurs
- Sainte-Marguerite-sur-Duclair
- Saint-Martin-de-Boscherville
- Saint-Paër
- Saint-Pierre-de-Manneville
- Saint-Pierre-de-Varengueville
- Val-de-la-Haye
- Yainville
- Yville-sur-Seine
- Hameau de la Muette Quincampoix
- Hameau du Mont Perreux Saint-Martin-du-Vivier

Ce service distribue environ 25,0% des volumes consommés autorisés de la Métropole, il alimente **131 507 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2020) soit 26,1% de la population.

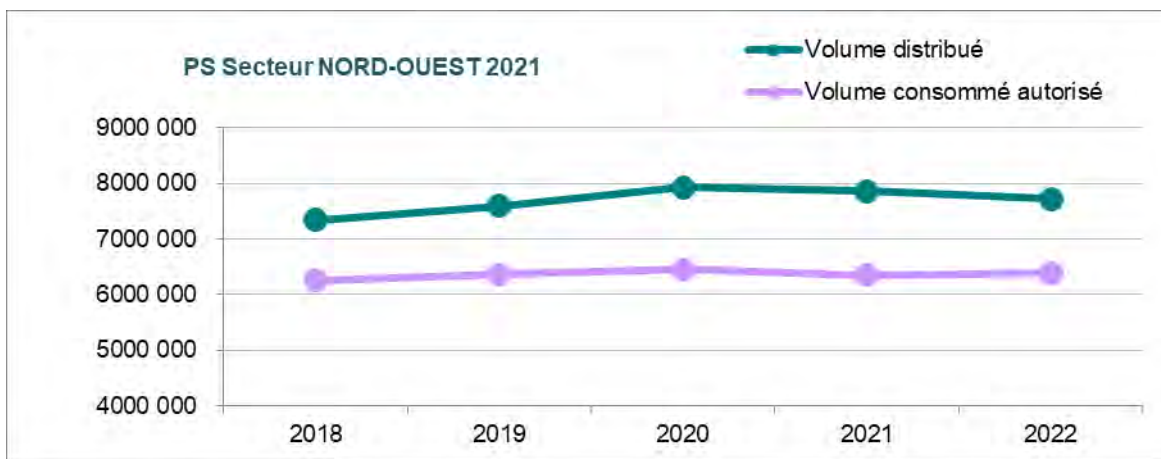
Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la Métropole et Veolia eau, pour 8 années à compter du **1^{er} janvier 2021** jusqu'au **31 décembre 2028**.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation production, distribution et de la gestion clientèle des usagers-abonnés.

2 - Indicateurs techniques

Prestation de Service du secteur Nord-Ouest 2021		2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	UGE 057 St Martin de Boscherville / Forage de Quevillon	254 053	326 634	340 510	310 340	103 781	-66,56%
	UGE 077 Sect. Sahurs / Forage de Val de la Haye	141 384	174 126	181 128	144 106	160 133	11,12%
	UGE 125 Sect. Bardouville / Forage de Bardouville	40 223	37 108	43 982	45 523	35 322	-22,41%
	UGE 134 Le Trait / Forage de La Neuville - Le Trait	452 293	362 111	346 650	339 261	357 275	5,31%
	UGE 135 Sect. Jumièges / Forage de Jumièges	72 266	78 669	54 945	46 831	39 766	-15,09%
	UGE 058 Sect. St Paër / Forage de Duclair - vers St Paër	224 201	214 701	217 721	246 828	230 817	-6,49%
	UGE 160 Duclair / Forage de Duclair - vers Duclair	284 999	298 424	276 833	227 455	194 454	-14,51%
	UGE 189 Yainville / Forage de Yainville 1948	0	0	0	0	0	0,00%
	UGE 189 Yainville / Forage de Yainville 2003	142 554	151 065	180 470	253 355	289 590	14,30%
	UGE 334 Sect. Maromme / Forages Vallée du Cailly	3 534 924	3 783 749	3 745 425	4 713 323	5 337 241	13,24%
	UGE 334 Sect. Maromme / Sources de Maromme	3 081 836	2 995 926	3 513 635	2 794 355	1 738 694	-37,78%
TOTAL : V1	8 228 733	8 422 513	8 901 299	9 121 377	8 487 073	-6,95%	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	UGE 057 St Martin de Boscherville / Forage de Quevillon	0	0	0	0	0	0,00%
	UGE 077 Sect. Sahurs / Forage de Val de la Haye	0	0	0	0	0	0,00%
	UGE 125 Sect. Bardouville / Forage de Bardouville	526	526	526	0	0	0,00%
	UGE 134 Le Trait / Forage de La Neuville - Le Trait	365	365	365	0	0	0,00%
	UGE 135 Sect. Jumièges / Forage de Jumièges	438	438	438	0	0	0,00%
	UGE 058 Sect. St Paër / Forage de Duclair - vers St Paër	365	365	365	0	0	0,00%
	UGE 160 Duclair / Forage de Duclair - vers Duclair	747	786	817	0	0	0,00%
	UGE 189 Yainville / Forage de Yainville 1948	0	0	0	0	0	0,00%
	UGE 189 Yainville / Forage de Yainville 2003	526	526	526	0	0	0,00%
	UGE 334 Sect. Maromme / Forages Vallée du Cailly	107 578	102 423	94 417	71 643	86 886	21,28%
	UGE 334 Sect. Maromme / Sources de Maromme	129 961	96 120	141 016	138 050	134 817	-2,34%
TOTAL : V2	240 506	201 549	238 470	209 693	221 703	5,73%	
Volumes produits : V3 = V1 - V2		7 988 227	8 220 964	8 662 829	8 911 684	8 265 370	-7,25%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Rouen (Fond du Val - MSA)	1 836	2 115	5 429	2 673	1 390	-48,00%
	En provenance du SIAEP de l'Austreberthe	30 870	19 951	24 022	29 640	14 624	-50,66%
	En provenance du SIAEPA de Montville (► Malaunay)	480 094	422 607	301 676	280 101	352 379	25,80%
	En provenance du SIAEPA de Montville (► St Pierre de V / Hénouville)	154 599	154 214	161 691	142 785	159 970	12,04%
	En provenance du SERPN (► Yville sur Seine)	21 236	29 520	21 253	42 323	65 855	55,60%
	TOTAL : V4	688 635	628 407	514 071	497 522	594 218	19,44%
Volumes exportés en gros (2)	Vers Rouen Bel Air	96 675	125 048	121 095	116 504	114 672	-1,57%
	Vers Rouen Chatelet	490 536	394 028	342 078	747 207	430 455	-42,39%
	Vers Rouen Ouest				9 000	9 320	3,56%
	Vers SIAEPA de Montville (► Lotissement Montceau)				315	1 656	425,71%
	Vers SIAEPA de Montville (► Montigny)	62 109	66 341	69 901	68 863	56 416	-18,08%
	Vers SIAEPA de Montville (► Montville depuis Ventelette)	214 863	243 931	251 988	114 861	91 256	-20,55%
	Vers SIAEPA de Montville (► Sect. Quincampoix)	403 132	361 546	408 065	376 544	382 529	1,59%
	Vers SIAEPA de Montville (► SIDERO)	11 443	15 632	22 206	16 129	12 728	-21,09%
	Vers SIAEPA de Montville (► Vaupalière rue des Forrières)	21 004	23 074	5 656	61 834	21 571	-65,11%
	Vers St Wandrille Rançon - Hameau de Gauville	24 810	13 901	15 728	35 040	13 718	-60,85%
	Vers St Wandrille Rançon - Hameaux Yaux et Communaux	8 311	8 119	8 530	8 682	9 162	5,53%
TOTAL : V5	1 332 883	1 251 620	1 245 247	1 554 979	1 143 483	-26,46%	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		7 343 979	7 597 751	7 931 653	7 854 227	7 716 105	-1,76%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	13 152	17 722	17 180	43 891	58 055	32,27%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365 (ou 366)	6 226 438	6 317 884	6 392 528	6 270 360	6 300 471	0,48%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	23 317	24 107	38 342	36 621	28 870	-21,17%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		6 262 907	6 359 713	6 448 050	6 350 872	6 387 396	0,58%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		87,54%	86,01%	83,83%	84,02%	85,00%	1,17%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		957,304	955,57	954,983	956,559	959,558	0,31%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		3,20	3,67	4,42	4,54	4,04	-10,90%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		3,09	3,55	4,26	4,31	3,79	-11,89%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10 + V5) / L / 365		21,74	21,82	22,07	22,64	21,50	-5,04%
Nombre d'abonnés : N		54 663	55 444	56 400	56 058	55 952	-0,19%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		57,10	58,02	59,06	58,60	58,31	-0,50%



Réseau

PS Nord-Ouest 2021	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Linéaire de réseau en km hors branchements	957,304	955,570	954,983	956,559	959,558	0,314%
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	1 152,454	1 151,505	1 151,703	1 154,489	1 157,488	0,260%

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Non prise en compte, en 2021, des linéaires de réseau abandonné. De fait, même si ces derniers sont maintenus dans la base SIG (la Métropole en restant responsable), ils ne participent pas à la desserte réelle, et ne doivent pas être comptabilisés dans les calculs d'indicateurs, ILC, ILP, taux de renouvellement etc...

Branchements

PS Nord-Ouest 2021	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Nombre TOTAL de branchements	39 030	39 187	39 344	39 458	39 586	0,32%
Nombre de branchements Neufs	150	174	168	115	133	15,65%
Nombre de branchements Supprimés	14	17	11	1	5	400,00%
Nombre de branchements Renouvelés	422	558	293	115	119	3,48%
dont branchement plomb supprimés	0	0	0	0	0	
dont branchement plomb renouvelés	7	5	2	15	0	
Solde branchement plomb estimé*	22	17	15	0	0	
Pourcentage branchement plomb	0,06%	0,04%	0,04%	0,00%	0,00%	

* A fin 2022 le solde de branchement plomb est estimé à 0 unité.

Il n'y a donc plus de branchements plomb référencés, néanmoins l'existence de quelques branchements plomb « disséminés » est probable, ils sont renouvelés dès détection.

Les soldes plomb antérieurs ont été corrigés en tenant compte du nombre de branchements plomb supprimés et renouvelés.

Compteurs

PS Nord-Ouest 2021	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Nombre TOTAL de compteurs	58 007	58 727	58 881	59 464	60 174	1,19%
Nombre de compteurs renouvelés	707	635	792	2 385	1 447	-39,33%
Taux de renouvellement	1,22%	1,08%	1,35%	4,01%	2,40%	-40,05%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	5,79	6,52	7,14	7,61	8,21	7,87%

En 2022 la couverture en compteurs équipés radio est de 97,52%

Fuites

PS Nord-Ouest 2021	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Nbre de fuites réparées sur canalisation	94	157	152	72	128	77,78%
Nbre de fuites réparées sur branchement	167	151	156	122	199	63,11%
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	241	284	305	320	437	36,56%
Nombre TOTAL de fuites réparées	502	592	613	514	764	48,64%

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

PS Nord-Ouest 2021	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Nombre de fuites réparées sur canalisation	94	157	152	72	128	77,78%
Linéaire de canalisation en km	957,304	955,570	954,983	956,559	959,558	0,31%
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,098	0,164	0,159	0,075	0,133	77,22%

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

PS Nord-Ouest 2021	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Nombre de fuites réparées sur branchement	167	151	156	122	194	59,02%
Nombre de branchements	39 030	39 187	39 344	39 458	39 586	0,32%
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,428	0,385	0,397	0,309	0,490	0,59

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

PS Nord-Ouest 2021	TOTAL 2018	TOTAL 2019	TOTAL 2020	TOTAL 2021	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2022	Evolution N/N-1
Nombre d'abonnés	54 663	55 444	56 400	56 058	55 915	37	55 952	-0,19%

Répartition des volumes consommés

PS Nord-Ouest 2021	TOTAL 2018	TOTAL 2019	TOTAL 2020	TOTAL 2021	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2022	Evolution N/N-1
Volumes consommés	6 226 438	6 317 884	6 392 528	6 270 360	6 084 154	216 317	6 300 471	0,48%

4 - Qualité de l'eau

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1) - (contrôle réglementaire effectué par l'ARS).

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques - P101.1			Paramètres physico-chimiques - P102.1		
PS Secteur Nord-Ouest 2022	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2022	350	0	100,00%	899	3	99,67%

Unité de gestion	Unité de distribution	Conclusion ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2022
Bardouville UGE 125	UDI 410 Bardouville	La présence d'un produit de dégradation de pesticide dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique était en place, ainsi qu'une dérogation préfectorale jusqu'en juillet 2022. La mise en oeuvre du plan d'actions a permis le retour à la conformité. L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres et peut être consommée par tous.
	UDI 2794 Yville / Seine	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
Déville lès Rouen UGE 210	UDI 1698 Déville les R.	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
Duclair UGE 160	UDI 336 Duclair	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
Isneauville UGE 336	UDI 2317 Isneauville	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
Jumièges UGE 135	UDI 467 Jumièges	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
Le Trait UGE 134	UDI 400 Le Trait	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
Malaunay UGE 335	UDI 1660 Malaunay	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
	UDI 2322 Houpeville	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
	UDI 2323 Hénouville MRN	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
	UDI 4155 Le Houleme	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
Maromme UGE 334	UDI 476 Maromme usine de traitement	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
	UDI 478 Mélange Maromme	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
Sahurs UGE 077	UDI 498 Sahurs	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
St Martin de Boscherville UGE 057	UDI 510 St Martin de B.	La présence d'un produit de dégradation de pesticide dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique était en place, ainsi qu'une dérogation préfectorale jusqu'en juillet 2022. La mise en oeuvre du plan d'actions a permis le retour à la conformité. L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres et peut être consommée par tous.
UGE 058 St Paër	UDI 513 St Paër	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
UGE 189 Yainville	UDI 404 Yainville	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Unité de gestion	Unité de distribution	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
		Nombre de prélèvements	Nombre de NC	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de NC	Taux de conformité
Bardouville UGE 125	UDI 410 Bardouville	14	0	100,0%	36	2	94,4%
	UDI 2794 Yville / Seine	4	0	100,0%	63	0	100,0%
Déville lès Rouen UGE 210	UDI 1698 Déville les R.	22	0	100,0%	107	0	100,0%
Duclair UGE 160	UDI 336 Duclair	12	0	100,0%	12	0	100,0%
Isneauville UGE 336	UDI 2317 Isneauville	9	0	100,0%	33	0	100,0%
Jumièges UGE 135	UDI 467 Jumièges	12	0	100,0%	21	0	100,0%
Le Trait UGE 134	UDI 400 Le Trait	17	0	100,0%	17	0	100,0%
Malaunay UGE 335	UDI 1660 Malaunay	15	0	100,0%	80	0	100,0%
	UDI 2322 Houpeville	9	0	100,0%	37	0	100,0%
	UDI 2323 Hénouville MRN	12	0	100,0%	30	0	100,0%
	UDI 4155 Le Houleme	9	0	100,0%	95	0	100,0%
Maromme UGE 334	UDI 476 Maromme usine de traitement	81	0	100,0%	85	0	100,0%
	UDI 478 Mélange Maromme	78	0	100,0%	187	0	100,0%
Sahurs UGE 077	UDI 498 Sahurs	19	0	100,0%	26	0	100,0%
St Martin de Boscherville UGE 057	UDI 510 St Martin de B.	11	0	100,0%	31	1	96,77%
UGE 058 St Paër	UDI 513 St Paër	15	0	100,0%	15	0	100,0%
UGE 189 Yainville	UDI 404 Yainville	11	0	100,0%	24	0	100,0%
BILAN 2022		350	0	100,0%	899	3	99,67%

Liste des dépassements des limites de qualité en 2022 : 3 prélèvements

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limite de qualité
Bardouville TTP	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	12/01/2022	0,14 µg/l	0,1 µg/l
Bardouville TTP	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	15/02/2022	0,12 µg/l	0,1 µg/l
Quevillon TTP (St Martin de B.)	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	12/01/2022	0,13 µg/l	0,1 µg/l

Les UDI Saint-Martin-de-Boscherville et Bardouville, sont depuis le 23 février 2022 interconnectées avec l'UDI de Maromme, les analyses réalisées depuis cette date sont toutes conformes. La dérogation est donc levée.

Liste des dépassements des limites de qualité sur le réseau de distribution, non représentatifs de la zone de distribution

La qualité de l'eau n'y est pas représentative de l'ensemble de l'unité de distribution, mais seulement du point de prélèvement. Il s'agit en général d'une dégradation de la qualité de l'eau liée à la nature des matériaux des canalisations ou du robinet de prélèvement, et / ou d'un temps de séjour de l'eau trop important dans les canalisations.

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limite de qualité
Déville lès Rouen	Plomb	04/10/2022	19,6 µg/l	10 µg/l
Hénouville	Plomb	23/08/2022	28,5 µg/l	10 µg/l
Hénouville	Plomb	26/10/2022	14 µg/l	10 µg/l
Yville / Seine (route des Maronniers)	Chlorure de vinyle monomère CVM	17/11/2022	0,74 µg/l	0,5 µg/l
Hénouville (rte de St Martin)	Chlorure de vinyle monomère CVM	17/11/2022	1,51 µg/l	0,5 µg/l

Dans le cadre des NC plomb, la nature du matériaux branchement avant compteur est investigué. Dès lors que ce dernier est en plomb, le renouvellement du branchement est engagé.

Dans le cadre des NC Chlorure de vinyle monomère CVM, les tronçons impactés sont équipés de purge permanentes, afin de maîtriser le temps de séjour de l'eau. Les contres analyses sont conformes

Voir les synthèses de l'Agence Régionale de Santé jointes en annexe.

5 - Indicateurs de performance

Prestation de Service du Secteur Nord-Ouest 2021		Code indicateur	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	99,72%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	95,12%	96,85%	97,13%	97,65%	99,67%
Indice d'avancement de la protection de la ressource (P 108.3 détaillé)	057 Forage de Quevillon	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	077 Forage de Val de la Haye		60%	60%	60%	60%	60%
	125 Forage de Bardouville		60%	60%	60%	60%	60%
	134 Forage de La Neuville		60%	60%	60%	60%	60%
	135 Forage de Jumièges		60%	60%	60%	60%	60%
	058 Forage de Duclair - St Paer		60%	60%	60%	60%	60%
	160 Forage de Duclair - Duclair		60%	60%	60%	60%	60%
	189 Forage de Yainville 1948		60%	60%	60%	60%	60%
	189 Forage de Yainville 2003		60%	60%	60%	60%	60%
	334 Forages Vallée du Cailly		60%	60%	60%	60%	60%
	334 Sources de Maromme		60%	60%	60%	60%	60%
	P 108.3 Indice consolidé / UGE		UGE 057 St Martin de B.		60,0%	60,0%	60,0%
UGE 077 Sect. Sahurs			60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
UGE 125 Sect. Bardouville			60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
UGE 134 Le Trait			60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
UGE 135 Sect. Jumièges			60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
UGE 058 Sect. St Paër			60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
UGE 160 Duclair			60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
UGE 189 Yainville			60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
UGE 334 Sect. Maromme		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	P 103.2b	108,0	108,0	108,0	114,7	114,9	
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 104.3	87,54%	86,01%	83,83%	84,02%	85,00%	
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)	P 105.3	3,20	3,67	4,42	4,54	4,04	
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)	P 106.3	3,09	3,55	4,26	4,31	3,79	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 107.2	0,79%	1,01%	1,15%	1,06%	1,04%	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 151.1	1,52	1,30	1,19	0,84	3,70	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%	
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 155.1	3,66	3,52	2,43	2,85	4,77	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)	P 154.0	GLOBALISE en Régie					
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)	P 109.0						

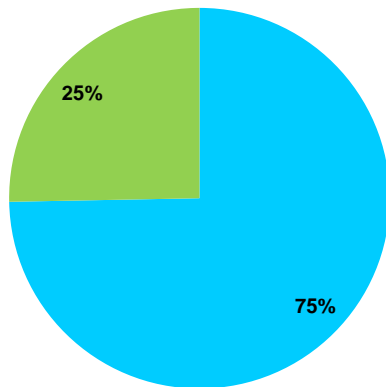
6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service

PS Nord-Ouest 2021		Montant en €HT
Recettes	Produits d'exploitation	3 319 288 €
	Produits des travaux exclusifs	1 124 115 €
	Total	4 443 403 €
Charges	Energie	292 249 €
	Produits de traitement	15 576 €
	Analyses	54 116 €
	Sous-traitance (interne et externe)	1 897 016 €
	Locations	
	Entretien et réparations	
	Primes d'assurance	19 108 €
	Informatique	233 089 €
	Transport et véhicules	205 484 €
	Postes, télécoms	386 504 €
	Impôts et taxes	45 253 €
	Personnel	2 183 280 €
	Charges de structure	493 428 €
	Total	5 825 103 €
	Résultat Brut en 2022	

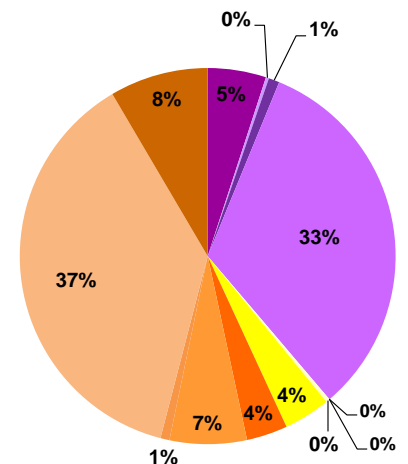
RECETTES

- Produits d'exploitation
- Produits des travaux exclusifs



CHARGES

- Energie
- Produits de traitement
- Analyses
- Sous-traitance (interne et externe)
- Locations
- Entretien et réparations
- Primes d'assurance
- Informatique
- Transport et véhicules
- Postes, télécoms
- Impôts et taxes
- Personnel
- Charges de structure



ANNEXES
AU RAPPORT D'ACTIVITE
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE 2022

EAU DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Annexe 1 : Synthèse des données 2022 par commune

Communes de la Métropole ROUEN Normandie Service AEP données brutes 2022 (partie 1/3)	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m ³	Linéaire de réseau (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Création de branchements neufs	Renouvellement de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Renouvellement de compteurs	Taux de renouvellement compteurs	Age moyen du parc compteur	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Amfreville la Mivoie	3 329	1 559	137 483	20,631	1 268	10	0	0	1 559	22	1,41%	5,24	0	3
Anneville-Ambourville	1 199	501	45 108	23,849	532	1	0	0	534	21	3,93%	7,63	0	5
Bardouville	632	284	25 218	14,125	291	1	0	0	298	47	15,77%	7,02	0	0
Belbeuf	2 295	1 032	96 962	29,573	793	10	4	0	1 031	92	8,92%	4,52	0	9
Berville-sur-Seine	555	227	17 806	11,288	238	1	11	0	238	13	5,46%	7,67	0	2
Bihorel	8 363	3 765	365 866	50,042	2 201	11	1	0	4 013	9	0,22%	8,64	4	7
Bois-Guillaume	14 753	5 904	744 402	112,476	4 249	13	6	0	6 356	56	0,88%	8,17	9	10
Bonsecours	6 561	2 653	268 229	34,915	1 869	5	24	0	2 642	347	13,13%	5,41	3	9
Boos	4 036	1 744	159 962	45,683	1 307	5	1	0	1 751	27	1,54%	4,98	2	2
Canteleu	14 157	6 142	726 272	72,782	2 682	4	2	0	6 736	33	0,49%	8,73	6	17
Caudebec lès Elbeuf	10 061	4 489	446 860	47,790	3 631	6	22	0	4 639	270	5,82%	3,91	1	14
Cléon	4 945	1 909	244 371	31,070	239	0	0	0	1 915	20	1,04%	4,44	3	1
Darnétal	9 864	4 435	431 052	41,830	1 953	18	49	0	4 392	653	14,87%	6,07	9	5
Déville lès Rouen	10 723	4 474	478 077	54,432	2 751	6	3	0	4 930	25	0,51%	8,69	10	3
Duclair	4 061	2 015	192 559	52,800	1 988	7	1	0	2 113	107	5,06%	6,95	9	9
Elbeuf sur Seine	16 225	6 615	786 566	72,074	289	8	0	0	6 558	149	2,27%	4,21	4	8
Epinay sur Duclair	517	221	29 974	14,751	243	3	0	0	232	22	9,48%	6,63	0	1
Fontaine sous Préaux	572	236	20 047	10,046	2 759	15	5	0	236	39	16,53%	4,98	1	0
Franqueville Saint Pierre	6 291	2 912	274 392	56,121	360	0	0	0	2 913	693	23,79%	5,03	0	7
Freneuse	969	458	40 311	12,486	724	3	1	0	458	4	0,87%	4,41	1	0
Gouy	912	378	33 743	11,204	3 745	4	18	0	378	6	1,59%	3,99	1	1
Grand-Couronne	9 912	4 532	530 796	80,903	2 397	32	5	0	4 513	322	7,13%	4,05	5	12
Hautôt sur Seine	403	181	21 619	8,735	187	0	0	0	193	4	2,07%	8,96	0	3
Hérouville	1 380	627	58 737	20,730	581	3	0	0	648	35	5,40%	4,60	2	1
Houpeville	2 966	1 172	110 628	32,286	1 161	9	1	0	1 217	105	8,63%	7,30	3	5
Isneauville*	3 664	1 665	189 425	44,324	1 333	7	0	0	1 876	12	0,64%	7,93	1	3
Jumièges	1 727	911	95 055	34,061	943	5	17	0	950	286	30,11%	7,60	2	6
La Bouille	719	335	35 870	7,889	360	0	0	0	335	6	1,79%	5,56	4	1
La Londe	2 419	1 045	103 613	30,293	1 135	9	3	0	1 049	30	2,86%	4,92	2	7
La Neuville Chant d'Oïse!	2 416	989	99 308	40,889	724	3	1	0	989	30	3,03%	4,61	7	3

Remarque Isneauville : dans le service PS Nord-Ouest 2021 le nombre de branchements et de compteurs sur Isneauville inclue ceux du Hameau de la Muette Quincampoix et du Hameau du Mont Perreux Saint Martin du Vivier.*

Communes de la Métropole ROUEN Normandie Service AEP données brutes 2022 (partie 2/3)	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnées	Volumes Consommés en m ³	Linéaire de réseau (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Création de branchements neufs	Renouvellement de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Renouvellement de compteurs	Taux de renouvellement compteurs	Age moyen du parc compteur	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Le Grand-Quevilly	26 269	13 668	1 300 347	137,092	3 745	4	18	0	13 652	31	0,23%	7,91	10	36
Le Houleme	4 182	2 048	166 535	30,546	1 534	4	1	0	2 198	152	6,92%	7,87	7	6
Le Mesnil- Esnard	8 273	4 102	358 363	50,849	2 397	32	5	0	4 045	604	14,93%	4,46	8	9
Le Mesnil sous Jumièges	621	309	35 137	18,171	306	1	0	0	328	92	28,05%	7,81	0	0
Le Petit-Quevilly	22 283	9 002	1 099 255	73,598	4 560	25	48	0	8 953	331	3,70%	4,23	7	17
Le Trait	4 876	2 348	309 012	50,276	1 895	4	44	0	2 546	144	5,66%	3,41	3	14
Les Authieux sur le Port St Ouen	1 280	549	47 990	15,605	4 560	25	48	0	549	3	0,55%	4,15	0	1
Malaunay	6 207	2 765	245 009	51,153	2 340	7	4	0	2 935	18	0,61%	8,05	7	10
Maromme	10 971	4 835	545 184	59,305	2 234	5	0	0	5 302	16	0,30%	9,06	20	35
Mont Saint Aignan	20 101	6 838	1 050 896	109,606	4 109	17	2	0	7 368	20	0,27%	8,97	12	12
Montmain	1 433	648	63 803	13,983	442	2	1	0	647	12	1,85%	4,06	0	0
Moulineaux	937	430	39 829	10,698	467	2	0	0	429	37	8,62%	4,37	0	3
Noire-Dame de Bondeville	7 053	3 150	286 727	47,537	2 265	6	1	0	3 439	8	0,23%	9,51	11	9
Oisiel	12 341	5 458	520 545	69,646	175	0	26	0	5 449	368	6,75%	3,35	13	26
Orival	886	391	31 816	13,045	4 136	10	50	0	390	2	0,51%	2,85	0	0
Petit Couronne	8 910	4 176	385 672	51,367	2 164	2	1	0	4 163	170	4,08%	4,23	4	1
Quevillon	608	254	2 871	12,423	257	0	0	0	260	12	4,62%	6,53	3	7
Quévreville la Poterie	1 042	428	38 140	12,016	321	1	0	0	429	0	0,00%	4,63	0	0
Quincampoix (Sect. PSNO2021) La Muette	77	32	3 132	7,534	voir note	0	0	0	voir note	0	0,00%	0,00	voir note	voir note
Roncherolles sur le Vivier	1 234	538	42 867	14,191	497	2	0	0	541	99	18,30%	5,49	1	3
Rouen (Régie RouenElbeuf)	115 792	38 818	6 705 403	375,313	19 809	49	103	53	38 681	3 158	8,16%	6,41	54	98
Sahurs	1 228	563	46 442	16,683	560	0	0	0	578	3	0,52%	9,70	2	1
Saint Aubin Celloville	1 186	471	44 647	15,365	393	4	0	0	470	4	0,85%	5,13	0	0
Saint Aubin Epinay	1 037	431	46 338	15,863	322	0	2	0	431	59	13,69%	4,30	11	5
Saint Aubin lès Elbeuf	8 501	3 843	448 076	56,022	3 238	9	5	0	3 846	116	3,02%	4,50	6	2
Saint Etienne du Rouvray	28 562	12 441	1 541 069	161,901	7 407	18	21	0	12 430	331	2,66%	4,14	21	33
Saint Jacques sur Darnétal	3 156	1 358	138 610	38,943	1 104	1	1	0	1 357	24	1,77%	5,05	4	5
Saint Léger du Bourg Denis	3 659	1 565	144 996	22,414	1 444	16	8	0	1 553	404	26,01%	5,29	7	8

Communes de la Métropole ROUEN Normandie Service AEP données brutes 2022 (partie 3/3)	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m ³	Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	Nombre de branchements voir note	Création de branchements neufs	Renouvellement de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs voir note	Renouvellement de compteurs	Taux de renouvellement compteurs	Age moyen du parc compteur	Nombre de fuites canalisation voir note	Nombre de fuites branchement
Saint Martin de Boscherville	1 566	698	77 877	22,120	713	6	0	0	729	33	4,53%	7,50	1	5
Saint Martin du Vivier (Régie RouenElbeuf)	1 643	736	75 594	20,194	761	1	19	0	736	23	3,13%	4,61	0	1
Saint Martin du Vivier (PSNO21) Mt Perreux		43	6 762	2,980	voir note	0	0	0	voir note	0	0,00%	0,00	voir note	voir note
Saint Paër	1 322	594	60 631	35,530	629	1	0	0	617	48	7,78%	7,35	0	0
Saint Pierre de Manneville	900	402	32 661	12,854	344	1	0	0	415	1	0,24%	9,14	0	0
Saint Pierre de Varengeville	2 323	1 072	108 820	31,085	1 050	4	5	0	1 124	61	5,43%	6,99	6	7
Saint Pierre lès Elbeuf	8 324	3 467	393 020	53,647	3 098	11	5	0	3 394	49	1,44%	5,39	7	15
Sainte Marguerite sur Duclair	2 060	844	84 609	23,410	848	5	4	0	876	54	6,16%	7,52	7	7
Sotteville lès Rouen	29 530	12 326	1 443 693	122,470	8 136	13	93	0	12 307	652	5,30%	4,38	31	23
Sotteville sous le Val	753	297	31 517	8,930	303	0	0	0	297	3	1,01%	4,93	0	1
Tourville la Rivière	2 581	1 207	231 835	26,993	1 027	1	2	0	1 204	29	2,41%	4,43	4	1
Val de la Haye	721	313	39 685	13,507	345	0	0	0	329	4	1,22%	9,74	0	2
Yainville	1 050	558	55 414	15,647	570	0	16	0	589	0	0,00%	10,81	2	7
Ymare	1 204	522	50 938	9,215	403	2	0	0	521	4	0,77%	4,22	0	1
Yville-sur-Seine	445	197	22 321	9,966	207	1	0	0	207	6	2,90%	7,59	0	0

Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Agence Régionale de Santé (ARS)

Régie secteur Rouen : Rouen La Jatte



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : ROUEN LA JATTE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022</p> <p>La présence d'un pesticide dans la ressource a entraîné un dépassement ponctuel de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.</p>	<p>B</p> <p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 289 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 449 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 56161 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 102 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 272 Valeur moyenne : 23,1 mg/L Valeur maxi : 26,8 mg/L </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>B</th> <th>Dépassement ponctuel de la limite réglementaire</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 31 Nombre de mesures : 6,987 Conformité : 97 % Valeur maxi : 0,21 microgramme/L (chlortoluron) Substance(s) non conforme(s) : chlortoluron </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 0,0446 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L </td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>DURETÉ</th> <td></td> <th>Eau dure</th> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 37 Valeur moyenne : 28,9 °f Valeur maxi : 33,8 °f </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 102 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 272 Valeur moyenne : 23,1 mg/L Valeur maxi : 26,8 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B	Dépassement ponctuel de la limite réglementaire	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 31 Nombre de mesures : 6,987 Conformité : 97 % Valeur maxi : 0,21 microgramme/L (chlortoluron) Substance(s) non conforme(s) : chlortoluron	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 0,0446 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			DURETÉ		Eau dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 37 Valeur moyenne : 28,9 °f Valeur maxi : 33,8 °f
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 102 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																																
NITRATES	A	Bonne qualité																																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 272 Valeur moyenne : 23,1 mg/L Valeur maxi : 26,8 mg/L																																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B	Dépassement ponctuel de la limite réglementaire																																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 31 Nombre de mesures : 6,987 Conformité : 97 % Valeur maxi : 0,21 microgramme/L (chlortoluron) Substance(s) non conforme(s) : chlortoluron																																
FLUOR	A	Très bonne qualité																																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 0,0446 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L																																
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																		
DURETÉ		Eau dure																																
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 37 Valeur moyenne : 28,9 °f Valeur maxi : 33,8 °f																																
Quelques conseils																																		
<p>ABSENCE</p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																		
<p>ADOUCCISSEUR</p> <p>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p>																																		
<p>RÉSEAU PRIVÉ</p> <p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>																																		
<p>CHLORE</p> <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>																																		
Pour aller plus loin																																		
<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>																																		

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.





ZONE DE DISTRIBUTION : ROUEN GRAND MARE CHATELET

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 223 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 447 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 10580 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 31 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
	NITRATES	A Bonne qualité
	<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 198 Valeur moyenne : 22,6 mg/L Valeur maxi : 26,8 mg/L</p>
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
	<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 31 Nombre de mesures : 7,623 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,092 microgramme/L (chloridazone desphényl)</p>

Quelques conseils		FLUOR	
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	A	Très bonne qualité
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.	<p>Nombre de prélèvements : 11 Valeur moyenne : 0,0465 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L</p>	
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.	DURETÉ	Eau dure
		<p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 30 Valeur moyenne : 28 °f Valeur maxi : 33,8 °f</p>

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ROUEN BAS DE VILLE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 113 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 442 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 41559 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 108 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
	NITRATES	A Bonne qualité
	<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 101 Valeur moyenne : 21,7 mg/L Valeur maxi : 26,4 mg/L</p>
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
	<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 25 Nombre de mesures : 5,832 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,069 microgramme/L (atrazine déséthyl déisopropyl)</p>

Quelques conseils		FLUOR	
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	A Très bonne qualité	<p>Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 0,0621 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L</p>
ADOLCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.		
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.		
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
		DURETÉ	Eau dure
		<p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 30 Valeur moyenne : 27,6 °f Valeur maxi : 30,4 °f</p>

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : DARNETAL

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A <ul style="list-style-type: none"> A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 26 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 440 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : DARNETAL. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 9837 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
----------------------	----------	--------------------

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **26**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES	A	Bonne qualité
-----------------	----------	---------------

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **24**
Valeur moyenne : **22,4 mg/L**
Valeur maxi : **24 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
---	----------	---------------

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Nombre de mesures : **641**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,054 microgramme/L (atrazine déséthyl)**

FLUOR	A	Très bonne qualité
--------------	----------	--------------------

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,06 mg/L**
Valeur maxi : **0,07 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
---------------	----------

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **28,7 °f**
Valeur maxi : **30,4 °f**

Quelques conseils

ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

CHLORE
Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : FONTAINE-SOUS-PREAU

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022</p> <p>La présence d'un pesticide dans la ressource a entraîné un dépassement ponctuel de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.</p>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 26 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 440 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
<p>Notre réseau est alimenté par les captages : FONTAINE SOUS PREAUX SOURCE IF, FONTAINE SOUS PREAUX S DES CRESSONNIÈRES, FONTAINE SOUS PREAUX SOURCE LEFRANCOIS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Notre réseau alimente 541 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	<p>BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 26 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p> <p>NITRATES A Bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 20 Valeur moyenne : 23,7 mg/L Valeur maxi : 25 mg/L</p> <p>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS B Dépassement ponctuel de la limite réglementaire</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 12 Nombre de mesures : 2,437 Conformité : 92 % Valeur maxi : 0,21 microgramme/L (chlortoluron) Substance(s) non conforme(s) : chlortoluron</p> <p>FLUOR A Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 0,00045 mg/L Valeur maxi : 0,06 mg/L</p> <p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p> <p>DURETÉ Eau dure</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 15 Valeur moyenne : 28,3 °f Valeur maxi : 30,4 °f</p>
<p>Quelques conseils</p> <p>ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>ADOUCCISSEUR Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p> <p>RÉSEAU PRIVÉ Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p>CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>	
<p>Pour aller plus loin</p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>	

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.





ZONE DE DISTRIBUTION : MONTMAIN

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 20 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 423 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : CHARLEVAL LES CHATEAUX . L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 1292 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 6 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2020, 2021, 2022
	NITRATES	A Bonne qualité
	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 19 Valeur moyenne : 19,4 mg/L Valeur maxi : 20,6 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de mesures : 1,294 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,039 microgramme/L

Quelques conseils		FLUOR	
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	A	Très bonne qualité
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,06 mg/L Valeur maxi : 0,12 mg/L
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.	DURETÉ	Eau très dure
		Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 30,1 °f Valeur maxi : 32 °f

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : PLATEAU EST FRANQUEVILLE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 67 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 440 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 30111 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 59 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
	NITRATES	A Bonne qualité
	<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 51 Valeur moyenne : 26,5 mg/L Valeur maxi : 34,7 mg/L</p>
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
	<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 11 Nombre de mesures : 2,053 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,063 microgramme/L (chloridazone desphényl)</p>

Quelques conseils		FLUOR	
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	A	Très bonne qualité
ADOLCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.		
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.		
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.		
		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
		DURETÉ	Eau très dure
		<p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 31,6 °f Valeur maxi : 34,5 °f</p>

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : PLATEAU EST NEUVILLE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 21 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 434 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : RADEPONT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 7326 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
	NITRATES	A Bonne qualité
	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 16 Valeur moyenne : 19,8 mg/L Valeur maxi : 29,3 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 319 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,034 microgramme/L
	FLUOR	A Très bonne qualité
	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,07 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L
	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
	DURETÉ	Eau dure
	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 27,1 °f Valeur maxi : 28 °f
Quelques conseils		
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.	
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.	
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.	
Pour aller plus loin	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr	

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p>A</p> <p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 25 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 436 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : ST-AUBIN HAMEAU D'EPINAY HS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 1161 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	<p>BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 20 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2020, 2021, 2022</p> <p>NITRATES A Bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 20 Valeur moyenne : 22,1 mg/L Valeur maxi : 25 mg/L</p> <p>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS A Très bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 321 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,016 microgramme/L</p>

Quelques conseils	FLUOR
<p>ABSENCE</p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>	<p>A Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,08 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L</p>
<p>ADOUCCISSEUR</p> <p>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p>	<p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p> <p>DURETÉ Eau dure</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 25,5 °f Valeur maxi : 27,5 °f</p>
<p>RÉSEAU PRIVÉ</p> <p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>	
<p>CHLORE</p> <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>	

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ST AUBIN EPINAY BS

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p>A</p> <p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 9 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 435 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : ST-AUBIN HAMEAU D'EPINAY BS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 1024 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	<p>BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 26 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2020, 2021, 2022</p> <p>NITRATES A Bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 23,2 mg/L Valeur maxi : 27 mg/L</p> <p>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS A Bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 321 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,027 microgramme/L</p>

Quelques conseils	
<p>ABSENCE</p>	<p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>
<p>ADOUCCISSEUR</p>	<p>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p>
<p>RÉSEAU PRIVÉ</p>	<p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>
<p>CHLORE</p>	<p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>

Pour aller plus loin	
	<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ST JACQUES/DARNETAL EPINAY HS

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 13 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 436 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : ST-AUBIN HAMEAU D'EPINAY HS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 3008 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
	NITRATES	A Bonne qualité
	<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 21,7 mg/L Valeur maxi : 24 mg/L</p>
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité
	<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 321 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,016 microgramme/L</p>

Quelques conseils		FLUOR	
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	A	Très bonne qualité
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.	<p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,08 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L</p>	
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.	DURETÉ	Eau dure
		<p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 25,5 °f Valeur maxi : 27,5 °f</p>

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/05/2023






L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ST LEGER BOURG DENIS

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 13 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 435 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : ST-LEGER VIEUX-CHATEAU F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 3599 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
	NITRATES	A Bonne qualité
	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 23,3 mg/L Valeur maxi : 24 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 321 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,022 microgramme/L
	FLUOR	A Très bonne qualité
	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,08 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L
	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
	DURETÉ	Eau dure
	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 27,4 °f Valeur maxi : 29,3 °f
Quelques conseils		
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	
ADOUCCISSEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.	
RÉSEAU PRIVÉ 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.	
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.	
Pour aller plus loin		
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr	

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT MARTIN DU VIVIER

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 223 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 447 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 10580 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 31 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
	NITRATES	A Bonne qualité
	<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 198 Valeur moyenne : 22,6 mg/L Valeur maxi : 26,8 mg/L</p>
<p>Quelques conseils</p> <p>ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>ADOUCCISSEUR Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p> <p>RÉSEAU PRIVÉ Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p>CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
	<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 31 Nombre de mesures : 7,623 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,092 microgramme/L (chloridazone desphényl)</p>
<p>Pour aller plus loin</p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>	FLUOR	A Très bonne qualité
	<p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 11 Valeur moyenne : 0,0465 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L</p>
<p>Informations complémentaires</p> <p>DURETÉ</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
	<p>Eau dure</p>	<p>Nombre de prélèvements : 30 Valeur moyenne : 28 °f Valeur maxi : 33,8 °f</p>

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : GRAND QUEVILLY

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 61 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 438 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : MOULINEAUX FOR DU MOULIN F2, MOULINEAUX FOR INNOCENT F1. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 25963 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 61 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
	NITRATES	A Bonne qualité
	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 58 Valeur moyenne : 20,6 mg/L Valeur maxi : 34,4 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité
	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de mesures : 961 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,012 microgramme/L
	FLUOR	A Très bonne qualité
	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,0733 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L
	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
	DURETÉ	Eau dure
	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 11 Valeur moyenne : 26,9 °f Valeur maxi : 29,2 °f
Quelques conseils		
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.	
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.	
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.	
Pour aller plus loin	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr	

Édité le 15/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : OISSEL

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 27 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 438 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : OISSEL LA PERREUSE , OISSEL LE CATELIER . L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 12241 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
----------------------	----------	--------------------

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **25**
 Conformité : **100 %**
 Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES	A	Bonne qualité
-----------------	----------	---------------

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **25**
 Valeur moyenne : **21,6 mg/L**
 Valeur maxi : **24 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
---	----------	---------------

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
 Nombre de mesures : **639**
 Conformité : **100 %**
 Valeur maxi : **0,055 microgramme/L (chloridazone desphényl)**

FLUOR	A	Très bonne qualité
--------------	----------	--------------------

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
 Valeur moyenne : **0,1 mg/L**
 Valeur maxi : **0,11 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau très dure
---------------	---------------

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
 Valeur moyenne : **31,1 °f**
 Valeur maxi : **31,9 °f**

Quelques conseils

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

CHLORE

Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : BANLIEUE SUD ROUEN

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 144 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 441 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : ST-ETIENNE CHAPELLE (LA) F1, ST-ETIENNE CHAPELLE (LA) F2, ST-ETIENNE CHAPELLE (LA) F3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 88113 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	<p>Nombre de prélèvements : 144</p> <p>Conformité : 100 %</p> <p>Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
	NITRATES	A Bonne qualité
	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	<p>Nombre de prélèvements : 129</p> <p>Valeur moyenne : 28,4 mg/L</p> <p>Valeur maxi : 36,7 mg/L</p>
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	<p>Nombre de prélèvements : 4</p> <p>Nombre de mesures : 1,281</p> <p>Conformité : 100 %</p> <p>Valeur maxi : 0,045 microgramme/L</p>
Quelques conseils	FLUOR	A Très bonne qualité
<p>ABSENCE</p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>	<p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 4</p> <p>Valeur moyenne : 0,105 mg/L</p> <p>Valeur maxi : 0,13 mg/L</p>
<p>ADOUCCISSEUR</p> <p>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p>	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
<p>RÉSEAU PRIVÉ</p> <p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>	DURETÉ	Eau très dure
<p>CHLORE</p> <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>	<p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 12</p> <p>Valeur moyenne : 33,4 °f</p> <p>Valeur maxi : 35,3 °f</p>
Pour aller plus loin	<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>	

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : GD COURONNE - MOULINEAUX

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 44 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 439 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : MOULINEAUX FOR DU MOULIN F2, MOULINEAUX FOR INNOCENT F1. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 11353 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 44 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
	NITRATES	A Bonne qualité
	<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 40 Valeur moyenne : 19,1 mg/L Valeur maxi : 21 mg/L</p>
<p>Quelques conseils</p> <p>ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>ADOUCCISSEUR Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p> <p>RÉSEAU PRIVÉ Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p>CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité
	<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 3 Nombre de mesures : 961 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,012 microgramme/L</p>
<p>Pour aller plus loin</p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>	FLUOR	A Très bonne qualité
	<p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,0733 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L</p>
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
	DURETÉ	Eau dure
	<p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 11 Valeur moyenne : 26,9 °f Valeur maxi : 29,2 °f</p>

Édité le 15/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MAISON BRULEE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 58 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 436 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : MAUNY VARRAS (LES). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 58 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2020, 2021, 2022
NITRATES	A Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 24 Valeur moyenne : 21,4 mg/L Valeur maxi : 31,3 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 40 Nombre de mesures : 4,096 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,03 microgramme/L

Quelques conseils	
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

FLUOR	A Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 27,8 °f Valeur maxi : 32,6 °f

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CAUDEBEC-LES-ELBEUF

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A <ul style="list-style-type: none"> A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 26 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 437 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																	
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : ORIVAL F1, ORIVAL F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 9949 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 26 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 26 Valeur moyenne : 8,62 mg/L Valeur maxi : 10,8 mg/L </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 3 Nombre de mesures : 959 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,016 microgramme/L </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,107 mg/L Valeur maxi : 0,11 mg/L </td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <th>DURETÉ</th> <th>Eau dure</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td> Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. </td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 26,2 °f Valeur maxi : 28,3 °f </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 26 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 26 Valeur moyenne : 8,62 mg/L Valeur maxi : 10,8 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 3 Nombre de mesures : 959 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,016 microgramme/L	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,107 mg/L Valeur maxi : 0,11 mg/L	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	DURETÉ	Eau dure			Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.			Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 26,2 °f Valeur maxi : 28,3 °f
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 26 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																																
NITRATES	A	Bonne qualité																																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 26 Valeur moyenne : 8,62 mg/L Valeur maxi : 10,8 mg/L																																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité																																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 3 Nombre de mesures : 959 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,016 microgramme/L																																
FLUOR	A	Très bonne qualité																																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,107 mg/L Valeur maxi : 0,11 mg/L																																
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	DURETÉ	Eau dure																																
		Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.																																
		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 26,2 °f Valeur maxi : 28,3 °f																																

Quelques conseils

- ABSENCE** : Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- ADOUCCISSEUR** : Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
- RÉSEAU PRIVÉ** : Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
- CHLORE** : Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ELBEUF BUQUET

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 La présence de produits de dégradation de pesticide dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 73 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 447 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par les captages : MAUNY VARRAS (LES), NEUVILLE DU BOSC. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente 3874 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».	BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 36 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
	NITRATES A Bonne qualité Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 34 Valeur moyenne : 23 mg/L Valeur maxi : 42,2 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS C Dépassements réguliers de la limite réglementaire Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 45 Nombre de mesures : 4,769 Conformité : 91 % Valeur maxi : 0,536 microgramme/L (chloridazone desphényl) Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl
	FLUOR A Très bonne qualité Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé. Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 0,065 mg/L Valeur maxi : 0,15 mg/L

Quelques conseils

ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

CHLORE
Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ELBEUF EST

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 19 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 437 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : ORIVAL F1, ORIVAL F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 4867 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 19 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
	NITRATES	A Très bonne qualité
	<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 19 Valeur moyenne : 8,58 mg/L Valeur maxi : 9,2 mg/L</p>
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité
	<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 3 Nombre de mesures : 959 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,016 microgramme/L</p>

Quelques conseils		FLUOR	
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	A	Très bonne qualité
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.		
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.		
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.		
		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
		DURETÉ	Eau dure
		<p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 26,2 °f Valeur maxi : 28,3 °f</p>

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ELBEUF OUEST

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A <ul style="list-style-type: none"> A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 41 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 437 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																								
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : ELBEUF FOR LES ECAMEAUX, ORIVAL F1, ORIVAL F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 9816 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 39 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 32 Valeur moyenne : 9,28 mg/L Valeur maxi : 20 mg/L </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 10 Nombre de mesures : 2,456 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,072 microgramme/L (aminotriazole) </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0,106 mg/L Valeur maxi : 0,11 mg/L </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 39 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 32 Valeur moyenne : 9,28 mg/L Valeur maxi : 20 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 10 Nombre de mesures : 2,456 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,072 microgramme/L (aminotriazole)	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0,106 mg/L Valeur maxi : 0,11 mg/L
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																							
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 39 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																							
NITRATES	A	Bonne qualité																							
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 32 Valeur moyenne : 9,28 mg/L Valeur maxi : 20 mg/L																							
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité																							
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 10 Nombre de mesures : 2,456 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,072 microgramme/L (aminotriazole)																							
FLUOR	A	Très bonne qualité																							
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0,106 mg/L Valeur maxi : 0,11 mg/L																							

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : FRENEUSE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 30 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 440 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : ST-ETIENNE CHAPELLE (LA) F1, ST-ETIENNE CHAPELLE (LA) F2, ST-ETIENNE CHAPELLE (LA) F3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 9212 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	<p>BACTÉRIOLOGIE</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>A Très bonne qualité</p> <p>Nombre de prélèvements : 30 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
	<p>NITRATES</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>A Bonne qualité</p> <p>Nombre de prélèvements : 30 Valeur moyenne : 27,4 mg/L Valeur maxi : 35 mg/L</p>
	<p>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>A Bonne qualité</p> <p>Nombre de prélèvements : 4 Nombre de mesures : 1,281 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,045 microgramme/L</p>
	<p>FLUOR</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p>	<p>A Très bonne qualité</p> <p>Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,105 mg/L Valeur maxi : 0,13 mg/L</p>
	<p>DURETÉ</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Eau très dure</p> <p>Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 33,4 °f Valeur maxi : 35,3 °f</p>

Quelques conseils

ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

CHLORE
Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.





ZONE DE DISTRIBUTION : ORIVAL

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 13 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 438 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																																																			
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : ORIVAL F1, ORIVAL F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 897 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td colspan="3">Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 8,62 mg/L Valeur maxi : 9,8 mg/L</td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td colspan="3">Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Nombre de prélèvements : 3 Nombre de mesures : 959 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,016 microgramme/L</td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td colspan="3">Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,107 mg/L Valeur maxi : 0,11 mg/L</td> </tr> <tr> <th colspan="2">Quelques conseils</th> <th colspan="2">INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> </tr> <tr> <td colspan="2"> <p>ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> </td> <td colspan="2"> <table border="1"> <thead> <tr> <th>DURETÉ</th> <th>Eau dure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 26,2 °f Valeur maxi : 28,3 °f</td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> <p>ADOUCCISSEUR Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p> </td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td colspan="2"> <p>RÉSEAU PRIVÉ Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> </td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td colspan="2"> <p>CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p> </td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td colspan="2"> <p>Pour aller plus loin</p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p> </td> <td colspan="2"></td> </tr> </tbody> </table>		BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.			Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml			NITRATES	A	Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.			Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 8,62 mg/L Valeur maxi : 9,8 mg/L			PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.			Nombre de prélèvements : 3 Nombre de mesures : 959 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,016 microgramme/L			FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.			Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,107 mg/L Valeur maxi : 0,11 mg/L			Quelques conseils		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		<p>ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>DURETÉ</th> <th>Eau dure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 26,2 °f Valeur maxi : 28,3 °f</td> </tr> </tbody> </table>		DURETÉ	Eau dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 26,2 °f Valeur maxi : 28,3 °f		<p>ADOUCCISSEUR Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p>				<p>RÉSEAU PRIVÉ Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>				<p>CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>				<p>Pour aller plus loin</p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>			
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																																																			
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.																																																																					
Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																																																																					
NITRATES	A	Très bonne qualité																																																																			
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.																																																																					
Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 8,62 mg/L Valeur maxi : 9,8 mg/L																																																																					
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité																																																																			
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.																																																																					
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de mesures : 959 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,016 microgramme/L																																																																					
FLUOR	A	Très bonne qualité																																																																			
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.																																																																					
Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,107 mg/L Valeur maxi : 0,11 mg/L																																																																					
Quelques conseils		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																																																			
<p>ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>DURETÉ</th> <th>Eau dure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 26,2 °f Valeur maxi : 28,3 °f</td> </tr> </tbody> </table>		DURETÉ	Eau dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 26,2 °f Valeur maxi : 28,3 °f																																																													
DURETÉ	Eau dure																																																																				
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.																																																																					
Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 26,2 °f Valeur maxi : 28,3 °f																																																																					
<p>ADOUCCISSEUR Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p>																																																																					
<p>RÉSEAU PRIVÉ Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>																																																																					
<p>CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>																																																																					
<p>Pour aller plus loin</p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>																																																																					

Édité le 26/05/2023


L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ST AUBIN LES ELBEUF

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A <ul style="list-style-type: none"> A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 32 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 439 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																	
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : ORIVAL F1, ORIVAL F2, ST-AUBIN LES ELBEUF F1 1926, ST-AUBIN LES ELBEUF F2 1949. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 8394 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 32 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 32 Valeur moyenne : 20,6 mg/L Valeur maxi : 28 mg/L </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 6 Nombre de mesures : 1,921 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,029 microgramme/L </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0,107 mg/L Valeur maxi : 0,12 mg/L </td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <th>DURETÉ</th> <th>Eau très dure</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td> Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. </td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 15 Valeur moyenne : 33 °f Valeur maxi : 38,5 °f </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 32 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 32 Valeur moyenne : 20,6 mg/L Valeur maxi : 28 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 6 Nombre de mesures : 1,921 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,029 microgramme/L	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0,107 mg/L Valeur maxi : 0,12 mg/L	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	DURETÉ	Eau très dure			Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.			Nombre de prélèvements : 15 Valeur moyenne : 33 °f Valeur maxi : 38,5 °f
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 32 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																																
NITRATES	A	Bonne qualité																																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 32 Valeur moyenne : 20,6 mg/L Valeur maxi : 28 mg/L																																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité																																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 6 Nombre de mesures : 1,921 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,029 microgramme/L																																
FLUOR	A	Très bonne qualité																																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0,107 mg/L Valeur maxi : 0,12 mg/L																																
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	DURETÉ	Eau très dure																																
		Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.																																
		Nombre de prélèvements : 15 Valeur moyenne : 33 °f Valeur maxi : 38,5 °f																																
Quelques conseils																																		
<p>ABSENCE</p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																		
<p>ADOUCCISSEUR</p> <p>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p>																																		
<p>RÉSEAU PRIVÉ</p> <p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>																																		
<p>CHLORE</p> <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>																																		
Pour aller plus loin																																		
 <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>																																		

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ST PIERRE LES ELBEUF

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 27 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 437 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ST-PIERRE FOR DE L'OISON, ST-PIERRE VALLON DE LA FIEFFE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 8283 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	INDICATEUR	QUALITÉ
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 23 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 23 Valeur moyenne : 19,2 mg/L Valeur maxi : 23 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 2 Nombre de mesures : 640 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,02 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxi : 0,1 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 31,6 °f Valeur maxi : 32,5 °f

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ST MARTIN BOSCHERVILLE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 La présence d'un produit de dégradation de pesticide dans la ressource a entraîné un dépassement ponctuel de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique était en place, ainsi qu'une dérogation préfectorale jusqu'en juillet 2022. La mise en oeuvre du plan d'actions a permis le retour à la conformité. L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres et peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 31 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 436 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par les captages : QUEVILLON F2 et MAROMME. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente 2405 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA CGE ».
Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 11 Valeur moyenne : 23,4 mg/L Valeur maxi : 30 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B	Dépassement ponctuel de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 12 Nombre de mesures : 1,771 Conformité : 92 % Valeur maxi : 0,13 microgramme/L (atrazine déséthyl déisopropyl) Substance(s) non conforme(s) : atrazine déséthyl déisopropyl
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 29,7 °f Valeur maxi : 30,5 °f

Quelques conseils	
	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 01/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAHURS

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 26 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 434 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : VAL-DE-LA-HAYE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 3215 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA CGE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 19 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
	NITRATES	A Bonne qualité
	<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 19 Valeur moyenne : 24,8 mg/L Valeur maxi : 29,3 mg/L</p>
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
	<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 319 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,025 microgramme/L</p>

Quelques conseils		FLUOR	
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	A	Très bonne qualité
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.		
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.		
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.		
		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
		DURETÉ	Eau dure
			<p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 28,9 °f Valeur maxi : 30,9 °f</p>

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : BARDOUVILLE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 La présence d'un produit de dégradation de pesticide dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique était en place, ainsi qu'une dérogation préfectorale jusqu'en juillet 2022. La mise en oeuvre du plan d'actions a permis le retour à la conformité. L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres et peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 36 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 438 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par les captages : BARDOUVILLE, QUEVILLON et MAROMME. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente 2544 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA CGE ».	BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
	NITRATES A Bonne qualité Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 22 Valeur moyenne : 33,4 mg/L Valeur maxi : 36 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS C Dépassements réguliers de la limite réglementaire Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 12 Nombre de mesures : 1,772 Conformité : 83 % Valeur maxi : 0,14 microgramme/L (atrazine déséthyl déisopropyl) Substance(s) non conforme(s) : atrazine déséthyl déisopropyl
	FLUOR A Très bonne qualité Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé. Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,07 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L

Quelques conseils

- ABSENCE** Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- ADOUCCISSEUR** Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
- RÉSEAU PRIVÉ** Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
- CHLORE** Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 01/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : YVILLE/SEINE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 63 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 448 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : MAUNY VARRAS (LES). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 338 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA CGE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2020, 2021, 2022</p>
	NITRATES	A Bonne qualité
	<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 27 Valeur moyenne : 21,3 mg/L Valeur maxi : 31,3 mg/L</p>
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
	<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 40 Nombre de mesures : 4,096 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,03 microgramme/L</p>

Quelques conseils		FLUOR	
<p>ABSENCE</p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>		A Très bonne qualité	
<p>ADOUCCISSEUR</p> <p>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p>		<p>Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L</p>	
<p>RÉSEAU PRIVÉ</p> <p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>			
<p>CHLORE</p> <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>			
	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
	DURETÉ	Eau dure	
	<p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 27,8 °f Valeur maxi : 32,6 °f</p>	

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LE TRAIT

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 17 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 438 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU		
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : LE TRAIT LA NEUVILLE . L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 4876 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA CGE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	
	<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>	NITRATES	A Bonne qualité
	<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 17 Valeur moyenne : 15,8 mg/L Valeur maxi : 17 mg/L</p>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
	<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 2 Nombre de mesures : 639 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,044 microgramme/L</p>		

Quelques conseils		FLUOR	
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	A	Très bonne qualité
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.	A	Très bonne qualité
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.	<p>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,045 mg/L Valeur maxi : 0,09 mg/L</p>	

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : JUMIEGES

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 21 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 436 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : JUMIEGES ROUTE DE LA CHAPELLE, YAINVILLE NOUVEAU. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 2323 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA CGE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
	NITRATES	A Bonne qualité
	<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 11 Valeur moyenne : 13,2 mg/L Valeur maxi : 16 mg/L</p>
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
	<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 11 Nombre de mesures : 1,524 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,05 microgramme/L</p>
FLUOR	A Très bonne qualité	
<p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L</p>	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau dure	
<p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 25,9 °f Valeur maxi : 26,1 °f</p>	

Quelques conseils

- ABSENCE** : Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- ADOUCCISSEUR** : Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
- RÉSEAU PRIVÉ** : Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
- CHLORE** : Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ST PAER

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A1 : Eau de bonne qualité.
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 15 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 49 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : DUCLAIR - LE CHINOIS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 3655 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA CGE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>		<p>BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>	
		<p>NITRATES A Bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 11 Valeur moyenne : 27 mg/L Valeur maxi : 28 mg/L</p>	
		<p>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS A Bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 524 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,021 microgramme/L Année prise en compte : 2020</p>	
<p>Quelques conseils</p> <p>ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>ADOUCCISSEUR Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p> <p>RÉSEAU PRIVÉ Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p>CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>		<p>FLUOR A Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,07 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L Année prise en compte : 2020</p>	
<p>Pour aller plus loin</p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>		<p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p> <p>DURETÉ Eau très dure</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 31,6 °f Valeur maxi : 33,2 °f</p>	

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : DUCLAIR

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 12 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 49 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : DUCLAIR - LE CHINOIS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 4073 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA CGE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
	NITRATES	A Bonne qualité
	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 10,1 mg/L Valeur maxi : 22,8 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité
	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 521 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,017 microgramme/L Année prise en compte : 2020
	FLUOR	A Très bonne qualité
	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,07 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L Année prise en compte : 2020
	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
	DURETÉ	Eau très dure
	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 31,8 °f Valeur maxi : 31,8 °f
Quelques conseils		
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.	
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.	
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.	
Pour aller plus loin	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr	

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : YAINVILLE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 24 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 436 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : YAINVILLE NOUVEAU. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 1041 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA CGE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
	NITRATES	A Très bonne qualité
	<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 11 Valeur moyenne : 5,99 mg/L Valeur maxi : 6,9 mg/L</p>
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité
	<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 12 Nombre de mesures : 1,771 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,01 microgramme/L</p>

Quelques conseils		FLUOR	
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	A	Très bonne qualité
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.	<p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L</p>
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.	DURETÉ	Eau dure
Pour aller plus loin		<p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 23,7 °f Valeur maxi : 25,7 °f</p>

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : DEVILLE-LES-ROUEN

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 107 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 445 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 10654 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA CGE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 22 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
	NITRATES	A Bonne qualité
	<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 99 Valeur moyenne : 17,8 mg/L Valeur maxi : 25,8 mg/L</p>
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
	<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 8 Nombre de mesures : 2,561 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,025 microgramme/L</p>

Quelques conseils		FLUOR	
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	A	Très bonne qualité
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.	<p>Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,045 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L</p>	
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.	DURETÉ	Eau dure
		<p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 25,6 °f Valeur maxi : 27,7 °f</p>

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MAROMME MELANGE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 187 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 447 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 42213 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA CGE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 78 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
	NITRATES	A Bonne qualité
	<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 173 Valeur moyenne : 22,8 mg/L Valeur maxi : 26,8 mg/L</p>
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
	<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 20 Nombre de mesures : 4,869 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,092 microgramme/L (chloridazone desphényl)</p>

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOLICISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

FLUOR	A Très bonne qualité
<p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 0,0362 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L</p>

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
---	--

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
<p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 24 Valeur moyenne : 28,4 °f Valeur maxi : 33,8 °f</p>

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MAROMME USINE DE TRAITEMENT

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 85 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 444 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 31469 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA CGE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>		<p>BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 81 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>	
		<p>NITRATES A Bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 80 Valeur moyenne : 18,5 mg/L Valeur maxi : 25,8 mg/L</p>	
		<p>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS A Bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 8 Nombre de mesures : 2,561 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,025 microgramme/L</p>	
<p>Quelques conseils</p> <p>ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>ADOUCCISSEUR Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p> <p>RÉSEAU PRIVÉ Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p>CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>		<p>FLUOR A Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,045 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L</p>	
<p>Pour aller plus loin</p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>		<p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p> <p>DURETÉ Eau dure</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 25,6 °f Valeur maxi : 27,7 °f</p>	

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : HOUPEVILLE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 37 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 440 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 2815 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA CGE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 9 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
	NITRATES	A Bonne qualité
	<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 32 Valeur moyenne : 24,2 mg/L Valeur maxi : 26,8 mg/L</p>
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
	<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 12 Nombre de mesures : 2,308 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,092 microgramme/L (chloridazone desphényl)</p>

Quelques conseils		FLUOR	
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	A	Très bonne qualité
ADOLCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.	<p>Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,0275 mg/L Valeur maxi : 0,06 mg/L</p>	
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.	DURETÉ	Eau très dure
		<p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 31,1 °f Valeur maxi : 33,8 °f</p>

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : HOULME

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 95 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 444 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 3731 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA CGE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 9 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
	NITRATES	A Bonne qualité
	<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 89 Valeur moyenne : 18,1 mg/L Valeur maxi : 25,8 mg/L</p>
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
	<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 8 Nombre de mesures : 2,561 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,025 microgramme/L</p>

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
---	--

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : HÉNOUVILLE MÉTROPOLE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 30 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 437 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : HÉNOUVILLE LA FONTAINE 1981. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 4890 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA CGE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
	NITRATES	A Bonne qualité
	<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 22 Valeur moyenne : 16,6 mg/L Valeur maxi : 29 mg/L</p>
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
	<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 320 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,049 microgramme/L</p>

Quelques conseils		FLUOR	
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	A	Très bonne qualité
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.		
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.		
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.		
		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
		DURETÉ	Eau très dure
		<p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 30,9 °f Valeur maxi : 30,9 °f</p>

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ISNEAUVILLE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 33 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 439 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 3348 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA CGE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 9 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
	NITRATES	A Bonne qualité
	<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 32 Valeur moyenne : 24,2 mg/L Valeur maxi : 26,8 mg/L</p>
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
	<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 12 Nombre de mesures : 2,308 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,092 microgramme/L (chloridazone desphényl)</p>

Quelques conseils		FLUOR	
<p>ABSENCE</p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>	<p>ADOLICISSEUR</p> <p>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p>	A Très bonne qualité	<p>Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,0275 mg/L Valeur maxi : 0,06 mg/L</p>
<p>RÉSEAU PRIVÉ</p> <p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>	<p>CHLORE</p> <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
		DURETÉ	Eau très dure
		<p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 31,1 °f Valeur maxi : 33,8 °f</p>


Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 
ID : 076-200023414-20221214-C2022_0805-DE

Publiée le 21.12.2022



Réf dossier : 8014
N° ordre de passage : 50
N° annuel : C2022_0805

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU CONSEIL DU 12 DÉCEMBRE 2022

**S'engager massivement dans la transition social-écologique - Gestion durable de la ressource -
- Régie Publique de l'Eau - Programme de travaux 2023 : approbation**

Le coût du programme de travaux Eau potable de l'année 2023, joint en annexe, est estimé à 14 685 000 € HT pour les 71 communes de la Métropole.

Il comprend les opérations suivantes :

- des études pour un montant de 1 110 000 € HT,
- de la gestion patrimoniale des réseaux pour un montant de 9 050 000 € HT,
- de la gestion patrimoniale des ouvrages de stockage et de production pour un montant de 1 875 000 € HT,
- de la sécurisation et extension liée à la distribution pour un montant de 650 000 € HT,
- de la mise à niveau process et création d'usine d'eau potable pour un montant de 2 000 000 € HT.

S'agissant de travaux d'extension et de renouvellement des réseaux d'adduction et de distribution, ils seront en partie réalisés par le groupement SADE SOGEA NORD OUEST TP, titulaire d'un marché à bons de commandes pour les 5 pôles métropolitains.

Pour les opérations de gros entretiens-renouvellement, les travaux sur les ouvrages de stockage d'eau et sur les unités de production d'eau potable, pour certains travaux de renouvellement, de déplacement de réseaux, ainsi que pour les études, il est nécessaire de procéder au lancement de consultations, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique et au programme de travaux dont il est ici demandé approbation. Le lancement des consultations a fait l'objet d'une délibération présentée au Bureau le 12 décembre 2022.

Ce programme comprend des opérations susceptibles de bénéficier de subventions de la part de l'État, du Département de la Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre du contrat global.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie publique de l'eau et de la Régie publique de l'assainissement en date du 29 novembre 2022,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que le programme de travaux a été soumis au Conseil de la Métropole dans le cadre du vote de la délibération budgétaire,
- que les travaux concernés sont susceptibles d'être subventionnés,

Il est procédé au vote à 23h17.

Décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme de travaux 2023 joint en annexe.

La dépense qui en résulte sera imputée sur les chapitres 20, 21 et 23 du budget principal de la Régie Publique de l'Eau de la Métropole Rouen Normandie, sous réserve de l'adoption du budget 2023.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 
ID : 076-200023414-20221214-C2022_0805-DE

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

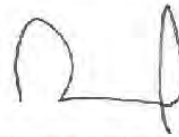
SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Document signé électroniquement par Roland MARUT
Le Secrétaire de séance
Date de signature : 20/12/2022

LE PRÉSIDENT



Document signé électroniquement par Nicolas MAYER-ROSSIGNOL
Le Président de la Métropole Rouen Normandie
Date de signature : 20/12/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RÉUNION DU CONSEIL DU 12 DÉCEMBRE 2022 À 18H00

Sur convocation du 2 décembre 2022

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), M. BARRE (Oissel), Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 18h47, Mme BONA (Ymare) jusqu'à 21h37, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOTTE (Oissel) jusqu'à 20h17, Mme BOUCQUIAUX (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), M. BREUGNOT (Gouy), M. BUREL (Canteleu), M. CAILLOT (Elbeuf) jusqu'à 21h31, M. CALLAIS (Le Trait), Mme CARON Marine (Rouen) à partir de 18h45, Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan), M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville), Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen), M. COUPARD LA DROITTE (Rouen) à partir de 18h23, M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DE CINTRE (Rouen) jusqu'à 19h22, M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville) à partir de 18h09, M. DELALANDRE Jean (Duclair), M. DELALANDRE Julien (Jumièges), M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) jusqu'à 21h16, M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme DUTARTE (Rouen), Mme EL KHILI (Rouen), M. EZABORI (Grand-Quevilly), Mme FERON (Grand-Quevilly), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) jusqu'à 21h40, Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRISEL (Boos) jusqu'à 21h44, M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen), M. HIS (Saint-Paër) jusqu'à 21h15, M. HOUBRON (Bihorel) jusqu'à 20h16, M. JOUENNE (Sahurs), Mme LABAYE (Rouen), M. LABBE (Rouen) jusqu'à 22h, M. LAMIRAY (Maromme) jusqu'à 20h15, M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LARCHEVEQUE (Yville-sur-Seine), M. LECERF (Darnétal) jusqu'à 22h57, M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme LESCONNEX (Rouen), Mme MABILLE (Bois-Guillaume), Mme MANSOURI (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) jusqu'à 21h45, M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengville) à partir de 18h21, M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille) à partir de 18h33, M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) à partir de 18h38, Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. de MONTCHALIN (Rouen) à partir de 18h20 et jusqu'à 20h58, M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 20h14, Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), M. NAIZET (Rouen), Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), M. OBIN (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PEREZ (Bois-Guillaume), M. PONTY (Berville-sur-Seine), M. RAOULT (Grand-Couronne) à partir de 18h13, Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. RIGAUD (Petit-Quevilly), Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEL (Hautot-sur-Seine), M. ROYER (Hénouville) à partir de 18h38 et jusqu'à 22h35, Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), Mme SLIMANI (Rouen) jusqu'à 22h01, M. SORET (Rouen), M. SOW (Rouen) à partir de 21h16,

Mme THIBAUDEAU (Epinay-sur-Duclair) jusqu'à 22h34, M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOCQUEVILLE (Maromme), M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard)

Mme SCOT supplée M. BIGOT (Petit-Couronne)

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville) pouvoir à Mme BOUCQUIAUX, Mme ARGENTIN (Rouen) pouvoir à Mme MULOT, M. BARON (Freneuse) pouvoir à M. LANGLOIS, M. BEREGOVOY (Rouen) pouvoir à M. MOREAU, Mme BERNAY (Malaunay) pouvoir à M. ROULY, Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à M. RIGAUD à partir de 18h47, Mme BONA (Ymare) pouvoir à M. DELALANDRE à partir de 21h37, Mme BOULANGER (Canteleu) pouvoir à M. BUREL, Mme BOURGET (Houpeville) pouvoir à Mme SANTO, M. CAILLOT (Elbeuf) pouvoir à M. MERABET à partir de 21h31, Mme CARON Marie (Canteleu) pouvoir à Mme EL KHILI, Mme CARON Marine (Rouen) pouvoir à M. LEFEBVRE jusqu'à 18h45, Mme CERCEL (Tourville-la-Rivière) pouvoir à M. BARRE, Mme DE CINTRE (Rouen) pouvoir à M. NAIZET à partir de 19h22, M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye) pouvoir à Mme TOCQUEVILLE, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) pouvoir à M. MARUT, M. DUCHESNE (Orival) pouvoir à Mme LABAYE, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) pouvoir à M. DEBREY à partir de 21h40, M. GRELAUD (Bonsecours) pouvoir à M. BONNATERRE, Mme GROULT (Darnétal) pouvoir à M. LECERF jusqu'à 22h57, M. HIS (Saint-Paër) pouvoir à M. PEREZ à partir de 21h15, M. HOUBRON (Bihorel) pouvoir à M. DEMAZURE à partir de 20h16 et jusqu'à 21h16, M. HUE (Quévreville-la-Poterie) pouvoir à M. VENNIN, M. JAOUEN (La Londe) pouvoir à M. DE MONTCHALIN à partir de 18h20 et jusqu'à 20h58, M. LAMIRAY (Maromme) pouvoir à Mme GOUJON à partir de 20h15, Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair) pouvoir à M. CALLAIS, M. LECERF (Darnétal) pouvoir à Mme Marine CARON à partir de 22h57, M. LE GOFF (Moulineaux) pouvoir à Mme LESAGE, Mme LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges) pouvoir à Mme DEL SOLE, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à M. TIMMERMAN, Mme MALLEVILLE (Rouen) pouvoir à Mme DUTARTE, Mme MAMERI (Rouen) pouvoir à Mme FLAVIGNY, M. MARCHE (Cléon) pouvoir à M. ANQUETIN, M. MARTOT (Rouen) pouvoir à Mme NICQ-CROIZAT, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) pouvoir à M. MENG à partir de 21h45, Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) pouvoir à Mme DELOIGNON, Mme MOTTE (Petit-Quevilly) pouvoir à Mme RODRIGUEZ, M. PETIT (Quevillon) pouvoir à M. CHAUVIN, Mme RENOU (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à Mme PANE, M. ROUSSEAU (Bardouville) pouvoir à M. PONTY, M. ROYER (Hénouville) pouvoir à M. DEHAIL à partir de 18h09 jusqu'à 18h38 et à partir de 22h35, Mme SERAIT (Elbeuf) pouvoir à M. LE COUSIN, M. SOW (Rouen) pouvoir à Mme HEROUIN-LEAUTEY jusqu'à 21h16, M. PRIMONT (Rouen) pouvoir à M. COUPARD LA DROITTE à partir de 18h23, M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à Mme LESCONNEL, M. VION (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à Mme CHABERT-DUKEN, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à Mme RAVACHE

Etaient absents :

Mme BOTTE (Oissel) à partir de 20h17

M. COUPARD LA DROITTE (Rouen) jusqu'à 18h23
M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville) jusqu'à 18h09
M. DEMAZURE à partir de 21h16
M. GRENIER (Le Houlme)
M. GRISEL (Boos) à partir de 21h44
Mme GROULT (Darnétal) à partir de 22h57
Mme HARAUX (Montmain)
M. HOUBRON (Bihorel) à partir de 21h16
M. JAOUEN (La Londe) jusqu'à 18h20 et à partir de 20h58
M. DE MONTCHALIN jusqu'à 18h20 et à partir de 20h58
M. LABBE (Rouen) à partir de 22h
Mme LAROCHE (Isneauville)
M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengeville) jusqu'à 18h21
M. MENG (La Bouille) jusqu'à 18h33
M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier)
M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) jusqu'à 18h38
M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 20h14
M. RAOULT (Grand-Couronne) jusqu'à 18h13
M. ROYER (Hénouville) jusqu'à 18h09
Mme SLIMANI (Rouen) à partir de 22h01
M. SPRIMONT (Rouen) jusqu'à 18h23
Mme THIBAudeau (Epinay-sur-Duclair) à partir de 22h34

PROGRAMME DE TRAVAUX 2023 - Direction de l'Eau		
I - ETUDES		
Objet	Précisions	Montant €HT
Etudes investigations avant travaux	Levés topographiques, investigations complémentaires, diagnostic amiante et HAP, diagnostic génie civil, analyses métallographiques, pollution des sols, GTR, ...	680 000
Etude de recherche en eau	Etudes de recherche en eau et de modélisation hydrogéotechnique des ressources avec le BRGM	75 000
Schéma directeur EAU	Schéma directeur global de la production et distribution ainsi que les performances écologiques et le PGSSSE	140 000
Etudes BAC et moyens de protection des ressources en eau	Levés topographiques pour connaissance patrimoniale	180 000
Connaissance patrimoniale		35 000
SOUS-TOTAL		1 110 000
II - GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX		
Objet	Précisions	Montant €HT
Travaux de renouvellement régulier de réseau y compris le remplacement des canalisations en PVC nécessaire au traitement du risque CVM	Objectif taux de renouvellement de 1%	6 000 000
Travaux de renouvellement, renforcement et dévoiement de réseaux liés aux grands projets d'aménagements Métropole	Bois-Guillaume - route de Neuchâtel ; Franqueville-Saint-Pierre - RD6014 ; Cléon - RD7 ; Maromme - RD 8015 ; Petit-Couronne - RD 3 Ces opérations contribuent à l'objectif d'un taux de renouvellement de 1%	2 000 000
Travaux de renouvellement, renforcement et dévoiement de réseaux liés aux projets de mobilité	T5 ; F1 Sud (avenue des Canadiens) Ces opérations contribuent à l'objectif d'un taux de renouvellement de 1%	1 050 000
SOUS-TOTAL		9 050 000
III - GESTION PATRIMONIALE DES OUVRAGES DE STOCKAGE ET DE PRODUCTION D'EAU POTABLE		
Objet	Précisions	Montant €HT
Achat de débitmètres et mesure de niveaux de réservoirs	Sectorisation et contrôle du fonctionnement du réseau et fuite	200 000
Renouvellement des équipements de production	Achat fourniture : média filtre, vannes, pompes, surpresseurs air, matériel analyse, filtre à sable et équipements	200 000
Renouvellement des équipements de production	Remplacement ou régénération des filtres à charbon en grain (CAG)	360 000
Aménagements sur réservoirs	Travaux de réhabilitation du réservoir des Canadiens à Elhorel Travaux de réhabilitation partielle des canalisations du réservoir du Chatelet à Rouen MOE pour la réhabilitation des ouvrages du site des réservoirs Léon Salva à Sotteville-lès-Rouen	300 000
Réhabilitation génie civil	Travaux de réhabilitation d'un filtre CAG de l'usine de la Chapelle et création barrière hydraulique NORD de l'usine de la Chapelle	600 000
Mise en place de dispositifs de sécurité des personnes sur les ouvrages	Diverses améliorations sur les réservoirs, usines et stations de pompage, sécurité des personnes, matériel de surveillance des sites	215 000
SOUS-TOTAL		1 875 000
IV - SECURISATION ET EXTENSION LIEE A LA DISTRIBUTION		
Objet	Précisions	Montant €HT
Interconnexion	Interconnexion Yaubeuges - La Neuville Cham d'Oisel Interconnexion Yainville - Duclair phase 2 en coordination avec travaux voirie rue de l'Essart	500 000
Securisation de la distribution	Travaux de sécurisation de la distribution de Duclair et de Saint Paer via création d'une station de pompage	150 000
SOUS-TOTAL		650 000
V - MISE A NIVEAU PROCESS ET CREATION USINE D'EAU POTABLE		
Objet	Travaux	Montant €HT
Mise à niveau des traitements	Travaux de reconstruction usine d'eau potable du Mont Duve à Elbeuf	820 000
Mise à niveau des traitements	Remplacement des unités d'ultrafiltration de la jatte et création d'un poste de stockage et d'injection de charbon actif en grain	1 100 000
Mise à niveau des traitements	MOE pour la reconstruction de l'usine d'eau potable de Carville à Dametal	80 000
SOUS-TOTAL		2 000 000
TOTAL GENERAL 2023		14 685 000

Annexe 4 : Glossaire

Définitions précisées dans la circulaire du 28 avril 2008

1. Parties prenantes

Autorité organisatrice

Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte...) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

Opérateur (ou exploitant ou gestionnaire ou service gestionnaire)

Service ou organisme dépendant de l'autorité organisatrice (cas de la gestion internalisée) ou autre organisme (cas de la gestion externalisée) désigné par l'autorité organisatrice, pour assurer tout ou partie des tâches de gestion du service public de l'eau ou de l'assainissement¹.

Habitant

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

Habitant desservi

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

Abonné (ou usager ou client)

Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement². L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation) etc.. L'abonné perd sa qualité d'abonné lorsque le service est stoppé, quel que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

Abonné domestique ou assimilé

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'Agence de l'Eau.

Abonnement

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service³. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement autonome).

2. Service, missions du service, réclamation

2.1 Service

Service

Au sens du présent document, on entend par « service » le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. A ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

2.2 Missions du service de l'eau

Mission de production

La mission de production consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre ou non le captage, l'adduction de l'eau brute, le pompage en sortie d'usine. La conduite de transfert jusqu'au réservoir situé en dehors des limites de l'usine et ce même réservoir font partie de la distribution.

¹ Inspiré de la norme NF P 15-900-1 de juillet 2000: Services publics locaux. Lignes directrices pour les activités de service de l'alimentation en eau potable et dans l'assainissement. Partie 1 : Service à l'utilisateur - Définition 18.

² Inspiré de la norme NF PI 5-900-1 (définitions 33 et 34)

³ Norme NF PI 5-900-1 (définition 8)

Mission de transfert

La mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'à des points de livraison de ventes en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

Mission de distribution

La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

2.3 Missions du service de l'assainissement collectif

Mission de dépollution

La mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre ou non le pompage en sortie d'usine et le rejet lui-même. Les ouvrages situés à l'amont de l'entrée de l'usine de dépollution et de son by-pass font partie de la mission de transport.

Mission de transport

La mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

Mission de collecte

La mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport.

2.4 Réclamation

Réclamation

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, duquel une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue⁴.

3. Définitions techniques

3.1 Service de l'eau

Réseau de desserte

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Réseau de distribution

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements⁵.

Volume produit⁶

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Volume acheté en gros (ou achetés à d'autres services d'eau potable)

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé⁷.

Volume vendu en gros (ou vendus à d'autres services d'eau potable)

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté⁷.

4 Définition 3.2 de la norme ISO 10002 : 2004 de juillet 2004. Management de la qualité. Satisfaction des clients.

Lignes directrices pour le traitement des réclamations dans les organismes.

5 Il s'agit donc de la même définition que celle de l'ASTEE dans la revue Techniques Sciences Méthodes n° 4bis-90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

6 Définition de l'ASTEE. Techniques Sciences Méthodes n° 4bis -90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

7 Le volume importé et le volume exporté sont également définis par l'ASTEE

8 Ces définitions correspondent aux définitions du SANDRE : Échanges DDASS - Distributeurs Version 0.4 du 07/02/2006

Volume mis en distribution⁶

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

Volume comptabilisé⁶

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés.

Volume de service du réseau⁶

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Volume consommateurs sans comptage⁶

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Prélèvement

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires).

Echantillon⁸

Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

3.2 Service de l'eau : correspondance des définitions avec la terminologie de l'IWA

L'International Water Association présente dans son document « Performance Indicators for Water Supply Services - Opérations & Maintenance Specialist Group » un tableau permettant de faire un bilan des volumes d'eau sur un service. La correspondance entre la terminologie de l'IWA et celle de l'ASTEE (reprise en grande partie au § 3.1) figure dans le tableau suivant, qui est le bilan des volumes tel que vu par l'IWA :

System input volume / Volume produit (1) + Volume acheté en gros (3) + Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1)	Authorised Consumption / Volume consommé autorisé (2) + Volume vendu en gros (4)	Billed authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie facturée)	Billed metered consumption (included water exported) / Volume comptabilisé (1) (partie facturée) + Volume vendu en gros (4)	Revenue water / Volume facturé (1)	
		+ Volume vendu en gros (4)	Billed unmetered consumption / Volume consommateurs sans comptage (1) (partie facturée)		
	Waterlosses / Volume de pertes (5)	Unbilled authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie non facturée)	Unbilled metered consumption / Volume comptabilisé (1) (partie non facturée)	Unbilled metered consumption / Volume comptabilisé (1) (partie non facturée)	Non revenue water / Volume non facturé
			Unbilled unmetered consumption / Volume consommateurs sans comptage (1) (partie non facturée) + Volume de service du réseau (1)	Unbilled unmetered consumption / Volume consommateurs sans comptage (1) (partie non facturée) + Volume de service du réseau (1)	
		Real losses / Pertes réelles	Apparent losses / Pertes apparentes	Unauthorised consumption / Volume détourné (1)	Unauthorised consumption / Volume détourné (1)
				Metering inaccuracies / Volume défaut de comptage (1)	Metering inaccuracies / Volume défaut de comptage (1)
		Real losses on raw water mains and at the treatment works (if applicable) / Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1)	Real losses on raw water mains and at the treatment works (if applicable) / Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1)		
		Leakage on transmission and/or distribution mains / Volume des fuites (1) (pour la part due aux conduites de transfert et de distribution)	Leakage on transmission and/or distribution mains / Volume des fuites (1) (pour la part due aux conduites de transfert et de distribution)		
		Leakage and overflows at transmission and/or distribution tanks / Volume gaspillé (1) (pour la part due aux débordements de réservoirs) + Volume de fuites (1) (pour la part due aux fuites de réservoirs)	Leakage and overflows at transmission and/or distribution tanks / Volume gaspillé (1) (pour la part due aux débordements de réservoirs) + Volume de fuites (1) (pour la part due aux fuites de réservoirs)		
		Leakage on service connections up to the measurement point / Volume des fuites (1) (pour la part due aux branchements jusqu'aux compteurs)	Leakage on service connections up to the measurement point / Volume des fuites (1) (pour la part due aux branchements jusqu'aux compteurs)		

(1) défini par l'ASTEE

(2) défini dans le présent document

(3) strictement égal au volume importé défini par l'ASTEE

(4) strictement égal au volume exporté défini par l'ASTEE

(5) volume des pertes en distribution de l'ASTEE si le périmètre considéré est le système de transport et de distribution, c'est-à-dire hors adduction et production

On a les égalités suivantes :

Volume consommé autorisé IWA = volume consommé autorisé (défini dans le présent document) + volume vendu en gros (exporté)

Volume consommé total = volume consommé autorisé IWA + volume détourné + volume défaut de comptage

3.3 Service de l'assainissement collectif

Réseau de collecte des eaux usées

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques⁹.

Station d'épuration (ou usine de dépollution)

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

Inondation

L'eau pluviale ne peut être évacuée par le réseau car les bouches d'engouffrement sont obstruées totalement ou partiellement (le réseau en lui-même n'est pas saturé) ; en période de crue de cours d'eau, l'eau inonde la chaussée suite à un défaut d'étanchéité des déversoirs d'orage.

Débordement

L'eau n'est pas évacuée par le réseau soit par manque de capacité hydraulique (y compris pompage, notamment en période de crue), soit suite à une obstruction partielle ou totale de canalisations de collecte ou de transport (les ouvrages d'engouffrement ne sont pas en cause).

Infiltrations

L'eau s'infiltré dans les locaux des usagers par le sol ou les murs en sous-sol.

Refoulement

Retour d'eau du réseau public vers les locaux de l'utilisateur par l'intermédiaire de son branchement. Cela se produit lorsque le branchement n'est pas équipé d'un dispositif anti-refoulement (clapet, pompage) et que la pression (ou niveau d'eau) est élevée dans le réseau public.

⁹ Il est courant de parler de « réseau de collecte hors branchements » pour ne désigner que les canalisations de collecte, de transport et les ouvrages et équipements hydrauliques.

Ma Métropole

metropole-rouen-normandie.fr

0 800 021 021

Service & appel gratuits

Métropole Rouen Normandie

Le 108

108 Allée François Mitterrand

CS 50589

76006 ROUEN CEDEX

Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 52 68 59

www.metropole-rouen-normandie.fr

CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UNE ACTION

Entre :

La CARSAT Normandie
Désignée ci-après sous la dénomination « la Caisse »
Représentée par son Directeur Monsieur Mikaël SAVIO,
d'une part,

Et :

La Mairie de Caudebec les Elbeuf (76)
Désigné ci-après sous la dénomination « le Contractant »,
Représentée par son Maire, Laurent BONATERRE
d'autre part,

- VU la circulaire CNAV n° 2016-31 du 24 Juin 2016

- VU la demande formulée par la mairie de Caudebec les Elbeuf en date du 1^{er} août 2023

- VU la délibération de la Commission d'Action Sanitaire et Sociale de la CARSAT en date du 21 septembre 2023

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le contractant ayant communiqué les documents suivants :

- l'extrait de déclaration de l'association au Journal Officiel,
- les statuts
- les devis pour les subventions d'investissement
- le relevé d'identité bancaire
- la composition du bureau
- la composition du Conseil d'Administration
- attestation de l'URSSAF établie au cours du présent exercice.

documents à fournir sur papier à l'entête de la structure :

- le budget prévisionnel de l'année N de la structure daté et signé par l'autorité compétente
- le budget prévisionnel de l'action daté et signé par l'autorité compétente
- pour les associations : les documents comptables approuvés les plus récents (compte de résultat et bilan datés et signés par un membre du bureau)

Il a été procédé à l'examen de sa demande.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le fonctionnement du partenariat entre la Carsat Normandie et la mairie de Caudebec-lès-Elbeuf dans le cadre du dispositif « Tous à la cantoché ! L'instant partagé ». Les personnes âgées de 65 ans et plus de la commune pourront déjeuner au restaurant scolaire. Les repas intergénérationnels auront lieu le jeudi.

Le prix du repas pour un adulte est de 4€ dans les écoles élémentaires de Caudebec-Lès-Elbeuf. Au moment de l'inscription en mairie, le senior ne paiera que 1€.

La CARSAT Normandie attribuera un forfait de 3€ par participant à la commune afin que le coût de revient de chaque participant soit de 1€.

Article 2 – Montant de la subvention et modalités de versement

Une subvention de fonctionnement d'un montant de **450 €** est accordée au contractant pour la mise en œuvre prévisionnelle de 150 repas intergénérationnels.

L'aide sera versée à hauteur de 100 % à la clôture de l'action et à réception des factures mentionnant le nombre de repas. Elle sera ajustée en fonction du nombre de repas. La subvention est uniquement attribuée pour les repas.

La présente subvention ne pourra être affectée à des dépenses d'une autre nature que celle définie en objet.

En aucun cas le montant de l'aide ne pourra être augmenté si les dépenses effectives sont supérieures aux dépenses prévisionnelles.

Article 3 - Contrôles

La Caisse a la faculté à tout moment de procéder à des contrôles sur pièces et sur place permettant de vérifier la conformité de l'utilisation de la subvention allouée à l'objet inscrit dans la présente convention.

Tout refus de communication entraînera la mise en œuvre des dispositions prévues à l'article 4.

La Caisse se réserve le droit d'assister en tant qu'observatrice au déroulement de l'action à laquelle elle apporte une contribution financière.

Article 4 - Sanctions

En cas d'inexécution de l'une des clauses de la présente convention ou d'emploi de la subvention dans un autre but que celui prévu à l'article 1, la Caisse se réserve le droit d'interrompre le versement de la subvention et d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées, sans préjudice pour elle de tout recours de droit commun.

Article 5 – Cotisations sociales

Le contractant s'engage à se tenir à jour de ses cotisations sociales et à produire, lors de la signature de la présente convention, une attestation de l'URSSAF établie au cours du présent exercice.

Article 6 - Communication

Le contractant s'engage à mentionner le soutien financier et à faire figurer le logo de la CARSAT Normandie à l'occasion de ses actions de communication (revues, publications, manifestations, conférences de presse).

Article 7 : Versement des fonds

Le comptable assignataire chargé du paiement des sommes prévues à l'Article 2 du présent contrat est la Directrice Comptable et Financière de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail de Normandie. Les fonds seront versés par virement bancaire sur un RIB au nom de la Mairie de Caudebec-Lès-Elbeuf :

RIB : 30001 00707 E7680000000 20

IBAN : FR50 3000 1007 07E7 6800 0000 020

BIC : BDFEFRPPCCT

Article 8 : Modifications de la convention

Aucune modification ne pourra être apportée à la convention sans qu'un avenant soit au préalable signé par les parties.

Article 9 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Fait à Rouen
Le

La Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf

Laurent BONATERRE

La CARSAT Normandie,

PO / Mikael SAVIO

Caroline LEPLANOIS
Responsable service action sociale retraite



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF
« PETITS DEJEUNERS » DANS LA COMMUNE DE CAUDEBEC-LÈS-
ELBEUF**

Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Caudebec-lès-Elbeuf en date du 20/12/2023 ;

Entre :

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) représenté par la directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-Maritime, agissant sur délégation du recteur de l'académie de Normandie

et

Le maire de la commune de Caudebec-lès-Elbeuf

Préambule

Considérant que la promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive et que l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage, il importe de favoriser un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager, dans les écoles primaires situées dans des territoires en difficulté sociale, la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de l'école et de la commune.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} — Objet de la convention

La présente convention formalise l'organisation du dispositif « Petits déjeuners » dans les classes des écoles suivantes de la commune :

- Classe de CP-CE1 de Mme Bellonnet à l'école élémentaire Victor Hugo - 13 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine pendant 7 semaines (14/05 au 28/06/24)
- Classe de CP-CE1 de Mme Lainé à l'école élémentaire Victor Hugo - 12 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine pendant 7 semaines (14/05 au 28/06/24)
- Classe de CP-CE1 de Mme Nédelec à l'école élémentaire Victor Hugo - 12 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine pendant 7 semaines (14/05 au 28/06/24)
- Classe de CE2 de Mme Delalondre à l'école élémentaire Victor Hugo - 24 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine pendant 7 semaines (09/01/24 au 23/02/24)
- Classe de CM1-CM2 de M. Anglade à l'école élémentaire Victor Hugo - 19 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine pendant 7 semaines (12/03/24 au 07/05/24)
- Classe de CM1-CM2 de Mme Lubrano di Figolo à l'école élémentaire Victor Hugo - 16 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine pendant 7 semaines (09/01/24 au 23/02/24)
- Classe de CM1-CM2 de Mme Massano à l'école élémentaire Victor Hugo - 18 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine pendant 7 semaines (12/03/24 au 07/05/24)

- Classe de CP de Mme Mabire à l'école élémentaire Saint-Exupéry - 12 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine (mardi et vendredi) pendant 6 semaines (12/03/2024 au 19/04/2024)
- Classe de CP de Mme Thierry à l'école élémentaire Saint-Exupéry - 13 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine (mardi et vendredi) pendant 6 semaines (12/03/2024 au 19/04/2024)
- Classe de CE2 de M. De Sa Oliveira à l'école élémentaire Saint-Exupéry - 21 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine (mardi et vendredi) pendant 6 semaines (12/03/2024 au 19/04/2024)
- Classe de CE1 de Mme Aubry à l'école élémentaire Saint-Exupéry - 15 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine (mardi et vendredi) pendant 6 semaines (16/01/2024 au 23/02/2024)
- Classe de CE1 de Mme Godefroy à l'école élémentaire Saint-Exupéry - 15 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine (mardi et vendredi) pendant 6 semaines (16/01/2024 au 23/02/2024)
- Classe de CE2-CM1 de Mme Videloup à l'école élémentaire Saint-Exupéry - 20 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine (mardi et vendredi) pendant 6 semaines (16/01/2024 au 23/02/2024)

- Classe de CM1 de Mme Lebreton à l'école élémentaire Saint-Exupéry - 23 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine (mardi et vendredi) pendant 6 semaines (28/05/2024 au 05/07/2024)
- Classe de CM2 de M. Thibaud à l'école élémentaire Saint-Exupéry - 23 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine (mardi et vendredi) pendant 6 semaines (28/05/2024 au 05/07/2024)

- Classe de CP de Mmes Tamion et Le Bihan à l'école élémentaire Sévigné - 14 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine (mardi et vendredi) pendant 8 semaines (7 mai au 28 juin 2024)
- Classe de CP-CE1 de Mme Briffaut à l'école élémentaire Sévigné - 11 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine (mardi et vendredi) pendant 8 semaines (7 mai au 28 juin 2024)
- Classe de CM1-CM2 de Mmes Diebold et Durand à l'école élémentaire Sévigné - 19 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine (mardi et vendredi) pendant 8 semaines (7 mai au 28 juin 2024)

- Classe de TPS-PS de Mme Verlhac à l'école maternelle Prevel - 22 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 4 jours par semaine pendant 6 semaines (11/03/2024 au 19/04/2024)
- Classe de TPS-PS de Mme Zegota à l'école maternelle Prevel - 21 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 4 jours par semaine pendant 6 semaines (11/03/2024 au 19/04/2024)

Soit un total de prévisionnel de 5 116 petits déjeuners.

La distribution aura lieu à partir du mardi 09 janvier 2024

Article 2 — Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2023/2024 et pourra être prolongée par avenant.

Elle peut être dénoncée avant son terme soit par accord écrit entre les parties, soit par l'une des parties, par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, moyennant le respect d'un préavis d'un mois.

Article 3 — Obligations de la commune bénéficiaire

Les personnels communaux auront en charge l'acheminement et l'entreposage des denrées alimentaires, ainsi que la distribution du petit déjeuner aux enfants dans le respect des dispositions législatives ou réglementaires relatives à la sécurité et à l'hygiène alimentaires définies par l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).

Hors temps scolaire, la commune mettra en œuvre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des élèves qui lui sont confiés. Si elle fait appel à des personnels enseignants pour assurer la surveillance, ces enseignants sont alors placés directement sous la responsabilité de la collectivité qui les emploie pour la durée de ce temps de surveillance.

La commune s'engage à signaler au directeur académique des services de l'éducation nationale toute difficulté rencontrée dans la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners ».

Article 4 — Obligations du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Le MENJS s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait par élève de 1,30€ en métropole et 2€ en outre-mer, à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves.

Autour de la distribution des petits déjeuners, les personnels enseignants des écoles concernées conduiront, durant le temps scolaire, un projet pédagogique d'éducation à l'alimentation.

L'équipe éducative de l'école communiquera avec les familles sur le dispositif (denrées alimentaires distribuées, modalités d'organisation, projet pédagogique associé) afin de les associer et d'éviter le risque d'une double prise de petit déjeuner, en utilisant si besoin le flyer mis à disposition sur Eduscol¹.

Article 5 — Montant de la subvention

Pour la commune de Caudebec-lès-Elbeuf, compte tenu du périmètre indiqué à l'article 1, cette subvention prévisionnelle s'élève à 6 650,80€.

Le MENJS s'acquittera de cette subvention sur les crédits du programme 230 « vie de l'élève », action 4 « action sociale », titre 6, catégorie 63, compte PCE 6531 230000, code activité 0230 00 CSCE 09 « FDP-fonds petits déjeuners ».

Un arrêté attributif de subvention émis par le directeur académique des services de l'éducation nationale fixera le montant de la participation du MENJS à la mise en œuvre du dispositif.

Article 6 — En cas de modification des conditions d'exécution

En cas de modification des conditions d'exécution concernant le nombre de jours par semaine ou le nombre de classes participantes, un avenant à la présente convention permettra d'en modifier les termes et éventuellement d'ajuster le budget de l'opération.

Article 7 — Modalités financières

La totalité de la subvention prévue à l'article 5 est versée dès la signature de la convention.

Le versement est effectué sur le compte bancaire ouvert au nom du bénéficiaire :

BANQUE : BANQUE DE FRANCE

IBAN N° : FR50 3000 1007 07E7 6800 0000 020

BIC : BDFEFRPPCCT

Le comptable assignataire des paiements est : SGC MESNIL ESNARD GRAND QUEVILLY

Au terme de la convention, un bilan définitif constitué d'un état récapitulatif la mise en œuvre effective du dispositif (nombre de classes effectivement concernées et nombre de jours réalisés) sera fourni, dans un délai de 2 mois suivant la fin de l'année scolaire, par la commune au directeur

¹ <https://eduscol.education.fr/2179/focus-sur-le-dispositif-des-petits-dejeuners>

académique des services de l'éducation nationale. Un ajustement sera effectué au regard de ce bilan :

- si le bilan définitif fait état d'un montant supérieur à la subvention prévue à l'article 5, un arrêté attributif complémentaire sera émis au bénéfice de la commune par le directeur académique des services de l'éducation nationale.

- si le bilan définitif fait état d'un montant inférieur à la subvention prévue à l'article 5, un ordre de reversement sera émis à l'encontre de la commune par le directeur académique des services de l'éducation nationale.

Article 8 — En cas de non-respect des obligations par la commune bénéficiaire

Les services académiques émettront un ordre de reversement des sommes perçues en cas d'inexécution par la commune d'Elbeuf-sur-Seine des obligations nées de la présente convention.

Article 9 — Réalisation de la présente convention

La présente convention n'entrera en vigueur qu'après signature par les parties contractantes (MENJS et commune bénéficiaire).

Le recteur de l'académie de Normandie et le maire de la commune de Caudebec-lès-Elbeuf sont chargés de la réalisation de la présente convention.

Fait en 2 exemplaires à Caudebec-lès-Elbeuf, le

Le Maire de la commune de
Caudebec-lès-Elbeuf

Pour le recteur et par délégation
La directrice académique des
services de l'Éducation nationale

Laurent BONNATERRE

Dominique FIS

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE
SALLES ET STRUCTURES SPORTIVES
MUNICIPALES DE LA
VILLE DE CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF**

Saison 2023-2026

FOOTBALL CLUB DU ROUMOIS

SOMMAIRE

I. Etablie entre.....	3
II. Préambule :.....	3
III. DESIGNATION DES SALLES ET STRUCTURES.....	3
IV. LES BENEFICIAIRES.....	3
V. LES MODALITES DE PLANIFICATION.....	4
VI. LES CONDITIONS FINANCIERES.....	4
VII. RESPONSABILITES ET ASSURANCE	4
VIII. ENTRETIEN ET ETAT DES LIEUX.....	4
IX. CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DES LOCAUX.....	4
1. Rangement - Nettoyage.....	4
2. Sécurité	5
3. Ordre public	5
X. RETRAIT ET RESTITUTION DES CLES	5
XI. SIGNATURES.....	6
ANNEXES.....	7

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES ET STRUCTURES SPORTIVES
MUNICIPALES
VILLE DE CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF**

I. Etablie entre

La ville de CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF, représentée par son Maire Monsieur Laurent BONNATERRE, hôtel de ville - BP 18 - 76320 Caudebec-lès-Elbeuf, autorisé à signer les présentes par délibération du Conseil Municipal en date du **20 décembre 2023**.

Et

L'association : **Football Club du Roumois**

Représentée par ses présidents : **M AMELINE Laurent et M RICARD Jean Philippe**

Dont le siège social est situé : **rue de la Londe 27670 SAINT-OUEN-DU-TILLEUL**

Pour la mise à disposition de salles et structures sportives municipales.

II. PREAMBULE :

La ville de CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF met à disposition ses salles et structures sportives, sous condition de signature et de respect des conditions de la présente convention.

Ainsi elle facilite l'accès aux adhérents des clubs et associations de la commune aux équipements nécessaires à la pratique du sport.

III. DESIGNATION DES SALLES ET STRUCTURES

La ville de CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF met à disposition de l'association dans le cadre du planning d'occupation des structures sportives ou culturelles, **saison 2023/2026** les salles ou structures suivantes :

Salle Calypso

le lundi de 19h00 à 21h30

Descriptif des structures ANNEXE I

Conditions particulières des structures ANNEXE II

Hors de ces utilisations régulières, des salles peuvent être prêtées sous conditions de validation par la municipalité et du respect du "règlement d'utilisation des salles municipales".

IX. DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

Cette convention est établie pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} Janvier 2023, renouvelable 2 fois, par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une des deux parties, dans un délai de 2 mois avant la date d'échéance.

V. LES BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à respecter les conditions suivantes :

- La ville, se réserve une priorité d'utilisation des structures municipales, pour tout événement ou obligation imprévus au moment de la constitution du planning annuel. Par ailleurs, à tout moment, elle peut immobiliser les salles pour des raisons de sécurité.

- Les structures communales ne peuvent être mises à disposition qu'à des personnes physiques majeures ou des personnes morales (associations).

- Les mises à disposition de structures municipales sont gratuites pour les associations sportives ou culturelles Caudebécaises. Celles-ci s'engagent à ne pas servir de prête-noms pour masquer les utilisations de particuliers, même adhérents, ou d'associations extérieures. Toute sous-location est strictement interdite, sous quelque forme que ce soit.

- Toute personne souhaitant utiliser, une structure municipale s'engage à :
 - Respecter toutes les conditions énoncées dans la présente convention.
 - N'apporter aucune modification des bâtiments et environnements ou terrains.

VI. LES MODALITES DE PLANIFICATION

Le service des sports et vie associative établi une proposition de planning basé sur les demandes des Ecoles, Clubs, associations et du Collège suivant les priorités définies par la municipalité.

Une réunion plénière entérine le planning pour une saison entière

VII. LES CONDITIONS FINANCIERES

Une convention définissant les conditions financières peut être établie dans des cas particuliers.

VIII. RESPONSABILITES ET ASSURANCE

Tout utilisateur doit posséder et fournir à la ville une attestation d'assurance en responsabilité civile au plus tard le 31 août de chaque année. Cette assurance est **OBLIGATOIRE**.

L'utilisateur s'engage à occuper uniquement les locaux qu'il a réservés.

La ville décline toute responsabilité en cas d'accidents, de vols, de dégâts d'objets, de matériels et de vêtements, propriété de l'utilisateur ou de tiers.

IX. ETAT DES LIEUX

Les salles et le matériel doivent impérativement être restitués dans l'état où ils ont été remis à l'utilisateur.

Les dégâts, états de saleté, tout non respect des lieux et des équipements constatés par les services communaux seront attribués au dernier utilisateur au planning qui devra en supporter les conséquences financières.

En conséquence il appartient à tout utilisateur de signaler toute anomalie constatée (matériel dégradé, salle non nettoyée, etc.) dès son arrivée dans la structure, en le notifiant à l'astreinte par téléphone en appelant :

- pour les utilisations en semaine : Service jeunesse, sports et vie associative du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 : 02.32.96.31.39.

- pour les locations du soir et du week-end, astreinte : 06 71 70 84 84

X. CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DES LOCAUX

1. Rangement - Nettoyage

Après usage, l'utilisateur assure le nettoyage du lieu et la remise en configuration initiale. Le matériel et le mobilier utilisés doivent être correctement rangés aux endroits réservés à cet effet. Les objets éventuellement apportés par les utilisateurs devront être retirés de la salle après usage.

2. Sécurité

Pour chaque salle municipale, est fixée une capacité d'accueil maximum (Annexe I). Pour des raisons de sécurité, il est impératif de respecter les contenances maximales. D'une manière générale, l'utilisateur interdit toute activité dangereuse et respecte les dispositions légales d'hygiène et de sécurité. Il veille à laisser les issues de secours visibles de tous points de la salle et à ne pas obstruer leur accès.

Avant de quitter les lieux, l'utilisateur s'assure de l'absence de risque d'incendie, d'inondation ou d'intrusion. Il procède à un contrôle de la salle, de ses abords et vérifie en particulier que :

- les lumières sont éteintes,
- les portes et les fenêtres closes,
- les robinetteries sont fermées,
- les issues de secours sont fermées.
- Les portails des portes d'entrées sont fermées

3. Ordre public

En application du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans l'ensemble des bâtiments.

L'utilisateur est tenu de faire observer le calme, l'ordre et la bonne tenue dans les locaux. Dans le cadre de la lutte anti-bruit, il doit se conformer aux dispositions du décret n°95-408 du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage. Ces dispositions et toute autre disposition en vigueur au moment de la mise à disposition s'appliquent à l'intérieur des locaux comme à l'extérieur.

A ce titre, l'utilisateur s'engage à respecter les horaires d'utilisation fixés par la ville.

En cas de manquement aux conditions ci-dessus énumérées, la responsabilité personnelle de l'utilisateur pourra être engagée.

Les personnes ci-dessous énumérées auront toujours un libre accès à la salle et ses dépendances :

- Monsieur le Maire et/ou ses représentants mandatés,
- Le responsable du service sport et/ou ses représentants,
- Le personnel des services techniques y compris l'agent d'astreinte,
- Les forces de l'ordre et services de secours (Police Municipale, Police Nationale, Gendarmerie, Sapeur Pompiers...)

L'accès est interdit aux personnes en état d'ivresse.

XI. RETRAIT ET RESTITUTION DES CLES

Les clés KABA sont remises aux utilisateurs contre une caution dont le prix est voté en Conseil Municipal (ANNEXE III).

Ces clefs sont programmées suivant le planning d'occupation des salles entériné en réunion plénière (cf § V Les modalités de planification)

XII. SIGNATURES

L'utilisateur atteste avoir pris connaissance de la présente convention et s'engage à la respecter.

Le présent document signé est valide pour une année

A Caudebec-lès-Elbeuf le	A Caudebec-lès-Elbeuf le
Pour l'association Football Club du Roumois	Pour la ville de Caudebec-Lès-Elbeuf
M Laurent AMELINE - M Jean Philippe RICARD	M. Emmanuel FOREAU
Président :	L'Adjoint délégué Sports, Vie Associative et Participation Citoyenne
Signature	Signature

ANNEXES

ANNEXE I DESCRIPTIF DES SALLES

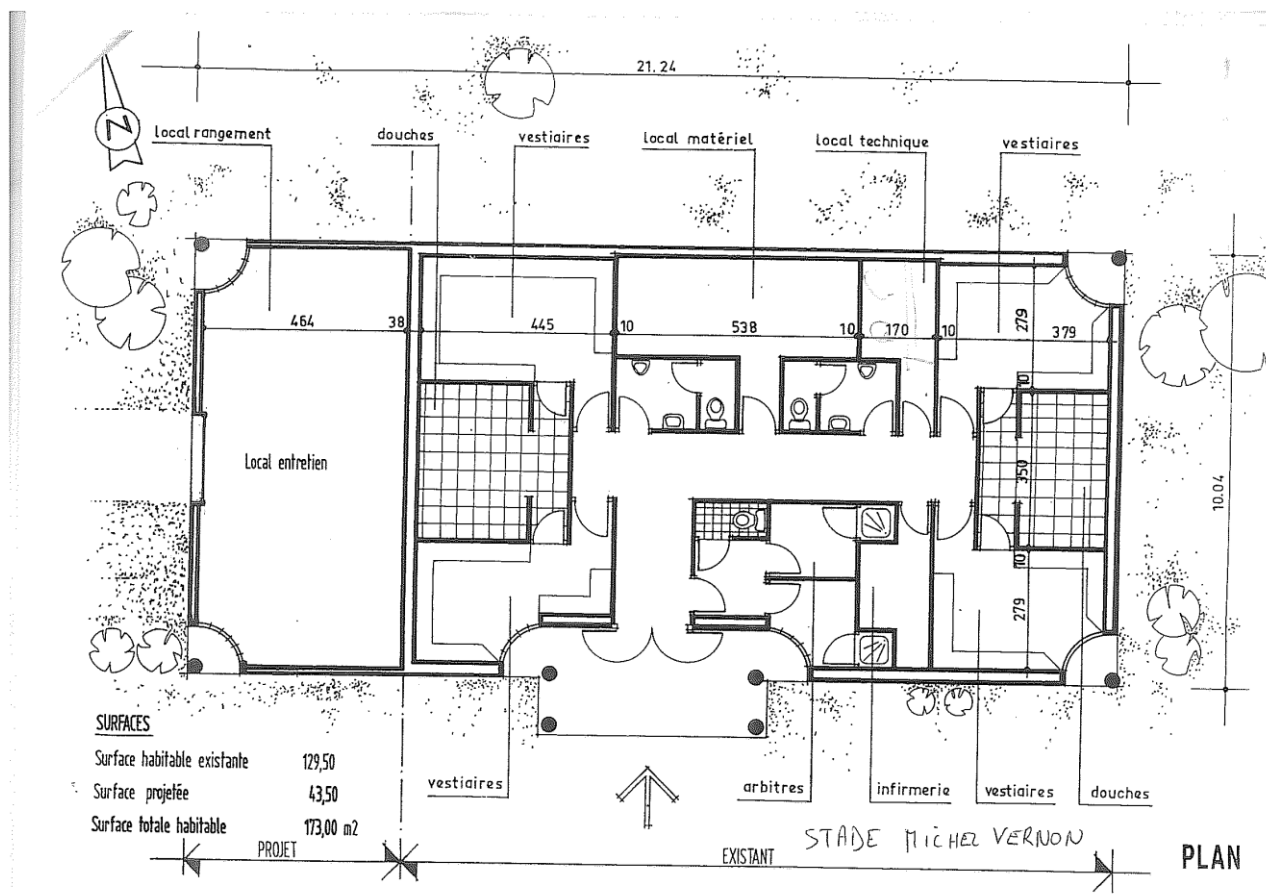
ANNEXE II CONDITIONS PARTICULIERES DES STRUCTURES

ANNEXE III CONDITIONS FINANCIERES

Annexe I Descriptif des salles

	Capacité D'accueil Maximale	Adresse
Stade Michel Vernon	31	Rue du Général Giraud

Le stade Michel Vernon



- Il est strictement interdit de fumer dans les locaux
- L'usage des salles ne peut être détourné sans autorisation préalable de la municipalité

Annexe III Conditions Financières

Montant de la caution pour les clés remises aux associations

Désignation	Montant de la caution
Clé avec clip électronique	50 €
Badge type porte clé	20 €
Clé sans clip électronique	25 €

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE
SALLES ET STRUCTURES SPORTIVES
MUNICIPALES DE LA
VILLE DE CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF**

Saison 2023-2026

BALEZ CLUB VOLLEYBALL ELBEUF

SOMMAIRE

I. Etablie entre.....	3
II. Préambule :.....	3
III. DESIGNATION DES SALLES ET STRUCTURES.....	3
IV. LES BENEFICIAIRES.....	3
V. LES MODALITES DE PLANIFICATION.....	4
VI. LES CONDITIONS FINANCIERES.....	4
VII. RESPONSABILITES ET ASSURANCE.....	4
VIII. ENTRETIEN ET ETAT DES LIEUX.....	4
IX. CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DES LOCAUX.....	4
1. Rangement - Nettoyage.....	4
2. Sécurité.....	5
3. Ordre public.....	5
X. RETRAIT ET RESTITUTION DES CLES.....	5
XI. SIGNATURES.....	6
ANNEXES.....	7

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES ET STRUCTURES SPORTIVES
MUNICIPALES
VILLE DE CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF**

I. Etablie entre

La ville de CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF, représentée par son Maire Monsieur Laurent BONNATERRE, hôtel de ville - BP 18 - 76320 Caudebec-lès-Elbeuf, autorisé à signer les présentes par délibération du Conseil Municipal en date du **20 décembre 2023**.

Et

L'association : **Balez Club Volleyball Elbeuf**
Représentée par ses présidents : **M Vincent DAME**
Dont le siège social est situé : **27 rue de chablis 76500 ELBEUF**

Pour la mise à disposition de salles et structures sportives municipales.

II. PREAMBULE :

La ville de CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF met à disposition ses salles et structures sportives, sous condition de signature et de respect des conditions de la présente convention. Ainsi elle facilite l'accès aux adhérents des clubs et associations de la commune aux équipements nécessaires à la pratique du sport.

III. DESIGNATION DES SALLES ET STRUCTURES

La ville de CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF met à disposition de l'association dans le cadre du planning d'occupation des structures sportives ou culturelles, **saison 2023/2026** les salles ou structures suivantes :

Salle Omnisports Marcel David

le lundi de 17h30 à 19h30

Descriptif des structures ANNEXE I

Conditions particulières des structures ANNEXE II

Hors de ces utilisations régulières, des salles peuvent être prêtées sous conditions de validation par la municipalité et du respect du "règlement d'utilisation des salles municipales".

IX. DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

Cette convention est établie pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} Janvier 2023, renouvelable 2 fois, par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une des deux parties, dans un délai de 2 mois avant la date d'échéance.

V. LES BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à respecter les conditions suivantes :

- La ville, se réserve une priorité d'utilisation des structures municipales, pour tout événement ou obligation imprévus au moment de la constitution du planning annuel. Par ailleurs, à tout moment, elle peut immobiliser les salles pour des raisons de sécurité.

- Les structures communales ne peuvent être mises à disposition qu'à des personnes physiques majeures ou des personnes morales (associations).

- Les mises à disposition de structures municipales sont gratuites pour les associations sportives ou culturelles Caudebécaises. Celles-ci s'engagent à ne pas servir de prête-noms pour masquer les utilisations de particuliers, même adhérents, ou d'associations extérieures. Toute sous-location est strictement interdite, sous quelque forme que ce soit.

- Toute personne souhaitant utiliser, une structure municipale s'engage à :
 - Respecter toutes les conditions énoncées dans la présente convention.
 - N'apporter aucune modification des bâtiments et environnements ou terrains.

VI. LES MODALITES DE PLANIFICATION

Le service des sports et vie associative établi une proposition de planning basé sur les demandes des Ecoles, Clubs, associations et du Collège suivant les priorités définies par la municipalité.

Une réunion plénière entérine le planning pour une saison entière

VII. LES CONDITIONS FINANCIERES

Une convention définissant les conditions financières peut être établie dans des cas particuliers.

VIII. RESPONSABILITES ET ASSURANCE

Tout utilisateur doit posséder et fournir à la ville une attestation d'assurance en responsabilité civile au plus tard le 31 août de chaque année. Cette assurance est **OBLIGATOIRE**.

L'utilisateur s'engage à occuper uniquement les locaux qu'il a réservés.

La ville décline toute responsabilité en cas d'accidents, de vols, de dégâts d'objets, de matériels et de vêtements, propriété de l'utilisateur ou de tiers.

IX. ETAT DES LIEUX

Les salles et le matériel doivent impérativement être restitués dans l'état où ils ont été remis à l'utilisateur.

Les dégâts, états de saleté, tout non respect des lieux et des équipements constatés par les services communaux seront attribués au dernier utilisateur au planning qui devra en supporter les conséquences financières.

En conséquence il appartient à tout utilisateur de signaler toute anomalie constatée (matériel dégradé, salle non nettoyée, etc.) dès son arrivée dans la structure, en le notifiant à l'astreinte par téléphone en appelant :

- pour les utilisations en semaine : Service jeunesse, sports et vie associative du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 : 02.32.96.31.39.

- pour les locations du soir et du week-end, astreinte : 06 71 70 84 84

X. CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DES LOCAUX

1. Rangement - Nettoyage

Après usage, l'utilisateur assure le nettoyage du lieu et la remise en configuration initiale. Le matériel et le mobilier utilisés doivent être correctement rangés aux endroits réservés à cet effet. Les objets éventuellement apportés par les utilisateurs devront être retirés de la salle après usage.

2. Sécurité

Pour chaque salle municipale, est fixée une capacité d'accueil maximum (Annexe I). Pour des raisons de sécurité, il est impératif de respecter les contenances maximales. D'une manière générale, l'utilisateur interdit toute activité dangereuse et respecte les dispositions légales d'hygiène et de sécurité. Il veille à laisser les issues de secours visibles de tous points de la salle et à ne pas obstruer leur accès.

Avant de quitter les lieux, l'utilisateur s'assure de l'absence de risque d'incendie, d'inondation ou d'intrusion. Il procède à un contrôle de la salle, de ses abords et vérifie en particulier que :

- les lumières sont éteintes,
- les portes et les fenêtres closes,
- les robinetteries sont fermées,
- les issues de secours sont fermées.
- Les portails des portes d'entrées sont fermées

3. Ordre public

En application du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans l'ensemble des bâtiments.

L'utilisateur est tenu de faire observer le calme, l'ordre et la bonne tenue dans les locaux. Dans le cadre de la lutte anti-bruit, il doit se conformer aux dispositions du décret n°95-408 du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage. Ces dispositions et toute autre disposition en vigueur au moment de la mise à disposition s'appliquent à l'intérieur des locaux comme à l'extérieur.

A ce titre, l'utilisateur s'engage à respecter les horaires d'utilisation fixés par la ville.

En cas de manquement aux conditions ci-dessus énumérées, la responsabilité personnelle de l'utilisateur pourra être engagée.

Les personnes ci-dessous énumérées auront toujours un libre accès à la salle et ses dépendances :

- Monsieur le Maire et/ou ses représentants mandatés,
- Le responsable du service sport et/ou ses représentants,
- Le personnel des services techniques y compris l'agent d'astreinte,
- Les forces de l'ordre et services de secours (Police Municipale, Police Nationale, Gendarmerie, Sapeur Pompiers...)

L'accès est interdit aux personnes en état d'ivresse.

XI. RETRAIT ET RESTITUTION DES CLES

Les clés KABA sont remises aux utilisateurs contre une caution dont le prix est voté en Conseil Municipal (ANNEXE III).

Ces clefs sont programmées suivant le planning d'occupation des salles entériné en réunion plénière (cf § V Les modalités de planification)

XII. SIGNATURES

L'utilisateur atteste avoir pris connaissance de la présente convention et s'engage à la respecter.

Le présent document signé est valide pour une année

A Caudebec-lès-Elbeuf le	A Caudebec-lès-Elbeuf le
Pour l'association Balez Club Volleyball Elbeuf	Pour la ville de Caudebec-Lès-Elbeuf
M. Vincent DAME	M. Emmanuel FOREAU
Président :	L'Adjoint délégué Sports, Vie Associative et Participation Citoyenne
Signature	Signature

ANNEXES

ANNEXE I DESCRIPTIF DES SALLES

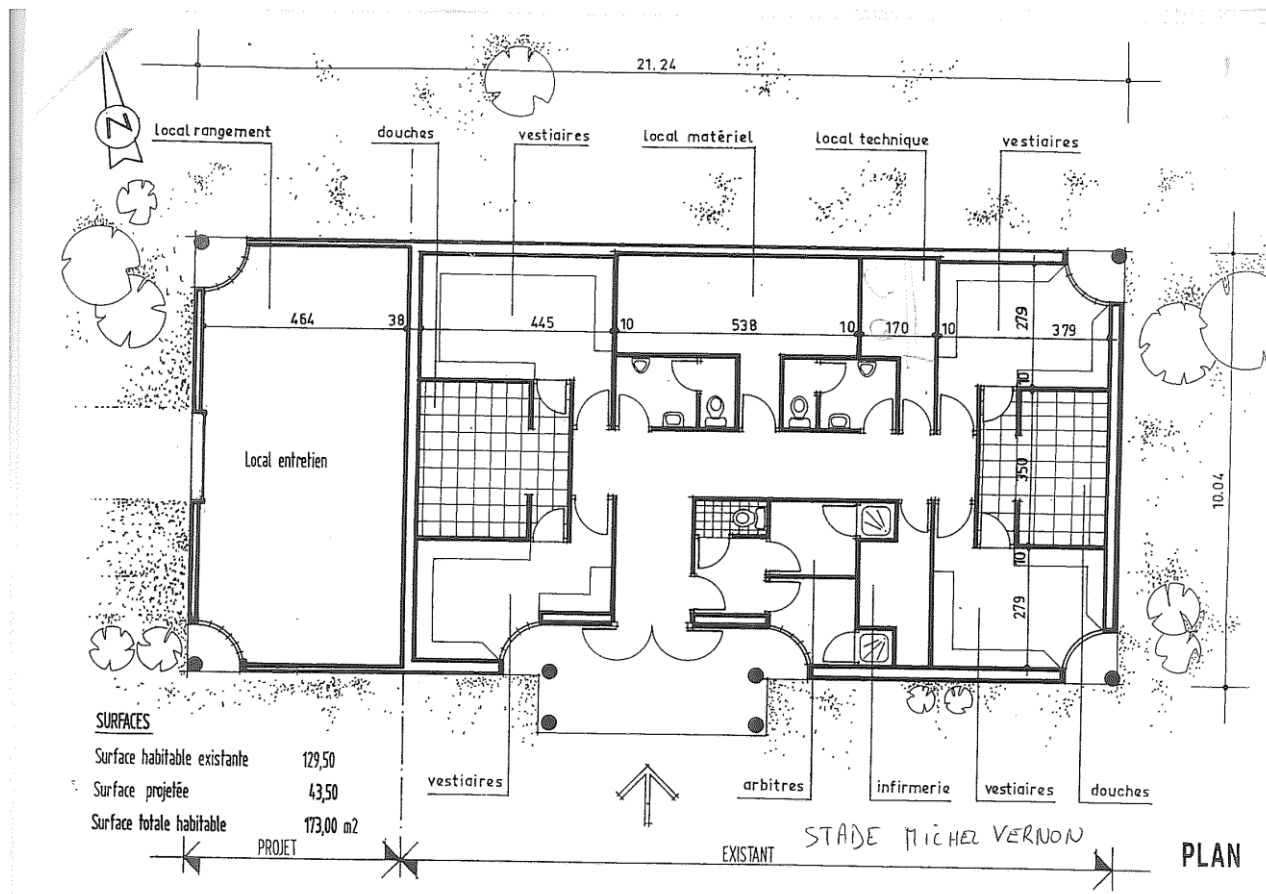
ANNEXE II CONDITIONS PARTICULIERES DES STRUCTURES

ANNEXE III CONDITIONS FINANCIERES

Annexe I Descriptif des salles

	Capacité D'accueil Maximale	Adresse
Stade Michel Vernon	31	Rue du Général Giraud

Le stade Michel Vernon



- Il est strictement interdit de fumer dans les locaux
- L'usage des salles ne peut être détourné sans autorisation préalable de la municipalité

Annexe III Conditions Financières

Montant de la caution pour les clés remises aux associations

Désignation	Montant de la caution
Clé avec clip électronique	50 €
Badge type porte clé	20 €
Clé sans clip électronique	25 €

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE
SALLES ET STRUCTURES SPORTIVES
MUNICIPALES DE LA
VILLE DE CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF**

Saison 2024-2027

SDIS DE LA SEINE MARITIME

SOMMAIRE

I. Etablie entre.....	3
II. Préambule :.....	3
III. DESIGNATION DES SALLES ET STRUCTURES.....	3
IV. LES BENEFICIAIRES.....	3
V. LES MODALITES DE PLANIFICATION.....	4
VI. LES CONDITIONS FINANCIERES.....	4
VII. RESPONSABILITES ET ASSURANCE	4
VIII. ENTRETIEN ET ETAT DES LIEUX.....	4
IX. CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DES LOCAUX.....	4
1. Rangement - Nettoyage.....	4
2. Sécurité	5
3. Ordre public	5
X. RETRAIT ET RESTITUTION DES CLES	5
XI. SIGNATURES.....	6
ANNEXES.....	7

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES ET STRUCTURES SPORTIVES
MUNICIPALES
VILLE DE CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF**

I. Etablie entre

La ville de CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF, représentée par son Maire Monsieur Laurent BONNATERRE, hôtel de ville - BP 18 - 76320 Caudebec-lès-Elbeuf, autorisé à signer les présentes par délibération du Conseil Municipal en date du **27 Novembre 2023**.

Et

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76)
Représenté par son Président : **Monsieur André GAUTIER**
Dont le siège social est situé : 6 rue du verger CS 40078 76192 Yvetot Cedex

Pour la mise à disposition de salles et structures sportives municipales.

II. PREAMBULE :

La ville de CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF met à disposition ses salles et structures sportives, sous condition de signature et de respect des conditions de la présente convention. Ainsi elle facilite l'accès aux personnels du centre d'incendie et de secours d'Elbeuf aux équipements nécessaires à la pratique du sport.

III. DESIGNATION DES SALLES ET STRUCTURES

La ville de CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF met à disposition du Sdis 76 dans le cadre du planning d'occupation des structures sportives ou culturelles, **saïson 2024/2027** les salles ou structures suivantes :

Stade Michel Vernon

le lundi de 10h00 à 12h00

Descriptif des structures ANNEXE I

Conditions particulières des structures ANNEXE II

Hors de ces utilisations régulières, des salles peuvent être prêtées sous conditions de validation par la municipalité et du respect du "règlement d'utilisation des salles municipales".

IX. DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

Cette convention est établie pour une durée de 3 ans, à compter de sa signature, renouvelable 2 fois, par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une des deux parties, dans un délai de 2 mois avant la date d'échéance.

V. LES BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à respecter les conditions suivantes :

- La ville, se réserve une priorité d'utilisation des structures municipales, pour tout événement ou obligation imprévus au moment de la constitution du planning annuel. Par ailleurs, à tout moment, elle peut immobiliser les salles pour des raisons de sécurité.

- Les structures communales ne peuvent être mises à disposition qu'à des personnes physiques majeures ou des personnes morales (Sdis 76).

- Les mises à disposition de structures municipales sont gratuites pour le Sdis 76. Celui-ci s'engage à ne pas servir de prête-noms pour masquer les utilisations de particuliers, même adhérents, ou d'associations extérieures. Toute sous-location est strictement interdite, sous quelque forme que ce soit.

- Toute personne souhaitant utiliser, une structure municipale s'engage à :
 - Respecter toutes les conditions énoncées dans la présente convention.
 - N'apporter aucune modification des bâtiments et environnements ou terrains.

VI. LES MODALITES DE PLANIFICATION

Le service des sports et vie associative établi une proposition de planning basé sur les demandes des Ecoles, Clubs, associations et du Collège suivant les priorités définies par la municipalité.

Une réunion plénière entérine le planning pour une saison entière

VII. LES CONDITIONS FINANCIERES

Une convention définissant les conditions financières peut être établie dans des cas particuliers.

VIII. RESPONSABILITES ET ASSURANCE

Tout utilisateur doit posséder et fournir à la ville une attestation d'assurance en responsabilité civile au plus tard le 31 août de chaque année. Cette assurance est **OBLIGATOIRE**.

L'utilisateur s'engage à occuper uniquement les locaux qu'il a réservés.

La ville décline toute responsabilité en cas d'accidents, de vols, de dégâts d'objets, de matériels et de vêtements, propriété de l'utilisateur ou de tiers.

IX. ETAT DES LIEUX

Les salles et le matériel doivent impérativement être restitués dans l'état où ils ont été remis à l'utilisateur.

Les dégâts, états de saleté, tout non respect des lieux et des équipements constatés par les services communaux seront attribués au dernier utilisateur au planning qui devra en supporter les conséquences financières.

En conséquence il appartient à tout utilisateur de signaler toute anomalie constatée (matériel dégradé, salle non nettoyée, etc.) dès son arrivée dans la structure, en le notifiant à l'astreinte par téléphone en appelant :

- pour les utilisations en semaine : Service jeunesse, sports et vie associative du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 : 02.32.96.31.39.

- pour les locations du soir et du week-end, astreinte : 06 71 70 84 84

X. CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DES LOCAUX

1. Rangement - Nettoyage

Après usage, l'utilisateur assure le nettoyage du lieu et la remise en configuration initiale. Le matériel et le mobilier utilisés doivent être correctement rangés aux endroits réservés à cet effet. Les objets éventuellement apportés par les utilisateurs devront être retirés de la salle après usage.

2. Sécurité

Pour chaque salle municipale, est fixée une capacité d'accueil maximum (Annexe I). Pour des raisons de sécurité, il est impératif de respecter les contenances maximales. D'une manière générale, l'utilisateur interdit toute activité dangereuse et respecte les dispositions légales d'hygiène et de sécurité. Il veille à laisser les issues de secours visibles de tous points de la salle et à ne pas obstruer leur accès.

Avant de quitter les lieux, l'utilisateur s'assure de l'absence de risque d'incendie, d'inondation ou d'intrusion. Il procède à un contrôle de la salle, de ses abords et vérifie en particulier que :

- les lumières sont éteintes,
- les portes et les fenêtres closes,
- les robinetteries sont fermées,
- les issues de secours sont fermées.
- Les portails des portes d'entrées sont fermés

3. Ordre public

En application du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans l'ensemble des bâtiments.

L'utilisateur est tenu de faire observer le calme, l'ordre et la bonne tenue dans les locaux. Dans le cadre de la lutte anti-bruit, il doit se conformer aux dispositions du décret n°95-408 du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage. Ces dispositions et toute autre disposition en vigueur au moment de la mise à disposition s'appliquent à l'intérieur des locaux comme à l'extérieur.

A ce titre, l'utilisateur s'engage à respecter les horaires d'utilisation fixés par la ville.

En cas de manquement aux conditions ci-dessus énumérées, la responsabilité personnelle de l'utilisateur pourra être engagée.

Les personnes ci-dessous énumérées auront toujours un libre accès à la salle et ses dépendances :

- Monsieur le Maire et/ou ses représentants mandatés,
- Le responsable du service sport et/ou ses représentants,
- Le personnel des services techniques y compris l'agent d'astreinte,
- Les forces de l'ordre et services de secours (Police Municipale, Police Nationale, Gendarmerie, Sapeurs-Pompiers...)

L'accès est interdit aux personnes en état d'ivresse.

XI. RETRAIT ET RESTITUTION DES CLES

Les clés KABA sont remises aux utilisateurs contre une caution dont le prix est voté en Conseil Municipal (ANNEXE III).

Ces clefs sont programmées suivant le planning d'occupation des salles entériné en réunion plénière (cf § V Les modalités de planification)

XII. SIGNATURES

L'utilisateur atteste avoir pris connaissance de la présente convention et s'engage à la respecter.

Le présent document signé est valide pour une année

<p>A Yvetot, le</p> <p>Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime,</p> <p>Signature</p>	<p>A Caudebec-lès-Elbeuf le</p> <p>Pour la ville de Caudebec-Lès-Elbeuf</p> <p>M. Emmanuel FOREAU</p> <p>L'Adjoint délégué Sports, Vie Associative et Participation Citoyenne</p> <p>Signature</p>
---	---

ANNEXES

ANNEXE I DESCRIPTIF DES SALLES

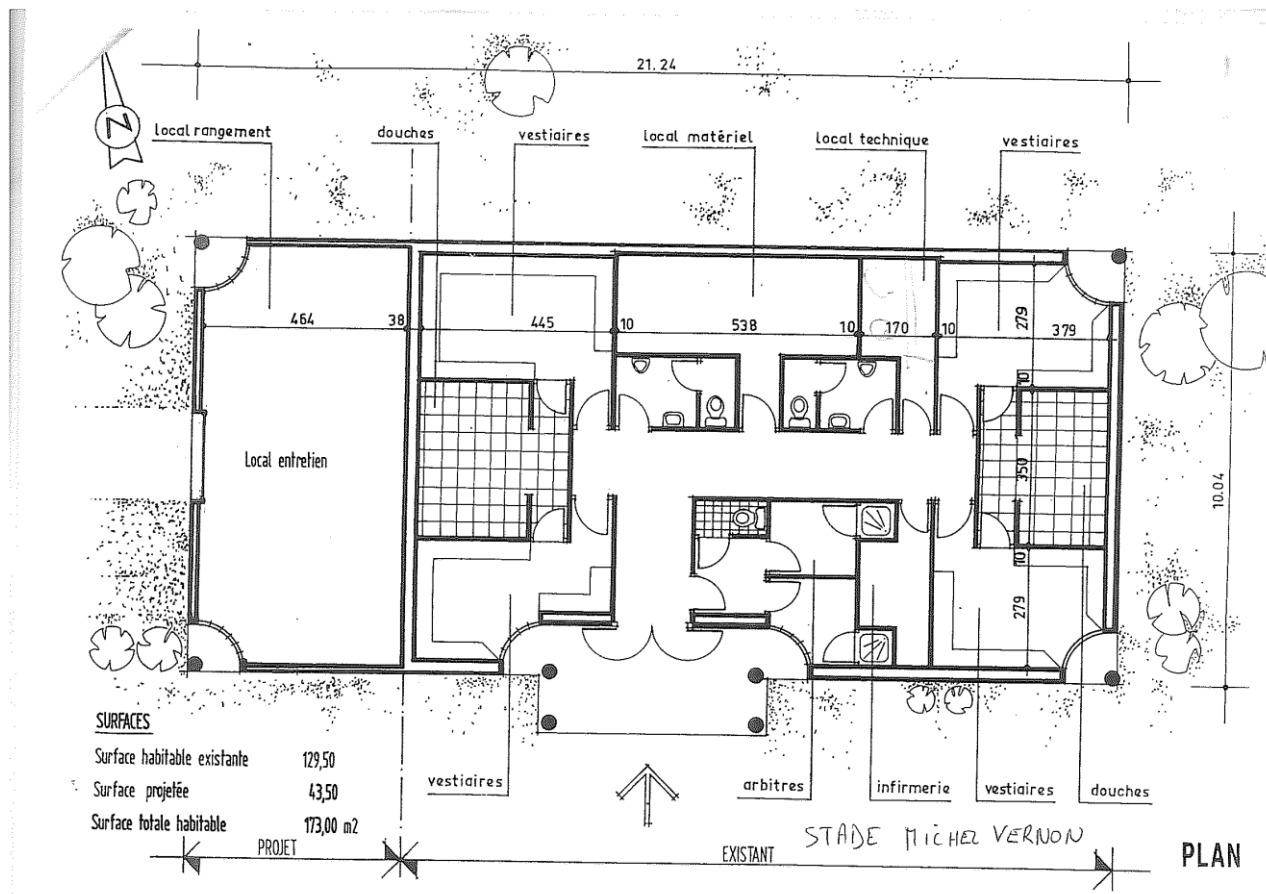
ANNEXE II CONDITIONS PARTICULIERES DES STRUCTURES

ANNEXE III CONDITIONS FINANCIERES

Annexe I Descriptif des salles

	Capacité D'accueil Maximale	Adresse
Stade Michel Vernon	31	Rue du Général Giraud

Le stade Michel Vernon



- Il est strictement interdit de fumer dans les locaux
- L'usage des salles ne peut être détourné sans autorisation préalable de la municipalité

Annexe III Conditions Financières

Montant de la caution pour les clés remises aux associations

Désignation	Montant de la caution
Clé avec clip électronique	50 €
Badge type porte clé	20 €
Clé sans clip électronique	25 €



Ville de Caudebec les Elbeuf
Halte-garderie « Les Marsupilamis »
129, rue Sadi Carnot
76320 Caudebec les Elbeuf
☎ 02 35 74 64 17
Email : lesmarsupilamis@caudebecleselbeuf.fr

HALTE-GARDERIE

« LES MARSUPILAMIS »

REGLEMENT DE

FONCTIONNEMENT

SOMMAIRE

1 - Fonctions du directeur :	P. 3
2 - Modalités permettant d'assurer en toutes circonstances la continuité de la fonction de direction :	P. 3
3 - Présentation des compétences professionnelles au sein de la halte-garderie :	P. 4
4 - Modalités d'admission des enfants :	P. 5
5 - Horaires et les conditions de départ des enfants :	P. 8
6 - Modalités de restauration :	P. 9
7 - Modes de calcul des tarifs :	P. 9
8 - Gestion des données personnelles :	P. 10
9 - Modalités de délivrance de soins spécifiques, occasionnels ou réguliers :	P. 11
10 - Modalités d'intervention et de participation des parents à la vie de l'établissement :	P. 11
11 - Exécution du règlement de fonctionnement :	P. 12

ANNEXES :

1. Protocole de soins et d'urgence
2. Protocoles de prise de médicaments
3. Protocole en cas de fièvre
4. Protocole enfant en danger (maltraitance)
5. Protocole de sortie
6. Protocole Accueil Individualisé
7. Enquête filoué
8. Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

1 - Les fonctions du directeur

La direction est assurée par une éducatrice de jeunes enfants.

La directrice de la halte-garderie est chargée de l'organisation générale de la structure. Elle est responsable, avec son équipe, de la mise en œuvre du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement.

Elle a pour principale mission de garantir un accueil de qualité aux enfants, qui vise à satisfaire tous leurs besoins. Elle participe à la définition, à l'organisation et au suivi des soins et des activités proposées aux enfants, dans le respect des différences et des capacités personnelles de chaque enfant.

La directrice favorise le développement psychomoteur, affectif et intellectuel des enfants. Elle participe aux activités et animations qui leur sont proposées. Dans ce but, elle anime le partenariat avec :

- La Ville de Caudebec les Elbeuf,
- Les services de la ville de Caudebec-lès-Elbeuf,
- Le Département (médecin de la Protection Maternelle et Infantile et assistants sociaux),
- La Caisse d'Allocations Familiales,
- Les Centres de formation petite enfance,
- Les centres d'accueil pour enfants porteur de handicap (SESSAD, CAMPS),
- Autres.

La directrice assure l'encadrement du personnel affecté à la halte-garderie. Elle a un rôle d'écoute, d'information et de formation de son personnel sur les besoins généraux des enfants et les soins à dispenser. Elle élabore les plannings, organise les réunions d'équipe, s'assure du respect des consignes relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Elle est tenue de signaler à la directrice générale des services, ainsi qu'au service de la PMI, tout accident grave survenu au sein de la halte-garderie.

La directrice accueille et informe les parents qui recherchent un mode de garde pour leur enfant. Elle a un rôle d'écoute et d'information par rapport aux besoins et aux attentes éducatives des parents. Elle prononce les décisions d'admission et de retrait des enfants.

Sous la responsabilité de la directrice de la halte-garderie, un agent administratif est chargé de la gestion administrative et financière de l'établissement, en coordination avec les services ressources humaines et finances de la Ville. Ainsi, cet agent administratif suit l'exécution du budget alloué et prépare les éléments permettant la facturation. Il crée et met à jour le dossier personnel de chaque enfant ainsi qu'un registre des présences journalières qui doit être présenté lors des visites de contrôle. Il gère aussi les réservations.

2 – Les modalités permettant d'assurer en toutes circonstances, la continuité de la fonction de direction

Lorsque la directrice est absente pour une période inférieure ou égale à quatre semaines, la continuité des fonctions de direction est assurée par son adjointe, auxiliaire de puériculture désignée par la directrice.

Au-delà, la directrice sera remplacée par la référente pédagogique (Educatrice de Jeune Enfant).

En cas d'absence du personnel, la Directrice peut être amenée à diminuer la capacité d'accueil afin de respecter les normes d'encadrement et de sécurité

3 – Présentation des compétences professionnelles au sein de la halte-garderie

- 1 Educatrice de Jeunes Enfants, Directrice
- 1 Educatrice de Jeunes Enfants, référente pédagogique
- 4 Auxiliaires de Puéricultrice, dont 1 ayant la fonction d'adjointe
- 1 agent d'encadrement titulaire du CAP Petite Enfance
- 1 agent d'encadrement titulaire du BEP Sanitaire et Sociale
- 1 agent d'encadrement non diplômé

Autres personnels spécialisés effectuant des vacances :

- **Le référent santé et accueil inclusif**

Une Infirmière Puéricultrice, intervient 3 heures par mois depuis le 1^{er} septembre 2022.

Ses missions :

- 1° Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ;

2° Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R. 2324-30 ;

3° Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service ;

4° Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;

5° Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille ;

6° Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions ;

7° Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec le référent technique de la micro-crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations ;

8° Contribuer, en concertation avec le référent technique de la micro-crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévus au II de l'article R. 2324-30 du présent code, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe ;

9° Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande du référent technique de la micro-crèche, du responsable technique ou du directeur de l'établissement ou du service, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.

- **Intervenante en analyse de pratique**

Une psychologue intervenant 3 fois dans l'année pour des analyses de pratiques. Elle vient en soutien auprès des professionnelles, les aide à prendre du recul, à apprendre à se distancier de situations d'accueil, et réfléchir à leurs pratiques professionnelles. Ces réunions sont organisées en dehors du temps de présence des enfants.

- **Intervenante artistique et culturelle**

En partenariat avec le Racing Club Caudebecais Gymnastique, une animatrice intervient sur la structure ou à la salle du club.

4 - Les modalités d'admission des enfants

Conformément à la convention de prestation de service unique passée avec la caisse d'allocation familiale et aux dispositions de l'article L214-7 du code de la santé publique. Les enfants accueillis doivent être âgés de plus de 3 mois et moins de 6 ans. L'accueil des enfants de moins de 4 ans est prioritaire. Les enfants qui ne sont pas domiciliés à Caudebec-lès-Elbeuf sont accueillis en fonction des places disponibles.

Le nombre de places proposées :

L'établissement est agréé pour accueillir 30 enfants.

- Dont 22 places en journée continue,
- Dont 2 places d'accueil d'urgence,
- Dont 1 place pour un enfant porteur de handicap
- Dont 12 places entre 8h et 8h30, 17h30 à 18h
- Dont 3 places minimum pour les familles en réinsertion professionnelle

Place d'accueil pour les familles en réinsertion professionnelle :

3 places minimum sont garanties pour l'accueil d'enfants non scolarisés âgés de moins de 6 ans et à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire, pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.

Place d'accueil enfant porteur d'un handicap :

Une place est réservée à tout moment pour un enfant porteur de handicap ou de maladie chronique. Cet accueil favorise le maintien dans l'emploi des familles confrontées au handicap d'un enfant, offre aux parents qui ont cessé leur activité professionnelle un temps de répit et contribue à l'éveil au développement de l'enfant.

Un même enfant ne pourra pas fréquenter la halte-garderie plus de 2.5 jours ou 5 demi-journées par semaine, sauf circonstances exceptionnelles et de manière temporaire. (Ex : accueil d'urgence)
Les demandes seront étudiées au cas par cas par la directrice.

La halte-garderie ne peut accueillir en même temps que 10 enfants qui ne savent pas marcher et seulement 6 pendant le repas de midi.

Place d'urgence :

Cette formule permet aux familles rencontrant un problème d'accueil ponctuel de trouver une solution temporaire de garde. La demande de la famille est étudiée et une réponse est apportée en fonction des disponibilités de la halte-garderie.

En cas d'impossibilité de la structure, la famille sera redirigée vers le Relais Petite Enfance afin de trouver une solution auprès d'une assistante maternelle.

L'accueil d'urgence concerne également les demandes transmises par les services sociaux (PMI, médecin, le juge ou les autres instances).

Les inscriptions :

Les demandes d'admission se font directement à la halte-garderie auprès de la directrice ou de l'agent administratif sur rendez-vous et sur les horaires d'ouverture de la structure. Les demandes sont étudiées en fonction des places disponibles et de la situation de l'enfant, (transition vers l'école, difficultés diverses...) et des parents (recherche d'emploi, formation...) et de l'urgence.

Il est remis aux parents les dossiers suivants :

Le règlement fonctionnement

Le projet d'établissement

Un dossier d'inscription

La fiche d'urgence

1 fiche sur les habitudes de l'enfant

Les parents doivent fournir les documents suivants :

- La photocopie des vaccins de l'enfant (à renouveler si nouveau vaccin),
- Un extrait d'acte de naissance de -3mois,
- Un certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité,
- Une ordonnance du médecin pour la prescription de paracétamol (poids et âge de l'enfant) et/ou application d'une crème pour les érythèmes fessiers à renouveler tous les ans,
- L'attestation d'assurance « responsabilité civile », au nom de l'enfant et de l'année en cours,
- Le dernier avis d'imposition, (uniquement pour les familles hors département 76),
- Le numéro d'allocataire CAF,
- Si séparation jugement de divorce avec modalité de garde.

En cours d'année, il est demandé aux parents d'informer sans délai la responsable de la structure de leur changement d'adresse, de numéro de téléphone, de lieu de travail ou tout élément déterminant le tarif applicable.

Les parents doivent signer les documents suivants :

- Le règlement de fonctionnement,
- Fiche d'urgence,
- Autorisation parentale pour les sorties quotidiennes,
- Autoriser la reproduction de l'image de leur enfant,

- Autorisation au jour le jour pour effectuer des lavages de nez ou appliquer une crème protectrice en cas d'érythème fessier (un bloc papier est mis à la disposition des parents à l'entrée de la structure).

Les conditions d'accueil :

Les enfants confiés à la structure doivent être à jour de leurs vaccinations en fonction de leur âge. 2 vérifications sont faites dans l'année.

Les enfants malades, fiévreux ou contagieux ne sont pas acceptés dans la halte-garderie. Tout enfant présentant des éruptions cutanées suspectes ne peut être accepté sans certificat médical et sous réserve de l'avis du référent santé.

Les maladies contagieuses doivent être signalées et le temps d'éviction réglementaire est à respecter (en fonction des protocoles établis). Pour le confort de l'enfant et si les symptômes sont sévères, la fréquentation de la collectivité à la phase aiguë de la maladie n'est pas conseillée.

Le port de bijoux est interdit et l'équipe de la halte-garderie ne peut être tenue responsable de leur perte, de leur détérioration ou des accidents dont ils pourraient être la cause.

La période d'adaptation

Chaque enfant nouvellement inscrit bénéficie d'une période d'adaptation progressive (3 temps courts généralement proposés) et conseillée pour faciliter son intégration. Cette période est organisée en concertation avec les parents. Sa durée dépend de l'âge de l'enfant, des expériences de « séparation » avec les parents, de son caractère, de sa capacité à aborder un nouvel environnement, des réactions des parents et de leur disponibilité.

Elle est l'occasion pour les parents de connaître l'équipe qui va s'occuper de leur enfant, d'expliquer ses habitudes (horaires, rites d'endormissement, signes de faim et de sommeil...). Une confiance réciproque s'installe pour que les parents trouvent leur place dans l'organisation de la halte-garderie.

Les réservations :

Un planning hebdomadaire de réservation est mis en place.

Les réservations se font tous les jours sauf le mercredi matin au bureau, par téléphone ou par mail de 9h à 12h et de 14h à 17h00 auprès de la Directrice ou de l'agent administratif.

Le lundi est une journée privilégiée de réservation pour les habitants de la commune.

Les familles habitant l'extérieur peuvent réserver les places à partir du mardi matin 9h.

Pour les journées continues, Il est conseillé aux parents de réserver les places 8 à 10 jours à l'avance.

Dans les autres hypothèses, il est possible de réserver une place au plus tard le matin même par téléphone, et au plus tôt deux semaines avant.

Une liste d'attente est mise en place à la semaine pour pallier aux absences prévues.

Toute réservation implique la présence de l'enfant. En cas d'absence non justifiée, le montant de la participation est exigé. Toute réservation non suivie est facturée, sauf absence justifiée par un certificat médical ou un bulletin d'hospitalisation ou bien évidemment si l'annulation est faite 48 heures à l'avance. Deux absences d'un enfant sur des places réservées peuvent entraîner le refus de réservation.

Les Contrat d'accueils :

12 places maximum en contrat d'accueil sont possibles chaque jour dont 6 bébés.

Réservées essentiellement aux habitants de la commune.

Ces places sont limitées à hauteur de 2.5 jours ou 5 demi-journées par semaine sur une période déterminée entre la famille et la directrice.

Le contrat d'accueil est rédigé entre les parents et la Directrice sur rendez-vous. Il détermine les besoins de la famille, sa durée et le temps de présence reste souple et réadaptable (avenant au contrat), il peut être établi sur un mois ou plus (ex : 1 contrat établi pour 1 mois, pour une ½ journée).

Le contrat est signé entre les parents, la Directrice et le Maire de Caudebec les Elbeuf
Une copie est remise aux parents après signature.

5 - Les horaires et les conditions de départ des enfants

Les horaires :

La halte-garderie est ouverte au public :

- Lundi : de 8h00 à 18h00,
- Mardi : de 8h00 à 18h00,
- Mercredi : de 13h30 à 18h00,
- Jeudi : de 8h00 à 18h00,
- Vendredi : de 8h00 à 18h00.

A préciser :

De 8h à 8h30 et de 17h30 à 18h00 un maximum de 12 places est possible.

Ces places sont réservées aux enfants dont les deux parents travaillent ou sont en formation (sur présentation d'un justificatif).

La structure est fermée entre Noël et le Jour de l'An et pendant quatre semaines au mois d'août.

L'arrivée des enfants :

Les parents ont lavé (et changé les couches pour les bébés) et habillé leur enfant avant de le déposer à la halte-garderie. En journée continue ou le matin, les parents ont également donné le petit-déjeuner à leur enfant.

L'arrivée des enfants constitue le moment privilégié où les parents communiquent avec l'équipe. La famille transmet au personnel les informations importantes sur l'enfant, un cahier est mis à leur disposition (nuit agitée, rhume, premiers pas, vocalises, premières dents...) et déposent les objets qui le rassurent (doudous, peluches...).

Les parents rangent dans le casier de l'enfant un sac contenant :

- Des couches,
- des lingettes ou du coton et du lait de toilette,
- un change complet de vêtements,
- une paire de chaussons (pour la salle de jeux),
- le goûter (si l'enfant est présent à 15h45),
- le repas (si l'enfant est présent en journée continue).

A préciser :

Dans les vestiaires, des casiers et portes manteaux personnalisés sont mis à disposition à deux endroits différents :

- ↳ Vestiaires réservés aux enfants en journée continue.
- ↳ Vestiaires réservés aux enfants en demi-journée.

Les conditions de départ :

Les parents sont seules habilités à venir chercher leur enfant. En cas d'impossibilité, ils doivent fournir à la directrice la liste nominative des personnes susceptibles de reprendre l'enfant. La personne désignée doit pouvoir justifier de son identité.

En cas de séparation ou divorce des parents, des documents officiels déterminant la garde et les droits de visites pourront être exigés.

Les horaires d'ouverture et de fermeture de l'établissement doivent être respectés. En cas d'impossibilité pour venir chercher l'enfant et pour éviter des démarches importantes, il est conseillé :

- De téléphoner ou de faire téléphoner avant l'heure de fermeture.
- De donner à la direction le nom et les coordonnées d'une personne pouvant prendre l'enfant en charge.

En cas de retard répétés, la responsable peut être amenée à refuser momentanément puis définitivement l'accueil de l'enfant.

Lorsqu'un enfant n'est pas repris à l'heure de fermeture de la halte-garderie, la police municipale ou le commissariat de police d'Elbeuf peuvent être contacté et la directrice avertit le service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

6 - Les modalités de restauration

En journée continue, pour une question d'organisation les repas sont donnés à partir de 11h15. Ce moment de calme et de détente permet à l'enfant de découvrir le nom des aliments, leur couleur, leur saveur et leur odeur. Il sert aussi de point de repère à l'enfant.

Les biberons ou les repas sont fournis par les parents et donnés sur leurs conseils.

Si les repas sont préparés par les parents, ils doivent être conditionnés dans des boîtes compatibles avec les contacts alimentaires et hermétiquement fermées. De plus, la viande (ou le poisson) doit être coupé(e) en menus morceaux et le transport assuré dans un sac isotherme.

L'après-midi, les parents doivent fournir un goûter pour leur enfant.

Tout laitage doit être mis dans un sac isotherme.

7 - Les modes de calcul des tarifs

La halte-garderie est un mode de garde payant. La halte-garderie applique le barème linéaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales dans le cadre de la prestation de service unique. Les frais réels et les abattements fiscaux ne sont pas déduits. Toute ½ heure commencée est due en totalité.

La participation des familles varie en fonction des ressources et de la composition de la famille. Elle correspond à un taux d'effort modulable en fonction du nombre d'enfants à charges au foyer, dans la limite d'un plancher de 754.16€ et d'un plafond de 6000.00€ définis annuellement par la CNAF.

Le tarif dépend des revenus des parents et du nombre d'enfants à charge.

Pour les parents allocataires de la CAF, compte tenu de la simplification de l'acquisition des ressources, la halte-garderie utilise le service CDAP (Consultation des Dossiers Allocataires par les Partenaires) pour définir le montant des participations familiales des allocataires. Ce service est accessible par internet après signature d'une convention avec le gestionnaire autorisant son utilisation.

Les ressources prises en compte sont celles de l'année N-2

Au moment de l'inscription, l'accord des parents est demandé pour la consultation des informations relatives aux ressources de la famille via le compte partenaire CDAP de la CAF.

Pour les parents non allocataires, la détermination du montant des ressources à retenir s'effectue à partir de l'avis d'imposition.

En cas de refus des familles pour le droit d'accès ou non présentation de l'avis d'imposition, la structure se verra dans l'obligation d'appliquer le tarif horaire maximum en tenant compte du montant plafond défini par la CAF.

La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de AEEH) à charge de la famille, permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur.

Taux de participation familiale par heures facturés en accueil collectif (à compter du 1^{er} janvier 2023)

Nombre d'enfants	Du 1 ^{er} /01/2023 au 31/12/2023
1 enfant	0.0619%
2 enfants	0.0516%
3 enfants	0.0410%
4 enfants et plus	0.0307%

Depuis avril 2022 il est possible de régler la facture via le Kiosque Famille, les parents doivent en amont créer leur compte. De ce fait, l'agent administratif, peut remettre une procédure ainsi que l'identifiant pour la première connexion.

Il y a toujours possibilité de régler la facture directement au bureau administratif aux horaires d'ouverture du bureau, en espèces, en chèque CESU ou en chèque entre le 5 et 31 de chaque mois.

En cas d'impayés de facture :

- Facture -15€, celle-ci peut être réglée le mois suivant au bureau administratif.
- Facture +15€, une lettre de relance est envoyée par le Trésor Public, qui pourra être réglée auprès d'un buraliste de la commune.

Toute facture doit être réglée dans les délais.

Toute facture impayée peut entraîner la suspension provisoire des réservations.

Les parents ayant signés un contrat d'accueil ont les mêmes obligations concernant le paiement des factures.

Toute facture non réglée dans les délais, peut entraîner la suspension provisoire du contrat d'accueil.

8 - Gestion des données personnelles :

- Consultation des données allocataires par le partenaire (CDAP)

Cet outil n'est accessible aux gestionnaires que pour les établissements financés par l'Action sociale, c'est-à-dire en mode PSU.

- Enquête Filoué

Une convention d'objectifs et de financement pour percevoir la PSU ayant été signée avec Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), la structure s'engage à répondre à l'enquête Filoué.

Via cette enquête, la CNAF recueille des données à caractère personnel sur les familles dont les enfants fréquentent la structure. Ces données sont ensuite anonymisées et leur exploitation statistique vise à connaître le profil des familles afin d'évaluer et d'améliorer la politique d'action sociale.

Les familles peuvent s'opposer à la transmission des données personnelles, en remplissant le coupon réponse (voir document en annexe)

9 - Les modalités de délivrance de soins spécifiques, occasionnels ou réguliers

PROTOCOLE DES MESURES PREVENTIVES D'HYGIENE GENERALES

L'application des règles d'hygiène tient une place essentielle dans la prévention des maladies transmissibles en collectivité. **Une application rigoureuse de ces mesures permet de prévenir la contamination par des agents infectieux et de s'opposer à leur propagation.** Elles doivent être appliquées au quotidien aux enfants et aux adultes, même en dehors d'infection déclarée.

1° Hygiène des locaux, du matériel, du linge et de l'alimentation

a) Hygiène des locaux

Nettoyer tous les jours les surfaces lavables sans oublier :

- Les robinets,
- Les poignées de porte,
- Les loquets,
- Les chasses d'eau,
- Les tapis de sol.

Ne pas surchauffer les locaux : limiter la température de la structure à 18-20° maximum.

Aérer régulièrement, deux fois par jour, les pièces accueillant des enfants.

b) Hygiène du matériel et du linge

Nettoyer tous les jours le matériel utilisé sans oublier :

- Les pots ou toilettes enfant,
- Les jouets,
- Le matériel de cuisine : vaisselle, matériel électroménager, plateau et chariot...

Changer le linge dès que nécessaire (les bavettes)

Vider et laver tous les jours les poubelles et autres conditionnements.

Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en papier et en savon.

c) Hygiène de l'alimentation

Respecter scrupuleusement les règles d'hygiène alimentation dans la préparation et la distribution des repas.

Concernant la halte ce sont les parents qui ramènent le repas des enfants, ils doivent être conditionné dans des boîtes compatibles avec les contacts alimentaires et hermétiquement

fermées. De plus, la viande (ou le poisson) doit être coupé en menus morceaux et le transport assuré dans un sac isotherme.

2° Hygiène individuelle du personnel et des enfants

a) Hygiène des mains

Le lavage des mains est un geste essentiel car la contamination manu portée est responsable de nombreuses infections.

Pour le personnel il doit être répété très souvent dans la journée et particulièrement :

- Avant tout contact avec un aliment,
- Avant chaque repas,
- Avant et après chaque change,
- Après avoir accompagné un enfant aux toilettes,
- Après être allé aux toilettes,
- Après chaque contact avec un produit corporel (selle, écoulement nasal...),
- Après s'être mouché, après avoir toussé ou éternué.

Il se fait avec un savon liquide ou une solution hydroalcoolique pendant 30 secondes. La solution hydroalcoolique est recommandée en cas de gastroentérite.

Le séchage des mains doit être soigneux, de préférence avec des serviettes en papier jetables.

Les ongles doivent être coupés court et brossés régulièrement avec une brosse nettoyée et rincée.

Pour les enfants, il doit être pratiqué :

- Avant chaque repas,
- Après être allé aux toilettes,
- Après manipulation d'objet possiblement contaminés (terre, jouets...)

b) Hygiène vestimentaire du personnel

Il est important de porter des vêtements de travail propres et fréquemment renouvelés.

PROTOCOLES DES MESURES D'HYGIENE RENFORCEES

En cas de maladie contagieuse identifiée dans la collectivité, l'application des mesures d'hygiène courantes doit être vérifiée et maintenue. Des mesures d'hygiène renforcées doivent également être appliquées **pour minimiser le risque de développement d'une épidémie ou l'endiguer.**

En cas de tuberculose ou d'infection invasive à méningocoque dans la collectivité, les mesures se feront en liaison avec le médecin de santé publique de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

Les mesures d'hygiène renforcées varient **selon le mode de transmission et le germe en cause ; elles sont habituellement ponctuelles et limitées dans le temps.**

1° Contamination par les selles

➤ Lavage soigneux des mains, de préférence avec une solution hydroalcoolique, particulièrement après passage aux toilettes, après avoir changé un enfant, avant la préparation des repas et des biberons et avant de donner à manger aux enfants. Ce lavage de mains demeure un moyen essentiel de prévention de la transmission de l'infection.

- Manipuler tout objet ou matériel souillé par des selles avec des gants jetables. Les placer dans les sacs fermés afin qu'ils soient lavés puis désinfectés. Le matériel souillé (gants jetables...) sera jeté dans une poubelle munie d'un couvercle actionné de préférence de manière automatique.
- Nettoyer soigneusement les matelas de change et les lits souillés.

2° Contamination par les sécrétions respiratoires

- Mettre un masque
- Se moucher avec des mouchoirs en papier à usage unique, jetés dans une poubelle munie d'un couvercle.
- Cracher toujours dans un mouchoir en papier à usage unique.
- Se laver les mains minutieusement, particulièrement après s'être mouché, avoir toussé ou éternué ou après avoir mouché un enfant malade.
- Laver les surfaces, jouets et autres objets présents dans les lieux fréquentés par l'enfant malade.
- Les personnes enrhumées ou qui toussent peuvent éventuellement porter un masque lors de tout contact rapproché avec un enfant (change, alimentation...).
- Aérer les pièces régulièrement.

3° contamination à partir de lésions cutanées ou cutanéomuqueuses

- Se laver les mains minutieusement.
- Utiliser les gants jetables à usage unique pour effectuer les soins d'une lésion cutanée (plaie sanglante, plaie infectée, impétigo...). Les gants seront jetés et les mains lavées avant de toucher tout autre objet (cahier, crayon, téléphone...).
- La lésion cutanée doit être protégée par un pansement. Le matériel de soin sera jeté dans une poubelle munie d'un couvercle.
- En cas de conjonctivite : nettoyer chaque œil avec une nouvelle compresse qui doit être jetée dans une poubelle munie d'un couvercle. Se laver les mains avant et après chaque soin.
- En cas d'infections du cuir chevelu (teigne, poux, impétigo...) : laver soigneusement le linge, les objets utilisés pour coiffer l'enfant (peigne, brosse) avec un produit adapté.
- En cas de verrues : nettoyer soigneusement les sols et les tapis de sols si les enfants y ont marché pieds nus. Il est de toute façon préférable de ne pas mettre les enfants pieds nus.

4° contamination par du sang ou d'autres liquides biologiques infectés

- En cas de plaie, lors de soins dispensés, se laver les mains et porter des gants jetables.
- Désinfecter les surfaces et le matériel souillés.
- En cas de contact avec la peau, nettoyer immédiatement à l'eau et au savon rincer puis désinfecter.
- En cas de contact avec une muqueuse, rincer abondamment au sérum physiologique ou à l'eau.

Depuis l'arrivée du référent santé en septembre 2022, des protocoles de soins, d'hygiène et d'urgence ont été établis

- Protocole de soins et d'urgence
- Protocole en cas de fièvre
- Protocole prise de médicament
- Protocole d'Accueil Individualisé

- Protocole enfant en danger (maltraitance)
- Protocole de sortie

Voir les annexes

10 - Les modalités d'intervention et de participation des parents à la vie de l'établissement

La halte-garderie est un lieu d'accueil et d'écoute pour les familles.

Les modalités d'inscription de l'enfant et la période d'adaptation sont non seulement le moyen de favoriser l'entrée de l'enfant dans la halte-garderie, mais aussi de renforcer les liens et la confiance entre les parents et l'équipe. La directrice parle avec les parents de leur enfant, de leurs attentes et de les « préparer en douceur à la séparation ». Elle explique le fonctionnement de la structure à l'aide du projet d'établissement et du règlement intérieur. Elle propose également une visite des locaux.

L'équipe souhaite un dialogue permanent avec les parents sur le déroulement de la « journée » de chaque enfant. Lorsque les parents viennent chercher leur enfant, l'équipe leur communique les informations importantes sur le sommeil, l'alimentation et les activités proposées. De plus, un cahier de liaison est mis en place. Eventuellement, l'équipe évoque les difficultés rencontrées ou les progrès ressentis au cours de la journée.

Un planning d'activités et de jeux est affiché régulièrement à l'entrée de la halte garderie, afin que les familles soient informées des activités qui sont proposées aux enfants.

Les familles qui fréquentent la halte-garderie sont invitées 4 fois dans l'année à un moment convivial pour évoquer le fonctionnement général de la halte-garderie.

La participation des parents à la vie de l'établissement est également favorisée lors d'événements particuliers (visites des écoles maternelles et centres de loisirs, activités cuisine, chansons, etc.). Chaque année, une fête de Noël est organisée avec les parents.

En présence du référent santé, plusieurs temps d'échanges avec un groupe de 6 parents ont lieu dans l'année. Les enfants peuvent être pris en charge par la halte-garderie sur ces temps d'échanges.

Enfin, des informations sur la vie au sein de la halte-garderie ou sur des points particuliers concernant le développement de l'enfant sont régulièrement transmises aux parents.

12 - L'exécution du règlement de fonctionnement

Le présent règlement sera affiché à l'entrée de la halte-garderie.

L'accomplissement des formalités d'inscription vaut connaissance et acceptation pleine et entière de ce règlement.

A Caudebec-lès-Elbeuf, le
Signature du Maire de Caudebec les Elbeuf

Laurent BONNATERRE

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement
« Lu et approuvé » (mention manuscrite)
Date et Signature du responsable légal

Service	Objectif	Priorité	2ème dde ou+ ou report	Intitulé/Thème	Motivation	Emetteur	Organisme	Durée (j)	Coût	Autorité Territoriale
CCAS	1er emploi	1		La communication avec les personnes atteintes de la maladie d'alzheimer ou apparentée		AGENT	CNFPT	2		Acceptée
CCAS	1er emploi	2		L'accompagnement de fin de vie de la personne âgée		AGENT	CNFPT	0,5		Acceptée
CCAS	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
CCAS	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Le confort, la sécurité, l'aide aux activités motrices et aux déplacements des personnes en perte de l'autonomie		AGENT	CNFPT	3		Acceptée
CCAS	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		La bientraitance dans l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie		AGENT	CNFPT	3		Acceptée
CCAS	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La réglementation budgétaire N22	Mieux identifier les mécanismes de la N22	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
CCAS	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Les politiques d'insertion	Suite à l'embauche d'une conseillère d'insertion, il s'agit d'un nouveau service au sein du CCAS	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
CCAS	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La communication avec les personnes atteintes de la maladie d'alzheimer ou apparentée		AGENT	CNFPT	2		Acceptée
CCAS	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		L'accompagnement de fin de vie de la personne âgée		AGENT	CNFPT	0,5		Acceptée
CCAS	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Le confort, la sécurité, l'aide aux activités motrices et aux déplacements des personnes en perte de l'autonomie		AGENT	CNFPT	3		Acceptée
CCAS	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		La bientraitance dans l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie		AGENT	CNFPT	3		Acceptée
CCAS	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		L'accompagnement à domicile des personnes âgées qui souffrent de pathologie		AGENT	CNFPT	2,5		Acceptée
CCAS	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Les politiques d'insertion et leur gouvernance sur le territoire	Mise en place d'une nouvelle mission au CCAS	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
CCAS	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Le contrôle de légalité	Gestion du Conseil d'Administration du CCAS	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DAU	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Servitudes en urbanisme		AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DAU	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Gestion d'un dossier de demande de travaux pour un ERP		AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DAU	FCO Prévention	1		Le risque du numérique sur la santé au travail		AGENT	CNFPT	1		Acceptée
DAU	Professionnalisation tout au long de la carrière	1	Report 2023 et 2ème demande	Le permis de louer comme outil de lutte contre l'habitat indigne	Suite à mon nouveau poste au sein du service urbanisme et en charge des permis de louer. Cette formation est essentielle dans mon travail au quotidien.	AGENT	CNFPT	2,5		Acceptée
DAU	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Les mesures d'office et de recouvrement des créances publiques en habitat indigne	Agent en charge des dossiers. Afin de connaître les différentes étapes qui mèneront au recouvrement	AGENT	Centre de valorisat	2		Acceptée
DAU	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Les procédures de traitement des biens vacants et sans maîtres	Agent en charge des dossiers. Cette formation est essentielle car cette procédure est très complexe	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DAU	Prise de poste à responsabilité	1		L'entretien professionnel : un acte de management		AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DAU	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La gestion du patrimoine immobilier des collectivités au service de leur stratégie foncière	Savoir intégrer la gestion du patrimoine immobilier dans une stratégie foncière	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DAU	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		La mise en cohérence des politiques locales d'urbanisme et d'habitat logement	Maîtriser les problématiques d'habitat- logement	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DAU	Professionnalisation tout au long de la carrière	1	Report 2023	L'accueil en urbanisme : conseils et complétudes des dossiers		AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DAU	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		L'agent d'accueil à l'heure de la dématérialisation de l'application du droit des sols		AGENT	CNFPT	2,5		Acceptée
DAU	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Les procédures du traitement des biens vacants et sans maîtres		AGENT	CNFPT	2		Reportée
DAU	Professionnalisation tout au long de la carrière	4	Report 2023	Les archives numériques des services urbanisme		AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DAU	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DAU	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Habitat dégradé : définition, procédure et utilisation de la grille de signalement du PDLHI	Perfectionner ses acquis	AGENT	DDTM	2	Gratuit	Acceptée
DAU	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Les bases des finances publiques locales	Acquérir des connaissances de base	AGENT	CNFPT	2,5		Acceptée
DE	Prise de poste à responsabilité	1	Report 2022 et 2023	Les missions et les responsabilités spécifiques d'un service Education - Affaires scolaires périscolaires	Suite à ma prise de poste en tant que Directrice de l'enfance, cette formation me permettra de mettre en place les outils nécessaires pour la relation avec les familles et mieux appréhender les enjeux sur les différents temps éducatifs	AGENT	CNFPT	2,5		Acceptée
DE	Prise de poste à responsabilité	2		La mise en cohérence et la mise en œuvre d'un projet politique petite enfance et enfance-jeunesse sur un même territoire	Suite à ma prise de poste en tant que Directrice de l'enfance, cette formation me permettra de mettre en œuvre un projet transversal entre la petite enfance, l'éducation et la jeunesse	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DE	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Excel Niveau 3	Me perfectionner et améliorer mes fichiers EXCEL afin de gagner en productivité et compétence	AGENT	CNFPT/INTERNE	2		Acceptée
DE	Professionnalisation tout au long de la carrière			Formation sur le handicap - suite 2023		COLLECTIVITE	CNFPT	2		Acceptée
DE - Educ	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Les menus végétariens en restauration scolaire	Intéressée de savoir les composants des menus végétariens mis en place par la commune, savoir l'expliquer aux enfants	AGENT	CNFPT	1		Acceptée
DE - Educ	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La prise en charge de la souffrance de l'enfant confié en accueil familial	Confrontée à des enfants en difficultés au quotidien, les comprendre et savoir agir, comprendre le fonctionnement auprès des différents organismes	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DE - Educ	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Les conduites à tenir en cas d'urgence médicale pour les enfants de 3 mois à 6 ans	Formation indispensable pour pouvoir être opérationnelle en cas de problèmes	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DE - Educ	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DE - Educ	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		L'organisation et la gestion du temps	S'avoir s'organiser au mieux pour être plus efficace	AGENT	CNFPT	2,5		Acceptée
DE - Educ	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Le développement de la confiance en soi	Gagner en assurance, être plus sûr de moi	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DE - Educ	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Word niveau 1	Acquérir les connaissances de base de WORD	AGENT	CNFPT/INTERNE	1,5		Acceptée
DE - Educ	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Excel niveau 1	Acquérir les connaissances de base d' EXCEL	AGENT	CNFPT/INTERNE	1,5		Acceptée
DE - Educ	Prévention et sécurité	1		Formation PRAP		MEDECIN DU TR/CNFPT		2		Acceptée
DE - Educ	Prévention et sécurité	2		Prévenir et appréhender les risques liés à l'utilisation des produits chimiques		MEDECIN DU TR/CNFPT		1		Acceptée

Service	Objectif	Priorité	2ème dde ou+ ou report	Intitulé/Thème	Motivation	Emetteur	Organisme	Durée (j)	Coût	Autorité Territoriale
DE - Educ	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Les conduites à tenir en cas d'urgence médicale pour les enfants de 3 mois à 6 ans	Savoir comment réagir en cas de problème, pratiquer si besoin les bon gestes	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DE - Educ	Professionalisation tout au long de la carrière	2		La communication et les relations professionnelles	Pour apprendre la diplomatie, gérer si besoin les conflits et les régler dans les meilleures conditions possibles	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DE - Educ	Professionalisation tout au long de la carrière	1		La conduite d'un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective	Mieux savoir lutter contre le gaspillage alimentaire		CNFPT	2,5		Acceptée
DE - Educ	Professionalisation tout au long de la carrière	2		La prévention de l'usure pour les professionnels en restauration collective	Avoir les bons gestes et postures liés à la profession d'agent de restauration	AGENT	CNFPT	2,5		Acceptée
DE - Educ	Professionalisation tout au long de la carrière	1		La prise en charge de la souffrance de l'enfant confié en accueil familial	Savoir Comment dialoguer sur le sujet du placement si l'enfant me parle de sa situation. Bien choisir les mots.	AGENT	CNFPT	4		Acceptée
DE - Educ	Professionalisation tout au long de la carrière	2		Les conduites à tenir en cas d'urgence médicale pour les enfants de 3 mois à 6 ans	Souhait d'apprendre les gestes à adapter pour soigner les enfants	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DE - Educ	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Les fondamentaux de la rédaction administrative	Maitriser la mise en forme des courriers, notes	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DE - Educ	Professionalisation tout au long de la carrière	2		Le management par la bienveillance	Savoir gérer les différentes situations avec les agents	AGENT	CNFPT	1		Acceptée
DE - Educ	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Les technique de consolidation en orthographe et grammaire	Améliorer mes écrits	AGENT	CNFPT	2,5		Acceptée
DE - Educ	Professionalisation tout au long de la carrière	2		Excel, niveau 1 et 2	Améliorer mes tableaux et formules	AGENT	CNFPT/INTERNE	3		Acceptée
DE - Educ	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Les répercussions des violences conjugales chez l'enfant	Comprendre le comportement de l'enfant	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DE - Educ	Professionalisation tout au long de la carrière	2		L'enfant hyperactif en collectivité	Savoir quoi faire en cas de crise	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DE - Educ	Professionalisation tout au long de la carrière	1		La place de la parole chez l'enfant	Bien comprendre les enfants, leurs besoins. Beaucoup de problème de langage	AGENT	CNFPT	2,5		Acceptée
DE - Educ	Professionalisation tout au long de la carrière	2		La prévention de l'usure pour les professionnels auprès des jeunes enfants scolarisés	Avoir des bonnes idées pour des nouvelles postures sur différents postes	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DE - Educ	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DE - HG	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie A		COLLECTIVITE	CNFPT	10		Acceptée
DE - HG	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Rôle et missions d'un responsable et animateur ou animatrice de relais petite enfance Enfance	Approfondir mes connaissances pour le relais petite enfance	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DE - HG	Prise de poste à responsabilité	2		Prise de poste d'un responsable en structure petite enfance	Approfondir mes connaissances pour le relais petite enfance	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DE - HG	Professionalisation tout au long de la carrière	1	Report 2023 et 2ème demande	Alimentation du jeune enfant	Déjà demandé depuis 3 ans et reportée et annulée	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DE - HG	Professionalisation tout au long de la carrière	2		A la decouverte de la nature et de son environnement pour les jeunes enfants	Mise en place de projet	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DE - HG	Professionalisation tout au long de la carrière	3		Language des signes		AGENT	CNFPT	5		Reportée
DE - HG	Prévention et sécurité	1	Report 2023	AFGSU2 - Gestes et soins d'urgence de niveau 2		RESPONSABLE	CROIX ROUGE	3	505	Acceptée
DE - HG	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Approfondissement à la démarche SNOEZELEN module 2	Suite du module 1	AGENT	PÉTRAROUÉ	4	1350	Acceptée
DE - HG	Prévention et sécurité	1	Report 2023	AFGSU2 - Gestes et soins d'urgence de niveau 2		RESPONSABLE	CROIX ROUGE	3	505	Acceptée
DE - HG	Professionalisation tout au long de la carrière	1		La bientraitance en EAJE	Demandé en évaluation	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DE - HG	Professionalisation tout au long de la carrière	2		Attachement, séparations et retrouvailles en petite enfance	Partie importante de notre travail en collectivité	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DE - HG	Professionalisation tout au long de la carrière	3		Les manifestations d'agressivité du jeune enfant de 0 à 3 ans	Savoir répondre aux besoins de l'enfant lors de ses situations	AGENT	CNFPT	2		Reportée
DE - HG	Prévention et sécurité	1	Report 2023	AFGSU2 - Gestes et soins d'urgence de niveau 2		RESPONSABLE	CROIX ROUGE	3	505	Acceptée
DE - HG	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Les écrans chez les jeunes enfants de 0 à 3 ans	Connaitre réellement les répercussions des écrans sur le développement de l'enfant et comment y remédier	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DE - HG	Professionalisation tout au long de la carrière	2		La place et la conscience du corps dans la relation au tout petit	Répondre aux besoins de sécurité de l'enfant, savoir l'apaiser	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DE - HG	Professionalisation tout au long de la carrière	3		La mort, le deuil et l'enfant	Quelles attitudes adopté pour une meilleure prise en charge	AGENT	CNFPT	2		Reportée
DE - HG	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DE - HG	Prévention et sécurité	1	Report 2023	AFGSU2 - Gestes et soins d'urgence de niveau 2		RESPONSABLE	CROIX ROUGE	3	505	Acceptée
DE - HG	Professionalisation tout au long de la carrière	1		L'accompagnement de la fonction parentale	Approfondir mes connaissances	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DE - HG	Professionalisation tout au long de la carrière	2		La place et la conscience du corps dans la relation au tout petit	Approfondir mes connaissances	AGENT	CNFPT	3		Reportée
DE - HG	Congé de Formation Professionnelle	1		CAP Petite Enfance		AGENT	CHU Rouen	210	3200	Acceptée
DE - Jeun	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DE - Jeun	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DE - Jeun	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DE - Jeun	Prise de poste à responsabilité	1		Les bases du management		RESPONSABLE	CNFPT	3		Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Accompagner les enfants avec des troubles du spectre de l'autisme		AGENT	CNFPT	2	Intra	Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	2		La tête dans les étoiles		AGENT	LES FRANCAS	1	Gratuit	Reportée
DE - Jeun	VAE	1	Report 2023 et 2ème demande	VAE BPJEPS		RESPONSABLE	DRAJES	4	A définir	Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Mieux maîtriser les différents projets et améliorer leur écriture		RESPONSABLE	LES FRANCAS	2	Gratuit	Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	2		Prévenir les discriminations et agir pour la fraternité		AGENT	AFOCAL	1	Gratuit	Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	3		Concevoir et animer un atelier théâtre		AGENT	A définir	1	Gratuit	Reportée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	1		BAFD perfectionnement		RESPONSABLE	AROEVEN	6	400	Acceptée
DE - Jeun	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DE - Jeun	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	1	Report 2023 et 2ème demande	Equipement studio musique		AGENT	NAUTYLUS	2	600	Acceptée

Service	Objectif	Priorité	2ème dde ou+ report	Intitulé/Thème	Motivation	Emetteur	Organisme	Durée (j)	Coût	Autorité Territoriale
DE - Jeun	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DE - Jeun	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DE - Jeun	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Mini-camps et activités nature		AGENT	SDJES	1	Gratuit	Acceptée en interne
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	2		Accompagner les enfants avec des troubles du spectre de l'autisme		AGENT	CNFPT	2	Intra	Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Mieux maîtriser les différents projets et améliorer leur écriture		AGENT	LES FRANCAS	2	Gratuit	Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	2		Obtenir des connaissances pour mettre en plice des projets		AGENT	AFOCAL	1	Gratuit	Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	1		BAFA complet (base + perfectionnement)		AGENT	a définir	16	A définir	Acceptée
DE - Jeun	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	1		La non-violence pour agir et faire face au conflit		AGENT	CEMEA	2	Gratuit	Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	2		Prise de risques aux comportements à l'adolescence	Va intervenir avec le public adolescent	AGENT	SDJES	1	Gratuit	Acceptée en interne
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	1		L'approche sociologique de la famille + accompagnement à la fonction parentale	Référente parentalité	AGENT	CNFPT	2,5		Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	2		Création de vidéos numériques	Projet Corto Maltese	AGENT	INTERNE	1	Gratuit	Acceptée en interne
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	3		Formation excel	Analyses + Bilan d'actions	AGENT	CNFPT/INTERNE	3		Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	1		BAFD perfectionnement		RESPONSABLE	AROEVEN	6	400	Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	2		L'animateur en tant qu'acteur de prévention		AGENT	A définir	1	Gratuit	Reportée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	3		Prise de risques aux comportements à l'adolescence	intervient avec les adolescents	AGENT	SDJES	1	Gratuit	Acceptée en interne
DE - Jeun	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DE - Jeun	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Prévenir les discriminations et agir pour la fraternité		AGENT	AFOCAL	1	Gratuit	Reportée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	2		Accompagner les enfants avec des troubles du spectre de l'autisme		AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	3		Prise de risques aux comportements à l'adolescence		AGENT	SDJES	1	Gratuit	Acceptée en interne
DE - Jeun	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Accompagner les enfants avec des troubles du spectre de l'autisme		AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	2		Prise de risques aux comportements à l'adolescence		AGENT	SDJES	1	Gratuit	Acceptée en interne
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Formation allégée de formateur SST		AGENT	CNFPT	5		Acceptée
DE - Jeun	FCO Prévention	2		formation de formateur PSC1		AGENT	A définir	5	A définir	Acceptée
DE - Jeun	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Mini-camps et activités nature		AGENT	SDJES	1	Gratuit	Acceptée en interne
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	1		L'émotionnel au service de la décision et du management	Dans une dynamique de formation pour perfectionner ses compétences en management	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	2		La gestion du temps dans sa pratique managériale	Dans une dynamique de formation pour perfectionner ses compétences en management	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DE - Jeun	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Mini-camps et activités nature		AGENT	SDJES	1	Gratuit	Acceptée en interne
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	2		Prise de risques aux comportements à l'adolescence		AGENT	SDJES	1	Gratuit	Acceptée en interne
DE - Jeun	Prépa concours	1		Prépa examen pro animateur principal		AGENT	CNFPT	10		Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	1	Report 2023	Formation facilitateur intelligence collective		AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	2		Pilotage du suivi et de l'évaluation d'un projet éducatif local	Suivre et évaluer le projet éducatif	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	3		La conception et l'animation d'un projet culturel participatif	Volonté de mener des projets au service jeunesse	AGENT	CNFPT	2		Reportée
DE - Jeun	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Connaître les outils informatiques		AGENT	CEMEA	2	Gratuit	Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	2		De l'expression à la réelle participation de l'enfant		AGENT	LES FRANCAS	1	Gratuit	Acceptée
DE - Jeun	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Prise de risques aux comportements à l'adolescence		AGENT	SDJES	1	Gratuit	Acceptée en interne
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	1	Report 2023	BAFD perfectionnement		COLLECTIVITE	AROEVEN	6	400	Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	2		Accompagner les enfants avec des troubles du spectre de l'autisme		AGENT	CNFPT	2	Intra	Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	3		Mini-camps et activités nature		AGENT	SDJES	1	Gratuit	Reportée
DE - Jeun	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DE - Jeun	VAE	1		VAE BPJEPS		RESPONSABLE	DRAJES	4	1400	Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Accompagner les enfants dans la découverte des livres		AGENT	A définir	1		Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	2		Et si nous parlions nature		AGENT	CARDERE	1	Gratuit	Acceptée
DE - Jeun	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Prise de risques aux comportements à l'adolescence		AGENT	SDJES	1	Gratuit	Acceptée en interne
DE - Jeun	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DE - Jeun	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Accompagner les enfants avec des troubles du spectre de l'autisme		AGENT	CNFPT	2	Intra	Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	2		Mini-camps et activités nature		AGENT	SDJES	1	Gratuit	Acceptée en interne
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	3		Prise de risques aux comportements à l'adolescence		AGENT	SDJES	1	Gratuit	Reportée
DE - Jeun	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DE - Jeun	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Création de vidéos numériques - découverte de la malle pédagogique		AGENT	CEMEA	2	Gratuit	Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	2		Les activités physiques et sportives au service des projets d'animation		AGENT	UFCV	1	Gratuit	Acceptée
DE - Jeun	Prévention et sécurité	1		PRAP		MEDECIN DU TR/	CNFPT	1		Acceptée
DE - Jeun	Prévention et sécurité	1	Report 2023	Brevet Surveillant de Baignade - séance rattrapage de 2022		AGENT	FNSSB	5	300	Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	1	Report 2023 et 2ème demande	Projet européens et les politiques publiques d'éducation jeunesse	Acceptée en 2023 mais pas réalisée	AGENT	CNFPT	2,5		Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	2		Formation Excel		AGENT	CNFPT/INTERNE	3		Acceptée
DE - Jeun	Prévention et sécurité	1		Brevet Surveillant de Baignade		RESPONSABLE	FNSSB	5	300	Acceptée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Formation de formateur et accompagnateur interne VAE		RESPONSABLE	A définir	4	A définir	Reportée
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	2		Mini-camps et activités nature		RESPONSABLE	SDJES	1	A définir	Acceptée en interne
DE - Jeun	Professionalisation tout au long de la carrière	3		Prise de risques aux comportements à l'adolescence		RESPONSABLE	INTERNE	1	Gratuit	Acceptée en interne

Service	Objectif	Priorité	2ème dde ou+ ou report	Intitulé/Thème	Motivation	Emetteur	Organisme	Durée (j)	Coût	Autorité Territoriale
DE - Sport & Vie Assoc	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Les fondamentaux de la rédaction administrative	Formation nécessaire afin de communiquer auprès des clubs et associations	RESPONSABLE	CNFPT	3	Cotisation obli	Acceptée
DFMG - Aff Jur	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DFMG - Aff Jur	Professionalisation tout au long de la carrière	1	Report 2023	L'approfondissement des marchés publics	Elaborer et rediger les marchés public	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DFMG - Aff Jur	Professionalisation tout au long de la carrière	2	Report 2023	Les évolutions du DPO et du RGPD	Développer la mission du DPO	AGENT	CNFPT	1,5		Acceptée
DFMG - Aff Jur	Professionalisation tout au long de la carrière	1	Report 2023	La gestion administrative, financière et techniques des marchés de travaux		AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DFMG - Aff Jur	Professionalisation tout au long de la carrière	2		Le contrôle de légalité		AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DFMG - Finances	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Le fonds de compendation de lka taxe sur la valeur ajoutée	Meilleure connaissance du FCTVA pour une meilleure gestion au sein de la collectivité	AGENT	CNFPT	1		Acceptée
DFMG - Finances	Professionalisation tout au long de la carrière	2		La programmation pluriannuelle et la gestion des AP/CP	Améliorer la gestion budgétaire pluriannuelle	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DFMG - Finances	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DFMG - Finances	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Les bases des finances publiques locales	Approfondir mes connaissances	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DFMG - Finances	Professionalisation tout au long de la carrière	2		L'exécution administrative et financière des marchés publics	Me familiariser avec les marchés	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DFMG - Finances	FCO Prévention	1		Formation préalable obligatoire des assistants de prévention	Suite à la nomination en tant qu'assistant prévention	COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DFMG - Finances	CPF	1		Formation diplômante en comptabilité	Avoir un diplôme d'état dans la comptabilité	AGENT	GRETA	210	3000	Reportée
DFMG - Finances	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Les bases des finances publiques locales	Une formation utile dans les missions de tous les jours	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DFMG - Finances	Professionalisation tout au long de la carrière	2		La comptabilité d'engagement	Avoir les bases dans la comptabilité d'engagement	AGENT	CNFPT	1		Acceptée
DFMG - Info	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie B		COLLECTIVITE	CNFPT	10		Acceptée
DFMG - Info	Professionalisation tout au long de la carrière	1	Report 2023 et 2ème demande	Fondamentaux du système d'exploitation de Windows		RESPONSABLE	XXL FORMATION	3	3582	Reportée
DFMG - Info	Professionalisation tout au long de la carrière	2		Technicien correspondant informatique niveau 2	Souhaite continuer a se former dans l' informatique	AGENT	XXL FORMATION	2	1400	Acceptée
DGS	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie A		COLLECTIVITE	CNFPT	10		Acceptée
DIRCOM - Acc & cit	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Les différents types d'union et leur dissolution	Instruction des PACS et mariages mais aucune formation. Apprentissage par la pratique et non la théorie	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DIRCOM - Acc & cit	Professionalisation tout au long de la carrière	2		Elections européennes	Elections européennes en Juin 2024	AGENT	CNFPT	0,5		Acceptée
DIRCOM - Acc & cit	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Recensement de la population	Recensement prévu le 18/01/2024	AGENT	INSEE	0,5	Gratuit	Acceptée
DIRCOM - Acc & cit	Professionalisation tout au long de la carrière	2		Elections européennes	Elections européennes en Juin 2024	AGENT	CNFPT	0,5		Acceptée
DIRCOM - Acc & cit	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DIRCOM - Acc & cit	Professionalisation tout au long de la carrière	1		La nationalité française et la délivrance des cartes d'identité et des passeports	Connaitre les démarches de la nationalité FR	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DIRCOM - Acc & cit	Professionalisation tout au long de la carrière	2		L'accueil et l'orientation du public en petite collectivité	Amélioration de mon accueil	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DIRCOM - Acc & cit	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DIRCOM - Acc & cit	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Initiation à la détection de faux documents	Eviter l'usurpation d'identité et éviter la présence de faux papiers	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DIRCOM - Acc & cit	Professionalisation tout au long de la carrière	2		L'accueil du public en situation de handicap	Savoir aborder l'administré, considération...	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DIRCOM - Com	Professionalisation tout au long de la carrière	1		La transformation des organisations : une approche par la résilience	Intervention d'un nouveau service à la Direction	AGENT	INET	4		Acceptée
DIRCOM - Com	Professionalisation tout au long de la carrière	2		Gestion et communication de crise	Besoin d'acquérir des compétences dans ce domaine	AGENT	INET	3		Acceptée
DIRCOM - Com	Professionalisation tout au long de la carrière	3		Assises nationales du centre-ville	Réseau et compétences commerciaux	AGENT	Centre-ville en mou	1	Gratuit	Acceptée
DIRCOM - Com	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie B		COLLECTIVITE	CNFPT	10		Acceptée
DIRCOM - Com	Professionalisation tout au long de la carrière	1	2ème demande	Approfondissement des techniques d'écriture journalistique	Reforer ses compétences rédactionnelles et adapter un style plus efficace pour l'écriture du journal mensuel de 18 pages.	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DIRCOM - Com	Professionalisation tout au long de la carrière	2		L'usage d'Instagram au pour améliorer sa communication	Découvrir des nouvelles techniques pour rendre la page Instagram plus dynamique. Savoir utiliser les bons outils pour une communication plus pertinente sur ce média.	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DIRCOM - Com	1er emploi	1		Atelier de construction de son projet d'évolution professionnelle en tant que cadre	Faire le point sur sa carrière après 15 ans dans la même collectivité et dans le même serice. Creuser les perspectives d'évolutions professionnels	AGENT	CNFPT	6		Acceptée
DIRCOM - Com	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Les relations avec les médias en situation de crise	Elargir les compétences dans le domaines des relations avec la presse et savoir comment se positionner face à un événement délicat à traiter en terme de communciation	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
Culturel	Professionalisation tout au long de la carrière	1	2ème demande + Report 2023	Fabrication de vêtements upcyclés	Coordination de l'atelier de couture	AGENT	GRETA	3	550	Acceptée
Culturel	Prévention et sécurité	1		Recyclage SSIAP1	Recyclage obligatoire	COLLECTIVITE	A définir	3	A définir	Acceptée
Culturel	Professionalisation tout au long de la carrière	1	Report 2023	Compétences bureautiques et numériques niveau 3	Formation annulé pour 2023	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
Culturel	Professionalisation tout au long de la carrière	2		Publipostage	Formation demandé en 2022, pas faites car COVID	AGENT	CNFPT/INTERNE	1		Acceptée
Culturel	Professionalisation tout au long de la carrière	1		Gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil	Acquérir des outils ou techniques de communication pour résoudre un conflit	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
Culturel	Professionalisation tout au long de la carrière	2		Marchés publics et juridiques	Acquérir des outils ou techniques de communication pour résoudre un conflit	AGENT	CNFPT/INTERNE	1	Gratuit	Acceptée
Médiathèque	Professionalisation tout au long de la carrière	1		L'accueil des personnes âgées en bibliothèque	Pour un accueil plus adapté et mieux connaitre ce public	AGENT	MDSM	2	Gratuit	Acceptée

Service	Objectif	Priorité	2ème dde ou+ ou report	Intitulé/Thème	Motivation	Emetteur	Organisme	Durée (j)	Coût	Autorité Territoriale
Médiathèque	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La réalité virtuelle dans les ateliers culturels	En vue de la microfolie	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
Médiathèque	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Education aux médiax et à l'information	Developper la médiation culturelle auprès du public collégien	AGENT	MDSM	2	Gratuit	Acceptée
Médiathèque	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		La connaissance de soi pour mieux manager	Compléter les outils utiles en l'absence de Mme BOUSSEMART+ accueil des stagiaires	AGENT	CNFPT	3,5		Acceptée
Médiathèque	Prévention et sécurité	1		Recyclage PSC1	Recyclage formation en 2019	AGENT	A définir	2		Acceptée
Médiathèque	Prévention et sécurité	2		Maniement des extincteurs	Recyclage formation en 2022	AGENT	CNFPT	0,5		Acceptée
DRH	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie B		COLLECTIVITE	CNFPT	10		Reportée
DRH	Prise de poste à responsabilité	1		Le management en mode collaboratif	Nécessié de développer ses compétences en management	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DRH	Prise de poste à responsabilité	2		Le management par objectifs : la responsabilisation et l'implication des collaborateurs	Améliorer les compétences managériale	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DRH	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Le développement des outils de la gestion prévisionnelle des effectif, des emplois et des compétences	Suivi de la formation du premier module en décembre 2023, souhaite bénéficier du 2e module pour améliorer les pratiques	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DRH	Apprentissage	1		Apprentissage Master RH		COLLECTIVITE	ISCOD	63		Acceptée
DRH	Prise de poste à responsabilité	1	Report 2023	La péparation et le suivi du budget du personnel	Approfondir les connaissances du budget RH	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DRH	Prise de poste à responsabilité	1		L'émotionnel au service de la décision et du management	Améliorer mon management auprès de mon équipe	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DRH	FCO Prévention	1		Formation obligatoire des conseillers de prévention		COLLECTIVITE	CNFPT	7		Acceptée
DRH	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie B		COLLECTIVITE	CNFPT	10		Acceptée
DRH	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La maîtrise des droits à conger pour raison de santé	Acquerir des connaissances	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DRH	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Le déroulement de la carrière	Consolider mes connaissances	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DRH	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie B		COLLECTIVITE	CNFPT	10		Acceptée
DRH	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Les régimes de retraites : comparaisons, complémentarités et indications	Approfondir les connaissances	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DRH	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		La gestion des situations d'invalidité et de reclassement	Mieux appréhender l'iniaptitude	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DRH	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Formation communication Programme Neuro Linguistic (PNL)	Optimiser mon management et la relation à l'autre	AGENT	Axe Emergence	8	1000	Acceptée
DRH	Prépa concours	1		Préparation à l'examen professionnel Attaché Principal	Pour une évolution de carrière	AGENT	CNFPT	17		Acceptée
DRH	Apprentissage	1		Apprentissage Master RH		COLLECTIVITE	CESI	50	1331,25	Acceptée
DRH	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Formation DSN		COLLECTIVITE	CIRIL	2	2000	Acceptée
DSTM	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie B		COLLECTIVITE	CNFPT	10		Acceptée
DSTM	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La rénovation énergétique des bâtiments publics	Décret tertiaire	AGENT	CNFPT	4		Acceptée
DSTM	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Sécurité incendie, accessibilité et sécurité des ERP	Obligation règlementaire - Gestion des ERP	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DSTM	Préparations aux concours - CPF	1		Préparation au concours de Technicien principal 2024		AGENT	CNFPT	10	Cotisation obli	Acceptée
DSTM	1er emploi	1		La performance et la qualité de la conduite d'opération de construction-réhabilitation	En lien direct avec mes missions	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DSTM	1er emploi	2		La rénovation énergétique des bâtiments publics	En lien direct avec mes missions	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DSTM - Bât	Prévention et sécurité		Report 2023	Travail en hauteur et port du harnais		RESPONSABLE	ECF COTARD	1		Acceptée
DSTM - Bât	Prévention et sécurité		Report 2023	Echafaudage R457		RESPONSABLE	A définir	2	3000	Acceptée
DSTM - Bât	Professionnalisation tout au long de la carrière			Formation tronc commun ATAL		COLLECTIVITE	ATAL	2	2380	Acceptée
DSTM - Bât	Prévention et sécurité	1		AIPR + DICT		RESPONSABLE	ECF COTARD	2	100	Acceptée
DSTM - Bât	Prévention et sécurité	2		Permis C		AGENT	ECF COTARD	10	3000	Non retenue
DSTM - Bât	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Soudure Mig Mag		AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DSTM - Bât	Professionnalisation tout au long de la carrière	1	Report 2023	Formation hydraulique véhicules		AGENT	A définir	3	2500	Acceptée
DSTM - Bât	Prévention et sécurité	1		AIPR + DICT		RESPONSABLE	ECF COTARD	2	100	Acceptée
DSTM - Bât	Prévention et sécurité	2		Recyclage CACES R482 F		RESPONSABLE	ECF COTARD	2	900	Acceptée
DSTM - Bât	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DSTM - Bât	Prépa concours	1		Préparation au concours d'agent de maitrise		AGENT	CNFPT	10		Acceptée
DSTM - Bât	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Excel niveau 1	Savoir élaborer des documents plus corrects	AGENT	CNFPT/INTERNE	1,5		Acceptée
DSTM - Bât	Professionnalisation tout au long de la carrière	2	Report 2023	Gestion des stocks dans un centre technique		AGENT	CNFPT	3,5		Acceptée
DSTM - Bât	Prévention et sécurité	1		AIPR + DICT	La mise en œuvre avant les travaux	RESPONSABLE	ECF COTARD	2	100	Acceptée
DSTM - Bât	Prévention et sécurité	2		CACES R486 A (initial)		RESPONSABLE	ECF COTARD	3	850	Acceptée
DSTM - Bât	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Autocad	Gestion des bâtiments et des plans	AGENT	CNFPT	5		Non retenue
DSTM - Bât	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Gestion d'un magasin	Magasinier	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DSTM - Bât	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		L'initiation à la menuiserie aluminium et PVC	Serrure	AGENT	CNFPT	4		Acceptée
DSTM - Bât	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DSTM - Bât	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Initiation bases soudure		AGENT	CNFPT	3		Non retenue
DSTM - Bât	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Préparation peinture tout support		AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DSTM - Bât	Prévention et sécurité	1		PRAP		MEDECIN DU TR/	CNFPT	2		Acceptée
DSTM - Bât	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Reportée
DSTM - Bât	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Soudage au chalumeau oxyacétylénique		AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DSTM - Bât	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Initiation menuiserie Alu et PVC		AGENT	CNFPT	4		Acceptée
DSTM - Bât	Prévention et sécurité	1		AIPR + DICT		RESPONSABLE	ECF COTARD	2	100	Acceptée
DSTM - Bât	Prévention et sécurité	2		Permis remorque		AGENT	ECF COTARD	10		Non retenue
DSTM - Bât	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Initiation à la plomberie		AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DSTM - Bât	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		La réalisation de cloisons et doublages en plâtre sec		AGENT	CNFPT	3		Non retenue
DSTM - Bât	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Les principes de bases de l'électricité		AGENT	CNFPT	3		Non retenue
DSTM - Bât	Professionnalisation tout au long de la carrière	4		Préparation de la liquidation de sa retraite		AGENT	CNFPT	1,5		Acceptée
DSTM - Bât	Prévention et sécurité	1		AIPR + DICT		RESPONSABLE	ECF COTARD	2	100	Acceptée
DSTM - Bât	Prévention et sécurité	2		Recyclage CACES R482 F		RESPONSABLE	ECF COTARD	2	900	Acceptée
DSTM - Bât	Prévention et sécurité	1		AIPR + DICT		RESPONSABLE	ECF COTARD	2	100	Acceptée
DSTM - Bât	Prévention et sécurité	2		CACES R489 - 1A, 1B, 3, 5	Rangement des arrivages et de l'atelier	AGENT	ECF COTARD	6	4000	Non retenue
DSTM - Bât	Prévention et sécurité	3		Permis BE	Transport de la minipelle et intervention lors des manifestations	AGENT	ECF COTARD	10		Non retenue
DSTM - Envi	Prévention et sécurité	1		Travail en hauteur et port du harnais		MEDECIN DU TR/	CNFPT	1		Acceptée
DSTM - Envi	Prévention et sécurité	2		Utilisation et entretien de la tronçonneuse		MEDECIN DU TR/	CNFPT	3		Acceptée
DSTM - Envi	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DSTM - Envi	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La connaissance du fonctionnement économique des sols	Améliorer les connaissances	AGENT	CNFPT	2		Acceptée

Service	Objectif	Priorité	2ème dde ou+ ou report	Intitulé/Thème	Motivation	Emetteur	Organisme	Durée (j)	Coût	Autorité Territoriale
DSTM - Envi	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		L'entretien des terrains de sport stabilisés et synthétiques	Perfectionnement des méthodes de travail	AGENT	CNFPT	2		Non retenue
DSTM - Envi	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La création et l'entretien du fleurissement	Se professionnaliser	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DSTM - Envi	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		L'entretien des terrains de sport stabilisés et synthétiques	Approfondir les connaissances	AGENT	CNFPT	2,5		Acceptée
DSTM - Envi	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DSTM - Envi	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La viabilité hivernale de la voirie	Améliorer les connaissances	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DSTM - Envi	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		L'entretien des chaussées	Approfondir les acquis	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DSTM - Envi	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Gestion d'un service Espaces Verts	Adjoint au service Environnement	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DSTM - Envi	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Réalisation d'un plan de fleurissement	Adjoint au service Environnement	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DSTM - Envi	Préparations aux concours - CPF	1		Prépa concours technicien interne 2023-2024		AGENT	CNFPT	7	Cotisation ob	Acceptée
DSTM - Envi	Prévention et sécurité	1		CACES R486 A et B (initial)		RESPONSABLE	ECF COTARD	3	1450	Acceptée
DSTM - Envi	Prévention et sécurité	2		CACES R482 F (initial)		RESPONSABLE	ECF COTARD	3	1000	Acceptée
DSTM - Envi	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DSTM - Envi	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La création et l'entretien du fleurissement	Approfondir les connaissances sur le fleurissement	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DSTM - Envi	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Connaissances générales en écologie	Prise de poste référente développement durable	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DSTM - Envi	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Sensibilisation transition écologique	Prise de poste référente développement durable	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DSTM - Envi	CPF	1		Créer ma petite entreprise	Projet personnel	AGENT	CCI	5	500	Reportée
DSTM - Envi	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La gestion d'un service espaces verts : spécificités, gestion durable du patrimoine et animation d'équipe	Manager de proximité du service environnement	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DSTM - Envi	Prise de poste à responsabilité	1		L'entretien professionnel : un acte de management	Evaluateur de 17 agents	AGENT	CNFPT	1,5		Acceptée
DSTM - Envi	Prise de poste à responsabilité	2		Le management par la bienveillance	Encadrant de 17 agents	AGENT	CNFPT	1		Acceptée
DSTM - Envi	Prévention et sécurité	1		Permis BE		RESPONSABLE	ECF COTARD	10	1300	Acceptée
DSTM - Envi	Prévention et sécurité	2		CERTIPHYTHO - Initial	COLLECTIVITE	A définir		2	250	Acceptée
DSTM - Envi	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DSTM - Envi	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Remise à niveau lecture, écriture		AGENT	CNFPT	10		Acceptée
DSTM - Envi	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Les fondamentaux du métier d'agent de propreté des espaces publics	Perfectionnement des méthodes de travail	AGENT	CNFPT	2		Non retenue
DSTM - Envi	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		La relation entre usagers et agents des services des déchets et propreté urbaine	Améliorer le contact avec les usagers	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DSTM - Envi	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DSTM - Envi	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La taille raisonnée des arbres d'ornements	Se professionnaliser dans ce domaine	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DSTM - Envi	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		L'entretien des terrains de sport stabilisés et synthétiques	Perfectionnement pour l'entretien du stade Vernon	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DSTM - Envi	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		L'entretien des terrains de sport stabilisés et synthétiques	Se professionnaliser dans ce domaine	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DSTM - Envi	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		L'entretien durable et sans pesticides des terrains de sport et équipements associés	Perfectionnement pour l'entretien du stade Vernon	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DSTM - Envi	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La création et l'entretien du fleurissement	Approfondir les connaissances sur le fleurissement	AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DSTM - Envi	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Remise à niveau lecture, écriture		AGENT	CNFPT	10		Acceptée
DSTM - Envi	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DSTM - Envi	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Les fondamentaux du métier d'agent de propreté des espaces publics	Améliorer les connaissances	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DSTM - Envi	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		La relation entre usagers et agents des services des déchets et propreté urbaine	Améliorer les connaissances	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DSTM - Envi	Prévention et sécurité	1		Permis BE		RESPONSABLE	ECF COTARD	10	1300	Non retenue
DSTM - Envi	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DSTM - Envi	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Acceptée
DSTM - Envi	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Les fondamentaux du métier d'agent de propreté des espaces publics	Se perfectionner	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DSTM - Envi	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		La relation entre usagers et agents des services des déchets et propreté urbaine	Améliorer les connaissances	AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DSTM - Envi	Professionnalisation tout au long de la carrière			Formation ATAL - Agents de l'Environnement		COLLECTIVITE	ATAL	1	1190	Non retenue
DSTM - Prox & Log	Prévention et sécurité	1		CACES R486 A et B (initial)		RESPONSABLE	ECF COTARD	3	1450	Acceptée
DSTM - Prox & Log	Prévention et sécurité	2		AIPR Opérateur		RESPONSABLE	A définir	2	100	Non retenue
DSTM - Prox & Log	Prévention et sécurité	3		Travail en hauteur et port du harnais		RESPONSABLE	CNFPT	1		Acceptée
DSTM - Prox & Log	Intégration	1		Formation d'intégration catégorie C		COLLECTIVITE	CNFPT	5		Reportée
DSTM - Prox & Log	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		L'initiation à la maçonnerie		AGENT	CNFPT	3		Acceptée
DSTM - Prox & Log	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Entretien signalisation voirie		AGENT	CNFPT	3		Reportée
DSTM - Prox & Log	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La sécurité d'une manifestation		AGENT	CNFPT	1		Acceptée
DSTM - Prox & Log	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Les arrêtés et convention de voirie		AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DSTM - Prox & Log	Prévention et sécurité	1		CACES R482 A et F (initial)		RESPONSABLE	ECF COTARD	3	2000	Acceptée
DSTM - Prox & Log	Prévention et sécurité	2		AIPR Opérateur		RESPONSABLE	A définir	2	100	Acceptée
DSTM - Prox & Log	1er emploi	1		Les arrêtés et convention de voirie		AGENT	CNFPT	2		Acceptée
DSTM - Prox & Log	1er emploi	2		Excel niveau 2		AGENT	CNFPT/INTERNE	2		Acceptée
DSTM - Prox & Log	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Autocad		AGENT	CNFPT	4		Non retenue
DSTM - Prox & Log	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		La sécurité d'une manifestation		AGENT	CNFPT	1		Acceptée
DSTM - Prox & Log	Prévention et sécurité	1		Recyclage CACES R482 A et F		RESPONSABLE	ECF COTARD	2	1900	Acceptée
DSTM - Prox & Log	Prévention et sécurité	3		AIPR Encadrant		RESPONSABLE	A définir	2	100	Acceptée
DSTM - Prox & Log	Prévention et sécurité	4		Travail en hauteur et port du harnais		MEDECIN DU TR	CNFPT	1		Acceptée
DSTM - Prox & Log	Prise de poste à responsabilité	1		L'animation et l'encadrement d'une équipe au quotidien		DRH	CNFPT	3		Acceptée
DSTM - Prox & Log	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Autocad application pour les projets de voirie		AGENT	CNFPT	4		Non retenue
DSTM - Prox & Log	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Autocad		AGENT	CNFPT	5		Non retenue
DSTM - Prox & Log	Prévention et sécurité	1		CACES R482 A et F (initial)	Astreinte salage	RESPONSABLE	ECF COTARD	3	2000	Acceptée
DSTM - Prox & Log	Prévention et sécurité	2		CACES R486 A et B (initial)		RESPONSABLE	ECF COTARD	3	1450	Non retenue
DSTM - Prox & Log	Prévention et sécurité	3		AIPR Opérateur		RESPONSABLE	A définir	2	100	Acceptée
DSTM - Prox & Log	Prévention et sécurité	4		Travail en hauteur et port du harnais		RESPONSABLE	CNFPT	1		Non retenue
DSTM - Prox & Log	Prévention et sécurité	2		CACES R482 A et F (initial)		RESPONSABLE	ECF COTARD	3	2000	Acceptée
DSTM - Prox & Log	Prévention et sécurité	3		CACES R486 B (initial)		RESPONSABLE	ECF COTARD	3	1000	Acceptée
DSTM - Prox & Log	Prévention et sécurité	4		AIPR Opérateur		RESPONSABLE	A définir	2	100	Acceptée
DSTM - Prox & Log	Prévention et sécurité	5		Travail en hauteur et port du harnais		RESPONSABLE	CNFPT	1		Non retenue
Police Municipale	FCO	1		Intervention de la PM auprès de personnes souffrant de troubles psychiques	Intervention récurrentes	AGENT	CNFPT	2	250	Acceptée
Police Municipale	FCO	2		La réglementation des modes de transport doux	Actualité	AGENT	CNFPT	1	125	Acceptée

Service	Objectif	Priorité	2ème dde ou+ ou report	Intitulé/Thème	Motivation	Emetteur	Organisme	Durée (j)	Coût	Autorité Territoriale
Police Municipale	FCO / FI	1		Entraînement Bâtons / Tonfas		COLLECTIVITE	CNFPT	1	130	Acceptée
Police Municipale	FCO / FI	2		Entraînement Lacrymo		COLLECTIVITE	CNFPT	1	130	Acceptée
Police Municipale	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Excel	Acquerir mes connaissances mairie	AGENT	CNFPT/INTERNE	1	Gratuit	Acceptée
Police Municipale	FCO	1		Intervention de la PM auprès de personnes souffrant de troubles psychiques	Intervention récurrentes et difficile à appréhender	AGENT	CNFPT	2	250	Acceptée
Police Municipale	FCO	2		La réglementation des modes de transport doux	Problématique d'actualité	AGENT	CNFPT	1	125	Acceptée
Police Municipale	FCO / FI	1		Entraînement Bâtons / Tonfas		COLLECTIVITE	CNFPT	1	130	Acceptée
Police Municipale	FCO / FI	2		Entraînement Lacrymo		COLLECTIVITE	CNFPT	1	130	Acceptée
Police Municipale	FCO	1		Tronc commun des agents de PM	Mise à jour FCO à prévoir	AGENT	CNFPT	4	500	Acceptée
Police Municipale	FCO	2		Animaux dangereux et / ou errants : le cadre légal et réglementaire	Avis favorable	AGENT	CNFPT	1	125	Acceptée
Police Municipale	FCO / FI	2		Entraînement Bâtons / Tonfas		COLLECTIVITE	CNFPT	1	130	Acceptée
Police Municipale	FCO / FI	3		Entraînement Lacrymo		COLLECTIVITE	CNFPT	1	130	Acceptée
Police Municipale	FCO / FI	4		Entraînement PIE (taser)		COLLECTIVITE	CNFPT	2	120	Acceptée
Police Municipale	FCO / FI	1		Module juridique maniement des armes		COLLECTIVITE	CNFPT	2	390	Acceptée
Police Municipale	FCO / FI	2		Formation préalable à l'armement - Bâtons / Tonfas		COLLECTIVITE	CNFPT	5	280	Acceptée
Police Municipale	FCO / FI	3		Formation préalable à l'armement - Lacrymo		COLLECTIVITE	CNFPT	1	60	Acceptée
Police Municipale	FCO / FI	4		Formation préalable à l'armement - PIE (taser)		COLLECTIVITE	CNFPT	3	240	Acceptée
Police Municipale	FCO / FI	5		Entraînement Bâtons / Tonfas		COLLECTIVITE	CNFPT	1	130	Acceptée
Police Municipale	FCO / FI	6		Entraînement Lacrymo		COLLECTIVITE	CNFPT	1	130	Acceptée
Police Municipale	FCO / FI	7		Entraînement PIE (taser)		COLLECTIVITE	CNFPT	2	120	Acceptée
Police Municipale	FCO	1		Communication et prévention des comportements agressifs en intervention	Etre mieux formé lors des interventions difficiles	AGENT	CNFPT	2	250	Acceptée
Police Municipale	FCO / FI	1		Entraînement Bâtons / Tonfas		COLLECTIVITE	CNFPT	1	130	Acceptée
Police Municipale	FCO / FI	2		Entraînement Lacrymo		COLLECTIVITE	CNFPT	1	130	Acceptée
Police Municipale	FCO / FI	3		Entraînement PIE (taser)		COLLECTIVITE	CNFPT	2	120	Acceptée
Police Municipale	FCO	1		Communication et prévention des comportements agressifs en intervention	Meilleure formation lors des interventions difficiles	AGENT	CNFPT	2	250	Acceptée
Police Municipale	FCO	2		Intervention de la PM en milieux confinés	Meilleure formation lors des interventions difficiles	AGENT	CNFPT	1	125	Acceptée
Tous services	Prise de poste à responsabilité			Formation management transversal		COLLECTIVITE	CNFPT	2		Acceptée
Tous services	Professionnalisation tout au long de la carrière			Formation sensibilisation développement durable		COLLECTIVITE	CNFPT	2		Acceptée
Tous services	Prise de poste à responsabilité			Atelier de codéveloppement		COLLECTIVITE	A définir	1,5	A définir	Acceptée
Tous services	Prise de poste à responsabilité			Formation de formateurs internes		COLLECTIVITE	CNFPT	20		Acceptée
								1703	65283,25	

Effectifs sur emplois permanents
VILLE : Projection au 01/01/2024

Budget	Filière	Emploi	N° suivi	SEXE	Âge	Qualité	Cat.	P/NP	Poste vacant
VILLE	Administrative	Attaché principal	1	F	50	Contractuel	A	P	Non
VILLE	Administrative	Attaché principal	2	M	50	Titulaire Cnracl	A	P	Non
VILLE	Administrative	Attaché	1				A	NP	Non
VILLE	Administrative	Attaché	5	F	30	Contractuel	A	P	Non
VILLE	Administrative	Attaché	6	F	49	Titulaire Cnracl	A	P	Non
VILLE	Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe	1	F	64	Titulaire Cnracl	B	P	Non
VILLE	Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe	2	F	56	Titulaire Cnracl	B	P	Non
VILLE	Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe	4	F	40	Titulaire Cnracl	B	P	Non
VILLE	Administrative	Rédacteur principal de 2ème classe	1	M	48	Titulaire Cnracl	B	P	Non
VILLE	Administrative	Rédacteur principal de 2ème classe	4	F	57	Titulaire Cnracl	B	P	Non
VILLE	Administrative	Rédacteur principal de 2ème classe	5	F	45	Titulaire Cnracl	B	P	Non
VILLE	Administrative	Rédacteur principal de 2ème classe	6	F	55	Titulaire Cnracl	B	P	Non
VILLE	Administrative	Rédacteur principal de 2ème classe	7	F	42	Titulaire Cnracl	B	P	Non
VILLE	Administrative	Rédacteur	1	F	25	Contractuel	B	P	Non
VILLE	Administrative	Rédacteur	2	F	61	Titulaire Cnracl	B	P	Non
VILLE	Administrative	Rédacteur	3	F	23	Contractuel	B	P	Non
VILLE	Administrative	Rédacteur	4	F	32	Contractuel	B	P	Non
VILLE	Administrative	Rédacteur	5	F	40	Contractuel	B	P	Non
VILLE	Administrative	Rédacteur	9	F	63	Titulaire Cnracl	B	P	Non
VILLE	Administrative	Rédacteur	10	F	49	Titulaire Cnracl	B	P	Non
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	F	51	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	F	65	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	3	F	39	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	4	F	62	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	5	F	56	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	6	F	57	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	7	F	52	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	9	F	52	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	10	M	45	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	F	50	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	F	49	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe	8	F	38	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe	9	F	39	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe	11	F	30	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe	12	F	48	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe	13			Recrutement Finances	C	NP	Oui
VILLE	Administrative	Adjoint administratif	1	F	28	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Administrative	Adjoint administratif	2	F	37	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Administrative	Adjoint administratif	4	F	36	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Administrative	Adjoint administratif	5	M	29	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Administrative	Adjoint administratif	8	F	28	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Administrative	Adjoint administratif	13	F	25	Stagiaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Administrative	Adjoint administratif	14	F	28	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Administrative	Adjoint administratif	15	F	38	Stagiaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Administrative	Adjoint administratif	21	F	49	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Administrative	Adjoint administratif	22			Recrutement Finances	C	NP	Oui
VILLE	Animation	Animateur principal de 1ère classe	1	F	60	Titulaire Cnracl	B	P	Non
VILLE	Animation	Animateur	1	M	55	Titulaire Cnracl	B	P	Non
VILLE	Animation	Animateur	2	M	54	Titulaire Cnracl	B	P	Non
VILLE	Animation	Animateur	3	F	35	Titulaire Cnracl	B	P	Non
VILLE	Animation	Animateur	4	M	40	Titulaire Cnracl	B	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	F	52	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	M	44	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	2	F	32	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	3	F	45	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	4	M	57	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation	3	F	36	Stagiaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation	4	M	40	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation	5	F	46	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation	6	F	51	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation	7	F	31	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation	9	F	40	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation	10	F	43	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation	12	M	45	Stagiaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation	14	F	55	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 70%	16	F	36	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 70%	17	F	50	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 70%	18	F	31	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 70%	19	F	25	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 70%	20	F	27	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 70%	21	F	37	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 70%	22	F	48	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 70%	23	F	30	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 60%	24	F	23	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 60%	25	F	22	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 60%	26	F	30	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 60%	27	F	22	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 60%	28	F	25	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 60%	29	F	28	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 60%	30	M	26	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 60%	31	M	21	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 60%	32	F	32	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 60%	33	F	23	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 60%	34	M	20	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 50%	35	F	20	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 50%	36	F	20	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 50%	37	F	20	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 50%	38	F	23	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 50%	39	F	31	Contractuel	C	P	Non

Annexe 4

VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 50%	40	M	22	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 50%	41	F	19	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 50%	42				C	NP	Non
VILLE	Culturelle	Bibliothécaire	1	F	52	Titulaire Cnracl	A	P	Non
VILLE	Culturelle	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	1	F	52	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Culturelle	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	2	F	59	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Culturelle	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	3	F	52	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Culturelle	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	4	F	50	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Culturelle	Adjoint du patrimoine	2	F	30	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Culturelle	Adjoint du patrimoine	3	F	64	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Médico-Sociale	Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle (création au 01/0	1	F	59	Titulaire Cnracl	A	P	Non
VILLE	Médico-Sociale	Educateur de jeunes enfants	1	F	27	Contractuel	A	P	Non
VILLE	Médico-Sociale	ATSEM principal de 1ère classe	1	F	61	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Médico-Sociale	ATSEM principal de 1ère classe	2	F	44	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Médico-Sociale	ATSEM principal de 1ère classe	3	F	59	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Médico-Sociale	ATSEM principal de 1ère classe	4	F	48	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Médico-Sociale	ATSEM principal de 1ère classe	5	F	59	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Médico-Sociale	ATSEM principal de 2ème classe	1	F	39	Titulaire Cnracl	C	p	Non
VILLE	Médico-Sociale	ATSEM principal de 2ème classe	2	F	58	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Médico-Sociale	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	F	51	Titulaire Cnracl	B	P	Non
VILLE	Médico-Sociale	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	F	40	Contractuel	B	P	Non
VILLE	Médico-Sociale	Auxiliaire de puériculture de classe normale	2	F	40	Titulaire Cnracl	B	P	Non
VILLE	Médico-Sociale	Auxiliaire de puériculture de classe normale	3	F	31	Détachement*	B	P	Non
VILLE	Médico-Sociale	Agent social principal de 2ème classe	1	F	50	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Police municipale	Brigadier-chef principal	1	M	62	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Police municipale	Brigadier-chef principal	3	M	60	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Police municipale	Brigadier-chef principal	5	F	45	Détachement*	C	P	Non
VILLE	Police municipale	Gardien-Brigadier	1	M	36	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Police municipale	Gardien-Brigadier	2	F	39	Stagiaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Ingénieur	1	M	52	Titulaire Cnracl	A	P	Non
VILLE	Technique	Technicien principal de 2ème classe	1				B	NP	Oui
VILLE	Technique	Technicien	1			Recrutement chef de secteur Bâtiments	B	NP	Oui
VILLE	Technique	Technicien	2	M	56	Titulaire Cnracl	B	P	Non
VILLE	Technique	Technicien	3	M	58	Contractuel	B	P	Non
VILLE	Technique	Technicien	4	M	47	Contractuel	B	P	Non
VILLE	Technique	Technicien	5	M	39	Titulaire Cnracl	B	P	Non
VILLE	Technique	Technicien	6	F	38	Titulaire Cnracl	B	P	Non
VILLE	Technique	Agent de maîtrise principal	1			Recrutement chef de secteur Bâtiments	C	NP	Oui
VILLE	Technique	Agent de maîtrise principal	2	M	53	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Agent de maîtrise principal	3	M	51	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Agent de maîtrise principal	5	F	53	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Agent de maîtrise principal	6	M	57	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Agent de maîtrise principal	7	M	62	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Agent de maîtrise	1			Recrutement chef de secteur Bâtiments	C	NP	Oui
VILLE	Technique	Agent de maîtrise	2	M	32	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	F	61	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	2	F	52	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	3	M	58	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	4	F	67	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	5	M	49	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	6	F	57	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	7	F	49	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	8	F	55	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	9	F	58	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	10	F	53	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	M	35	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	2	F	58	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	4	F	53	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	5				C	NP	Oui
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	6	F	49	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	7	F	47	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	8	F	52	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	9	F	48	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	10				C	NP	Oui
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	11	F	60	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	13	M	59	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	14	F	60	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	15	F	56	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	16	F	64	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	17	F	43	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	18	F	55	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	19	M	35	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	20	M	48	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	21	F	39	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	1	F	27	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	2	F	33	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	3	M	34	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	5	M	25	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	6	M	41	Contractuel	C	p	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	7	M	32	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	8	F	58	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	10	M	37	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	11	M	63	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	13				C	NP	Oui
VILLE	Technique	Adjoint technique	14	F	63	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	15	F	45	Stagiaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	16	M	44	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	18	M	44	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	20	M	31	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	21	F	54	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	22	M	29	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	23	M	29	Contractuel	C	P	NON
VILLE	Technique	Adjoint technique	24	M	41	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	25	M	39	Contractuel	C	P	Non

Annexe 4

VILLE	Technique	Adjoint technique	26	M	42	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	27				C	NP	Oui
VILLE	Technique	Adjoint technique	29			Recrutement Agent de restauration	C	NP	Oui
VILLE	Technique	Adjoint technique	30	M	42	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	31	F	55	Stagiaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	32	F	46	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	34	M	30	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	35	F	55	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	36	F	44	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	38	F	45	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	39				C	NP	Oui
VILLE	Technique	Adjoint technique	40	F	37	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	41	F	53	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	42	F	29	Stagiaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	43	F	57	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	47	M	25	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	48	M	46	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	50	M	27	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	53	M	51	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	54	M	51	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	58	M	20	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	60	F	38	Contractuel	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	61	M	47	Titulaire Cnracl	C	P	Non
VILLE	Technique	Adjoint technique	62				C	NP	Oui

A 8
 B 29
 C 155
Temps partiel ou non complet